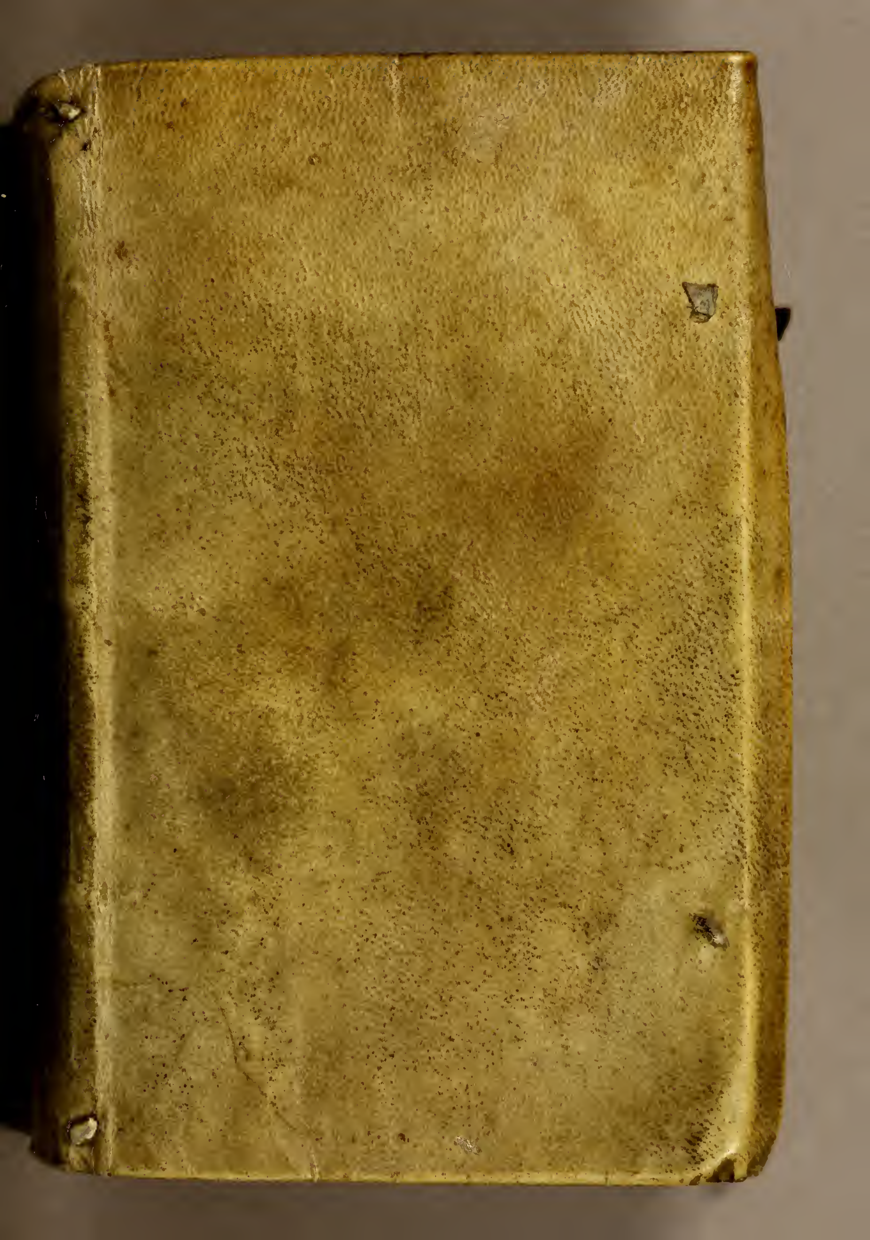
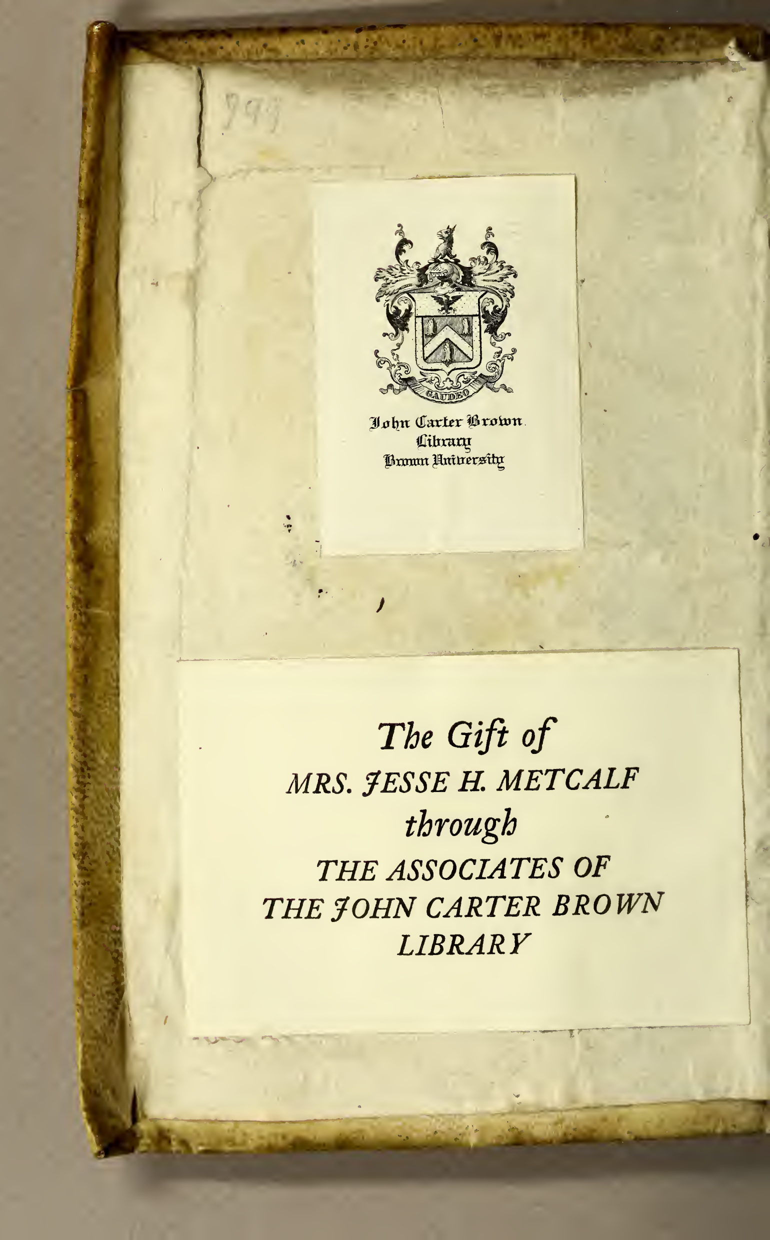



GAUDEO
John Carter Brown
Library
Brown University

Hieronymi V. J. Winghi
can.ci Tornacen. ex emptione

Caluin
3000
superi
Cantum Cunctas 1598

Lectius (?) ... in
suo ...
...

BASILICON PHILACTIRION,

Par lequel il ſe prouue apertement qu'il eſt neceſſaire, vtile & honorable à l'Egliſe Catholique, qu'il y aye des Religieux, & iceux de diuers ordres, diſtinguez par differens habits, regles & conſtitutions, comme il s'eſt veu de toute ancienneté: & que ce n'eſt choſe nouuelle quitter & abandonner le monde, pour faire vœu d'obeiſſance, chaſteté & pauureté.

Par R. P. F. ESTIENNE DE CYPRE, de la Royale maiſon de LVSYGNAN, Docteur en Theologie, de l'ordre des freres Preſcheurs.



A PARIS,
Chez Guillaume le Noir, ruë S. Iacques à l'enſeigne de la Roſe Blanche Couronnee.
1585.

Deſarj. D.



A TRES-ILLVSTRE ET TRESREVEREND SEIGNEUR, *Hierosme Ragazoni Venitien, Euesque de Bergame, & Nunce de sa Saincteté, vers le tres-Chrestien Henry 3. Roy de France & de Pologne.*

MONSEIGNEVR, puis que la majesté de nostre Sauueur a donné la sentence diffinitiue, ce m'est & à tout autre, chose vaine, & temerité grãde vouloir determiner, quelles sont les conditions, lesquelles font vn bõ pasteur. C'est à faire à nous tant seulement & à

tous ceux de mon pays ou compatriotes de declarer au monde ce que i'ay veu freres & sœurs, & son trouppeau expressément experimenté, en vostre Seigneurie, & en sa charge pastorale, & particulierement, se trouuant en grande extremité, assiegé d'ennemis tant puissans, & par mer & par terre: & finalement, ne pouuant mieux en autre chose, vous mit auec larmes & pleurs en vn petit vaisseau, & vous enuoya en la ville de Candie, en tres-grand danger de la vie, trauerser vn si long chemin de mer, de trois cens cinquante lieuës, par le milieu des galeres & autres vaisseaux des ennemis, à fin que par vostre vigilance & amour paternele vous solicitassiez le secours tres-desiré, auquel consistoit le salut & preseruation non seule-

ment de ceste ville là, mais aussi de tout le Royaume. Mais puis qu'il pleut à la diuine prouidence & moteurs des cieux, que vostre trouppeau ait esté rauy, par les loups tres-rauissans, le Pasteur des Pasteurs, Vicaire de Iesus Christ en terre, ayant desia veu, au general & sainct Concile de Trente, à la neufiesme sesion, vostre harangue tant profitable à la saincte Eglise, entendu vostre vigilance pastorale, & puis la perte de voz oüailles, n'a voulu laisser vn si grand personnage ocieux, en la vigne eluë de nostre Seigneur, & pour ceste cause vous a estably pour voir sur plusieurs Eueschez, vous a donné vn autre trouppeau, & vous a enuoyé Nunce de sa Sainctteté en ce tres-grand Royaume, vers la Majesté tres-Chrestienne, pour les af-

faires de la saincte Eglise, & pour animer & soliciter au progrés des trois saincts ordres & religions instituees & establyes en celle ville, par sa majesté, la deffense & protectiō desquels ordres, & de tous les autres, est cōtenue, suiuant les sainctes lettres & dicts des saincts Peres, en ce liure, que i'offre à vostre Seigneurie, lequel demonstre expressement que l'opinion de ceux est temeraire & fausse, lesquels sans aucune consideration disent que les Hermites, Moynes & autres Religieux, sont nouuellement controuuez, & sectes d'hōmes profanes, occieux, inutils, ignobles & de peu d'esprit, ayant commencé à Paul Hermite, & Anthoine Abbé. Car nous trouuons les susdicts ordres commencez en la loy de nature, multipliez en

la loy Mosaïque, approuuez par Iesus Christ, auteur de la loy Euangelique, & par ses Apostres, continuez successiuement, & amplifiez au nombre de soixante, par sainctes institutions, lesquels sont separez, par la presence corporelle, du monde fallacieux, plein de lacets, desquels l'on ne se peut desmeler & deffaire, à fin que par la vie exemplaire, meditation saincte, bonne doctrine & sacrez enseignemens, ils solicitent les Chrestiennes oüailles, d'entrer aux tresplaisans & aggreables pastis de la vie eternelle, & qu'en fin ils iouissent de l'essentiel Pasteur Iesus Christ nostre Sauueur, lequel ie supplie humblement

Monseigneur, vous donner par sa bonté & grace celeste, santé &

perſeuerance les ſaincts exemplaires & actes de V. S. treſ-illuſtre. De Paris le 12. iour de Ianuier. 1585.

Voſtre treſ-affectionné & obeiſſant ſeruiteur, Eſtienne Luſignan, de Cypre, Docteur de l'ordre des freres Predicateurs, &c.

PROHEME



OVS ceux qui veulent viure auec pieté & estre imitateurs de la vie, & obseruateurs des commandemens de Iesus-Christ endureront beaucoup de persecutiõs, comme il nous est enseigné par la bouche des Apostres au quatorziesme des Actes. Ce qui a esté manifesté & experimenté de toute antiquité & encore se veoit prattiqué en nostre temps. On veoit en toutes les loix que lors que quelques personnes viuantes sous icelles ont voulu viure sainctement ils ont esté aussi tost persecutées des meschans & transgresseurs d'icelles, elles ont esté calomniees, iniuriees & assaillies en toute maniere: & ont esté d'autant plus tourmẽtees, qu'elles se sont rengees au bien viure. Ie ne veux poinct, à ceste heure entrer en la mer des opinions, sentences, & apophtegmes prononcees par les prophanes Philosophes sur ceste matiere, ou par les autres payens in-

fideles. Ie m'adresseré seulement aux exemples communs & frequens par les sainctes escriptures, desquels ie prendray les premiers en la loy de Nature, en laquelle ie trouue que des deux premiers freres qui ont esté au monde le meschant a persecuté le iuste, & l'enuieux Cayn a tué le deuot Abel. Il se veoit peu apres comment les enfans de Dieu (qui estoient les gens de bien) ont esté grandement tourmentez par les enfans des hommes (qui estoient les meschans) qui les ont tellement persecutez, qu'ils ne cesserent iusques à ce que ils les eurent exterminez de la terre ne restant plus que Noé & ses enfans, qui fust cause d'inciter Dieu à ruyner & submerger tout le mõde par les eaux meurtrieres du Deluge. Heber, Iectan, Tharé, Abraham, & Loth n'ont ils pas esté affligez, pource qu'ils vouloient viure en la foy & pieté adorant vn seul Dieu & fuyant les idolatries qui adoroyent le feu

& autres choses inanimees? Les Prophetes, les Prestres, les Religieux Nazarees, Recabites, Eremites, Pharisiens, Esseens & autres ont souffert tant de persecutions & de trauaux en leurs corps, lesquels leur ont esté faicts nõ par autres, que par ceux qui estoient les moins obseruateurs de la loy Mosaïcque: les escriptures en sont toutes plaines. Que dirons nous de l'autheur de la loy Euangelicque & cõseruateur de la loy Mosaïcque Iesus-Christ? Il remõstroit aux Iuifs qu'il n'estoit venu pour abolir leur loy: mais plustost pour la perfectionner & l'accomplir: & neantmoins d'autant plus qu'il viuoit en la vraye pieté, douceur & iustice, d'autant plus a il esté mesprisé & calomnié, estant appellé par les Iuifs seducteur, transgresseur de la loy & demoniacle: N'õt-ils pas aussi calomnié, poursuyui & mis à mort les Apostres & disciples, pource qu'ils s'efforçoient de suyure leur maistre Iesus-Christ

en ſa ſainćteté de vie, pieté & vertu? Voyez combien la primitiue Egliſe & les premiers Chreſtiẽs ont enduré de tourmens, de calomnies & de dommage en leurs biens, parens, & enfans, en leur hõneur & en leur propre vie. L'Apoſtre ſainćt Paul confirme mon dire en ſon Epiſtre aux Hebrieux chap. onze: & à ceſte cauſe le meſme Apoſtre diſoit que tous ceux qui vouloient ſuyure & imiter Ieſus-Chriſt en ſa bonté de vie, en ſes ſainćtes couſtumes, en l'aſpreté de penitence, ils ſouffroient infinies perſecutions par les tranſgreſſeurs de la loy, ou moins obſeruateurs des ſainćts commandemens & enſeignemens diuins, leſquels les pourſuyuoient à main armee de ville en ville, comme leur auoit predit noſtre Seigneur: & deſchiroient, tuoient & maſſacroient leur corps. Et quand auec ſucceßion de temps leur force a eſté reprimee & le fer de leurs mains arreſté: ils n'ont laiſſé pourtant de

tourmenter par leurs langues ſerpentines & eſcrits pleins de poiſon, de villenies, hõtes & blaſphemes ceux auſquels ils ne pouuoyent pis faire. Ainſi encor de noſtre temps les pauures Chreſtiens (quant au monde: mais riches quant au ciel) qui vuides des mondaines affections, ſe ſont rengez ſous les bannieres de la Religion, pour ſe ſeparer de tout ce que les hommes communement eſtiment plaiſirs, richeſſes & de toutes delicateſſes ſeculieres: & ont quitté le monde plein, d'hameçons & rets, par leſquels le Diable tire les hommes aux voluptez, pompes grandeurs & autres vanitez pour apres les auoir enueloppez en ces labyrintes & toilles, les rauir proye de l'enfer & les faire plonger en douleurs eternelles. Ceux dy-ie qui veulent imiter la paureté, la pureté, ſincerité (en ce que les forces humaines le peuuent porter) des ſaincts Apoſtres ſont encor auiourd'huy mocquez par les enfans du monde

c'est à dire des transgresseurs de la loy Euangelicque & libertins qui l'ont en bien peu d'obseruance & reuerence. Ils sont encor pour le iourd'huy persecutez, deschirez & martyrisez par telles sortes de gens, lesquels ne pouuans auec les mains executer leur volonté, ils employent leur puante bouche à vaumir milles infections appellans les Religieux, seducteurs, hypocrittes, dissimulateurs, Antechrists, sectes d'hereticques, nouuelle inuention d'hommes profanes & plusieurs autres semblables iniures par eux apprises en l'escolle du Diable. A toutes ces impostures nous ne pouuons respondre, sinon auec les Apostres que il nous faut entrer au Royaume celeste par plusieurs tribulations & que ceux sont bien-heureux qui souffrent les persecutions pour la iustice: d'autant que à iceux appartient & doibt estre dōné le Royaume de Dieu. Ie sçay bien que les saincts, Denis, Augustin, Basile &

autres venerables Docteurs ont escript pour la deffense des Religions, mesme sainct Thomas d'Aquin contre Guillaume de Sainct Amour & ses peruers sectateurs. Sainct Anthoine en sa troisiesme partie, S. Iean Brehel d'Eureux Inquisiteur de la foy en France, son traitté qu'il a faict de la libre audition, de la Confession: & sur le mesme tretté encore Egelbert surnommé Cultifice de la maison de Saxe, tous Religieux de l'ordre sainct Dominicque, Paul Maurice Milanois Iesuite de l'ordre de sainct Ierosme en son traitté de l'origine des Religions & quelques autres: toutesfois, ils n'y ont pas vsé de nostre maniere & disposition qui est autre & differente à la leur, bienque l'entreprise soit vne mesme: par ce que par ce mien œuure ie veux prouuer, Qu'il est de necessité en l'Eglise Catholique y auoir des Religieux, ainsi que en tout temps, & de toute antiquité il y en a eu, tant en la Loy

de Nature, & de Moyse, comme depuis le cõmancement de la loy de Iesus-Christ Iusques à present. Semblablement que c'est vne chose non seulement proffitable, mais necessaire qu'il y aye en l'Eglise diuers ordres de religions & iceux distinguez & differens d'abbits. Que les Religieux facent vœu & l'obseruent auec tous les statuts & constitutions de leurs religions. Et que ésdittes Religions ont esté receuz non seulement les pauures, mendiens, roturiers, villageois & marchãs mais aussi les Monarques, Empereurs, Roys, Roynes, Princes, Princesses, Ducs, Comtes, & autres gentils-hõmes de race & d'illustre maison. Pour aprẽdre à ces esprits de cõtradictiõ, qu'il ne sçauent ce qu'ils disent, lors qu'ils abboyent contre ce qui a esté à tousiours honoré & des plus saincts & des plus sages hommes, en tout temps & en tout aage.



IN LIBRVM ERVDITISS. D. LVSIGNANI.

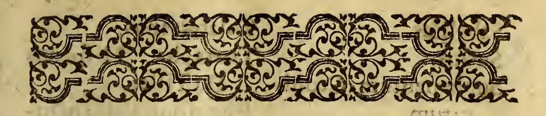
SI pia RELLIGIO ſinceráque Numinis alti,
Mortales nouit conciliare Deo.
Si nihil exiſtit ſine Relligione beatum;
Si nihil eſt, vacuum Relligione, pium.
Relligio ad vitam ſi ducit ſola beatam,
Si res diuinas Relligio vna docet.
Si fœcunda parens Pietatis continet omnes
In ſe virtutes optima Relligio.
Quanti erit iſte liber pretij, quantíque laboris,
Quo natura & vis Relligionis ineſt?
Quanta pio Authori debetur gratia, quanta
Gloria præclaro parta labore venit?

Fed. Morellus P. T. R.

Εἰς τὸ αὐτό.

Οὐδὲν θρησκείας γεραρώτερον, οὐδέ τ' ἄμεινον,
Ἢ δώρημα θεοῦ γ' ἐστὶν ὑπερμεγέθους.
Ἀμφαδὸν ἥδε βίβλος ταύτην πόρε Λουσινιανοῦ
Εὐσεβέος, δεικνῦσ' ἀτραπὸν οὐρανίην.

Φεδ. τοῦ Μορέλλου Λ. Τ. Β.



LES AVTHEVRS PRINCIPAVX LESquels traictent lesdicts Empereurs & Roys Religieux.

Les Annales { *de France*, *de Bourgongne*, *d'Aquitaine*, *de Bretaigne*.

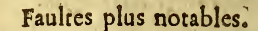
S.Anthoninus.
Beda.
Blondus.
Belleforest.
du Breau.
Croniata
Contarin.
Chronica Chronicorum.
Carolus Cigonius.
Florius Bustron.
Franciscus Rosiers.
Guglielmus Tyrius.
Guiciardinus.
Georgius Bustron.
Genebraldus.
Ioannes Nauclerus.
Historia Scotiæ.
Lesleus Episcopus.
Leand er Albertus.
Lautius.
Legendæ Petri de Natalis, & Voraginis.
Musterus correctus.
Marianus Scotus.
Marianus siculus.
Niceta.
Paulus Æmilius.
Paulus Iouius.
Paradinus.
Platina.
Philibertus Pingoni⁹.
Rodericus Hispanus.
Ruffinus Veronensis.

Sabellius.
Surius.
Suplementum Cronicarum.
Vincentius Bellouacēsis.
Vaseus.
Volaterranus.
Tharapha Hispanus
Du Tillet.
Pluresque alij auctores,
Ac Genealogiæ diuersorũ Principum manu scriptæ.



TABLE DES CHAPITRES CONTENVS en ce present liure.

FIN.



Faultes plus notables.

Fol. 4. pag. 2. la decime, la Decime Hierarchie.
fol. 5. pag. 2. visibles & animés, visibles & inanimés.
ont oublié la 3. Hierarchie materielle, laquelle ils ont mesle auec la troisiesme ordre de la 2. Hierarchie, laquelle Hierarchie 3. contient aussi 3. ordres. Le premier contient les oyseaux, le second les poissons, & le troisiesme les animaulx de la terre.
fol. 7. p. 2. sont les Euesques, sont les Curez.
fol. 8. p. 2. diuisé en trois ordres, diuisé en trois Hierarchies.
fol. 76. p. 1. Hilarion, Hilaire.
fol. 137. p. 2. 104. lisez, 1040.
fol. 139. p. 2. 31. lisez, 32.
fol. 140. p. 1. 32. & 33. lisez, 33. 34.
fol. ibid. fut chassé Philippe, lisez, fut chassé par Philippe.



L'ETHIMOLOGIE DE LA RELIGION, SA *definition, & en combien de manieres elle est prise.*

CHAP. I.

IAMAIS le sage Architecte ne commence à hausser son edifice, que premierement, & auec l'esprit, & auec les matieres necessaires & propres il n'aye ietté, & faict vn solide & ferme fondement, pource que si le fondement est posé sur la terre molle, & sablõneuse, l'edifice sera facilement ruyné & renuersé par les vens, par les pluyes, par les tẽpestes & orages: comme aussy par les riuieres & torrens. Mais s'il est fait sur la ferme, dure & solide pierre auec grand peine, industrie & trauail, ny les pluyes, ny les tourbillons des vens, ny les rauages, voire mesme ny les secoüants tremblemẽs de terre ne le pourront destruire. Ce que nous enseigne coustumierement l'Eglise saincte me-

re des Chrestiens en l'antienne qui se châte deuant *Magnificat*, és solennitez des saincts Docteurs *Similabo eum viro sapienti, &c.* Ie l'accompareray (dict elle parlant du sainct Docteur duquel ce iour là, la solennité se faict) à l'homme qui à edifié & estably sa maison sur la pierre (c'est à dire) sur la ferme pierre & non sur l'arene mobile. Ie ne veux mettre en memoire, comment nostre religion Chrestienne & Catholique a esté de toute ancienneté fondee naturellement en l'esprit de noz premiers peres, prefiguree par les Patriarches & Prophetes, legalement commencee & introduicte par Iesus Christ, & entretenuë voire renduë en sa perfection par les Apostres, & leurs successeurs instruicts du sainct Esprit, & depuis imitee & suyuie par innumerables personnes la vie desquelles en clairté de saincteté ne cede à la beauté du Soleil: Mais seulement ie me contenteray de dire auec mon Angelicque Docteur S. Thomas d'Aquin, que toute nostre religion (estant fondee sur la ferme pierre qui est Iesus Christ) a son vray commancement des saincts Apostres: Et à celle fin que l'esprit de l'homme soit pleinement capable de ceste chose tant grande & difficile de laquelle nous auons entreprins de traicter, il est necessaire premierement de veoir & cognoistre que c'est que religion, & en combien de manieres & sortes elle est prise, & diuisee Quant à l'Ethimologie du nom, si nous voulons suyure l'opinion de Ciceron en ses liures de la nature des Dieux, ou celle de sainct

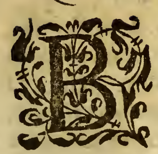
Auguſtin au dixieſme liure de la cité de Dieu, nous dirons que la religion eſt dicte, pource que nous ayāt par le peché abandōné Dieu,par icelle nous venons auec humilité, & penitēce à le reelire,ou retournōs à l'eſlire(c'eſt à dire)l'eſliſons de rechef pour noſtre Dieu,ou biē no⁹ dirōs auec le meſme Docteur,au liure de la vraye religion,que la religion eſt dicte pour ce qu'elle nous relie, r'attache & réunit à vn Dieu ſeul & tout puiſſant, Semblable auſsi eſt l'opinion de Lactance Firmian.Donc la religion propremēt ne ſera autre choſe que vn ordre deu à Dieu: Et nous dirons comme ſainct Thomas que Dieu eſt noſtre commancement, & fin & noſtre obiect, auquel nous deuons lier, & vnir noſtre eſprit, affection & volonté: qui monſtre apertement que religion n'eſt autre choſe que vn ordre, & vn action electiue, libre & volontaire deuë, & dediee à Dieu. Voyla donc la vraye Ethimologie de religion, la definition de laquelle ſera parfaite, ſi on aſſeure la religiō eſtre vne vertu diſtinguee, & differente de la pieté, donnant honneur & reuerence à vn ſeul Dieu, non ſeulement comme à celuy qui eſt commācement de toute creation ou qui nous gouuerne, & conſerue en ſa diuine prouidence: Mais auſsi comme à celuy qui eſt le commancement de toute noſtre ſaincteté, perfection, & iuſtice: & à icelle religion fault r'apporter tout ce qui appartient à la reuerence d'vn ſeul Dieu. Toutes ces choſes deſſus dictes, ſont dictes generallement de toutes choſes qui ap-

partiennent à la vraye religon : Mais la religion estant separément consideree elle peut estre diuisee en quatre especes. La premiere se considere pour l'hõneur & debuoir duquel on doibt vser enuers la diuinité du Dieu eternel, lequel luy doibt estre offert par la vraye foy Chrestiẽne : & de ceste religion ainsi prise, nous pouuõs dire le semblable que le Sage. La religion ou deuotiõ (dict il) gardera & iustifiera ton cœur, & t'apportera ioye & plaisir en ton ame. En second lieu on peult prendre la religion, non seulement pour la saincte foy prinse separément: mais ausi pour icelle foy ioincte auec les œuures, & d'icelle est faict mention au second chapitre des Actes des Apostes, où il est dict qu'il y auoit des hommes deuots & Religieux de toutes nations qui estoiẽt soubs le ciel: ainsi nous auons de coustume nommer les hommes bons Catholiques, lesquels & de foy & d'œuure se monstrent vrays seruiteurs de Dieu, en ceste sorte se prend ce nom Religieux pris en ceste seconde signification, & le nom de religion ainsi pris ambrasse toutes les bonnes œuures des Chrestiens Catholiques faites en pureté de foy. Tiercement elle se prend pour l'estat Clerical tãt des Euesques, Patriarches, Prestres & Religieux, auec toutes les persõnes Ecclesiastiques, & pource elle est appellee la religiõ Ecclesiastique. Pour le dernier elle se prend pour ses seules personnes Ecclesiastiques, lesquels auec vn vœu plus estroit & solénel, s'obligẽt & promettent au souuerain Dieu chasteté, pauure-

té, & plus que tout autre vœu le vœu d'obeïſſance, renonçãt à ſa volõté & liberal arbitre en choſes licites & honeſtes, entre les mains de leurs Prelats. Prenãt la religiõ, ſuyuãt la premiere ſignification ſçauoir eſt pour la ſeule foy, nous pouuons dire tout ce que Moyſe dict au douzieſme de l'Exode, en ces mots. Quand voz enfants vous demanderont quelle eſt ceſte religion, vous leurs reſponderez que c'eſt la victime du paſſage du Seigneur, & peu apres, c'eſt la religion du Paſque ou paſſage, tout eſtranger ne gouſtera point d'iceluy. En la ſeconde ſignification, la religion eſtant priſe, nous pouuons dire le meſme que Moyſe au Leuiticque chapitre ſexieſme. Car le ſabat (dit-il) eſt le iour de repos, & vous affligerez voz ames par vne perpetuelle religion. Mais prenant la religion pour le Clergé, elle nous a eſté manifeſtemẽt repreſentee au Leuitique au ſeptieſme chapitre, où il eſt dit. Ceſte onctiõ eſt l'onctiõ d'Arõ & de ſes fils aux ceremonies du Seigneur, au iour que Moyſe les a preſenté, à celle fin qu'ils exercent l'eſtat de preſtriſe, & ce qu'il a cõmandé leur eſtre dõné par les enfans d'Iſraël, par vne perpetuelle religion octroyee à leurs generations. Finablemẽt prenant ce nõ de religion ſelon ſa derniere eſpece no⁹ pouuõs amener ce qui eſt au neufieſme chapitre d'Heſter, où il eſt eſcrit, q̃ pluſieurs d'eſtrãges nations & ſectes ſe ioignoient à leur religion, & ceremonies, ou bien ce que eſcrit S. Paul aux Actes des Apoſtres chapitre vingt & ſixieſme, où il dict que tous les Iuifs ſçachẽt,

& cognoiſſent que moy premierement (s'ils veulent en eſtre teſmoins, pour ce que ſuyuant vne treſ certaine ſecte de noſtre religion, i'ay veſcu Phariſien, ou bien ce que dict le diuin Apoſtre S. Iacques au premier chapitre. Si quelqu'vn ſe penſe eſtre Religieux, ne refrenant ſa langue: mais ſeduiſant ſon cœur, la religion d'iceluy eſt vaine. Or pource que en noz ſuyuants diſcours nous ne voulons traiter ſinon de la religion, comme elle eſt priſe en ceſte quatrieſme ſignification, nous laiſſerons les trois premieres manieres, c'eſt à dire nous parlerons de la religion ſous laquelle, & en laquelle viuent, & par laquelle ſe gouuernét toutes ſectes, & ordres des Religieux reguliers, Moynes, Mandians, Hermites, & Cheualiers, laquelle (comme dict le diuin Bernard) faict que l'hóme qui la ſuit, tombe & peche plus rarement, ſe releue du peché plus legerement, ſe purge plus viſtement, marche plus ſagement en ſa vie, & auec plus grád ſoing, viſt plus en repos & quietude, eſt plus ſouuent arouſé des graces du S. Eſprit, quitte ce monde, & meurt auec plus d'aſſeurance, & eſt plus copieuſemét remuneré en l'autre vie, que ne ſera vn autre qui viuát au ſiecle plein des laz, hameçós, & filets de peché, eſt abondát en toutes les cómoditez, & moyés de pecher & offenſer noſtre ſouuerain Dieu.

Qu'il eſt vtile & neceſſaire à l'Egliſe Catholique, & Apoſtolique, qu'il y aye des Religieux. CHAP. 2.



IEN qu'il n'y ait qu'vn ſeul Dieu Createur du ciel & de la terre, comme veritablement la plus part des Philoſophes l'ont recognu & cõfeſſé,& cõme ſouuentefois Moyſe l'expliquoit, l'enſeignoit au peuple Hebrieu, luy diſant. Le Seigneur ton Dieu eſt le ſeul Dieu, & comme il a eſté auſsi confirmé par tous les Prophetes, & Patriarches du teſmoignage deſquels les ſainctes lettres ſont toutes pleines. Bien (di-ie) qu'il n'y aye qu'vn ſeul Dieu. Il comprend toutefois & ambraſſe trois perſonnes, le Pere, le Fils & le S. Eſprit en vne diuinité & eſſence, leſquelles trois perſonnes toutes enſemble vnies conſtituẽt ceſte treſ-diuine & ſeule treſ-parfaicte Hierarchie. Et pource que icelle eſt treſ-vnie & inſeparable, premiere & ſupreme par deſſus toute Monarchie, à ceſte cauſe il n'y a aucune diuerſité en la Deité, excepté ſeulement que il y a trois perſonnes, le Pere, le Fils, & le S. Eſprit, & que chacune de ſes perſonnes a ſes proprietez, vertus, attributs, & ſes notions. Comme le propre de la premiere perſonne eſt d'eſtre, non engendré, non n'ay, Pere intellect & fontaine de toute la Deité, & Trinité. Le propre de la ſeconde perſonne eſt,eſtre le verbe, nay, image, ſapience, verité, la ſplendeur du Pere auec infinies autres proprietez. La troiſieſme perſonne eſt le ſainct Eſprit, duquel le propre eſt, eſtre, amour, charité, & dilection du Pere, & du Fils: leſquelles proprie-

tez choſes attribuees, notions, & perſonnes, conſtituent, & ſont les ordres cõtenuz en ceſte incomprehenſible & ſupreme Hierarchie. Et pource qu'il y a trois perſonnes en vne nature, il ordonnerent trois natures diſtinctes pour la creation: c'eſt à dire, la nature Angelicque, la nature materielle, & la nature humaine: laquelle a eſté miſe la decime, pource qu'elle a eſté la derniere crée au ſixieſme iour, & pource auſsi qu'elle a eſté la derniere participante de la nature Angelicque auec l'ame, & auec le corps de la nature corporelle & ſenſitiue, chacune de ſes natures conſtituent trois Hierarchies, chacune Hierarchie ayant trois ordres diuiſez & ſeparez. Voyez comme toutes les creatures ſont ordonnees, & reglees de la diuine prouidence au modelle & imitatiõ de la ſupreme Hierarchie. Il y a donc quatre natures au monde, la Diuine, l'Angelicque, Materielle & Humaine, & pource qu'il y a trois perſonnes en la premiere leſquelles ſont vnies en vne Diuinité, ainſi les trois autres natures à l'imitation de la premiere, conſtituent chacune trois Hierarchies. La nature Angelicque pourautant qu'elle eſt plus voiſine du Createur, & plus parfaicte que les autres, & comme ſpirituelle, & intellectuelle eſt diuiſee en trois Hierarchies par S. Denys Areopagite, en sõ liure de la cœleſte Hierarchie. La premiere deſquelles immediatemẽt reçoit les actions & raiſons vniuerſelles, de toutes les creatures, & les communicque à la ſeconde. Ceſte Hierarchie conſtitue trois ordres d'Anges, c'eſt à

ſçauoir les Seraphins, Cherubins, & Thrones. La ſeconde Hierarchie communique ſes raiſons & actions, qu'elle reçoit de la premiere à la troiſieſme, & icelle ſeconde Hierarchie ſe diuiſe encor en trois ordres ſçauoir eſt dominations, vertus, & principautez. La troiſieſme Hierarchie communique aux autres d'eux inferieures natures toutes les raiſons & actiõs de toutes les creatures, & ceſte-cy contient encor trois ordres, ſçauoir eſt, Puiſſances, Archanges, & Anges. La nature materielle eſtant la plus imparfaicte, & derniere pource qu'elle eſt plus diſſemblable & difforme de la premiere & ſeconde, à ceſte cauſe elle eſt du tout treſ-materielle & moins ſpirituelle, icelle auſsi conſtitue trois differentes Hierarchies. La premiere contient, les corps cœleſtes leſquels ſont regis & gouuernés par l'ordre des vertus qui eſt le ſecõd ordre de la ſeconde Hierarchie Angelicque cõme eſt l'opinion d'Origene ſur ces mots de S. Luc Euangeliſte au vingt vnieſme chapitre. Alors les vertus des cieux ſeront eſmeuës, & à telle opinion ſemble conſentir le diuin docteur S. Thomas en ſes Opuſcules, & ceſte Hierarchie faict encor trois ordres. Le premier ordre contient les corps du ciel Empiree, & du ciel Criſtalin. Le ſecond ordre contient les trois ſupremes & plus hautes ſpheres, & le troiſieſme ordre contient les ſept planettes. La ſeconde Hierarchie materielle conſtitue auſsi trois ordres, ſçauoir eſt les quatre elements, le premier ordre contient les corps treſ-deliez & indiui-

ſibles cõme atomes, impreſsions, exhalatiõs, & autres humeurs ſéblables. Le ſecód ordre cõme treſ-materiel contient touts les corps viſibles & animez. Le troiſieſme ordre cõtient toutes les ames vegetatiues & ſenſitiues des herbes, arbres, poiſſons, oyſeaux, & de toutes ſortes de beſtes qui ſont ſur la terre. Il eſt donc neceſſaire que la quatrieſme nature, laquelle eſt humaine eſtant reſemblable aux deux natures ja dictes, & comme participantes de toutes les deux, auſsi eſt il neceſſaire que encor icelle ſoit diuiſee en trois Hierarchies leſquelles le diuin S. Denis a eloquemment deſcrit au liure de la Hierarchie Eccleſiaſtique. Et ces trois Hierarchies, embraſſent ſeulement tout le corps de l'Egliſe qui a commencé depuis le iuſte Abel iuſques au dernier iuſte, qui ſera à la fin du monde, & au téps du dernier iugement. Notez en paſſant que S. Denis en ſes Hierarchies n'a voulu comprédre les Infideles, Payens, Hereticques, Sciſmaticques, & excommuniez, pource que tout ainſi que les Diables, Demons & autres eſprits malings, & immundes, bien qu'ils ayent vne meſme nature auec les bons Anges, neaumoins par leur propre coulpe & peché ſont excluz, & deſchaſſez de toutes Hierarchies, & ordres des eſprits Angelicques. Ainſi au ſemblable, tous les heretiques & infideles pour leurs pechez & infidelité ſont excluz des Hierarchies, & ordres Eccleſiaſticques, & n'y a autre difference entre les demons, & les hommes infideles & obſtinez pecheurs que ceſte cy, à ſçauoir que les de-

mons pour leur nature qui eſt inflectible ſont cõfirmez au mal, en ſorte qu'ils ne peuuẽt plus retourner aux Hierarchies & ordres des Anges, ſoit pour leur obſtinee pertinacité, ſoit pour l'abſence de la grace de Dieu, ſans laquelle il ne peuuent ſe releuer, ſoit qu'il ſoient tombez en priuatiõ de la gloire, de laquelle priuatiõ iamais ne ſe fait regreſsion (cõme diſent les Philoſophes à l'habitude, laquelle diſpute ie laiſſe libre aux Theologiens. Mais les hommes infidelles & obſtinez au pechez peuuent reuenir és Hierarchies, & ordres de l'Egliſe, voyre tant meſchant ſoient-il, comme il ſe voit en l'Hyſtoire de Theophile qui ſ'eſtoit donné au Diable. Toutefois cela ce fait plus que treſ-raremẽt meſme que nous voyons Pharaon auoir eſté ſi endurcy & obſtiné en ſon cœur que iamais pour miracle ou chaſtiment il ne ſ'eſt peu conuertir. Auſsi peut on penſer que c'eſt vne choſe pluſque treſ-difficile qu'vn ſorcier reuienne iamais à conuerſion, & quand il y reuiendroit, il faudroit que ce fuſt auec vne conuerſion ſi publicque & contrition, & penitence ſi grande, qu'elle fuſt ſuffiſante, à lauer vn ſi ord & abominable peché, toutefois tant qu'ils viuent il y a eſperance, pource qu'ils ſont d'vne meſme nature auec les iuſtes & de nature flexible, ayãt liberté d'abandonner le peché. La premiere Hierarchie de ceſte nature humaine, ou Eccleſiaſticque contient trois ordres, le premier deſquels embraſſe le Pape comme le chef de l'Egliſe auec touts ſes Princes, Secretaires, & Cõ-

ſeillers comme ſont les Cardinaux, & pour ce premier ordre nous pouuons apporter, l'auctorité du Pſalmiſte prophetizant de l'humanité de Ieſus Chriſt, & de la puiſſance à luy donnee de Dieu ſon Pere, laquelle il a depuis transferee aux Papes comme vrays ſucceſſeurs de S. Pierre. Tu las faict (dict-il) bien peu moindre que les Anges (car il eſtoit moindre entãt qu'il eſtoit homme.) Tu las couronné de gloire, & honneur, & l'as conſtitué ſeigneur ſur les œuures de tes mains, laquelle auctorité & puiſſance, il a donné à ſon vicaire en terre, lors qu'il luy donna les clefz luy diſant. Ie te donneray les clefs du Royaume des cieux, & les portes d'enfer ne ſeront les plus fortes, & tout ce que tu lieras ſur la terre, ſera lié au ciel, & tout ce que tu deſliras ſur la terre ſera, deſlié au ciel. Quant à ce que touche des princes de la ſaincteté du Pape eſt à dire, les Cardinaux: il nous ont eſté prefigurez au viel teſtament, où il eſt dict les tenons & agraffes de la terre ſont au Seigneur, & ſur iceux il a baſty & conſtruict le monde, & ainſi que le monde eſt dict eſtre ſouſtenu par quatre agraffes qui ſont l'Oriēt l'Occident, le Septentrion & le Midy, & qu'il y a quatre vertus qui ſont dictes Cardinales, pource que eſtant principales, toutes les aultres ſont fondees ſur icelles comme ſur quatre fortes colomnes: Ainſi les Cardinaux ont receu ce meſme non, non pour autre occaſion ſinon pource que comme tenons, & fortes agraffes il ſont demeurer l'Egliſe en ſon eſtre, eux eſtants

les vrays fondements, & pilliers d'icelle ſuyuant leur inſtitution premiere, & creation diuinement par les ſaincts Papes ordonnee. S. Auguſtin parlant d'iceux Cardinaux, dict, que les Cardinaux aſsiſtent au Pape comme les Apoſtres aſsiſtoient à Ieſus Chriſt. Il fault donc eſtimer que puis que les Apoſtres ſont appellez freres par Ieſus Chriſt, quand il dict parlant à Dieu ſon Pere par le Royal Prophete, Ie racõteray voſtre nom à mes freres. Et puis qu'ils ſont appellez princes de la terre, comme le meſme Pſalmiſte dict parlant d'iceux: Tu les conſtitueras princes ſur toute la terre. Il fault eſtimer dy-ie que ce n'eſt pas ſans occaſion, que quand le Pape crée quelque Cardinal il luy dit, ſoyez mes freres, & princes du monde, le ſecond ordre de ceſte premiere Hierarchie Eccleſiaſtique contient les Patriarches, Primats, Metropolitains, Archeueſques, & Eueſques, deſquels nous pouuons dire auec le Royal Prophete, des enfans t'ont eſté nez au lieu des tes peres tu les conſtitueras, & eſtablieras princes ſur toute la terre, il ſeront (Seigneur) memoratifz de ton nom. Sur leſquelles parolles S. Auguſtin dict en ceſte ſorte, les peres enuoyez ſont les Apoſtres, en la place des Apoſtres, les enfants ſont nez: & ont eſté ordonnés Eueſques leſquels l'Egliſe appelle peres icelle les a engendré, & icelle les a ordonnés & inſtalez aux ſieges des peres. Ne te penſe donc point deſerte Saincte Egliſe, pource que tu ne veoy point S. Pierre, ny S. Paul, pource que tu ne veoy point ceux deſ-

quels tu as esté engendree, car tu as encor de ta generation, & entre tes enfans est encor' ceste dignité de pere ou paternité, l'Eglise a enfanté des fils, lesquels elle a constitué princes en la place de leurs peres pour commander sur toute la terre. Le troisiesme ordre de ceste Hierarchie sont les Euesques, Prelats, Archediacres, Chanoines, & autres dignitez, & degrez Ecclesiastiques, & de cest ordre semble faire mention le verset du Psalme soixante sept, où il est dict, si vous dormez entre la multitude des clers, les plumes de la Columbe seront argētees, & derriere de son dos sera semblable à l'or palissant. La seconde Hierarchie Ecclesiasticque constitue aussi trois ordres, le premier d'iceux, tiennent tous les Religieux qui suyuent la vie contemplatiue, comme sont les Moynes & Chartreux, & quelques Chanoines reguliers, & tous les Anacoretes Hermites, & de ceste maniere de religion furent Helie, Helisee, les Prophetes, & S. Iean Baptiste. Le second ordre contient toutes les religions qui gardent auec la vie cōtemplatiue l'actiue, comme sont aucuns Chanoines reguliers, les freres predicateurs, les Cordeliers, les Augustins, les Carmes, & autres Religieux Mandiens. Le troisiesme ordre de ceste Hierarchie, sont toutes les religions qui suyuent la pureté de la vie actiue, comme sont les Religieux Cheualiers, Templiers, Hospitaliers du S. Sepulchre, de S. Lazare, & autres auec les cōgregations des hospitaux, & autres lieux piteux & deuots. La troisiesme Hierarchie Ecclesiasti-

que a encor trois ordres. Le premier desquels comprent l'Empereur, les Roys, les Ducs, & le reste des Princes & grands seigneurs, desquels le Psalme cent quatriesme dict: Il l'a constitué & estably Seigneurs en sa maison, & Princes, sur toute la possession. Le secód ordre contient les Iuges & Magistrats, les Aduocats, Docteurs és loix, auec les autres constituees en estat & office, tant pour le regard de la robbe longue, que pour le faict de la guerre. Le troisiesme de ceste Hierarchie Ecclesiastique contient les nobles, les marchans, les artisans, auec le reste du peuple Chrestien. Voylà donc le tres-parfaict ordre de Dieu en ses creatures, comme elles sont reglees, distinctes & ordonnees. Voylà comme les choses superieures regissent & gouuernent les choses inferieures, comme clairement vous auez veu, que les neuf Hierarchies comprises és trois natures se regissent de la dixiesme supreme, plus que diuine Hierarchie. Cest ordre donc ayant ainsi esté disposé par la diuine prouidence, il est de necessité de dire que ceux qui blasment les sainctes Religions, les disants estre des sectes nouuelles, sectes diaboliques, & pleines d'hypocrisie, blasphement par trop, desniant la diuine prouidence & l'ordre tres-parfaict d'icelle. Il est donc necessaire qu'ils cõfessent que en l'Eglise de Dieu il y a des religieuses personnes prenant ce nom de Religieux en la quatriesme signification, suyuant ce que nous auons dict au precedant chapitre. Ceste Hierarchie Ecclesiastique n'est point vne inué-

tion de ma teste, mais estant inuention des Peres anciens, c'est vne inuention du diuin S. Denys, disciple de S. Paul Apostre, lequel l'a prise du vieil testament, & de l'institution de Iesus Christ, de son sainct Euangile, & pour le vous donner à entendre plus apertement. N'y auoit il pas au vieil Testament vne Hierarchie Ecclesiastique diuisee en trois ordres, la premiere Hierarchie ne cõtenoit elle pas les Patriarches, Prophetes, Princes, grands Prestres, Pontifes, les autres Prestres & leuites, & autres ordres Ecclesiastiques? La seconde Hierarchie des Religieux ne contenoit elle pas les sectes des Nazareés institués de Moyse au liure des nombres, comme nous declarerons cy apres? N'y auoit il pas les Rechabites, comme il se trouue au trentecinquiesme chapitre de Ieremie? Ny auoit il pas des Pharisiens, Saduceens, & Iesseens, comme recitent les Sacrées Euangiles? Ie passeray sous silence de la troisiesme Hierarchie, puis qu'il n'y a personne qui doiue ignorer, qu'il n'y ait eu au vieil Testament, des Iuges, des Rois, des Ducs, les chefs de guerre, les legislateurs & le reste du commun peuple. Et pour reuenir au nouueau Testament, Iesus Christ n'a il pas esleu trois sortes de disciples, lesquels represẽtẽt ces trois sortes de Hierarchies? N'a il pas esleu des Apostres representãt ceste premiere Hierarchie? N'est il pas parlé en S. Luc expres chapitre sixiesme que Iesus Christ a appellé ses disciples, & d'iceux qu'il en a esleu douze, ausquels il a donné dés lors le nom d'Apostre? Il y auoit
donc

donc d'autres diſciples outre les douze, puis que de tous ſes diſciples il n'en eſleut pour lors que ſes douze Apoſtres, de ſes autres diſciples fut faicte la ſeconde Hierarchie, lors que d'iceux Ieſus Chriſt en eſleut ſeptãte deux comme il eſt dict en S. Luc dixieſme, Ieſus auſsi eſleut encor ſeptante deux diſciples. Si Ieſus Chriſt auoit d'autres diſciples outre ces douze, & ſeptante deux, il ſe veoit apertement que oüy, ſuyuant ce que dict S. Paul à la premiere aux Corinthiens quinzieſme, où il dict que apres que Ieſus Chriſt fut reſuſcité, il s'apparut premierement à S. Pierre, puis aux onze Apoſtres, finalement à plus de cinq cens diſciples aſſemblez enſemble, leſquels depuis en Antioche furent appellez Chreſtiens, comme il eſt dict és Actes des Apoſtres chapitre vnzieſme. Voylà la troiſieſme Hierarchie Eccleſiaſtique. Il fault de ce qui eſt dict croire, que l'inſtitution des Religieux a commencé du temps de Ieſus Chriſt, comme nous demonſtrerons plus bas auec la diuine faueur. Nous conclurõs donc, & dirons, qu'il eſt neceſsité qu'il y aye des Religieux en l'Egliſe Chreſtienne, & Catholique, & non ſeulement des Religieux, mais auſsi diuers ordres de Religieux, puis que iceux accompliſſent le ſecond ordre de la premiere Hierarchie humaine, ſans leſquels il fault conclure qu'elle demeureroit imparfaicte.

Qu'il est necessaire qu'il y aye diuers ordres de Religieux en l'Eglise Catholique.

CHAP. 3.

L'Estat de religiõ estant vn exercice par lequel on viẽt à la perfectiõ de la charité, cõme le prouue tref-bien l'Angelique Docteur S. Thomas, laquelle charité ayant en soy diuers degrez, & actions ausquels l'homme peult vacquer, & s'exercer, ainsi fault il que de la varieté & diuersité des degrez, & exercices de la charité prouiennent differãs & diuers ordres de religions ordonnés, & instituez par l'authorité de l'Eglise. Ce que demonstre plus apertement le Psalmiste au Psalme 44. où il dict, la Royne a esté mise à ton costé ornee d'vn habit de drap d'or, estant entouree de varieté, c'est à dire de la varieté des Religions. Si le monde est estimé beau pour la varieté de ses creatures, lesquelles neautmoins toutes assemblees & vnies ordonnent la perfection & vnion du monde: & si és Hierarchies des esprits diuins il y a diuerses sortes d'Anges lesquels s'vnisent tous à la loüange du tout puissant Createur, & au gouuernement & conseruation de la creature corporelle : aussi est il necessaire que en l'Eglise de Dieu il y ait diuers ordres de Religieux, à fin qu'à la guise & façon de plusieurs & diuers instruments de Musicque, il loüent vn seul & tres-grand

Dieu en vne ſymphonie accord & armonie treſ-delectable. Ne voyez vous pas que le Prophete Royal Dauid n'eſtoit pas content que vn ſeul inſtrument ſonnaſt deuant l'Arche de Dieu : Mais commande au Pſalme dernier diſant loüez le Seigneur au ſon des trompettes, loüez le au ſon du Pſaultier, & de la Harpe, loüez le au ſon des Tabours & en chant muſical, louez le au ſon des cordes & des Orgues, loüez le au ſon des Cymbales bien ſonnantes, louez le au ſon des Cymbales recreatiues, & pleines de iubilations? Tous ces inſtrumens deſcrits en ce Pſalme, n'eſtoient autre choſe que la figure des diuers ordres des Religions qui debuoient ſonner deuant l'Arche de la Saincte Egliſe : Car comme dict Sainct Paul Apoſtre toutes choſes leur aduenoient en figure, & que ceſte varieté d'inſtruments, ayt eſté la figure de la diuerſité des religions il ſe peult clairement cognoiſtre par le meſme Pſalme ſur la fin, quand immediatement, & auſsi toſt qu'il a dict de ſes diuers inſtruments, il concluz & dict, que tout Eſprit beniſſe le Seigneur. Ne voyez vous pas és liures de Moyſe, des Iuges, & au liure des Roys, du Paralipomenon, Eſdras, des Machabees, leſquels ſont pleins, & enſeignent en tous lieux que quand les Iuifs vouloient és ſolennitez loüer le Seigneur deuant l'Arche, ou dans le temple, qu'ils le loüoient auec diuers inſtrumens, & iceux

bien que differens, neantmoins tout accordez & rendans vne mesme armonie. Ainsi en l'Eglise de Dieu sont les diuerses religions, lesquelles comme ayant diuerses voix d'instruments, auec diuers chants & Plasmes, tous neantmoins conioincts en diuers temples materiels, font vne armonie, & cócordance deuant le diuin aspect du grãd Dieu. N'auons nous pas prouué au precedent chapitre, que les religions constituent la seconde Hierarchie en l'Eglise? n'auõs nous pas dict que toutes les Hierarchies, ou soit des Anges, ou soit de la nature materielle, ou de l'Eglise, qu'elle tient diuers ordres? Doncques nous conclurons, confessant ce estre verité qu'il est necessaire en la saincte Eglise y auoir diuerses religions, & toutes neantmoins Catholiques & conformes à l'Eglise Catholique. Si nous lisons és histoires des Gentils, nous trouuerons que au Royaume de Guzzarat és Indes il y a trois sortes de Religieux, auec leurs Eglises & mosquees, & auec leurs Monasteres, regles, ordres, & statuts: sçauoir est les Religieux nommés Rebuts, les Brachmanes, & Bancaines. Au Royaume de Cely qui est encor aux Indes il y a deux sortes de Religieux nommez en langue Indiéne Ioanens ou Iobes, comme asseurément le tesmoigne Odoard Barbose de Portugal. Au Royaume de Narsingue aux mesmes Indes, sont les Religieux de Tambarme en l'Isle de Giape, en vne mõtagne sont plus de cinq mille Religieux tous gentilshómes: Il y a aussi en ceste mesme Isle des Religieux ap-

pellez Rouzes, & les Religieux dicts Regnixõ, les Moynesses & Religieuses nommees Hamacate comme l'asseure François Xianier natif de Coganixa ville de Iaue, lequel estant conduict en Portugal se rendit Religieux en la societé de Iesus en l'an mil cinq cens quarante neuf. N'y a il pas quatre ou cinq sortes de Religieux, les vns d'vne plus libre, les autres d'vne plus estroite religion, & autres menant vie d'Hermite entre les Mahometans, Turcs, Perses, Tartares, Arabes & Sarrazins? Mais laissons les hystoires profanes, & voyons les diuines: au precedant chapitre nous auons parlé, que au temps de Moyse il y auoit des Nazareens, & Moyse au chapitre sixiesme des nombres, leur donna la regle, & la maniere de viure. Au temps du Royal Prophete, Ianadas fils de Rechab n'institua il pas ses Religieux nommez du nom de son pere Rachabites, leur donnant le moyen & la regle comment ils debuoient viure, comme il est monstré manifestement au trente cinquiesme chapitre, de Ieremie, desquels Religieux dict le mesme Prophete en la fin du mesme chapitre, *Dominus exercituum Deus*. Le Seigneur des armees, le Dieu d'Israël a dict il n'y aura iamais fin de la race de Ionadas fils de Rechab, laquelle sera eternellement deuant ma face. Ne se retrouue il pas entre les Iuifs les Religieux & sectes des Pharisiens, Saduceens, & Esseens? ne le voyez vous pas par les sacrees Euangiles? Sainct Paul Apostre n'estoit il pas de la secte des Phariſiens, comme luy mesme

le dict és Actes des Apostres chapitre 23. quand il parle auec les Pharisiens, & Saduceens, où il dict expressément. Mes freres ie suis Pharisien, fils de Pharisiens. Et au chapitre vingt sixiesme il dict, selon vne tres-incertaine secte de nostre religion i'ay vescu Pharisien, Gamaliel estant mon precepteur. Et Helie n'estoit il pas Hermite, viuant par les deserts du mont Carmel, en ceste mesme montaigne (comme on veoit au quatriesme liure des Roys) habitoit Elisee le prophete, & disciple d'Helie, lequel assembla les enfants des Prophetes pour ses disciples & firent là de petites logettes, & viuoient ensemble. Sainct Iean Baptiste n'estoit il pas Hermite, puisque l'Eglise nous chante qu'en sa plus tendre ieunesse il a entré dans les antres des plus espez bois, & rudes deserts? Il auoit aussi des disciples, car en sainct Mathieu vnziesme il en enuoya deux à IESVS CHRIST nostre Seigneur, lesquels luy demanderent. Est tu celuy qui doibt venir, ou si nous en deuons attandre vn autre: Sainct André Apostre n'estoit il pas du premier Religieux & disciple de Sainct Iean, au premier chapitre de sainct Iean? IESVS CHRIST n'estoit il pas Nazarien, où il est dict Pource qu'il sera nommé Nazarien, & en sainct Matthieu premier il mangera du beuré, & du miel, Sainct Iacques Apostre dict le Mineur, lequel fust sanctifié dans le ventre de sa mere en sa conception n'estoit il pas Nazarien? lisez sa

vie, & vous cognoiſtrez que c'eſt choſe treſ-veritable. IESVS CHRIST noſtre Maiſtre n'auoit il pas des diſciples de diuers ordres comme nous auons dict au precedent chapitre? Il y en auoit entr'eux les vns qui ſuyuoient la vie contemplatiue, comme la Vierge Marie, & Marie Magdeleine, comme il eſt eſcrit au dixieſme chapitre de Sainct Luc, où il eſt dict expreſſement que Marie a prins la meilleure condition de viure, laquelle ne luy ſera pas oſtee, i'obmets les autres deſquels l'eſcriture ne faict mention. Il y en auoit d'autres qui ſuyuoient la vie actiue, comme saincte Marthe, comme il eſt dict au meſme chapitre cy deſſus bien allegué. Marthe, Marthe vous eſtes bien embroüillee vous adonnant, & entremeſlans à pluſieurs choſes. Il y en auoit d'aultres qui adminiſtroient comme les Maries, & autres femmes qui ſuyuoient IESVS CHRIST, & luy ſecouroient, & adminiſtroient de ce qui eſtoit en leur puiſſance. Ne veoit on pas és ſainctes Antonine Arciueq, que Marie mere de Sainct Marc, ſœur de ſainct Barnabé accommoda ſa maiſon pour loger Ieſus Chriſt, & luy adminiſtroit? En ce lieu Ieſus fiſt la tres-ſaincte Cene. Noſtre Seigneur meſme voulant approuuer ces deux ſortes de vies actiues, & contemplatiues, viuoit maintenant au deſert, or en la montaigne, où il prioit tout ſeul, ores és citez allant

deçà & delà prescher, & annoncer l'Euangile, exhortant, & faisant diuers miracles. Voyez ses disciples lesquels apres sa mort à l'imitation de leur maistre comment il ambrassent l'vne & l'autre vie contemplatiue, & actiue. Voyez comme estant dispersez, & diuisez par l'vniuersel monde en Italie, en France, Espagne, Scicile, Grece, Asie, Indes, Perses, Æthiopie, Ægypte, Lybie, & regions Cyrenaiques, maintenant preschans, ores exhortans & reduisants les peuples à la voye de salut: ores monstrant à ceux-cy diuersité de miracles, ores estant solitaires en contemplation, & oraison. Voyez les vies d'iceux Apostres si sainctement descrites: car ce n'est icy le lieu, ny mon but de les racompter. Voyez que la saincte Magdeleine non seulement en Hierusalem, mais aussi au Pais de Prouence meine vne vie contemplatiue, & d'Hermite en la spelonque, par l'espace de trante ans, la feste de laquelle se celebre ce mesme iour que i'escriuois ces choses. Voyez sa sœur Marthe recluse en Prouence à Tarascon en vn Monastere auec plusieurs autres sainctes Vierges & Matrones. Ainsi l'Apostre d'Alexandrie & l'Euangeliste sainct Marc a institué les Religieux appellez les Chanoines de Mantoue, & les Religieux & Chanoines reguliers de sainct Iean de Larran, comme il se veoit apertement, par leurs priuileges, lesquels sont confirmez par Papes Romains diuers, & Vicaires de Iesus Christ. Il y auoit aussi plusieurs Hermites qui viuoient au temps

des Apoſtres, comme raconte Sainct Denis au liure de la Hierarchie Eccleſiaſticque. Philon Iuif venant d'Alexandrie à Rome pour veoir Sainct Pierre, & Sainct Paul qui viuoient encor, aſſeure,& porte teſmoignage qu'il y auoit des Hermites, & Religieux en l'Ægypte, & qu'il y auoit des monaſteres. Laquelle verité eſt confirmee par Ioſeph Iuif. Sainct Barnabé Apoſtre, & natif de mon pays inſtitua à Milan l'ordre des Religieux nommé Barnabins, ce qu'on peult veoir clairement en liſant leurs priuileges. Semblablement Sainct Clete Pape ſucceſſeur de Sainct Pierre fut inſtituteur de la Religion des portes croix habillez de couleur azuree, leſquels portent touſiours par les ruës vne croix d'argent à leur main, on peult veoir cela en leurs priuileges. Nous deuons donc conclure que ſi meſme les Gentils, les Payens, Mahometans: ſi en l'antiquité de la loy de Moyſe: ſi au temps de Ieſus Chriſt & de ſes Apoſtres iuſques au temps du grand Cõſtantin Empereur (comme nous prouuerons peu apres) il y a pluſieurs & diuerſes Religions diuers ordres, & inſtitutions, diuerſes regles, & conſtitutions. Pourquoy ſi depuis le regne du grand Conſtantin Empereur iuſques à preſent que les grandes, & vniuerſelles perſecutions de grands tyrans faictes contre l'Egliſe Chreſtienne ont ceſſé, les Egliſes ne ſeront remplies, les Hermitages multipliez & les religions & Monaſteres augmentez. Veu que au temps du grand Conſtantin, l'Ægypte, Sirie, Ediſſe, l'A-

ſie mineur, l'Antioche, la Cyrenaique, & Lybie eſtoit pleine de religieux. Et comme en ces téps là il y auoit des Religieux, auſsy y auoit il des Religieuſes, & ſainctes vierges conſacrées cõme nous deduirons par cy apres. Entre autres, Sainct Matthieu Apoſtre, & Euangeliſte conſacra en Æthiopie la fille du Roy Æthiopiem nommee Ephigenie, laquelle auec deux cés autres vierges, fuſt enfermee en vn monaſtere cõme raconte S. Ierome, en ſon liure des hommes illuſtres, & autres hyſtoriographes. Semblablement ſainct Thomas Apoſtre és Indes Oriétales, conſacra auec pluſieurs autres vierges la Royne S. Pelagie, comme le teſmoignent Sainct Antoine & Vincent l'Hiſtoriographe. Sainct Clement auſsi Pape, & diſciple de ſainct Pierre à la perſuaſion de ſes deux diſciples Neree, & Achilee martyrs, conſacra Domicille fille de l'Empereur, ou petite fille de Domitien, & eſpouſe de l'Empereur Aurelien, qui fuſt la cauſe qu'il fuſt martyriſé. Nous auons dict auſſi cy deſſus que S. Marthe eſtoit en Marceille enfermee en vn Monaſtere comme auſsi pluſieurs autres, leſquels ont eſtez deuant Conſtantin le grand au temps des tyrans, & perſecuteurs de l'Egliſe. Les ignorans & faus Chreſtiens ne doibuét donc plus contredire à la ſaincte Egliſe du ſeigneur laquelle eſt gouuernee, & reglee du Sainct Eſprit diſant qu'on faict mal & treſmal de ſupporter, & permettre tant de diuerſes Religions, tant diuerſes ſortes de Religieux, & Religieuſes, mais doibuét pluſtoſt hu-

milier leur teste,& dire que veritablement il est necessaire,& est chose fort vtile pour les susdictes raisons,& autres causes & que l'Eglise Catholique a tousiours biẽ obserué les anciens statuts des Patriarches,& Prophetes & de Iesus-Christ,& de ses saincts Apostres en ce qu'elle a entretenu, augmenté & confirmé tãt de differẽtes,& diuerses Religions.

D'où ces Religions ont commencé leur origine,
CHAP. 4.

SI i'eusse voulu suiure l'opinion de plusieurs,non la verité qui est que l'ordre Monacal a eu origine de S.Paul Hermite, ou de sainct Antoine, ou de sainct Basile,& autres, veritablement ie dirois auec eux vne grande menterie,& faulseté, viendrois à nyer comme chose apocrife les lettres sacrees du vieil,& nou ueau testament, & tãt de graues Auteurs dignes d'auctorité, & affin que il ne passent plus auant en leur opinion,Ie veux monstrer appertement la cecité,& aueuglement du monde,& prouuer, que ny sainct Paul Hermite,ny Antoine, ni Basile n'ont estez les premiers fondateurs des Religions. La vie de S.Anthoine Abbé fust descrite de sainct Athanase dedans laquelle ces parolles sont escrites, que Paul Hermite aagé de cẽt trezeans fust visité de S. Authoine aagé de soixante & dix ans,sainct Hierome escrit aussy la vie de sainct Paul , où on peult coniecturer

de ſes paroles que perſonne aucune n'a eu iamais cognoiſſance de ce ſainct depuis qu'il fut entré au deſert aagé de ſeize ans, & veſcu en iceluy eſtant incogneu l'eſpace de nonante ſept ans, tellement que ſainct Paul entra au deſert aagé d'enuiron ſeize ou dixhuit. Or quand Sainct Antoine ſ'en voulut fuir au deſert pour abandonner le monde, il euſt l'exemple d'vn vieil Hermite & Moine: tellement qu'il fault conclure que ce vieil Hermite & Moyne, eſtoit deuant Antoine, & Paul, maintenant dira quelqu'vn, Pourquoy doncappelle on Sainct Paul premier Hermite? A quoy ie reſpond, & dis que ce fut luy qui le premier veſcu d'vne vie incogneuë par les deſerts fuyant les hommes par l'eſpace de nonante ſept ans. Semblablement Sainct Baſile ſurnommé le grand, eſtant fort ieune auec Sainct Gregoire Nazianzene ſe firent Moynes en vn Monaſtere en la Capadoce, ſainct Auguſtin fut faict Moyne en Milā apres le bapteſme, & a veſcu vint ans au Monaſtere de S. Simplician audict Milan. S. Benoiſt fut fait moine de S. Romain. Iceux dōc ont eſté les premiers fondateurs de leurs Religions. Il eſt dōc de neceſsité que nous recherchiōs plus auant dés le temps des Apoſtres comme cy deſſus nous auons apporté les teſmoignages de S. Denis Areopagite, Philon Iuif, Ioſeph, Sainct Iean Chriſoſtome, Sainct Pierre Damian, & autres eſquels ſe dict, que l'habit monachal a commencé du temps des Apoſtres: bien eſt vray qu'il ne portoient pas tout vn habit ſemblable: mais chacun à ſa fantaſie: chacun viuoit, ou en

hermitage, ou en compagnee d'autruy, ou és villes en leurs propres maisons, les autres cheminoient, & peregrinoient par le monde, les autres viuoient és Monasteres (comme dict Philon Iuif) en Alexandrie: les autres auoient certaines regles, les autres des status & ceremonies, ceux-cy en vne sorte, ceux-là en vne autre, & de tout cecy en fut cause, & occasió les grandes persecutions des Empereurs Tyrans, qui martyrisoient les Chrestiens en tous les lieux où on les pouuoit trouuer. Mais depuis que Constantin le Grand se feist Chrestien, les Chrestiens estants en paix, & les Eglises ouuertes ils commancerent à edifier plusieurs Monasteres, & viure en compagnee, & commancerent à faire des regles, & des status. En ce temps viuoient Sainct Anthoine, Machaire, Pachumie, Paphnuce, Hilarion, & autres, & apres iceux vindrent Sainct Basile, Gregoire Nazianzene, Hierosme, Simplician, Augustin, Benedicte, Odon, Brunon, Bernard, Dominic, François, & assez d'autres qui fonderent les religions, donnerent les reigles, les constitutions & preceptes, comme auiourd'huy vous voyez en l'Eglise de Dieu. Mais à celle fin que nous le voyons plus distinctement cest origine des religions de temps en temps, & quelle religion fust premierement ordonnnee. Il est de necessité que nous commancions depuis l'ancien Testament, plusieurs annees deuant que nostre Seigneur Iesus Christ fut incarné. La premiere religion fut des Na-

zariens,& nommee par le Patriarche Iacob lors qu'il donna ſa benediction à Ioſeph diſant, Croiſſent en la teſte de Ioſeph & au ſommet d'icelle des Nazariens entre ſes freres. Moyſe par apres en dõna les regles, & ſtatuts, au ſixieſme des nombres: laquelle Religion fuſt louee, & approuuee de l'Ange quand il annonça la conception de Samſon, en laquelle iceluy Samſon entra. Auſsy nous pouuons dire que Ieſus-Chriſt eſt entré en icelle, & pour ceſte occaſion il fut nommé Nazariẽ ou biẽ de la ville de Nazareth. Nous pouuons dire auſsi Hieremie auoir eſté de ceſte meſme Religion, & ſainct Ieã Baptiſte, & S. Iacques le mineur Apoſtre, comme on pourra plus parfaictement cognoiſtre en liſant leur legende. La Religion des Rechabites commença au temps que viuoit le Prophete Royal Dauid par Ionadas fils de Rechab prince des larrons, lequel demeureroit auec Isboſet fils du Roy Saul: Mais Ionadas fait Penitence inſtitua ceſte Religion comme elle eſt nommee és lettres ſacrées & particulierement en Ieremie chap. 35.

Au temps du grand Aſſuere, il y auoit pluſieurs ſortes de religieux gẽtils comme on peult veoir au liure d'Eſter huictieſme. En telle ſorte que pluſieurs & d'autres ſectes & natiõs ſe ioignẽt, & à la Religiõ & aux ceremonies des Hebrieux. Euſebe, Pamphile, & les Eccleſiaſtiques Hiſtoriographes aſſeurẽt qu'entre les Iuifs auoient des Religiõs appellees Homerobatiſtes, & Maſobotées.

La Religion des Pharisiens estoit instituee du temps de Ptolomee Philadelphe Astrologue, ou sus Ptolomeo Philometore. Genebrardus Cronolo. deuāt l'incarnatiō de nostre Seigneur deux cens octante ans bien qu'il ne se trouue point de qui elle ayt esté instituee du temps de Iean Hircanus il y auoit sept sectes entre les Pharisiens. Genebrard. Cronolog.

La Religion des Esseens auant les Pharisiens a esté deuāt Iesus-Christ qui ont esté tressaincts, & sont loués par Philon sur le liure de la Sapience & par Ioseph, liure 13. cap. 18. au liure des antiquitez? Ils viuoient en commun, faisoiēt profesſion auec serment d'obseruer la saincte Loy, la iustice, & l'obeissāce aux Princes & Magistrats, & à leurs superieurs, Ils gardoient le seruice, & autres regles. 1. Machab. 7. Alcimus tué 60. Esseans. Genebrad. Cronolog.

La Religion des Mananeemes estoit vne cōgregation sortie & extraicte des Esseens, reputee tressaincte encor plus que les Esseens, desquels Herode Antipe loue grandement, & les Historiographes, Ioseph aux antiquités des Iuifs dict que ces Religieux Manæme faisoiēt leur profesſion comme les Esseens, viuoient en commun.

La Religiō des Saduceens estoit quelque peu deuant que Iesus-Christ fust né, il auoient quelque chose d'heresie: car ils nyoient les Anges, la resurrectiō & les esprits estre immortels, ensuy uant en ce l'opinion des Epicuriens. Genebrard. Cronolog. ceste Religion estoit du temps de Ionatas Machabee.

La Religiõ des ſainctes Religieuſes peuuent eſtre dictes auec verité auoir prins leur modelle & patron de ceſte treſchaſte Iudith, chapitre huictieſme, demeuree veſue, laquelle au plus hault eſtage de ſa maiſon ſe feiſt faire vne ſecrette chambrette, dans laquelle eſtãt enfermee auec ſes damoiſelles elle demeuroit, & portoit continuellement la haire ſur les reins, & ieuſnoit tous les iours de ſa vie. Nous liſons en la vie de Themiſtocles Athenien en Plutarque, luy a edifié vn temple au Royaume de Perſe, regnant Xerxes le Monarche, & rendit au ſuſdict temple ſa fille Religieuſe. Voyla la religion, & les anciens monaſteres, & le ſeul moyẽ de couper la teſte au ſuperbe Holopherne, c'eſt à dire à l'eſprit de menſonge, & contradiction. Anne auſsi Prophetiſe eſtoit vraye Religieuſe, laquelle a veſcu octante & quatre ans ſans iamais deſcendre du temple, ſeruant & vaquant aux ieuſnes & oraiſons, ne ceſſant iour & nuict en bonnes œuures. Auſsy peut on veoir en la religion des Nazariens qu'il y auoit des femmes Religieuſes. Et par le regard des payẽs Numa Pompilien inſtitüa les Religieuſes veſtales qui obſeruoient le veu de virginité, & gardoiẽt le feu eternel, lequel eſtant eſteinct ne pouuoit eſtre r'allumé à l'ayde du feu materiel, ceſte religion fuſt ordonnee par ce Roy ſept cens quatorze ans deuant la natiuité de Ieſus Chriſt. Dont nous pouuons inferer que le maiſtre faux dieu de ces payens (i'entens parler de ce premier preuaricateur qui vouloit ſe faire ſemblable

blable au tref-hault & de ses complices) eſtant vray ſinge en l'imitation des faits du Dieu viuant, ſauroient ordonné (à l'exemple de la diuinité) meſme des le premier ſiecle & leurs preſtres, & leurs ceremonies, & leurs ſacrifices, qu'il ne ſoit ainſi on a veu par les eſcritures qu'auſsi toſt que Dieu a eſleu Abel pour ſon ſacrificateur, l'autre a tiré Cain pour le ſien qui ſeſt auſsi toſt rauagé de ſon coſté, & incontinent apres le deluge il a gaigné Cayn & ſes deſcendens entre leſquels eſtoit le Prince Belus ou Bel, la ſtatue duquel a donné le nom à Beelzebuts l'vn des plus renommé Prince des tenebres, & de ce Beel ſont deſcendus tous ces Iuppins, Mars, Pluton & ſemblables canailles de Dieux, ſous le nom deſquels l'ennemy des hómes s'eſt faict adorer par eux eſtáts aueuglez en leurs erreurs par leſquels ils ſe ſont faict offrir des ſacrifices ſous ymages de diuerſes beſtes, & autres creatures mortelles : toutes leſquelles choſes ils ont fait comme ſinges enuieux imitateurs de la gloire du vray Dieu. Ie pourrois diſcourir d'auantage ſur vne matiere tant large, & ſpatieuſe: Mais ie me contenteray pourſuyure à dire qu'on peult inferer de ce que deſſus, que ceſte Religion des Veſtales ordonnée par ce Roy Romain n'a eſté inuentee, qu'à l'exéple des Grecs, leſquels auroiét tiré toute leur Theologie payẽne des Ægyptiés, leſquels par l'inſtinct du maling eſprit auroient adulteré la vraye Theologie: auſsy à l'exẽple du vieil & trop malicieux ſinge leur maiſtre (ou bié

comme bourdons de nature contraire à la mouche à miel)ils auroyét corrompue la conuertissant au seruice & adoration des demons : ou bié que ce Roy auroit esté à ce instruict par Pythagoras philosophe Grec lequel auoit cogneu de presque semblables religions en Ægypte où il auroit esté, & lequel mesme s'auroit fait circoncire se feignant estre Iuifs sous ceste fraude.

La Religiõ des premiers Hermites fust les premiers Rechabites,& depuis d'Elie Tesbitain lequel mena vne vie solitaire au mont de Carmel neufs cens ans deuant Iesus Christ, & ses discibles principaux furét quatre Elisee, Ionas fils de la vefue de Sarepte Michee,& Abdias tous quatre Prophetes. Il y en auoit encore d'autres errãs par les deserts,& viuãs dans les autres cauernes.

La Religiõ des premiers Moynes Carmes deuãt Iesus-Christ fust instituee par Elisee le prophete au mõt Carmel, quãd les enfans des Prophetes s'assẽblerent là & firét vn petit lieu pour habiter où ils viuoient tout ainsi qu'en vn petit monastere. Voyez l'histoire Ecclesiastique au liure vnzieme, Prospere d'Aquitaine, Genode & assez d'autres. Ceste religiõ fust depuis restituee en son premier estat par Iéã quarãte & quatriesme Euesq. de Hierusalé, à l'instãte priere du Prieur de Caprase, & dessors leur fust donné certaines regles. Elle fust de nouueau remise sus,& restituée au téps d'Albert Patriarche de Hierusalé,& la derniere reformatiõ d'icelle fust faicte par Hugue Cardinal Religieux de l'ordre sainct Dominique au Concile de Lyon en France.

La Religiõ des premiers Hermites qui estoiét du temps de Iesus-Christ, fust commencee par le precurseur de nostre sauueur: car nul n'ignore que S. Ieã Baptiste en ses ieunes ans n'aye entré au desert, n'aye contemné les habits accoustrez d'or & de soye pour se contenter d'vne toison d'Agneau ou brebis, n'aye quitté les delicates viandes pour vser de quelques animaux appellées locustes, & quelque peu de miel sauuage, quelle vie seroit cest cy, sinon vne tresaustere vie d'Hermite. Il estoit donc vray Hermite, & si auoit plusieurs disciples, lesquels apres sa mort suyuirent les pas & la parole de nostre Seigneur Iesus Christ.

Toutes ces sortes de religions furét instituées deuant la natiuité de nostre Seigneur Iesus-Christ, or apres c'este pour nous tant heureuse Natiuité, sont venues les autres Religions que nous auõs, lesquelles ie nõbreray par ordre cõme i'ay faict celles qui sont cy dessus.

La premiere Religion est des Chanoines reguliers laquelle fust instituee par les Apostres, & puis reformee par sainct Marc l'Euangeliste en Alexandrie comme dict Cassien au liure des moynes. Elle fut reformee depuis en la ville d'Hipone par sainct Augustin comme l'asseure Possidonius son disciple & autres. La derniere reformation fust faicte par le Docteur de l'Vniuersité de Padoüe nommé frere Iacques Auogard de Bergame conuers de S. Dominicque, & depuis estãt dispẽsé par le Pape institua la maniere, & façõ de viure, de laquelle pour

le iourd'huy ces Chanoines reguliers, vſent.

La Religion des Chanoines de ſainct Marc de Mantouë fut inſtituee par S. Marc l'Euangeliſte en Alexandrie cõme le teſmoigne l'hiſtoire Eccleſiaſtique, Innocẽt troizieſme, Honoré troizieſme, Gregoire neufieſme, Gregoire douzieſme, Calixte troizieſme, Iean vingt deuxieme, & Nicolas quatrieſme, en leurs bulles données en la faueur de leurs priuileges.

Les Preſtres reguliers nommés Barnabins ou Apoſtolins qui ſont à Milan, ſont inſtitués par ſainct Bernabé Apoſtre comme le teſmoignent leurs priuileges.

La Religiõ des premiers Moynes, fuſt inſtituee par les Apoſtres comme le teſmoigne S. Denis Areopagite en ſon liure de la Hierarchie Eccleſiaſtique, & és epiſtres qu'il eſcrit à Timothee Moyne cõme le teſmoigne Metaphraſtes, & Surius en leurs Legendes & Philon Iuif en ſon liure de la vie cõtemplatiue, & S. Ieroſme en ſon liure des hõmes illuſtres, leſquels Philon appelle ſeruiteurs de Dieu, & nõme leurs habitatiõs Monaſteres: les autres les appellẽt Moynes. Sainct Ieroſme dict. Lautheur de la vie religieuſe a eſté S. Marc l'Euangeliſte ce qu'il tire de Philon en ſon liure intitulé, des louanges de la primitiue Egliſe diſant, & racomptant les bons exemples que ceſt Euangeliſte au temps de Philon, donnoit auec tous ces Moynes en Alexandrie: Et par les parolles de Philon nous pouuõs cõclure qu'il ny en auoit pas ſeulemẽt en Alexãdrie, mais en diuerſes autres Prouinces, & à ce-

ste occasion S. Chrisostome,Casſien, & Pierre Damien disent au liure de la religion qu'ils ont esté instituez par les Apostres, & non par l'Apostre.

La congregation des Prestres reformez nommé de S.Ieā le decollé fust instituée par S.Barnabé Apostre luy estant en la ville de Milan. Mais ie pense que ç'a esté plustost S. Iacques le Mineur Apostre auant les autres qui aye esté Autheur, & qui a donné l'exēple de ceste religion pource q̃ il estoit Nazarié cōme l'asseure Egesippe qu'il auoit esté sāctifié des lė vētre de sa mere,&qu'il ne beut iamais ny vin,ny seruoise ou autre breuuage qui peut enyurer:qu'il ne māgea iamais de chair:Iamais ses cheueux ne furét tōdus ny se frota iamais d'huylle, ny n'vsa de bain deuāt qu'ētrer au tēple,& prioit pour le peuple estāt à genoux auec vne si grāde asſiduité q̃ par l'habitude ses genoux auoient acquis la mesme dureté que les Chameaux ont de coustume de porter. Voyla donc la façon de viure des anciés Religieux parfaitemēt descrite par ce q̃ dessus.

La religion des sainctes fēmes & Religieuses a esté semblablement instituee par les Apostres, S Mathieu Apostre, & Euangeliste consacra en l'habit monacal,& Virginal, saincte Ephigenie fille d'Egesippe Roy d'Ethiopie, laquelle pour vne si saincte deliberatiō fust martyrisee de Hirtaque auec deux cens autres vierges recluses, & enfermées,lesquelles viuoiét en cōmun,comme l'asseurét S.Antoine S.Vincent & autres:& à ceste occasiō le S.Apostre fust martyrisé. L'Apostre

S.Thomas consacra séblablemét au voyle de la saincte virginité de la Royne Pelagie aux Indes oriétales laquelle fit bastir vn monastere où elle vescut sainctemét en cõpagnee d'autres: & de ce sont Autheurs S. Anthoine, & Vincent de Beauuais & autres. S.Clement Pape disciple de S.Pierre à la sugestion de ses disciples Neree, & Achilee cõsacra la vierge Domicille petite fille de Domitien Empereur, & espouse d'Aurelien, lequel pour vne tant saincte deliberatiõ de son espouse, la fit mourir auec autres vierges & leur fit par ce moyé obtenir la gloire celeste. S. Clemét fust semblablement pour ceste mesme occasiõ banny en l'Isle Transpontine: de ce est tesmoing S.Ierosme en son liure des hõmes illustres cõme aussi S.Anthoine, Vincent & autres. De celle icy les autres vierges, & Religieuses õt prins leur origine. Les quatre filles de Philippe euangeliste l'vn des sept Diacres viuoient ensemble gardát virginité, & estoiét propheteffes, S. Marthe disciple de nostre Seigneur Iesus-Christ en la ville de Marseille au Pays de Prouuence estant accompagnee de plusieurs autres femmes tant vierges que matrones viuoit en vn Monastere. Et saincte Marie Magdaleine vescut en la cauerne l'espace de trente ans au temps de l'Empereur Antonin. Et depuis Pape Pie premier ordonna que les vierges ne fussent consacrées deuát l'aage de 25. ans. Au téps de Valerié & Galien Empereurs, les vierges & sœurs, Romaine, & secõde firent veu de virginité cõme dict Surius. Et regnant Cõmode Empereur, Eugenie Romaine vierge en Alexandrie du pays

d'Ægypte estãt auec son pere, s'abilla en homme & fust rẽdue Moyne par Elene moyne, & Euesque, & par apres il edifia vn Monastere de religieuses, où icelle s'ẽfermit auec plusieurs autres, & estãt de retour à Rome il cõuertit à la foy Basilide du sãg imperial auec autres, lesquelles en ceste saincte deuotion furent martyrisées cõme recitẽt Metaphraste & Surius. En ce tẽps la aussi viuoit Eustache Euesque de Sabaste Moyne & Abbé en Paphlagonie. Et au Royaume de Pont, regnãt Empereur Dece. S. Cyprian Euesque de Carthage dõna l'habit monacal à plusieurs vierges cõme le recite Ponce son Diacre & Surius & Metaphraste. Anastace vierge & Marthe Romaine estoit Religieuse cõme racõpte le mesme Metaphraste, & Surius & ce au tẽps de Dioclétiẽ Empereur lors que la sœur de Pacuuie Anachorete, & Abbé fut Religieuse. Eusebe moyne de Terracine receut le martire en Italie du viuãt de Claude Empereur estãt encor ses Apostres en vie cõme asseure Alexãdre des instructions d'Italie. Thelesphore Grec Pape Anachorette mesme cõme racõpte Onuphres & autres lequel estoit fils d'Anachorette. Theodore d'Antioche vierge & martyr fist veu de virginité cõme l'asseure S. Ambroise, & Surius. Au mesme tẽps Marie fille de Saturnin Prestre, fust Religieuse & martire. Au mesme tẽps aussi en la ville de Sebaste en Sorie estoit au monastere Brieme Abbesse auec cinquante autres religieuses, entre lesquelles Febronie, Leonille, Eutrope & autres qui receurent la couronne de martyre, & ce monastere

auoit esté edifié long temps deuant l'Empereur dece duquel pour lors Platonique doyenne estoit Abbesse cõme l'asseure Metaphraste & Surius. Durant le regne de Maximin Empereur lequel desist plusieurs monasteres de Religieux & martyrisa entre les autres Domna & Iules rendues & cõsacrées religieuses par S. Atime Euesque de Nicomedie, & fit mener aux lieux publics & bordeaux Theodore vierge & Religieuse comme l'asseure Metaphraste & Surius. Ausi en Alexandrie y auoit plusieurs Religieuses en ce mesme temps que Emond d'Egypte fust Abbé en Nitrie & auoit auec soy plusieurs moynes l'ame duquel fust veüe par le grand Antoine laquelle estoit cõduicte par les Anges au ciel lesquels deux Abbez estoiẽt esloignez l'vn de l'autre de plusieurs iournées cõme dit Sozomene. Au mesme tẽps de Diocle. Basilide d'Antioche edifia vn Monastere de vierges, & icelle fust Abbesse de mille Religieuses. Voiez que toutes ces Religieuses estoient deuant le grãd Constãtin, & deuant que les Monasteres se multipliassent lesquels depuis Constantin iusques à ce iourd'huy ont esté bastis en si grande quãtité qu'ils sont presque infinis. Il fault donc cõfesser auec moy ceste verité que depuis le sacré Apostre iusques à ce iourd'huy continuellement la saincte Eglise a eu des sainctes vierges & Religieuses, & que ce n'est point vne inuention au monde nouuelle comme faulsemẽt les Heretiques l'afferment.

Ausi est il tresmanifeste & appert que les Religieux ont esté tousiours par successiõs depuis

les Apostres iusques à ceste heure. Car sous l'Empire de Aurelie Commode Empereur, Clement moyne, & Abbé viuoit en Alexandrie, lequel fust aussi martyr. Sous l'Empire de Maxim Empereur, deuãcier de l'Empereur Philippe, Gregoire Tamaturge abandonna ses biẽs, & entra en l'hermitage, & depuis fut fait Euesque de Neocesaree. Aussi sous l'Empire d'Aurelien, Denis premier Pape, estoit au precedent moyne. Et sous Decé, Anthenodore Euesque de Constantinople bastit en Olee vn Monastere comme le recite Nicephore. Au temps de Diocletien, Charinte d'Iconie edifia en la mer morte le Monastere de Laure, & au desert de Ticon, il en edifia trois autres. Iulian d'Antioche, hors d'icelle oté il edifia vn Monastere au temps de Decé, auquel il y auoit plus de mille moynes, & aussi Saincte Basilide sa compagne & espouse en bastit vn autre de Religieuses cõme nous auons ja dict, Iceluy Iulien receut la couronne de martire sous Diocletien, & en ce mesme temps fut martirisé Paphnuce Anachorette & Abbé, comme aussi Sabin auec plusieurs autres moynes: Ainsi le racomptent Metaphraste & Surius. Clement Euesque d'Antire, Valerian Empereur regnant, fut moyne & martyr sous Diocletian: Aussi Cirus Medecin, & depuis moyne fut martyr auec Iean semblablement, & moyne & martyrs. Et sous l'Empire de Maximin Lucien viuoit qui fut & moyne & martyr suyuant l'opinion de Metaphraste & Surius, lesquels autres disent qu'au temps de Diocletiá

Empereur il y auoit plusieurs Moynes, entre lesquels estoit Palemó qui print l'habit monacal, & les chanoines de l'Ange en la Thebaide, & en ce temps Paphnuce (qui estoit vn autre que l'Anachorete & martyr) trouua au desert en vne cauerne vn moyne trespassé, & pour l'antiquité ses vestemens s'estoiẽt reduits en pouldre, mais non le corps. Il retrouua Timothee moyne, lequel l'espace de trente ans n'auoit veu hõme, & au precedent estoit en la Thebaide auec les aultres moynes, & Religieuses. Il trouua Sainct Honofre, lequel par l'espace de soixante ans il n'auoit veu personne, que premieremẽt il estoit au Monastere de Erite Hemepolitain, il trouua encor autres moynes & Hermites, & Paphnuce disciple de sainct Anthoine Abbé, qui fut au premier Concile de Nizee, auquel temps les Eglises furent ouuertes & les Empereurs furent faits Chrestiens. Sainct Anthoine ayant plusieurs disciples & aultres moynes & Hermites remplit l'Armenie, Capadoce, Edisse, Syrie, Cypre, Scythie, Nitrie, Thebaide, Lybie, Palestine, & Arabie. Apres lesquels de temps en tẽps sont suruenus des successeurs, comme il est manifeste à tout le mõde. Les autres fondateurs des autres religions cõme Basile, Martin, Simplician, Ierosme, Augustin, Benedicte. Odon lequel fut fondateur de l'ordre de Clugny. Romal fondateur des Camadolesses, Gaulbert fondateur de Vald'vmbre. Brunon fondateur des Chartreux. Robert & Bernard fondateur de Clair-vaux. Albert qui

fut reformateur des Carmes, Guillaume fondateur des Guillermites, puis vn autre Guillaume reformateur des Hermites de l'ordre de S. Augustin, sont les porte-croix azurins reformés. Dominique fondateur des freres prescheurs. François des Cordeliers. Philippe des Seruites, Pierre des Celestins. Bernard des Moynes Blancs. Columbin des Iesuales, Iean Visconte fondateur des Chanoines de S. Saluateur ou Sauueur. Pierre fondateur des Hermites de Sainct Ierosme. Charles Grannelle de la congregation de sainct Ierosme de Felal. Laurens Iustinien de la congregation de Saincte Iustine. Loys de Brecque de la congregation du mont Cassin. Alexandre fondateur de la congregatiõ de S. Ambroise. Loup Oliuette de la congregation des Hermites de S. Ierosme. Bernardin des Cordelliers de l'obseruance. François de Paule fondateur des Minimes. Innocent huictiesme Pape reforma la congregatiõ des Apostoliques, ou de sainct Barnabé à Milan. Matthieu Basci fondateur des Capucins de S. François, & au precedent fut Brigide, laquelle fut fondatrice de sa religiõ, tãt des Religieux que Religieuses en vne mesme Eglise, & deux Monasteres separez. Nõbert de Premõstré fondateur de l'ordre des Humiliez. Eusebe de Strigõ de celle du premier Paul Hermite en Hõgrie. Rodolphe de celle de Fõtauellane. Ierosme auteur de la cõgregatiõ de nostre Dame de Mãtuue. Richard frere du Roy Hẽry d'Angleterre la congregatiõ des bõs hommes. Gerard fondateur de la congregation

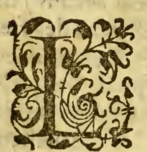
du Sainct Eſprit de Veniſe, & la religion des Blancs Manteaux ſe commença en Aragon au temps du Pape Clement quatrieſme. Iean natif d'Eſpagne commença celle de la Trinité, Marguerite de Ruſci commença la congregation des Preſtres de Ieſu de Rauenne, Iean Pierre Carraffs, & apres Paul quatrieſme Pape fonda la congregation des Theatins, Ignace loyal celles des Preſtres Ieſuiſtes. Ieroſme primar Venetié commença l'ordre des Preſtres reformez des orphelins. Innocent troiſieſme Pape commença l'ordre des Preſtres du S. Eſprit de Rome, Iacques Antoine, François Marie, & Barthelemy Ferry, ces trois reformerét les Preſtres reguliers de S. Iean decapité inſtitué à Milā par S. Barnabé Apoſtre. Eugene Pape inſtitua les Chanoines azurés de ſainct George d'Alege en Venize. Les Predicateurs ont eu aulcuns reformateurs comme Iean Dominici, lequel fut de c'eſt ordre, & depuis Cardinal, reforma la congregation de Lombardie, qui eſt maintenant vne Prouince. Ieroſme de Ferrare reforma la Prouince Romaine, Reformees ſont les congregations d'Holande, de Hybernie, la Gallicana, celle de France ores prouince de Hoſsitanie, & la congregation de Raguſe, les Cordeliers de ſainct François, oultre ceux de ſainct Bernardin, & les Capucins, Amadee ou Aymé reforma les Amadeens que les autres appellent les Sabotiers du troiſieſme ordre. Les Elarins. Sous Pie cinquieſme, il y en a eu en Eſpagne des aultres reformations. Les Carmes, & les

Hermites de Sainct Auguſtin. Il y a eu auſsi quelques reformateurs comme Saluateur celle de Lacerte. Simon de Cremone, celle des charboniers, Iean Roc de Pauie, celle de Lombardie, Baptiſte celle des Baptiſtins, Felix celle de Poüille ou Ducette, François celle de Zampare, il y a d'auantage celle de Peruſe, de Sclauonie en Allemaigne, celle d'André Proles, & celle de Paul premier Hermite, tous ceux ſont Hermites de S. Auguſtin. En Ethiopie il y a des Religieux Chreſtiens nommés de la viſion, auec d'autres conuens qui contiennent eſtans tous ioincts enſemble tréte iournees de pays, lequel eſt tout ſubiect, & de l'obeïſſance de ces Religieux le tout ſous l'Empire du Preſtre Iean Empereur, il y a encor ſous la ditiõ de ceſte Empereur, autres Preſtres reformez & des Religieux & Religieuſes, qui portent és mains vne croix. Il y a en Frãce des Religieux de l'ordre ſaincte Croix, leſquels ont leurs ſtatuts, conſtitutions, breuieres, & miſſels des freres preſcheurs, cõme auſsi les Religieux de S. Bartelemy de Genes, comme auſsi faiſoient du commancement les Seruites inſtituez (comme diſent aucuns) de S. Pierre le martyr qui eſtoit Religieux des freres Preſcheurs. En apres il y a des Religieux ou Cheualiers de S. Iean de l'hoſpital, leſquels pour le iourd'huy ſont nommés Cheualiers de Malthe, il y a les Templiers, les Cheualiers noſtre Dame qui ſont Allemans, de S. Maurice, de S. Lazare, leſquels deux ordres furent reformés en la preſence du Duc de Sauoye, lés

Cheualiers de Liuonie du Sainct Sepulchre, de Calatrana, & d'Alcantare en Eſpagne, de ſainct Eſtienne Pape ordonné par le grand Coſme de Medecis en la Toſcane, les Cheualiers de la bande en Eſpagne. En Frãce il y a les Cheualiers de ſainct Michel, en Bourgongne de la toiſon d'or, l'Annontiade en Sauoye, & la iartiere en Angleterre, les Cheualiers du Sainct Eſprit ordoné & inſtitué par le treſ-Chreſtien Roy de France, & de Pologne Henry troiſieſme de ce nom, les Cheualiers & Comtes Palatins, les Cheualiers d'Heraclie Empereur & autres ſemblables ordres, leſquels pour le preſent ne me viennent en memoire.

Les conditions, & Reigles que les Religieux gardent pour le iourd'huy, leſquelles eſtoiẽt anciennement obſeruees par les Philoſophes Gentils, Patriarches, Prophetes de Ieſus Chriſt & anciẽs Peres de la primitiue Egliſe, la premiere deſquelles eſt d'abandonner les richeſſes tant naturelles que artificielles.

CHAP. 5.



L'ANGELIQVE Docteur ſainct Thomas, en ſes Opuſcules, diuiſe les recheſſes en deux eſpeces diſant les richeſſes ou eſtre naturelles cõme les Royaumes, Prouinces, Villes, Poſſeſsions, Beſtail, & autres animaux, ou artificielles, leſquelles ſont comme l'or & l'argent, monnoye ou transformé en vaſes, en veſtemens, & au-

tres choſes ſemblables, toutes leſquelles richeſſes ont ceſte treſ-propre vertu d'empeſcher l'homme à vacquer à la Philoſophie, ſuyure la vertu, & de chaſſer tout vice, & finablement ruyner & perdre ceux qui les adorent le plus, & laiſſant à part toutes les belles ſentences dictees par les Philoſophes, grands Monarques, & autres gens de bons eſprits, & recommandable vertu, ſur ceſte opinion il me ſuffit ſuyure le dire de noſtre bon maiſtre, lequel nous a enſeigné, qu'il eſt du tout impoſsible de ſeruir à deux maiſtres, à Dieu, & aux richeſſes, & qu'il eſt plus difficile qu'vn riche entre en la gloire de Paradis, qu'vn chameau paſſe par le petit trou qui eſt en l'eguille. A ceſte occaſiõ dit l'Apoſtre que tous ceux qui ſe veulent faire riches, & qui deſirent les richeſſes, tombent & s'expoſent à vn nombre infini de tentations, & aux lacs du malin eſprit, en infinité de deſirs inutiles & dommageables, leſquels en fin abiſment l'hõme en eternelle perdition, pource que la racine de tous maux c'eſt la cupidité, laquelle eſtãt eſtouffee, & deprauee dans le cœur de l'hõme, faict qu'auſsy toſt qu'il deuiẽt Apoſtat & Schiſmatique, abãdonnant la vraye foy, & de degrez en degrez vient iuſques à adorer le maiſtre des ſorciers. Car ſi par la cupidité de richeſſe viẽt le peché: ſi la peine du peché c'eſt l'hereſie: ſi le prochaĩ degré de l'hereſie eſt l'Atheiſme, & ſi le dernier but de l'eſprit plein d'ẽuie, & d'orgueil, amy de tenebres & deſireux d'eſtre Dieu, eſt de ſe faire adorer: entre laquelle adoration faicte à

luy en perſonne, & l'atheiſme , il n'y a degré par lequel il faille paſſer : il eſt certain que qui ne ſe donnera de garde des premieres allarmes, & ſi on n'eſt muny de la grace de Dieu,pour ſe pouuoir releuer lors qu'on ſera tombé, il eſt treſ-certain dy-ie que ce peché d'auarice eſt la porte à toute perdition, à toute malediction, à toute abomination, à mille & mille eternelles douleurs, qui les accompagneront apres ceſte caduque vie & temporelle. Fuyez donc ce vice deteſtable, ô homme qui eſtes formé à la forme & ſemblance de Dieu, qui és appellé enfant de Dieu, frere de Dieu, amy de Dieu, voire Dieu meſme ſi vous faictes & gardez les commandements de Dieu noſtre pere cœleſte. Il n'y a perſonne qui liſant les hyſtoires, tant profanes que diuines ne voye à veu d'œil combien le deſir d'accumuler des biens, a eſté dommageable & le ſentier de perdition,& combien le contraire eſt propre non ſeulement aux Religieux, mais à tous hommes qui deſirent paruenir à ceſte felicité, à tout vray fidelle Chreſtien. Ie ne veux icy apporter les triuiales, & pouldreuſes hyſtoires de Pigmaliō de Thyr, Polymneſtor Roy de Thrace, Eriphile femme d'Amphiaras, les fictions fabuleuſes de Mydas: Mais ſeulement ie veux bien dire, auec les poëtes,que lors que l'or a eſté moins cogneu,ceſtoit lors que l'aage eſtoit d'oré, & de petit à petit apres qu'on commence à priſer, & chercher metail d'or, profundant iuſques aux entrailles de la terre ainſi petit à petit, l'aage d'or & plaiſant s'eſt

s'est deterioré, se tournant en argent, & l'aage d'argent deuenu pire, degenerant en airain & en fer, c'a esté lors que l'auarice a inuenté ces deux mots, tien & mien, car de là sont venues les guerres, les inimitiez, haines & dissentions, & n'y a vice qui nous face plustost perdre toute la charité (laquelle vertu nous rend le plus semblables au Cherubins Anges le plus doüez de diuinité) que l'auarice, que si nous voulons croire au Poëte qui dict, que depuis que l'auarice a commencé à regner. la nouerque brasse du poison à son beau fils, le fils desire abreger la vie de son pere, le beaupere n'est en asseurance auec son gendre, le frere auec le frere, l'hoste au logis de son hoste, finablement toute pieté, toute religion si adiouste, & toute iustice quitté la place estant surmontee par ce vice. Voyons si la saincte escriture nous enseignera autre chose, & nous cognoistrons qu'il n'y en auoit encor que cinq ou six au monde quand l'auaricieux Cayn, perdant la grace de Dieu tomba au peché d'enuie, d'iceluy en ire & fratricide, finablement à mescognoistre voire desdaigner Dieu, respondant auec vne presumption trop grande. M'auez vous donné en garde mon frere Abel pour vous rendre cõpte où il est? Et Abel au contraire pource qu'il n'auoit plus estimé les richesses que son Dieu, fust trouué iuste deuant iceluy fust le premier martyr, comme son frere le premier reprouué. Passons plus oultre, dont procede ceste enuye des freres de Ioseph contre luy, sinon

pource qu'il estoit le plus aymé de Iacob, & qu'il craignoient qu'il n'emportast, & ne receût la meilleure benediction, & qu'il ne fut le plus aduancé en bien par le pere. Qui a faict mourir Pharaon auec toute son armee, endurer tāt de maux en son pais, sinon son extreme auarice craignant perdre le fruict qu'il retiroit du labeur des enfants d'Israël, qui a faict reprouué Saul, & perdre la grace de Dieu, sinon que l'auarice qui luy auoit faict outrepasser les commandemens de Dieu. L'auarice des Prestres de la loy, des Scribes, & Pharisiens, a faict qu'ils ont mis à mort le vray Messie, l'auarice a persuadé à Iudas de le trahir. Iob au contraire, Moyse & Tobie contenant les richesses, & loüant Dieu en leur pauureté, ont merité estre visités de Dieu, & est glorifié pource qu'il ne cherchoient point la gloire. Sainct Iean Baptiste, & les Apostres, & tant de glorieux martyrs recognoissant les biens n'estre qu'vn vent, & les contemnant, sont venus en la gloire eternelle. Il n'est donc rien au monde plus detestable suyuant l'opinion de Iesus fils de Sirach que l'auarice, & l'auaricieux insatiable, & qui ne trouue rien difficile à executer, pour accomplir son dessein voire quand il deuroit empoisonner, tuer, trahir, tromper, & reduire en cendre tout le monde, soit quitter sa religion, soit suyure le peché à bride abatuë, soit meurdrir, soit adorer le Diable, & luy donner sa propre ame. Ce vice faict que les

Roys & Seigneurs ont pillé & tyranisez leurs peuples, les nobles ont foullé, & vollé le tiers estat, se sont diuisez en factions se sont rebellez contre leurs chefs : Ce vice a faict entrer la Simonie en l'Eglise, qui a gasté & renuersé beaucoup, enlaidy tout ce qu'elle auoit de plus beau & precieux: Il a faict la iustice estant du tout corrompuë, a deliuré le malfecteur, & condemne, l'innocent ait pour de l'argent vendu le bon droit des parties,& vendu leurs iugemens à l'ancan. Le preuost Fœlix faisoit souuent venir Sainct Paul deuant soy en esperance qu'il luy donneroit quelque argent, & luy feroit quelque present pour estre deliure. Les Prestres & iuges des Iuifs corrompirent Iudas par argent, ensemble les faux tesmoins qui desposerent contre Iesus Christ. De quoy on peult conclure que si l'actiome des Dialecticiens est vraye qui dict, que la cause pour laquelle quelque chose a quelque accident ou proprieté, est plus participante d'iceux accidents & proprietez, que la chose qui par son moyen les reçoit: on peult conclure (di-ie) que ces iuges Pharisiens, sçauoient bien comment ils en vsoient auec ceux qui auoient affaire auec eux, & par lesquelles apparences ils se laissoient le plus facilement corrompre. Ce vice a faict que les manouuriers ne craignent à violer le Sabbat comme ont faict anciennement les Iuifs, a esté cause d'infinis pariuremens, que commettent les marchans, & pour dire

en bref est cause d'infinies offences commises par toute sorte de gens, tout sexe, toute condition tout ordre, en tout estat & affaire, & vacation, ce vice nous est escrit aux Euangiles par deux paraboles, la premiere des vignerons par laquelle est demonstree la nature de l'auaricieux estre de murmurer, & porter enuie, disant auec les freres de Ioseph. Nous auons porté toute la chaleur du iour, & auons le plus trauaillé pendant que ce petit mignon habillé d'vne robe precieuse est à son aise, & lequel aura aultant en sa succession que nous ou peult estre d'auātage, allons, tuons-le: Mais celuy qui garde les iustes trouua moyen que leur auarice mesme sauua la vie à celuy auquel ils desiroiét la mort, leur persuadant qu'il valoit mieux le vendre à quelque marchāt estranger, pour du prix, & de cest argent en rēplir & cōtenter leur auarice. L'autre parabole est du mauuais riche, par laquelle est demóstree apertement la fin de l'auaricieux estre, qu'apres qu'il a esté ennemy & persecuteur des pauures qu'il est damné perpetuellement. Or que ce vice soit le plus detestable que tout autre peché mortel, il se peult prouuer par trois argumens, le premier desquels est que ce vice est dict estre le pire, qui faict que l'homme perde la plus belle vertu. Si donc la charité est la plus parfaicte des vertus, & qu'elle se perd par l'auarice, n'estimerons nous pas l'auarice estre vn peché grandement à euiter? D'auantage si Dieu est iuste (ce qu'il est) ne punit il pas les offences plus griefues, par plus

griuefues peines ? trois pechés en diuers temps ont esté & seront cause de la commune perte & ruyne du mond. Le premier a esté glouton-nie, & desobeissance, quand en nostre premier pere Adam nous receusmes toutes les maledi-ctions qui tous les iours nous accompagnent? Le second fut la paillardise, & l'adultere, lors que la face de la terre fut toute couuerte des eaux du deluge, & que toutes les ames viuan-tes furent mises à mort excepté celles qui s'estoient retirees en l'Arche. Et le troisiesme sera l'auarice extreme qui estant accompai-gnee d'infinis vices, despandans d'icelle vio-lantera nostre Dieu à consumer la terre, les eaux & aultres elemans par la fin non d'vne mort seule : mais de mille morts ensemble qu'vn chacun endurera en celle combustion precedee d'infinies frayeurs : lequel futur iu-gement quiconque meditera il n'y a si effron-té à qui les cheueux ne dressent en la teste. La premiere peine du peché premier a esté tres-dommageable pour nous, nous assubie-ctissans à la mort tant corporelle que spiri-tuelle, mais la seconde peine du second pe-ché a esté encor plus cruelle faisant descendre aux enfers sans aucune esperance d'en pou-uoir estre deliuré, toutes les ames raisonna-bles qui viuoient sur la terre. Et ceste troisies-me surpassera en horreur toutes les autres, lors que toutes les vertus des cieux s'emouue-ront, & les hommes priront les montaignes de les estoufer, voudront mourir, & ne pour-

tont iuſques au iour qui eſt prefix de la vengeance de Dieu. Voylà donc la ſeconde raiſon pour prouuer que l'auarice eſt le plus execrable peché, de tous les pechez mortels deuant eſtre plus griefuement punis que les autres. La troiſieſme raiſon eſt que quand vn fin, ruſé, & experimenté Capitaine veult prendre vne place du tout imprenable, & qui eſt de conſequēce il ne cherche les plus legers moyēs pour la ſurprendre, ny petite force pour l'aſſaillir, mais au contraire il deſploye tout ſon art, tout ſon eſprit, faict la plus rude batterie dont il ſe peut aduiſer. Ie vous demande maintenant, y en a il ça bas vn plus ruſé, plus fin, plus cauteleux guerrier que le Diable? Non, y a il fortereſſe plus imprenable, plus d'importence pour noſtre ſaluation & plus contraire à l'ennemy que Ieſus Chriſt? Non, maintenant de quel art, de quelle force & fineſſe a vſé d'aſſault ennemy enuers ce grand prophete? le premier effort ça eſté luy preſenter le peché de gloutonnie, pource qu'il ſçauoit que Ieſus auoit fain, & qu'il auoit par ce meſme là ſurmonté noſtre premier pere. Le ſecond & plus poignant aſſault a eſté l'orgueil & la preſumption qui auoit eſté ſuffiſante pour faire tomber les Anges de leur perfection & gloire, & duquel peché il a accouſtumé de tenter ceux qui ſont les mieux viuans : Et le troiſieſme & plus fort que touts les autres eſt l'ambition & l'auarice deux pechez ſi germains & iumeaux que preſque ils

ſuyuent touſiours l'vn l'autre. Il luy promettoit donc luy donner tout le monde, en ſa puiſſance, & les richeſſes qui eſtoient en iceluy. Il auoit alors quelque raiſon, car pour lors il eſtoit Prince du monde, & de tout temps il a eſté le maiſtre des richeſſes: mais il deuoit regarder qu'il offroit tous ces preſens à ſon maiſtre auquel il en debuoit la foy & hommage, & lequel expreſſement eſtoit venu en ce mõde pour luy oſter ce que iniuſtement il auoit vſurpé ſur nous, enuers leſquels ceſt ennemy ſ'eſt touſiours monſtré comme tyran. C'eſtoit donc ſon dernier eſpoir que ce peché par lequel il le tentoit, non comme homme, non comme Ange: mais comme quelque choſe de plus parfaict. Prenons en vn autre, Sainct Pierre chef de l'Egliſe, chef des Apoſtres, & vray ſucceſſeur de la place de noſtre Dieu, eſtant confirmé par deſcente du ſainct Eſprit, n'a-il pas eſté tanté de la meſme auarice par Simon Magicien? Et pourſuyuant Sathan en ceſte maniere d'aſſaillir l'Egliſe, n'a-il pas taſché par tous moyens à faire entrer la Simonie & l'auarice en l'Egliſe pour par apres les faire tomber en toute ſorte de vice? Les ſieges de Conſtantinoble, & de Rome promis par les Empereurs heretiques, & offers au plus gens de bien des Eccleſiaſtiques en font foy Eccleſiaſt. 31. Bié heureux donc (dit le Sage) le riche qui eſt troué ſans offence, & eſtant riche eſt pauure de vo-

lonté n'estant en ses richesses auaricieux, & ne mettant point plus sa foy, son esperance, & sa charité en ses richesses qu'à son Dieu. Mais qui est cestuy là & nous luy donnerons ceste loüange ! Comme voulant dire, il est impossible d'en trouuer vn tel, ou à mieux dire, tresdifficile. A ceste occasion nostre Dieu ayant dict à l'adolescent Matthieu dix-neufiesme, que s'il vouloit paruenir à la plus grande perfection qu'il debuoit vendre tout son bien, & en donner tout le prix de l'argent aux pauures, à fin qu'il s'acquestast vn tresor au ciel, & qu'il deuoit apres auoir faict celà qu'il le suiuist: lequel adolescent pource qu'il estoit riche, & auoit son cœur en ses richesses il se partit tout triste, fasché & d'esconsolé. Toutefois il n'est pas impossible qu'il ne s'en trouue de tels, car nous sçauons qu'il y a eu plusieurs personnes riches; mais aussi plusieurs Empereurs & Roys ayans en leur puissance grans Royaumes & Empires, lesquels sont en gloire auec les bien heureux : mais nous disons ce estre difficile pource que nous estimons auec Sainct Paul, les richesses estre des lacqs, desquels auec grande difficulté on se peult sauuer pour passant par iceux pouuoir paruenir en la gloire eternelle : ce que Iesus Christ voulant plus amplement demonstrer dict que veritablement il estoit impossible à l'homme, mais non impossible à Dieu pource que Dieu est tout puissant, & rien ne luy est impossible. Toutes ces cho-

ſes eſtans conſiderées par les Philoſophes anciens: ſçauoir eſt l'empeſchement que font les richeſſes, & combien elle empeſchent à ſuyure la vertu & à Philoſopher. Diogene, Zeno, Anaxagoras, Bias & les autres Sages de Grece ont auſsi toſt qu'ils ont cõmencé à philoſopher meſpriſé le monde & contemné les richeſſes, meſme que Diogene & Solon comparoient les richeſſes à la fange, & diſputoient fermement contre ceux qui aſſeuroiẽt que la ſeule beatitude de l'homme conſiſtoit aux richeſſes, diſant icelle pluſtoſt eſtre vn empeſchement pour paruenir au ſouuerain bien qui eſtoit la cauſe que la plus part des Philoſophes (comme auſsi telle eſt la couſtume des hommes doctes) eſtre deſchirez & pauures, qui auroit donné lieu au prouerbe que ſouuent ſous vn manteau pelé & deſchiré, eſt cachée la plus profonde ſageſſe, & de ceſte leur pauureté eſt cauſé, le contemnement des richeſſes. Ie veux maintenant laiſſer là les philoſophes pour diſcourir ſur les Gentils & monſtrer comment és Indes au Royaume de Cely ces deux ſortes de Religieux que nous auons nommé cy deſſus ſelon leur profeſsiõ eſt bien qu'ils ſoient gentils hommes abandonnẽt le monde auec leurs biens & richeſſes, & ſe rendent Religieux: Ainſi ſont les Religieux de l'Iſle de Iapa, leſquels vont par le pays demandant l'aumoſne, & quaſi preſque tout nuds, & non qu'il ſoient deſchirez & faiſant pluſieurs autres penitences comme nous dirons. Ces Religieux font trois veux de chaſteté, d'obediance,

& de pauureté & sont en vne mõtagne presque au nombre de cinq mille. Deux qui sõt curieux de lire les mœurs des Turcs que plusieurs Religieux des Turcs, & Mahometains estant riche au precedent ont quitté toutes les richesses, & se sont reduits sous la pauureté estant mendiens pensant que par ceste voye il pouroyent estre plustost sauuez. C'est assez (pour la briefueté des gentils: lesquels auec les Philosophes n'õt pas eu la cognoissance d'vn seul, & vray Dieu. Voyons maintenãt au vieil testament qui a esté le premier, qui a laissez ses richesses à fin de pouuoir mieux & plus facillement paruenir à leur but; qui estoit non seulement comme les Philosophes, de trouuer quel est le souuerain bien: Mais aussi estant guidé du sainct Esprit, de seruir du tout à Dieu qui seul nous peut beatifier. Ce fust le bon Patriarche Enoch: lors estant aggreable à Dieu il luy pleust de l'appeller librement, & de son consentement (comme Sainct Augustin, celuy qui t'a fait sans toy, cest adire sans ton consentement ne te peut pas sauuer sans toy, Il abandonna donc toutes ces richesses: & ne fault doubter qu'il ne fust riche, pource que le monde n'estoit guere multiplié, & chacun pouuoit prendre les terres amples riches & desertes, comme bon luy sembloit, & quand or il eust esté multiplié, si est ce que cestuy cy estoit des premiers, & plus puissans de la terre, ayant plusieurs descendans de luy, sur lesquels il auoit domination. Or de son

consentement il quitta toutes ses possessions, & fust transporté par la maiesté diuine tout viuant au Paradis Terrestre, affin qu'il donnast, & auançast la sagesse aux Gentils. Noé ayant commandement de nostre Dieu d'abandonner son bien & entrer en l'Arche, a creu à sa parolle, & incontinent a abandonné toutes ses richesses, biens, parens & amys, & entra en l'Arche auec trois de ses enfans, & leurs femmes, & par ce moyen, & par le mespris de ses propres biens, il euita l'ire de Dieu. C'est pourquoy nous remettant cest exemple deuant les yeux, nostre Dieu nous admoneste que nous deuōs tous à l'exemple du Patriarche Noé, entrer en l'Arche de la saincte Eglise, en laquelle nul auaricieux ne peut entrer. *Si vous ne faites penitence* (disoit Iesus-Christ) vous mourez tous tant que vous estes, comme aduint au temps de Noé, que il ne voulurent point croire ny faire penitence, ny entrer en l'Arche. Abraham aussi Dieu luy ayant commandé (comme le plus souuent interieurement il commande aux Chrestiens) qu'il eust à abandonner son pays & naturelles richesses sçauoir est ses possessions, & terres & de voyager par la terre, on voit comme aussi tost il a obey. Elie aussi abandonna & quitta tout & se retira au mont de Carmel pour seruir à Dieu auec plus de saincteté & deuotion. Elisee voyant que Elie luy auoit mis sur soy son manteau, & cognoissant par secrette reuelation la volonté de Dieu, incontinent il abandonna, & les bœufs & la charrue

& ſuyuit Elie : Pluſieurs enfans des Hebrieux quittant leurs biens & heritages ſuiuirent Eliſee à la montaigne de Carmel, & aſſemblez ils faiſoient penitence. Sainct Iean Baptiſte comme i'ay ia dit abandonna tous les biens paternels pour mener vne vie bien auſtere au deſert. Et noſtre ſeigneur Ieſus-Chriſt miroir & exemple de tous vrays Chreſtiẽs (cõme dict Sainct Paul 2. Corint. 8.) luy eſtant treſriche voire le maiſtre & Autheur des richeſſes, il s'eſt voulu faire treſpauure à noſtre occaſion & noſtre profit, voire ſi pauure qu'il n'auoit pas des drapelets pour l'enueloppet le iour de ſa natiuité. Laquelle pauureté a eſté par luy ſufferte affin qu'il nous peut faire treſriches, & nous diſtribuer en abondance les richeſſes celeſtes, qu'il ne peult eſtre riche non ſeulement comme Dieu, mais auſsi comme homme, perſonne n'en doibt douter luy eſtāt deſcendu de la race Royalle Dauid, & eſtāt vray Roy & legitime heritier de la couronne comme le teſmoigne le Pſalme ſecond où il eſt dict : Mais moy ie ſuis cõſtitué Roy ſur la ville de Sion, & au Pſalme vingtieſme, Seigneur le Roy s'eſiouira en ta vertu, & encor en pluſieurs autres lieux de la ſaincte eſcriture, & comme le declarent plus amplement les trois Roys mages lors qu'ils vindrent pour l'adorer auec preſens comme Monarque de tout le mõde, quand ils s'enqueſtoient du lieu de ſa natiuité, ne demandoient ils pas où eſtoit le lieu auque le Roy des Iuifs eſtoit né, & lors qu'ils le trouuerent ſe proſternans en terre tous trois l'a-

doreterent, voyoit on pas en sainct Marc neufiesme sainct Matthieu vnziesme, sainct Luc dixneufiesme comment le commun peuple crie à haute voix, beneist soit le Roy d'Israël lequel est venu, voila ton Roy qui vient à toy. Mais bien que veritablement il fust Roy cõme Dieu qui est le Roy des Roys, mais comme homme cõme plus abille à succeder, toutefois il donna biẽ à cognoistre ce que chante l'Eglise de luy que celuy n'estoit point venu pour prẽdre, & oster les Royaumes terrestres, qui estoit venu nous donner part au Royaume celeste, mesme que lors que le cõmũ peuple le voulut couronner pour Roy il s'en fuit, en quoy nous deuons remarquer que toutes les actions de Iesus-Christ nous doiuent seruir d'instruction & de ce precepte pour les suyure & les imiter. Venons maintenant à sainct Pierre, & autres disciples qui nous ont donné tant de sainctes exemples, & lesquels nous voulans donner à cognoistre que les richesses sont le vray empeschement pour paruenir à la vraye contemplation, & Philosophie incontinent qu'ils ont esté appellé par Iesus-Christ, ils ont abandonné tout, suyui Iesus-Christ. Que si on vouloit dire qu'il leur est bien facile à ceux qui n'auoient que laisser tout ce qu'ils auoient: ie diray, & respondray que pour le regard de ceux qui estoient pauures, & pescheurs de poisson: que leurs reis leur barque leur pouuoient estre autãt agreable, que le royaume au Roy. Pource que, comme dit sainct Gregoire Pape en l'homelie sur le quatriesme

de S. Matthieu. Ceux la ont beaucoup quitté, qui n'ont rien retenu pas mesme le moyen de gagner sa vie, qui est le vray royaume du pauure. Mais tous les Apostres n'estoyent pas pecheurs, Car sainct Matthieu estoit banquier, & icelluy laissa la banque auec tout son argent, pour suyure Iesus-Christ. Marie Magdaleine, Marthe & le Lazare estoient tous tres-riches, & commandoient à des places fortes & chasteaux, lesquels toutefois il ont abandonné & quitté pour viure heureusement. Sainct Pierre Apostre demandant à nostre Seigneur Dieu & luy disant, maistre, nous auons laissez si peu que nous auõs en nostre pouuoir, & nous t'auõs suyui dittes donc maintenant commẽt nous en serons recõpense: Iesus-Christ nous enseigne le profit qui s'en doit suyure disant: vous qui m'auez suyui en mes aduersitez, lors que viendra le temps de la regeneration, sçauoir est quand le fils de l'hõme sera assis en sa maiesté: vous serez aussi assis sur douze sieges iugeant les 12. tribus d'Israël, & en vn autre lieu. Vous serez recõpẽsé au cẽtuple (cest a dire) pour vn denier que vous donnerez pour l'honneur de Dieu, & que vous abandonnerez pour le seruir vous en serez recompensé de cent fois autant, & si vous serez en fin salariez de la vie eternelle. Les trois Mages estans baptisez par Sainct Thomas Apostres abãdõnerent leurs Royaumes, & menerẽt vne saincte vie. Helene Royne des Abigins laissa son propre royaume, & s'en alla en Hierusalem, où elle fit bastir vne maison non à au-

tre but & intentiõ,que pour eſtre touſiours pres des ſaincts Apoſtres. Le ſemblable a eſté fait de pluſieurs Roys, Roynes, Empereurs, & autres Princes & Seigneurs, comme nous dirons cy apres. On ne doit donc blaſmer, ſi pour le iourd'huy on voit les Gentils-hommes, cheualiers, Princes, marchans ou de quelque autre qualité que ce ſoit, abandonner les biens & richeſſes ſuyure à leur pouuoir, l'humilité, & la vie de la religion, puis que ils ont aſſez d'exemples tant des anciens Philoſophes, gentils & Turcs, tant d'exemples en la loy de nature des bons Patriarches & Prohetes: Meſme l'exemple de Ieſus-Chriſt des Apoſtres, & autres diſciples, & d'inumerables martyrs, leſquels exemples doibuent aſſez induire tout le monde à ſuyure ceſte vertu de meſpris de richeſſe pour ſe gabionner contre les d'angereux aſſaux de la trop à craindre auarice.

La ſeconde Condition ou Conſtitution d'abandonner le monde meſme ſes propres parens.

CHAP. 6.

SI ie voulois diſcourir cõme au precedent chapitre des Philoſophes, qui ont abãdõné auec les richeſſes leur païs & leurs parẽs, pour plus libremẽt philoſopher ou diſcourir ſur la façõ des Gentils Religieux ou Mahometãs, ie ſerois cõtraint à chacun chapitre re-

cōmēcer (cóme l'on dit) vne ſemblable chāſon, pource que ſe ſont deux choſes, qui ne vont iamais guere l'vn ſans l'autre contemner les richeſſes, pour l'honneur de Dieu, & pourſuyure la vertu, abandonner ſes parens & le monde: Car tout ainſi que les Philoſophes qui s'eſtoiēt propoſé pour but la vertu contemnoient toutes choſes qui les empeſchoient de paruenir à ceſte vertu (teſmoing celuy qui perdiſt volontairement la veüe, regardant d'vn œil immobile en vn bouclier d'acier dans lequel le ſoleil batoit de ſes rayons,& ce pource que cōme il eſtimoit la veüe l'ēpeſchoit de ententiuemēt penſer à la vertu). Ainſi eſt il neceſſaire que celuy qui veult paruenir à la perfectiō Chreſtienne,il fault qu'il mette toutes choſes en arriere, & que Dieu luy ſoit ſes richeſſes, Dieu luy ſoit ſon pere, ſes parens, ſon pays,ſon tout,& qu'il l'ayme de tel courage qu'il briſe tous les empeſchemens qui ſe pourroient mettre au deuant. Sainct Paul eſtant en ceſte charité, & paruenu en ceſte perfection, comme rauy en ſa conſtāce diſoit qui eſt ce donc qui me ſeparera de la charité de mon Dieu (c'eſt à dire, ſera ce la peur, la mort, la faim, mes parens, mon pays, Ia à Dieu ne plaiſe. Puis en vn autre lieu comme vn braue ſoldat, il ſe vante glorieuſement racomptant toutes les playes,les naufrages, & toutes les indignitez qu'il auoit receu, pour la querelle de noſtre Seigneur, ceſt de luy que nous deuons apprendre à eſtre celeſtes en nos penſées, & n'apprehender rien en noſtre ame, ſinon ce beau nom

nom de Iesus tant de fois, & tant sainctement par luy repeté, & lors nous pourons dire comme luy, Ie vis maintenant : mais nonpas moy car c'est Iesus-Christ qui vit en moy. O heureuse transformatiõ de nous en Iesus-Christ. O tresheureuse ame deuote qui tous les iours sens ton Dieu qui parle à toy par ses secrettes exhortations. O bien heureux les bons peres anciens qui ont ceste grace en leurs rauissemens d'esprit, & contemplations profondes d'apprendre la discipline celeste, à eux dictee, par le sainct Esprit, Bien heureux sainct Anthoine, S. Bernard. S. Hierosme, sainct François, & le nombre infini des bons & solitaires Hermites, qui ont autrefois gouté quel plaisir receuoit leur ame estant vnie à leur bien aymé, à celuy qu'elles aymoient plus que leur cœur, que tous les parens, & amys & que toutes les choses de ce monde, elles pouuoient dire ce que dit Salomon au Cantique des Cantiques, la main senextre de celuy qui m'est plus cher, & que i'ayme mieux, que ne fait la Licorne son vnicque petit sera sous ma teste, & ma teste se reposera dessus, & son bras dextre m'embrassera & caressera. Ie sçay bien que tout le monde ne peult pas obtenir ceste grace : Mais ie puis bien dire, & est vray que ce n'est que nostre faulte. Dieu ne nous a point donné de limites pour estre gens de bien ; & pour suyure la vertu, s'il ne nous donne qu'vn talent, & que nous le façions bien profiter il nous en donne vn autre, & si nous vsons bien de ces deux,

deux autres nous ſeront donnés, & ainſi infiniement theſoriſerons ſi nous voulons, puis q... Dieu peult, & nous veult departir infinie...ent ſes graces : Mais à tous toutefois ſelō nos merites, l'vn ſe contente de ſuiure ſans tribulation, & petitement la voye de vertu, & toutefois n'offenſer perſonne, les autres d'vn cœur plus eſleué contemnent les richeſſes : mais ne contemnent le monde, & la chair, les autres ſont chaſtes, & ne ſe ſoucient des richeſſes, & ſont preſque Religieux au monde, mais toutefois ſe laiſſent commender par leurs parens, & amys. C'eſt pourquoy celuy la eſt eſtimé treſ-parfaict qui contemne toute autre choſe, & contemne auſſi ſes propres parens, pour la gloire de Dieu, Dieu eſt ialoux de ſa gloire, & veult eſtre (comme il doibt) le mieux aymé, Quiconque dict il ayme plus ſon pere ou ſa mere que moy, il n'eſt pas digne de mon amitié. Si Adam n'euſt point plus aymé ſa femme que Dieu nous iouyrions du Paradis terreſtre, Si Abraham euſt plus aymé ſon fils que Dieu, il n'euſt receu les benedictions qu'il a receu par apres ny n'euſt eſté l'heureuſe plante, qui nous a produict en ſon temps ceſte belle fleur Ieſus-Chriſt. Moyſe nous a donné l'exemple duquel nous deuons plus honorer Dieu, ou noſtre pere lors que deſcendant de la montaigne auec les deux tables, miſt le premier la main à l'eſpee, & commanda au peuple qui n'auoit

point idolatré de mettre à mort voire ſon frere, voire ſon pere, ou tout aultre parent qui auroit adoré le veau d'or. Les loix Romaines nous commandent, & diſent eſtre vne naturelle loy d'honorer premierement Dieu, puis noſtre parentage, puis noſtre pays. Ciceron meſme grand Orateur, & Philoſophe aſſeure que nous ſommes obligez à noſtre pays, puis à nos parens, puis à nos amys, & qui luy euſt demandé ce que nous debuons à Dieu ie croy que nous luy deuons plus qu'à tous les autres. Ie ſçay bien que toute beſte miſe en liberté, recherchera touſiours ſon aye propre, où il a eſté né, les perroquets s'il pouuoient voler retourneroient és Indes, les Lyons en Afrique, meſme le treſſage Vlyſſe priſoit plus la ſterile Ithacque que l'immortalité à luy preſentee par Calypſo. Ie n'ignore l'affection de Codrus, des Deces, de Sceuola, & tant de braues, illuſtres Capitaines, qui ont plus eſtimé leur pays que la vie, comme la bien monſtré Themiſtocles Capitaine Grec; toutefois bien que ceſt amour enuers le pays ſoit vne vraye pieté & vertu, elle ſe conuertit en vice, lors que l'homme prefere l'amour de ſon pays, à l'honneur & obeiſſance qu'on doibt à Dieu. Ie ne doute point que la pitoyable Cigogne, ne nous monſtre à honorer nos peres & la loüange donnee au pitoyable Æneé, & de celle par laquelle ſa pieté deliura ſon pere, apres l'auoir long

temps nourri en la priſon du ſeul laict de ſes propres mammelles. La femme de Pompee, de Brute, de Mythridate monſtrent l'affection grande enuers leurs maris, Pericle Athenien, & Orphee pour l'amour des maris enuers leurs femmes. Toutes ſes affections ſont bonnes, mais fault ſe reſouldre auec Iob, & Dauid, il a ainſi pleu à Dieu, & puis qu'il la trouué eſtre bon, ſa volonté ſeule ſoit faicte. Quels pleurs faict Dauid pour le premier fils de Berſabee, quelles lamentations pour ſon fils Abſalon, toutefois il s'en eſt faſché auec vne telle modeſtie, que il a recognu qu'il failloit ſuyure en tout la volonté de ſon Dieu. Brute & Manlie Torquat, n'ont pas eſtimez plus leurs enfans que la Iuſtice, & deuoir d'homme de bien. Or ie ne veux dire que ce ſoit commandement de Dieu, ou qu'il ſoit de neceſsité neceſsitante d'abandonner, ny les richeſſes, ny les parens pour eſtre ſauué, mais ſeulement qu'il eſt bon voyre meilleur & plus expedient, & comme dict ſainct Paul ie le conſeille, & eſtime tel conſeil eſtre bon, à celuy qui vouldra plus parfaictement viure, faire ce que Dieu conſeille à l'adoleſcent, Va t'en & vend tout ton bien, & donne le prix de l'argent au pauure & me ſuis, c'eſt à dire, laiſſe tes parens pour me ſuyure. Et en vn autre lieu dict Ieſus-Chriſt. Celuy qui abandonnera ſon pere, ſa mere, ſa femme, ſes enfans, ſes biens, il ſera recompenſé au

centuple, ſoit en ce monde par grace ſoit en l'autre par gloire, & par deſſus vne telle recompēſe, il eſt ſeur de paruenir à la gloire eternelle, il fault eſtimer doncque que ſe feroit grande folie de penſer, que tous ceux qui ſont au ſiecle aux affaires, & en la vie contemplatiue, ne puiſſent paruenir au rang des biens heureux. Mais ſeulement qu'il eſt treſ-vtile à celuy qui veult plus facillement eſtre parfaict fuyr le monde, lequel, comme nous monſtre la viſion du Pere ſainct Anthoine & plain & couuert de tāt de lacs tendus par Sathan, & ſes complices, que l'homme ſe doibt eſtimer eſtre bien heureux d'en eſtre eſchappé, & peult s'eſtimer plus glorieux que le braue ſoldat, lequel d'vne brauade, & courage inuincible aura trauerſé, & ſe ſera faict place par le milieu d'vn camp ennemy, au bout duquel, ou il aura renuerſé quelque Prince ſignalé par terre, ou faict quelque inſigne dommage ſoit aux poudres ſoit en quelque autre maniere, pour reuenant à ſon Empereur receuoir, le colier triumphant, & l'accollée de bon, & victorieux cheualier. Et ce que i'eſtime eſtre la pire condition, eſt que bien, que ceux qui ſont au monde, & paſſant par tant d'eſpines & deſerts viennent en la gloire celeſte, toutefois leur merite, & gloire ne ſera d'vne telle perfection, que de ceux qui plus braues qu'ils n'ont eſté ont peu contemner le monde, la gloi-

re, ses parens, les dignitez & la richesse : & tout ainsi qu'vn homme ayant faict profession, & veu de religion offence & peche plus griefuement lors qu'il cõmet quelque peché, que ne faict vn mõdain & seculier: aussi lors qu'il fait bien, ses œuures sont d'vn merite beaucoup plus grand, & recompensees d'vne beaucoup plus grande gloire. Pource que donc vn chacun naturellement, est obligé à rechercher son plus grand bien, ie conseille que si quelcun se sent asses fort, pour resister aux tentations de la chair, & qu'il pense pouuoir continuellement estre, & perseuerer en l'oraison, & combatre sous l'enseigne, & estendard de celuy qui a vaincu le monde, & le Prince des tenebres tous les perils & d'angers qui conduisent l'homme au peché, & qui a vn cœur si hault & vouloir si bien né, & magnanime que contemnent les petis effects des armes, se veult adonner aux plus aduantureuses entreprises qu'il s'adonne (comme aussi sainct Paul l'exhorte, aux œuures charitables, & deuotes, comme à l'hospitalité, en la continence la chasteté, l'obedience, & en la pauureté, qui sont tous les trois veux de la religion. Il fault (comme dict Sainct Paul) que la charité de Fraternité demeure entre nous, & que nous nous entre-aymions, comme estans vnis & freres, & que nous ne mettions en oubly le deuoir d'hospitalité, ayons soing de consoler les liez & emprisonnez, comme estans par le lien de la charité liez &

prisonniers auec eux, semblablement des affligez, comme estans affligez & trauaillans en ceste prison corporelle, respectant & contregardant en toutes nos actions, l'innumerable lien de mariage, & fidelement conseruant le lict nuptial esloignez de toute polution : A cause que, comme dict le mesme sainct Paul) Dieu est le iuge des paillars, & des adulteres, que nous ayons en reuerence, ceux qui nous sont proposez, & que nous obeissions à nos superieurs. Les premiers donc qui nous ont monstré ce sainct exemple d'abandonner, & le monde, & ses parens furent comme nous auons dict au precedent chapitre les Patriarches, Enoch, Noel & Abraham, lors que nostre Seigneur luy commanda de sortir de sa terre, & abandonnant ses parens & la maison de son pere, vient en la terre laquelle il luy auoit monstré, qui estoit la vraye figure du religieux appellé de Dieu au veu de religion, auquel deuant qu'il aye receu l'habit, & qu'il aye eu en son affection se rendre tel: Dieu interieurement, & auec vne voix, & inspiration diuine, il visite l'homme enflamé, le cœur en vne diuine amour & afin de luy donner le moyen de pouuoir, auec vne plus grande quietude & repos d'esprit, le faire iouyssant de c'est diuin amour l'appelle & luy dict, hors de la terre, c'est à dire hors du siecle & monde, lequel est remply de concupiscence & abomination, quitte & abandonne tes

parens, c'est à dire tes particulieres opinions & vouloir & la maison de ton pere, qui est l'affection que tu porte à tes parens charnels, & te rends en la terre que ie te monstreray, c'est à dire sous le ioug de religion, qui est vrayement vne terre de promission, terre abondante en laict, & miel qui sont les saincts merites. Car comme nous auons dict l'homme qui habite en icelle tresbuche plus rarement, se releue plus legerement, se parge plus hastiuement, marche en ses œuures plus sagement, vist en plus grand repos, est enrosé des graces, & visitations celestes en plus grande abondance, meurt auec plus de seureté & conscience, & est recompensé en plus grande gloire. Voyla le profit qu'ont faict Elie, & Elisee Prophetes ensemble, les fils des Prophetes lesquels auec Elisee ont habité le mont de Carmel. Ainsi (comme nous auons dict, Iudith estant enfermee auec ses damoyselles, faisoit vne aspre penitence fuyant le monde, & ses plus proches, Sainct Iean Baptiste & Anne la prophetesse laisserent, & le monde, & leur parenté. Mais quel exemple nous a monstré nostre Dieu, lequel n'estoit encor beaucoup aagé de grand nombre d'ans, & delaissa son pere & sa mere pour disputer auec les Docteurs & lors qu'on luy vint dire que son pere, & sa mere le demandoyent, alors il respondit ce que tout bō Chrestien doit respōdre. Celuy-là (dict-il) qui faict le commandemēt

de mon pere qui eſt au ciel celuy eſt mon frere, ma ſœur, & ma mere, ce que nous voulant confirmer d'auantage il nous enſeigne, diſant: ſi ton frere commet quelque lourde faulte, reprens le deuant deux ou trois teſmoings, ſ'il ne veult deuenir meilleur pour ta remõſtrance dicts le à l'Egliſe, que s'il ne veult croire à l'Egliſe qu'il te ſoit cõme vn Ethnique & Payé c'eſt à dire, ne l'aye en nonplus d'eſtime qu'vn homme qui ne reuere la diuine puiſſance. Si donc, ou le pere, ou la mere, ou les freres ou autres ſont excommuniez de l'Egliſe, qu'il te ſoit cõme vn Ethnique & Payen, & n'aye point en plus grande reuerence le debuoir de parenté que le commandement de Dieu. Non content de ceſte fuite, auſsi toſt qu'il fut baptiſé il abandonna de rechef ſes parens entrant au deſert, mais eſtant contrainct de publier la loy de la grace ſ'en retourna en Hieruſalem, & aux autres villes pour accomplir ce pourquoy il eſtoit venu, & la prophetie d'Amos diſant: Il a eſté veu en terre, & a conuerſé auec les hommes, non pour autre occaſion ſinon pour ramener les hommes à la voye de ſalut, comme eſtant le vray medecin qui pouuoit guerir la treſ-griefue fieure de peché. Mais eſtant retourné du deſert, il ne laiſſoit de conuerſer auec ſa tres-ſaincte mere, & auec les parens qui obeiſſoient à ſa diuine volonté & obeiſſant à luy ont obey à ſon pere celeſte, & ſpecialement ſa benoiſte mere plus qu'autre creature, ſoit humaine, ſoit Angelique, & a eſté occaſion dict le pere Sainct Au-

guſtin, la Vierge Marie a eſté plus heureuſe en conceuant la foy, & en croyant ce que l'Ange luy annonçoit de Ieſus Chriſt, que non la chair de Ieſus Chriſt meſme, ny meſme iceluy Dieu & homme, pource que elle a entendu la parolle de Dieu & la gardee, & obſeruee en ſon cœur. En ceſte meſme maniere ont faict les Apoſtres, Iean & Iacques, leſquels eſtant appellez de noſtre Dieu, pour ſuyure la ſaincte religion, incontinent laiſſerent la naſſelle, les rets, & leur pere Zebedee & ont ſuiuy Ieſus Chriſt: le meſme ont faict plusieurs autres diſciples auſquels noſtre Seigneur diſoit. Vous n'eſtes pas du monde, pource que ſi vous eſtiez du monde, le monde aimeroit ce qui ſeroit ſien, & à ceſte occaſion le monde vous a en haine, pource que vous n'eſtes pas du monde, tout ainſi que ie ne ſuis pas de ce monde, mais ie vous ay eſleu, & retiré hors du monde. Noſtre Dieu ne nye pas que ſes Apoſtres ne ſoient du monde: Mais il dict que le ſuyuant ils ont quitté le monde, & n'ont plus eſté du monde. De meſme les Religieux ne ſe nomment plus mondains pour ce qu'ils ſont quaſi ja mortels au monde. Auſſi ne ſe doibuent eſmerueiller ſi le monde les a en hayne & inuenté mille & mille calomnies contre iceux: pource que s'ils eſtoient du monde, le monde les aimeroit eſtant vne choſe fort naturelle à vn chacun d'aymer ſon ſemblable, ils doiuent neautmoins ſe

consoler en ce que nostre mesme Sauueur dict en Sainct Iean quinsiesme, que le disciple ne doibt estre plus priuilegié ny auoir plus de prerogatiue que son maistre, & si le monde a persecuté leur maistre, à plus forte raison doiuent il estre tourmentés, mesprisés, & contemnés. Et en ce gist la vraye marque & signe, pour cognoistre ou s'ils sont de IESVS CHRIST ou du monde. Les chefs & premiers fondateurs & instituteurs des Sainctes religions, auec les Religieux peuuent vrayement estre appellés imitateurs des Apostres. Lors que IESVS CHRIST par l'inspiration diuine & interieure parlant à eux leur a faict quitter, & abandonner le monde, auec toutes les voluptés, plaisirs & delicatesses, & lesquels n'ont faict comme l'adolescent, lequel estant appellé par nostre Dieu à sa suitte, luy respondit, permettez moy (ô Maistre) que premierement ie voise enseuelir mon pere, c'est à dire que ie demeure auec mon pere tant qu'il aura vie: Car à semblables mal-aduisez nostre Seigneur respond au mesme lieu, disant, laissez les morts enseuelir, & vous allez annoncer & prescher la parolle & la saincte predication du sacré Euangile. Veritablement ceux sont bien heureux qui comme Sainct Pierre, & Sainct André son frere (qui comme le chante l'Eglise) au commandement d'vn seul abandonnent les rets, & leur na-

ſelle ont ſuiuy noſtre redempteur. En la meſme ſorte on faict ſainct Antoine, Auguſtin, Benoiſt, Dominicque, François & autres ſaincts Religieux. Ceſt donc vne maniere de viure fort ancienne, & obſeruee par les saincts peres qui ont voulu exercer vne ſaincte vie d'abandonner le mõde, & ſes plus proches parens, bien que toutefois (comme dict l'Angelicque S. Thomas, & S. Anthonine en ſa troiſieme partie le demonſtre) ceux qui ſont appellés à la religion, lors qu'il verront leurs parens eſtre en extreme neceſsité, & qu'ils n'ont aucun humain moyen pour ſe ſecourir, que lors il doiuent deuant toute choſe garder & obſeruer le commandement qui luy a eſté donné d'honorer ſon pere & ſa mere, deſquels parlant Sainct Paul Apoſtre dict, que ſi quelqu'vn eſt ſi deſnaturé qu'il n'aye aucun ſoucy & charité enuers les ſiens, principalement enuers ſes parens il a renié ſa foy, & eſt plus meſchant que les payens, & infidelles. Ce mot en extreme neceſsité eſt adiouſté pour oſter l'excuſe à pluſieurs prelats qui le couurant de ce manteau de leurs benefices entretiennent les cuiſines de leurs parens, laiſſant les pauures mourir de fain à leur porte, voire autant le pain des vrais enfans de Dieu pour le bailler à des chiens, car ie croy veritablement que tels parens qui viuẽt du bien du crucifix, ayãt aſſez dequoy viure autre part, ſont pires que les Turcs, & que les Infideles ne ſerõt ſi ſeuerement punis qu'eux qui commettant ſacrilege vſurpent les biens des

Religieux & des pauures, qui ſont les vrays membres de Dieu. Aufsy malheur ſur celuy qui diſtribue ſi indignement les threſors & biens de l'Egliſe, eſtant pluſtoſt imitateur du Diable que de S. Laurent, faiſant les liberalitez & diſtributiõs aux gens indignes, incapables & maladuiſez. Si donc noz parens ne ſont en vne telle necefsité, il fault que l'hõme d'Egliſe laiſſe les morts enterrer, & qu'il rende à Ceſar ce qui luy appartient, mourant heureuſement vray enfant de la religion Catholique, Apoſtolique & Romaine.

Que ce n'eſt choſe nouuelle que les Religieux portent robes de peu de valeur, contemptibles, & diuers habits. CHAP. 7.



C'EST choſe trop plus certaine que tous les philoſophes anciẽs leſquels auec leur folle ſageſſe, qui auoit quelque vmbre de la vraye ſageſſe & lumiere, ont eſtimé & aymé la vertu: iceux la cognoiſſant eſtre celeſte, & du tout contraire à la terre qui perſuade le ſeul vice comme treſimparfaicte, & n'ayant de ſoy-meſme ce peu qu'elle produict d'imperfection : aufsi ont il contemné toutes choſes qui ſembloient auoir quelque communication auec ceſte terre. Philoſophant donc en eux-meſme que ceſt homme eſtoit participant de deux natures l'vne materielle groſsiere & terreſtre, qui eſt le corps de

l'homme,l'autre d'vne nature celeste Angelique & beaucoup plus parfaicte, ils ont pensez qu'il valloit mieux suyure la nature qui estoit la plus noble & meilleure, & contemner ce corps, & comme ils cognoissoient bien que la raison estoit le gouuernail de ce corps, cognoissant en outre la guerre continuelle qu'il y a du viuant de l'homme entre ces deux natures, lesquelles s'efforcent de leur pouuoir se dompter & vaincre l'vn à l'autre. Ils ont estimé que puis que par la seruitude & subiection acquise à la victorieuse raison, l'homme paruenoit à la parfaicte ruyne, & au contraire tomboit en miserable ruyne, cest appetit charnel estant le maistre. A ceste cause ils se sont opposé diametralement, & efforcé de contredire en tout & par tout à ceste Marastre la terre, à ce corps né en imperfection, à cest appetit courant legerement à tout vice,& fuyant d'vn pied aillé la vertu. Ils ont recherché diligemment en quoy se delectoit cest appetit pour luy opposant son contraire & le rembarer, & le rendant maniable le faire contenir en son debuoir. Ils ont veu que cest appetit estimoit beaucoup les richesses comme dons & bienfaicts, de sa mere la terre. Les Philosophes au contraire ont contemné les richesses (& comme nous auōs cy deuant dit) les vns les ont abandonné au premier qui les vouloit prendre comme Bias : les autres les iettoient en la mer, les autres les refusoient & les renuoyoient à ceux qui leur presentoient

comme Fabrice Philosophe & Capitaine Romain : les autres se rioient l'ors qu'à leur retour en leurs pays il voyoient leurs heritages estre en friche. Ils ont veu que cest appetit incitoit ce corps à aymer ses parens desmesurément comme les singes qui d'affection qu'ils portent à leurs petits les tuent, les peres perdans les enfans par trop grande nonchalance, & souuent les enfans, freres & autres, se perdans eux mesme sans aucune raison, & par trop legerement. Ainsy les Philosophes ont voulu retrancher ceste trop grande affection enuers leurs parens, les aymans ce qui est assez, & ne delaissans pour iceux à faire actes genereux, & à suyure selon leur pouuoir la vertu : Et pour ce que cest appetit desire comme il est du monde y mettre son eternelle demeure, qu'il prise son pays plus que nul autre retenant par ses terrestres affections l'homme de bien faire. Les Philosophes au contraire ont contemné ceste affection, pour suyure la vertu, vn Philosophe ce disoit citoyen du monde. L'autre, disoit son pais estre où il se trouuoit bien, l'autre que toute la terre estoit le pais de l'homme sage, comme la mer l'habitation des poissons, l'autre disoit que son pais estoit en tous lieux, où il se trouuoit bien. De mesme (comme on verra plus amplement cy apres) ont racamusé, & rebrouché toutes les affections illicites de cest appetit, & lors qu'ils ont veu desirer, ou la delicatesse, ou

le repos, ou les danses, ou les banquets, ou les dignitez, ou les grandeurs tousiours ils l'ont combatu par contraires affections. Ainsi quand ils ont veu que cest appetit desiroit les beaux habits pour se mirer dans iceux, comme le Paon faict en ses plumes vraye amorce de superbe & orgueil, ils se sont defendus par son contraire tous estans habillés de vestemens honestes non magnifiques & superflus. Les autres ainsi habillés representoient la mesme peine deesse de pauureté: de là est venu que les mondains de nostre temps donnët aux Philosophes pour propre epithete ce mot de (crotté) ie laisse à part Diogene. Mais i'estime que Socrate & celuy qui ne pouuoit estre chien Royal, n'auoient grande superfluité d'habits. Ie fais tort à la presente matiere tant langager des Philosophes: mais ie veux dire que en ce les Philosophes seront iuges des Chrestiens au iour du iugement, lesquels en vne espesse nuict & au millieu des tenebres ont trouué vne maniere de bien viure & bien endurcis en nostre cœur, & endurcis en nos vices, nous nous laissons mener à nos affections, tout ainsi que si iamais nous n'auions ouy parler de vertu. Laissons donc les Philosophes, & voyons si nos Patriarches ont aymé plus les habits & vestemens qui entourent ce corps, que la mediocrité qui faict & parfaict la vertu. Le Patriarche Iacob voulant receuoir la benediction de son Pere, laissa ses habits delicats & d'enfant mignard, & print les rudes & deschirez habits du chasseur, lesquels Isaac

ayant touché commença à s'escrier. Voyla veritablement que l'odeur qui sort des habits de mon fils, est semblable à l'odeur d'vn champs fertile, sur lequel Seigneur mon Dieu a donné sa benediction. Le mesme Iacob voulant accomplir le commandement de Dieu, & voulant edifier vn autel en la ville de Bethel, ayant appellé à soy toute sa famille, leur commanda de changer d'habits, qui est interpreté qu'ils quittassent toute superstition & mondanité, qui n'estoit autre chose qu'vne figure, pour monstrer que ceux qui veulent edifier vn autel à Dieu, & entrant en religion, receuoir sa benedictiō, & luy sacrifier vn cœur contrit & humilié, qu'ils doiuent imiter le Patriarche Iacob, iettant & abandonnant les lascifs & mondains habillemens, propres aux moins parfaicts, & prendre les habits de pureté, saincteté, innocence & de pieté. Si l'homme parle de l'abondance de son cœur, & si on iuge de l'interieur de l'homme par l'exterieur, estimerons nous vne pureté de conscience estre en celuy, qui se glorifie en ses habits plus deschiquettez & decoupez qu'vn crible, plus bigarrez que l'arc au ciel, &plus fantasques que la chimere feu vomissante, ou que le monstre de l'art poëtique d'Horace? Veritablement il n'y a personne qui voyant ces magnifiques, porter soye sur soye auec infinies façons, desquels leurs habits (ainsi parlent-ils) sont enrichis & trop prodiguement pourueus, ne les accomparage à vn Anthoine, ou plustost à vn He-

liogabale, qni ne trouuoit rien de bon, & plaisant, qui ne fust achepté à grans frais : que demonstre vne telle delicatesse d'habits sinon vne representation d'vn homme, ou effeminé, ou cupide de gloire, prodigue, ou voluptueux? La parabole du mauuais riche, ne dict elle pas qu'il estoit habillé de pourpre, & de soye? & nostre Dieu menassant les filles de Hierusalem par la bouche du Prophete, ne les menassoit il pas de les descoiffer, pource qu'elles prenoient trop de peine, & estoient trop curieuses en leur coiffer, & attifer, & les menace encor de leurs arracher leurs bracelets, carquãs, chaines, bagues, ioyaux à quoy par trop elles estoient addonnees : Mais est depeincte en l'Apocalipse ceste paillarde heresie, montee sur la beste à sept testes. Que si nous voulons regarder les maux prouenus de ceste delicatesse d'habits, nous trouuerons que la Monarchie des Assyriens a esté transferee à Medes, lors qu'vn effeminé Sardanapale delicatement habillé par sa delicatesse, & feminine pusillanimité, perdit entre ses femmes & sa vie, & son Empire. qui a faict perdre depuis aux Medois leur pouuoir, & que le Perse a quitté sa gloire au Grec, sinon la delicatesse prouenuë des habits trop curieux, ce pendant que les Grecs, les Romains, les François ont gardé les marchans estrangers de ne communiquer à leur nation, la molle delicatesse, tant en viandes qu'en habits des nations barbares, alors ils ont esté grans, & au contraire quand les mignardises &

voluptez leur ont esté communes auec les autres peuples, ils ont perdu tout ce qu'ils auoiẽt gaigné. Le desir d'estre braue à combien de meschancetez il incite l'esprit de l'homme: Amphiaras en peult estre tesmoin, ioinct aussi que le plus souuent les femmes, pour estre braues, veulent gaigner de beaux habits au detriment de leur pudicité, comme aussi y a des hommes qui pour estre braues se loüent & prestent pour le gain comme cheuaux de seruice. O combien est plein de loüange vn habit modeste & honeste, argument de l'interieure vertu, sagesse & prudence de celuy qui le porte! Mais la diuersité des habits des Religieux, n'est nomplus nouuelle que les modestes vestemens, & n'a esté du iourd'huy qu'ils ont esté de beaucoup differens des habits des Prelats, & Prestres seculiers. Car du temps de Moyse, il fust par luy ordonné que les Prestres porteroient certains habits differens des autres, à fin qu'ils fussent separez d'auec le peuple, & qu'ils fussent distinguez par leurs habits. Ainsi est il que les Religieux portent vn habit different & du peuple & des prestres, pour euiter confusion, & à fin que l'on face d'eux quelque difference, & distinction. Ceste façon de faire n'estoit particuliere aux Iuifs: Mais aussy comme à tous les anciens Gentils, & Modernes, qui viuent en la loy de nature: comme tous les sacrés interpretes asseurent que mesme deuant Moyse les premiers nays estoient consacrez à Dieu,

& faicts Prestres, comme il se veoit par Melchisedech, qui estoit du temps d'Abraham, & par Ietro, beaupere de Moyse. Si vous lisez aussi les histoires des Ægyptiens, Metastenes, Maneton, & autres, comme aussy les hystoires des Perses, touchant les Mages, & les hystoires des Romains touchant leurs Prestres Flaminez, instituez par Numa Pompile, les Diales, & Curiales. Mesme on peult veoir qu'entre les Gentils pour le iourd'huy il n'y a pas seulement difference d'habits entre le peuple commun & leurs Prestres, mais entre certains Religieux, qu'aussy ils ont entre eux, comme il est amplement contenu en certain rapport fait par plusieurs Iesuistes du Royaume de Portugal, & aussi plusieurs Portugalois mesmes. Aussi sont differés en habits les Religieux du Royaume de Ganzatas, Canpaio, Coquin, Giape & autres en Indie, où il y a trois sortes de Religieux, & de religions: comme aussy y a deux sortes de religions au Royaume de Cely, ceux du Royaume de Narsinca, lesquels estans differens de vestemens, portent les vns la corde, les autres la chesne, & les autres marchans tous nuds excepté les seules parties honteuses. Ie passe sous silence ceux qui se trouuent en l'Isle de Giape, & les Religieux d'Ethiopie, qui sont en grand nombre, & difference en habit, pource que quant à ceux de Giape i'en ay parlé autre part, & quant aux Ethiopiens ils sont Chrestiens. Que si vous voulez mesme rechercher iusques entre les Turcs, vous verrez qu'il y a trois sor-

tes de Religieux, & tous portans differens vestemens. Laissant maintenant tous ces Gentils, rangeons nous aux sacrees escritures. Les Nazareens, tant les femmes comme les hommes auoient vne particuliere sorte d'habit, & i'estime, selon mon opinion, qu'ils portoient vn habit blanc: comme on pourroit facilement coniecturer des lamentations de Ieremie où il est dict, Les Nazareens estoient plus blancs que neige. Semblablement les Rechabites auoient des habits differens & de petit prix. Helie Thesbite Prophete estoit homme velu & remply de poil, & ayant vne ceincture pleine de poil, de laquelle il se ceignoit les reins, lequel fut le patron, & modelle d'Helisee, & des fils des Prophetes. Les Pharisiens, & Saduceens, & Iesseens auoient differens vestemens, à fin de pouuoir estre congneus. Sainct Iean Baptiste auoit des peaux de Chameaux pour robbe, & vne ceincture pleine de poil à l'entour de ses reins. Iesus nostre maistre à quoy fut-il recogneu de la Samaritaine, sinon de son habit? n'alloit il pas nuds pieds comme aussi ses Apostres & disciples? Vous le pouuez veoir és legendes lisant leur vie: Car pour briefueté ie suis contrainct les omettre. Mais de quelle façon en l'ancien Testament s'accoustroient ceux qui vouloient monstrer en soy quelque tristesse ou signe de penitence, ils deschiroient leurs vestemens, prenoient la here sur le corps, & la cendre sur la teste, leur habit estoit le sac, & leur

breuuage le pain, & l'eau, que si cest habit vil estoit habit de penitence, il sensuit que il n'y a habit qui soit dauantage signe d'impenitence que la superfluité de vestemens, lesquels font que l'homme s'oblye soy-mesme, semblable au Paon pensant estre plus qu'il n'est. La penitence mene en la gloire celeste, l'impenitence à damnation eternelle. Il vault donc beaucoup mieux à l'homme porter l'habit de penitence qui luy met deuãt les yeux le chemin qu'il doit suyure, que celuy de l'impenitence qui fait que l'homme tõbe en deux vices qui suyuent la nature du Paon, l'vn d'estre ambitieux d'honneur, l'autre tant voluptueux, que comme le Paon pour sa lasciueté, ne veult permettre couuer sa femelle, ainsi l'homme ne permettra qu'aucune femme soit honneste qu'il ne tasche à soüiller par ses impudicques poursuittes. D'auãtage toutes ces susdictes ceremonies estoient signe de tristesse & fascherie pour la mort de quelque Roy, parens, ou amy affectioné: Ainsi Dauid pleura la mort de Saül & son petit fils: Mais qui est celuy en ce monde qui ne doit plorer sinon ses pechés, sinon tant de calamitez, & miseres à laquelle ils sont naiz, qu'ils pleurent pour le moins ceste immortalité,& ceste gloire qu'ils ont perduë, & qu'ils taschent par la here, & la cendre au moins par vne modestie en habit, signe d'vn esprit tranquille, à regaigner vne si chere perte. Les peuples quand ils estoient affligez ou par les guerres, ou d'autres visitations du ciel, ou autre quelcon-

que tribulation, auoient recours à ceste maniere de vestement, comme on peult remarquer és liures de Iosué, des Iuges, des Roys, Paralipomenon de Iudith, & de Ionas: Qui donc n'estimera cest habit plein d'efficace & vertu, auquel les affligez ont eu leurs recours pour estre deliurez de peine? Les habits mondains ont faict pecher les peuples, le pauure habit les a rendus dignes de pardon, les habits triomphants les ont rendus lascifs, superbes, & vsurper l'autruy, mespriser Dieu, & contemner son prochain; & le vil habit les a rendus simples, humbles, bons, purgés, & remplis de charité. Les Religieux Hermites, & autres Saincts peres qui ont vescu immediatement apres les Apostres, ont aussi porté des habits differents l'vn de l'autre, habits contemptibles, rudes, & aspres, ne voulant seulement qu'on les peult distinguer d'auec le reste du peuple, mais aussi qu'en ceste distinction qu'on cogneust qu'ils faisoient penitence, que leur vœu estoit de macerer leur corps, suyure paupreté, & humilité. Auenant donc par succession de temps diuers fondateurs, & instituteurs d'ordres de religions ils ont esté contraints, suyuant leurs vœuz differens, estre aussi differens en habits les vns prenant vne couleur, les autres vne autre, pour ainsi estre recongneuz. Ie diray dauantage que la plus part des religions par reuelations & visions diuines ont print leur maniere de vestement, les

freres sainct Dominique se disent auoir la sorte de se vestir de la glorieuse Vierge & mere de Dieu, laquelle elle monstra en vision à B. Renault qui estoit à Rome, François & Doyen de la ville d'Orleans lequel estoit tres docte & d'vne vie entiere, il est enterré au fauxbourg de Sainct Iacques, à Paris, à nostre Dame des champs. Les Carmes & les Seruistes & autres, disent le mesme, qu'ils ont prins leur forme d'habit par le commandement expres de la sacree Vierge, & de Iesus Christ, les autres de l'Ange comme Pachnuce le recite en la Thebaide. Nous dirons donc que ce n'est point chose de nouuelle inuention que les Religieux & gẽs d'Eglise voisent ainsi habillez comme ils võt pour le iourd'huy: quãd ie dy pour le iourd'huy ie n'entens parler de cest habit duquel on vse és religions desbordees & desreglees, où les Religieux & Religieuses n'ont que leur premier habit, c'est à dire, celuy qui se met par dessus, les autres de religions portans par dessous la soye ou autre façon d'habit seculier, qui donnent trop de matiere à ses blasphemateurs de blasphemer contre la saincte Religion laquelle est deschiree & outragee par leur bouche impure, portant iustement la faute de ses mal obeissans & morigenez enfans: Aultant en peult on dire des autres Ecclesiastiques, qui deburoient plustost suyure la simplicité premiere de ceux, qui plus curieux d'orner leurs ames que leur corps, ont merité apres leur mort, estre mis entre les

ſaincts, que non à tant de mondanité. Ie parle donc de ces habits qui ſont humbles, vils abiects & differens, pour eſtre diſtinguez les vns des autres, leſquels ces monſtres calomniateurs ne doiuent reprendre, puis que non ſeulement les Gentils, Payens, Mahometans religieux ont obſerué ceſte difference d'habit; mais auſsi nos peres, tant au viel teſtamẽt qu'au nouueau. Finablement, comme i'ay touſiours dict des autres choſes, ie ne veux pas empeſcher que ceux du ſiecle, chaſcun ſelon ſon eſtat, d'eſtre habillez honeſtement, moyennant que ce ſoit auec vne modeſtie, & vertueuſe temperance, ſpecialement les femmes, qui faillent le plus en ce vice, lequel les conduict petit à petit à infinis autres offenſes. Icelles doiuent eſtre ſages par l'exemple de Dina, & ſe mettre deuant les yeux la modeſtie de Lia, & de Rachel qui ayment mieux, meſnager, garder les brebis de leur pere, que faire la Royne ou l'eſpouſee, ou pour mieux dire, declarer par leurs habits bigarez, deſchiquetez que leur teſte n'eſt pas trop bien faicte, & compoſee.

Que ce n'eſt point choſe nouuelle, que les Religieux ayent regles, & ſtatus particuliers, ſuyuant leſquels ils doiuent viure.

CHAP. 8.

ON ſçait que l'ame de toutes choſes eſt l'ordre, & diray qu'ẽ chaſque Hierarchie des

Anges il y a loix & certain ordre : aufsi qu'auſſi toſt que le monde a eſté crée, auſsi toſt la nature, & Dieu luy a conſtitué loix, ordre & maniere de ſe conſeruer, pour euiter toute confuſion, Dieu borna la mer, & les eaux laquelle il voulut eſtre l'habitation des poiſſons, l'air des oiſeaux, la terre des hommes & des beſtes, il donna à chaſcune choſe produicte ſa vertu, ſa fonction, ſon office, & miſt aux beſtes vn inſtinct naturel de nourrir leurs petits, multiplier, ſe deffendre (ceux qui le pouuoient) & qui ne pouuoient, de s'enfuir, fuir les choſes mauuaiſes & deſirer les bonnes. Auſsi toſt que l'homme fuſt creé ſur terre, auſsi toſt Dieu luy dóna loy à obſeruer, & ordre, auec lequel il ſe conſerueroit en ſon eſtre, & felicité : & luy ayant perdu l'habitation du Paradis terreſtre par ſa faulte il commença auec le petit nombre des ſiens à obſeruer quelque police, de laquelle il eſtablit pour fondement le ſacrifice, & la religion: Si nous voulons diſcourir à Noé, Abraham, Moyſe, tous les Prophetes, Patriarches, Apoſtres & Saincts Peres de la premiere Egliſe Catholicque, nous trouuerons que tous ils ont receu (entant qu'ils eſtoient chefs de pluſieurs qui debuoient deſcendre d'eux loix, preceptes, & ordonnances de la viue voix de Dieu, ou par l'inſpiration diuine du ſainct Eſprit, l'vn a ordonné la circonciſion, & Mariages, non auec les eſtrangers, mais ioignant ceux d'v-

ne mefme famille, & d'vn mefme fang, l'autre nous a enfeigné la Pafque & autres feftes folemnelles gardées par les anciens Iuifs. Noftre Dieu grand l'egiflateur vniuerfel a remply tout le monde de fes fainctes loix & ordonnances, & a efté la fource viue de laquelle, & les Apoftres, & tous les Docteurs, Patres & fucceffeurs d'iceux Apoftres, ont tiré les fainctes loix, & ordonnances, lefquelles pour le prefent noftre faincte mere l'Eglife nous commande de garder. Que fi fuyuant noftre couftume, nous voulons auoir quelque efgard és Payens, nous trouuerons que lors qu'ils n'ont point eu de loy ce n'eftoit entre eux qu'vne confufion, iaçoit encor qu'ils fe gouuernaffent par la loy naturelle, qui leur monftroit à honorer Dieu, aymer les pays, leurs parens, leurs amys, profiter au public, perdre & detefter le mal viuant, & honorer ceux qui auoient quelque vertu, de forte que iamais les hommes, tant hebetez furent ils, ne demeurerent fans quelque loy, fi non efcriptes, à tout le moins empraintes aux efprits des hommes, Dracon & Druides gaulons, & Licurge nous en donneront affez de preuue. Nous voyons aufsi que l'ors que les republicques ont efté les mieux policées, ç'a efté lors qu'elles ont mieux flory, & principallement lors qu'elles ont obferué ces mefmes loix qui font propres à nos religieux, car quand ils ont eftimé les richeffes eftre la vraye corruption des citoyens, qu'ils ont chaffé

toute ſuperfluité ſoit au viure, ſoit aux habis, lors que plus priſant la vertu, que la grandeur de parenté, ou les richeſſes, ils ont eſleu les Philoſophes pour les gouuerner, non les plus puiſſans en poſſesions, lors que on tiroit les hommes de la charrue pour eſtre Dictateurs, & que les petits Vilageois, par leur vertu, eſtoient faicts Conſuls: alors & Lacedemone, & Athene, voire la Grece & ceſte puiſſante Rome ont flori, & iamais n'ont eſté veües decliner que premierement leurs loix, ſtatus & ordonnances ſainctement conſtituées, n'ayent eſté meſpriſées & abatues. Puiſque donc non ſeulement le monde, mais toute partie d'iceluy, toute nation, tout Royaume, tout pays, toute republicque, toute ſocieté, toute congregation, tant petite ſoit elle par le moyen des ſtatus, & ordonnances à eux preſcriptes ſe conſeruent, trouuera on eſtrange ſi chacune religion obſerue certaines loix, & ſtatus, les vns plus ſeueres, les autres plus eſtroits? Si des le commancement du Monde Dieu nous a donné des loix generalles, ſuyuant leſquelles nous deuons viure, puis de particulieres aux ſaincts Patriarches pour gouuerner leur peuple: puis noſtre Sauueur ordonnant ſur tant de ſainctes & vertueuſes loix le fondement de noſtre ſalut: dirons nous eſtre vne nouuelle couſtume, ſi chacune religion a ſon habit, ſes loix & ſtatus? Les Gentils ne l'ont point trouué noueau lors que leurs Philoſophes, eſtabliſſans leurs ſectes, ont auſsi eſtably diuerſes manieres de

faire, l'vn exerceant les siens en disputes sedentaires, les autres en promenantes, celuy là leur imposant cinq ans de silence, c'est autre faisant premierement oublier ce qu'on auoit aprins d'vn autre maistre deuant que vouloir enseigner sa doctrine, & infinies autres manieres de faire qu'ils obseruoiét en leurs escoles, lesquelles mesme ils nommoyent de diuers noms, auec moins d'occasion doit on s'esmerueiller si les saincts Peres anciens Hermites, & premiers peres des religions, embrassans la croix de nostre Dieu, & le voulant suiure par trauail, douleur, & mortificatiõ de leur corps, se sont choisi des regles, mesme données & obseruées de Iesus-Christ, les vns plus seueres, & austeres, les autres auec austeres en y adioustant de douces, selon qu'ils pensoient leurs forces les pouuoir contregarder. Or est il certain que le cheual qui est sans bride, & encore ieune se peut auec grande difficulté gouuerner si premierement on ne le rend subiect, & au mords & à la bride : de mesme aduient il à l'homme effrené en ses desirs & voluptés, s'il n'est gouuerné par la bride de la raison, & de la loy, peut auec grande difficulté estre regi & gouuerné. Les regles donc, les status & preceptes ne sont donnés aux hommes à autre fin, que pour le domter, gouuerner, & regir, & de là (comme dict est) les status & loix ont esté constituees, soit de Mercure, soit de Platon, Solon, Numa, & autres, & à ceste fin Moyse donna la loy escrite au peuple d'Israël, comme aussi nostre Sau-

ueur, & Redempteur à celle mesme occasion nous a donné la loy de la grace. Tout ainsi dõc que des loix il y en a de generalles,& vniuersel-les,voire communes à toutes natiõs,& d'autres qui pour l'occasion de la diuersité, & distin-ction des royaumes & Empires, & pource qu'il a plusieurs terres & villes lesquelles ne sont vnies en vne mesme societé, sous mes-me Prince, estans aussi differentes, ou pour la qualité du Ciel ou la temperature de l'Air, ou pour la situation des lieux : sont diuer-ses & differentes, propres & particulieres à chacun peuple, ville,& communeaulté. Ainsi est il qu'és religions les status les vns sont gene-raus les autres particuliers. Aussi veoit on que bien que vn Royaume aye des loix vniuersel-les, neantmoins on voit d'autres coustumes en vne ville & different de l'autre, vn exer-cice tout different en vne nation & en vne au-tre, & vne congregation & en vne autre:mesme qu'il se voit clairemẽt que Moyse nõ cõtent des loix generales qu'il donna à son peuple, il luy en donna encor des particulieres pour chacun tribut & chacune famille. Au liure des nombres il donna la loy des Prestres, telle sera la loy de ceux qui consacrent (dit il)telle la loy des Leui-tes,telle des Nazareens,telle pour celuy qui se-ra trespassé. Et delà sainct Paul a prins argu-ment de donner certaines regles aux Euesques & Diacres, autres aux hommes mariez, au-tres aux vierges, comme elles se doiuent re-gir & gouuerner; Et sainct Paul faisoit cecy

imitant nostre Seigneur, lequel apres qu'il eust donné sa saincte loy vniuerselle, il donna aucuns statuts & loix à ses Apostres, d'autres aux septante deux, & autres conseils aux mariez Marthe & Magdeleine. Suyuant lequel exemple nostre mere saincte Eglise donne aux siens aucunes loix & regles generalles, comme sont les conciles generaux, & en donne d'autres aux particulieres prouinces, comme sont les conciles Prouinciaux & particuliers, & autres status à ce Diocese, d'autres à l'autre & differentes obseruations à vne Eglise, d'vne autre, regardant (comme le bon medecin) la diuersité de chacune Prouince, tant en ses mœurs, complexions & temperatures de l'air, exemple, chacun sçait que la loy du ieusne est generalle, & vniuerselle par toute la Chrestienté, & neantmoins les Grecs obseruent vn bien plus long Caresme que les occidentaux, commençant s'abstenir de chair dés la sexagesime: & laict, formage & beurre dés la quinquagesime, & tout le Caresme ne mangent aucun poisson, sinon le Dimanche des Rameaux, & le iour de l'Annontiation nostre Dame: & les Latins ne commencent à laisser tant la chair que laict & autres choses semblables le quatriesme iour de la quinquagesime, & durant le Caresme ne laissent le poisson, & ieusnent le iour du Samedy, ce que les Grecs n'ont de coustume de garder: Vous voyez semblablement que les Occidentaux obseruét quelques ieunes au Caresme, lesquels

particulierement l'Eglise de Milan n'obserue: Ainsi l'Allemagne, & la France, durant le Caresme, mange tout laictage, comme beure, laict, ce que ne font les Italiens & Espagnols : ainsi mesme en la France veoit on certains dioceses vser de formage, les autres s'en abstenir selon la permission de leurs Euesques: & par cecy on peut cognoistre, qu'il y a des loix & constitutions generales, d'autres prouinciales, & d'autres propres à certains Dioceses. Au semblable on voit qu'en vne armee il y a des ordonnances generalles à toute l'armee, d'autres particulieres à aucun Collonnellat, & autres particulieres à vne seule compaignee, & que diuers Capitaines ordonnent diuerses ordonnances à ceux qui combattent sous leurs enseignes. De mesme est-il en l'armee Chrestienne, laquelle diuers Collonnellats, diuerses religions, lesquels, pource qu'elles sont differentes, faut aussi qu'elles ayent differens status, regles, & preceptes, & d'autant plus que les religiõs ont leurs Autheurs de diuerses mœurs, & de diuerses obseruances, aussi leurs regles ont esté plus differentes. Les premiers religieux furent les Nazareens ausquels Moyse, comme on veoit audit liure des nombres, donna la loy & regle comment ils debuoient faire leur profession, estre consacrez, faire leurs sacrifices, & leur maniere de viure. Ainsi Ionadab donna autres loix aux Rechabites, Elie & Elisee auoient aussi d'autres regles, & loix, Ainsi en auoient les Pharisiens de differẽtes, comme les Saduceens,

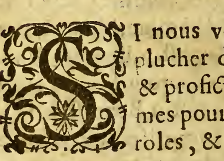
& Es-

& Esseens. Le mesme fist sainct Iean Baptiste à ses disciples. Nous pourriõs encor dire que les trois epistres escrites par sainct Denis Areopagite, au Moyne Timothee, & autres leur estoiẽt en ce tẽps là cõme loix & status. Les chanoines reguliers, & les Chanoines de sainct Marc de Mantoüe estans instituez des saincts Apostres, & depuis de sainct Marc l'Euangeliste, ont receu leurs regles; Les autres fondateurs des religions ont fondé leurs regles, comme Clere, Carinte, Iulien, Anthoine, Pachamme, Hilariõ, Basile, Ierosme, Simpliciã, Augustin, Benoist, & autres. l'Eglise toutefois n'a approuué autre regle que quatre, de S. Basile, Augustin, Benoist & Frãçois, sous lesquelles sont comprises tout tant de religions d'Hermites, Moynes, Chanoines, mẽdians, & militaires tant des hommes que des femmes, (mais les religieux Chrestiens d'Ethiopie obseruent la reigle de S. Anthoine le grand, Abbé.) bien est vray que chacune religion en particulier, a d'autres status & preceptes particuliers & differance de l'vne & de l'autre: à raison desquelles conditions & status, l'vne estãt plus estroite, & d'obseruance que l'autre, à cause de la diuersité d'habits, & maniere de viure esdicts religieux. Mais pour monstrer que telles regles sont cõformes aux regles dõnees par les saincts Apostres, S. Simpliciã escriuant la vie de S. Augustin, dict ainsi, il y a esté donc faict Prestre au Monastere des Clers, où estant il institua, & commença à viure selon la reigle ordonnee & establie sous les saincts Apostres. Ie conclursy

donc de tout ce que nous auons dict cy dessus, que ce n'est chose nouuelle si les religieux gardent outre les status, & regles generalles, de particulieres ordonnances & constitutions.

Que les Religieux doibuent sur tout garder le silence.

CHAP. 9.


I nous voulons considerer & esplucher de pres les biens, vtilitez & proficts qui sont venus aux hōmes pour le taire ou le peu de paroles, & au contraire les maux & griefues repentances qui ont suyui la langue trop legere, il n'y a personne qui n'opine auec moy, celuy auoir acquis vn grand degré de perfection qui sçait se taire, en temps & lieu, & ne parler sinon quand il fault. Toutes les escoles des Philosophes sont pleines des graues sentences par eux proferées sur ce discours & est vne dispute si triuiale, qu'il semble estre hors de propos reuoquer en doubte, si le silence est meilleur que le babil, qui me gardera d'en faire si long propos. Le Prophete voulant reprendre le vice de la trop grande legereté, & incontinēce de la langue, dict, que iamais le peché ne deffaudra en la l'angue babillarde, & le Sage dict és Prouerbes, que la vie, & la mort de l'homme est en la mercy de la langue. Le Prophete Royal dict au Psalme cinquiesme

parlant de ses aduersaires remplis d'iniustice, Ils employent leurs langues en toutes actions frauduleuses: & en vn autre lieu, Dessus leur langue est caché, & le trauail & la douleur: & encor en vn autre endroict, Gardez moy, Seigneur, des leures pleines de dol, & de la langue pleine de tromperie. Il y a encores infinies autres auctoritez tant en ce Sainct, qu'és autres Prophetes, qui a donné occasion à ce diuin Chrisostome de dire, Que la langue de l'homme est comme vn Pilote de la nauire, auquel consiste le salut ou perte & ruyne d'icelle, car la langue en l'homme est l'vne des pieces desquelles despendent son salut ou sa damnation. mesme sainct Chrisostome l'accompare encor au timon de la nauire, lequel est mis au meilleur de la pouppe, lequel, bien que ce ne soit qu'vn petit bois agité, conduict & faict que tout ce grand vaisseau aye mouuement auec grande facilité, & est tourné auec grande facilité, en tous orages & aduerses tempestes: Car la langue, bien qu'en l'homme ce soit vn petit membre, toutefois elle est suffisante pour gouuerner cest homme, & le torner au bien & au mal. Ie l'accompare encor à la petite scintille de feu, laquelle trouuant la matiere propre à soy & disposee à sa fonctiõ, aussi tost cause, & allume vne grande flamme, tellement qu'elle est suffisante pour brusler & enflamber tout le monde. Dequoy souuent nous auõs

veu l'experience, qu'vne petite ſcintille a conſumé, non ſeulement les Palais, mais des villes toutes entieres, l'Allemagne, & la Pologne où toutes les maiſons ſont baſties de bois, meſme la ville d'Auxonne en la duché de Bourgogne nous en peuuent donner aſſez de preuue. Au ſemblable vne l'angue eſt ſouuentefois occaſion de ſauuer & garder la vie à toute vne armeé, à vne ville, à vn Royaume, teſmoin, Eſope le Philoſophe. La langue de Moyſe a gouuerné le peuple de Dieu. La langue de Ioſeph gouuerna tout l'Empire d'Egypte, ie ne diray rien de Solon, Numa & autres, leſquels en parlant peu ont gouuerné les republiques, les villes, & les terres : Mais lors que les l'angues ſont pleines de tromperies & d'iniquité alors fort facilement tout ce pert & ſe ruyne, comme nous en voyons les exemples de tant de Royaumes, & Empires ruynés, par le mechant conſeil des Pſeudo Prophetes, tant Mahomet que autres qui ſe renouuellẽt iournellement. A ces occaſions les anciens peres cõſiderans toutes les ſuſdictes raiſons s'efforçoiẽt de garder ſilence, & ne diſoient parolle ſi elle n'eſtoit neceſſaire. Et pource (dit Eſaye le prophete) Voſtre force ſoit ſeulemẽt miſe en voſtre ſilẽce & eſperance, & cõme dit l'anciẽ prouerbe, iamais le taire n'a apporté dõmage, mais bien ſouuent le trop parler. Et pource l'intentiõ des anciens eſtoit, que ſi l'hõme deuoit euiter, & fuyr le trop parler, que à plus forte raiſon il doit euiter le trop parler és lieux, principalement où

il eſt le plus à reprendre , comme aux lieux de deuotion où on doit pluſtoſt prier Dieu que, non comme font les modernes quand ils ſont aux Egliſes , s'amuſer à compter des affaires de leurs voyſins,mal parler de ſon prochain,ou de plus impieteuſes reſueries.Voyci qu'en Neomie il eſt dict, que les Leuites impoſoient ſilence au peuple pour entendre la loy, & le peuple eſtoit à l'entour chacun ſelon ſa qualité,où ils diſoient,taiſez vous,car ce iour eſt ſainct:& au liure des lamentations de Hieremie troizieſme, Il eſt bon & vtile de s'ayder auec le ſilence : & en vn autre lieu, il s'aſsiſera tout ſolitaire,& ne dira mot. De ce les Religieux ont pris leurs couſtumes d'obſeruer le ſilence , prenant exemple aux premiers Hermites , qui demeuroient au mont de Carmel, deſquels Eſaye le Prophete dict , la ioye des Onagres , c'eſt a dire des Religieux (comme l'interprete la gloſe en ce lieu) eſt le paſturage des troupeaux iuſques à ce que l'Eſprit ſe deſcende & coule ſur nous , & il y aura vn deſert en Carmel , & Carmel ſera eſtimé comme vn lieu ſolitaire & de foreſts , le iugement habitera en la ſolitude , & la iuſtice ſera aſsiſe ſur Carmel , & l'œuure de iuſtice ſera la paix, & les loix & ſeruice de iuſtice ſera le ſilence. A ceſte cauſe nous pouuons dire ſans doute, que ſi le ſilence manque au Religieux il n'y a point de iuſtice en luy , en luy n'y a point de paix , & vaine eſt en toute ſa religion, comme dict l'Apoſtre ſainct Iacques au pre-

mier chapitre , que ſi quelcun ſe penſe eſtre religieux ne refrenant ſa langue , la religion d'vn tel homme eſt vaine, de nul fruict, vtilité, & merite . Elle eſt vaine pource que il n'obtiendra point la vie eternelle pour laquelle auoir il eſt entré en la religion. Elle eſt vaine pource que vn Hipocrite vn ſeducteur auec vn habit de laine peut s'aparoiſtre religieux : Mais à l'occaſion de ſa langue il ſera commme vn loup rauiſſant, qui deſchirera vn chacun par ſes detractions, & rõgera la renommee des plus vertueux par ſon mal-dire. Nous auons aux chapitres precedens de la quinquanelle du ſilence de Pythagoras, Mais vn autre Philoſophe voyant que le trop parler auoit eſté cauſe de la mort de ſa mere, peinct tant eſtroictement le ſilence, que Alexandre le Grand auec menaces de mort ne luy peuſt iamais faire rompre ſon conſtant ſilence. Las ay-ie grand peur , que à tant de religieux non ſeulement babillars, detracteurs, mais auſsi mal enlangagez , & à moy meſme, que mon Dieu ne me die , mon amy, Pourquoy eſtes vous entré en ceſte religion ne contregardant voſtre robbe nuptialle , mais l'ayant quittée de vos cœurs pour reprendre ces ordes & ſales robbes de ces meſnagers & actifs mondains : Pourquoy auez vous quitté ceſte grace contemplatiue , de laquelle ie vous auois preuenu pour reprendre la ſcurrilité, vanité, & ſuperfluité de langage ? Ne ſçauez vous pas bien que l'habit ſeulement exterieur

ne faict pas le religieux, mais l'obseruance des sainctes regles, & vœux qu'auez faicts entrant en religion? Voyla doncque tout courroucé, il commandera à ses seruiteurs, que ayant liez les pieds, & les mains à tels monstres de religion, qu'on le iette aux tenebres eternelles, où est seulement vn perpetuel grincement de déts, perpetuelle douleur, pleurs, gemissemens, & horreur. Affin donc que parlant de silence ie ne soys veu en ce chapitre trop babillard (vice qui m'a esté assez frequent à mes autres discours) & pour en ceste briefueté honorer le silence ie finiray ce chapitre auec l'opinion de S. Paul. Nous auons entendu (dict il qu'il y en a quelcuns si peu posez & sages en leurs actions, ne faisants rien, mais auec curiosité s'enquerát de toutes choses. Mais à tels hõmes qui ont ceste nature, nous leur declarons, & les priõs au nõ de nostre Seigneur Iesus-Christ, que trauaillans auec vne silence ils mangent leur pain. Par ces raisons est euident que principalement, entre nous qui sommes Religieux, nous debuõs garder le silence, puisque il est de tant necessaire, & n'est point le faict d'vn hypocrite cõme les hereticques, & Chrestiens Apostats l'asseurent.

Que la Profeßion est necessaire aux Religieux.

C. H. A. P. 10.

AInsi que Plató Aristote Zenõ & Epicure auoiét tous differés preceptes & loix, ainsi auoiét ils differés disciples qui constámét deffé-

doient leurs opinions, meſme Pytagoras eſtant ſuyui des ſiens, diſoit, qu'il n'eſtoit honeſte cacher & engloutir les entrailles dans les entrailles, & à cauſe de la tranſmigratiõ des ames d'vn corps en vn autre(laquelle trop ſottement ils croyoient)il defendoit aux ſiens ne manger aucune choſe viuante, ce qu'ils gardoient auec telle ſeuerité, qu'ils euſſent pluſtoſt eſleu la mort que faillir, & deſobeir à leur maiſtre, lequel ils auoient en telle reuerẽce, que lors qu'ils diſoiẽt quelcun de ſes Axiomes, ſoit qu'il fuſt doubteux ou non, ils diſoient voulant l'aſſeurer eſtre vray (noſtre maiſtre là dict) finalement ſi nous auons bien cy deuant diſcouru que les loix ont eſté premierement naturelles, puis nationalles, puis ciuiles, auſsi nous pouuons dire les hommes par les effects auoir monſtré leur volonté, & profeſsion de vouloir garder & obſeruer ſes loix que la nature auoit empreint en leur eſprit, puis pour la neceſsité par vn conſentement commun pour ſe contregarder l'vn l'autre & repouſſer les iniures & violences des meſchans, qu'ils auroient faict autres loix pour les Prouinces, auſquels ils ſe ſeroient ſoubmis. Et apres auoir donné ordre au dehors ils ſe ſont propoſez de gouuerner les petites ſocietez, les purgeant par les loix & iuſtice, & chaſſant ou conſumant mauuaiſes humeurs, qui ſont les vices & mauuaiſes mœurs des hommes deprauês, de là ſont venues les loix ciuiles, leſquelles en vain auroiẽt eſté eſtablies s'il n'y auoit perſõne pour les met-

tre à execution, & si personne, n'y vouloit obeir. Deslors donc tous les citoyens en chacune ville iurerent de les garder, & obseruer sur peine de la mort, ou d'autre punition de leur consentement ordonnee, qui n'est autre chose qu'vne profession de maniere de viure qu'on veult obseruer, pour parfaictement & en felicité passer le temps de sa vie. De mesme a il esté en toute societé, specialement entre les personnes Religieuses, tant des Payens que des iuifs, que des premiers Chrestiens. Pour le regard des Gentils, les Religieuses Vestales obseruoient particulieres loys, desquelles elles faisoient telle profession de garder que ayãs pris l'habit, elles ne pouuoient pas par apres quitter. Les Religieux Flamines, Fesciales, les Saliens ou Corybantes, & Sybilles, & Prophetesses d'Apollon, aussi les Prestres de Delphe, d'Amon, de Paphe, & d'Ægypte, brief, tous les Sacrificateurs des Faux Dieux, faisoiét tous professions, iuroient de garder les solemnités ceremonies & superstitieuses manieres de viure, qu'il falloit obseruer en leurs sacrifices, & ne se trouue que iamais pas vn d'entre eux aye quitté l'estat de prestrise, & sacrificature, pour s'exercer en vne autre vacation. Que si nous voulons regarder selon l'ordre de noz discours au viel Testament, nous trouuerons en toutes les sortes de religions comme Rechabites, & autres qu'il y a, auoient eu regles & status, & aussi profession. Veult on veoir quelle loy par le commandement de Dieu Moyse

auroit preſcrit aux preſtres,comme il auroit eſleu pluſtoſt vne lignee que l'autre, pluſtoſt les premiers nez que les autres on le peult deſcouurir par le viel Teſtamét:Mais noſtre Dieu pour nous móſtrer cõbien la profeſsiõ eſt neceſſaire, nõ ſeulemét à tous Religieux,mais auſsi à tout bon Chreſtiẽ interroge ſouuent S.Pierre,lequel il vouloit laiſſer apres luy pour chef & gouuerneur de ſon Egliſe, & apres luy auoir demandé ce que le peuple eſtimoit de luy,& quel il le péſoit eſtre, en fin il luy demãda quelle eſtoit la ſienne, luy faiſant par la faire profeſsion de ſa foy,lors qu'il luy reſpondit, tu es le Chriſt vray fils du Dieu viuãt, encor peult on remarquer vn autre profeſsion en S. Pierre,quand noſtre Seigneur admoneſtoit ſes diſciples, lors qu'il celebra la Cene auec eux,que ils ſe ſcandalizeroient tous en celle nuict,pource que luy debuoit aduenir:car lors S. Pierre prenant la parolle pour tous les autres alla aſſeurer Ieſus Chriſt, que quãd or' tout le mõde ſe ſeroit ſcandalizé, toutefois qu'il ne permettroit entrer en sõ ame aucun ſcãdale,&cõme noſtre Seigneur luy euſt dit qu'il le debuoit ceſte nuict venir à renier trois fois deuant le chant du coq, il fiſt alors plus ferme profeſsion, diſant, iaçoit qu'il ne conuient mourir auec vous,pour tout cela toutefois ie ne voudrois vous denier,& les autres Apoſtres dirent le ſemblable, il fiſt encor vne autre profeſsion,lors que deuant les Scribes & Phariſiens, apres la deſcente du S. Eſprit , il porta aſſeuré teſmoignage de la reſurrection de Ieſus Chriſt.

Ie dy dõc que en tout le monde, en toute natiõ, en toute republique, en toute ſocieté, en tout art, brief en toutes choſes: ainſi qu'il eſt requis pour ſa conſeruation vſer de quelque ordre, loix & ſtatus, & iceux eſtroictement garder auſsi que la profeſsiõ y eſt neceſſaire par laquelle on ſ'oblige à les obſeruer, en tout & par tout. Ainſi la profeſsiõ Chreſtiẽne, & principalemẽt de Religieux, n'eſt qu'vne promeſſe faite à Dieu, par l'homme entre les mains de ſon Prelat, repreſentant la diuine maieſté, auquel on promet garder & obſeruer les choſes neceſſaires qui appartiennent à la perfection de la vie Chreſtienne. La promeſſe que l'on faict à Dieu eſt vœu, & le vœu faict és mains du Prelat, eſt appellé vœu ſolemnel, & ce vœu ſolemnel eſt la profeſsion du Religieux. Auſsi faire quelque vœu à Dieu, n'eſt pas de precepte ou commandement: mais de conſeil ſuyuãt l'edict du Pſalme, vouez & faictes des vœux au Seigneur voſtre Dieu : toutefois c'eſt bien vn precepte & commandement qu'il nous fault rẽdre à Dieu, ce que nous luy auons promis ſuyuant le dict du Pſalme: Rendez au treſ-hault voz vœux (ceſt à dire) les vœuz que vous luy auez faits: & en vn autre endroit. Ie rend au treſ-haut mes vœuz. Auſsi le Sacrifice qui eſt offert à Dieu, pour le vœu faict, ſelon la commune opiniõ de tous les Theologiens, eſt plus aggreable enuers Dieu, que celuy qui eſt offert ſans aucune occaſion de vœu: Voire auſsi plus meritoire, pour ce que le vœu eſt vn acte libre

de latrie qui est propre à vn seul Dieu. Le Religieux qui aspire à parfaict estat de la charité (auquel estat est la fin & le but du Religieux) il se propose par ce vœu suyure le plus parfaict estat de la vie Chrestienne. C'est donc vne chose raisonnable, que le Religieux face entrant en sa religiõ vœu solemnel à son Dieu, & nostre saincte mere l'Eglise, cõme elle estant mere de tous les Chrestiens, laquelle estant obligee à endoctriner, & dresser ses enfans à la plus grande perfection, au plus grand merite, & la perfection de charité, & voyant que ces Religieux volontairement, & d'vne libre affection ont voulu suyure ceste perfection de charité pour paruenir à la perfectiõ de la vie Chrestienne, à fin qu'ils puissent meriter, d'auantage elle a ordonné, & voulu que eux desirans suyure bien telle maniere de viure qu'ils fissent profesſion. Elle ne les contrainct pas d'entrer en la religion : mais elle les contrainct qu'ils facent profesſion voulant entrer en icelle à fin qu'ils meritent d'auantage, & à fin qu'ils monstrent asseurément qu'ils n'ont deliberé se trufer & mocquer de Dieu, mespriser la religiõ, & apporter scandale au mõde. Elle astreint aussi celuy qui faict vœu de religion de prendre l'habit de Religieux, pource que celuy qui a fait vœu d'estre Religieux & puis se repentant, ne veult prendre, ou abandonne son habit, est en perpetuel peché mortel, lequel ne se peult absouldre si premierement on a satisfaict à son vœu, ou si on ne s'est retourné à son habit, &

à sa religion. Il est donc necessaire pour les cy deuant dictes raisons, que le Religieux face profession, & aussi pour accomplir les ordonnances de l'Eglise escrites aux sacrez Canons & regles des S. Peres, au sixiesme liure des nombres est dict, que nostre Seigneur parla à Moyse, & luy dict. Tu diras aux enfans d'Israël que tous hõmes ou femmes qui auront faict vœu, qu'ils soient sanctifiez, sçauoir est en entrant en la religion des Nazareens, pource que cest de celle là de laquelle il parloit en ce lieu, (puis ensuit) & s'ils se veulent consacrer (sçauoir par la profession) qu'ils s'abstiennent de vin & de toute autre chose qui puisse enyurer. Voyla l'entree de la religion & la profession des Religieux nommee consecration, pource que veritablement par cest acte qu'il faict entre les mains du prelat comme representant la personne de nostre Dieu, & en la presence de tous Religieux comme tesmoin il s'offre soy-mesme à Dieu Hostie, holocauste & sacrifice, lors qu'il promet d'assister au diuin seruice nuict & iour, promettant d'estreictement obseruer ces trois choses necessaires & qui sont de l'estre & nature de la religion, sçauoir est pauureté, chasteté, & obeïssance, desquels trois vœus par cy apres nous traicterons. Nous pouuons donc dire que la profession est de droict diuin puis que Dieu là ordonné. Ie ne dy pas que ce soit commandement de Dieu entrer en religion absolument, car s'il estoit ainsi nous serions tous qui sommes Chrestiens, cõtraincts nous faire Reli-

gieux, qui causeroit vne ruyne en l'Eglise: mais ie dy que faisant vœu d'entrer en religió, presupose que le vœu soit libre, & n'ayant aucun empeschemẽt, ou est de droict diuin astreint à faire professiõn, & s'obliger à garder le vœu que l'on veult faire: c'est pourquoy le Psalmiste cõmãde (cõme nous auõs dit cy-dessus) q̃ nous rendions nos vœuz au tres-hault cest à dire que no⁹ accõplissiõs la promesse q̃ par le vœu nous luy auõs promise. Mais promettre d'obseruer tel ou tel vœu ce dit estre de droit positif de l'Eglise, pour ce q̃ nous voyõs que quelques religiõs font professiõ d'obseruer vn seul vœu, sçauoir est d'obedience, comme les Cheualiers S. Lazare, de S. Estiẽne, du S. Esprit, S. Michel. Et sẽblables autres religiõs font seulemẽt professiõ de garder deux vœuz, sçauoir de chasteté, & d'obedience cõme les Tẽplirs, Maltois, Prussiens & autres, mais celles qui sont plus parfaictes, obseruẽt les trois obeissance, chasteté, & pauureté, & encor entre icelles y en a il de plus estroictes, & de pl⁹ grãde penitẽce cõme les Chartreux, Prescheurs, Capucins, minimes, Celestins. Pour le regard de l'obeïssance toutes les religiõs sõt obligees à la garder, cõme le no⁹ enseigne S. Paul Apostre, disãt: Ayez souuenãce de voz superieurs, & obeïssez à voz superieurs quels qu'ils soient, & Iesus Christ parlant des Phariſiens: Faictes (dit-il) ce qu'il vous enseignẽt, & non ce que vous voyez que errãt ils commettẽt, lesquelles paroles ont esté proferees nõ auec intentiõ de dõner cõseil, mais plustost cõme estãt vn expres commande-

ment. Ie dy d'auantage que c'eſt vne choſe de droict diuin, qu'il y aye des religiõs en l'Egliſe Chreſtienne,& auſsi des Religieux profez,non toutefois q̃ ceſtuy-cy ou ceſtuy-là ſoit cõtraint prẽdre l'habit,& ſe rendre en icelle,ſi d'vne frãche volõté il n'y veult luy meſme entrer,ſi premierement il ne s'eſt point obligé, faiſant vœu à Dieu de ſe rendre Religieux: Mais lors qu'il s'eſt obligé par le vœu ſolemnel en la maniere qui ſe fait pour le iourd'huy en l'Egliſe au iour de la profeſsion, alors ils ſont obligés,puis que par iceluy ils ſe sõt voulu obliger.Nos premiers peres faiſoiẽt profeſsiõ lors qu'ils entroient en la religiõ,mais nõ ſi expreſſe,n'y auec ſi grande ſolénité, qui pour le iourd'huy eſt obſeruee. Les premiers donc qui furẽt inuẽteurs de la profeſſion, furent les Nazariens qui furent les premiers Religieux, car il ſe veoit au chapitre cy deſſus allegué, où il eſt dict que lors que les iours ſeront accomplis, leſquels les Nazariens auoient eſleu pour faire ſon vœu, qu'ils ſeroit amené deuant l'huys du tabernacle d'alliance, à fin que ſon oblation en ce lieu ſoit offerte à Dieu, puis eſt dict par apres, ceſte loy eſt pour les Nazariens, lors que il aura voüé ſon oblation au Seigneur au temps de ſa conſecration.Nous pouuons auſsy dire les Recabites auoir eſté ceux qui ſecondement ont fait profeſsion en leur religion,lors qu'ils promirẽt à Ionadab le vœu d'obeïſſance,& l'õt obſerué,cõme il eſt eſcrit en Ieremie 35.Auſsi en la religiõ des Eſſeens,on faiſoit profeſsiõ d'obſer-

uer la loy, la iuſtice & l'obeyſſance, & ce auec ſerment ſolemnel. Ainſi faiſoient les Religieux de Manaëme qui eſtoient ſortis des Eſſeens, comme le teſmoigne Philon Iuif, & Ioſeph. Les Chanoines reguliers inſtituez par les Apoſtres ont faict auſsy profeſsion, comme auſsi les chanoines de S. Marc de Mantoue, & les Religieux inſtituez de S. Marc (comme ja nous auõs dict) à l'exemple deſquels, & pource que les Religieux commençoient deſia à ſe licentier ſortoient, & quittoient la religion, & l'habit quand bon leur ſembloit, & ſelon leur fantaſie, ce qui cauſoit grand ſcandale, bien qu'ils inuẽtaſſent aſſez d'excuſes paliees pour couurir leur legereté. La Saincte Egliſe comme mere debõnaire, inſpiree & conduitte par le S. Eſprit pour oſter tout ſcandale, ſcrupule, & empeſchemẽt, a ordonné que les Religieux qui ſeront d'aage competant, ayant la volonté libre, & l'vſage du liberal arbitre, apres qu'ils ſeront entré en la religion leur a donné l'eſpace d'vn an deuant que faire profeſsion, lequel en elle a voulu appeller l'an de probation, pource que durant ceſt annee le Religieux eſprouue ſ'il pourra & luy ſemble bon de ſuyure l'auſterité de la religiõ, & s'il eſt content de demeurer en icelle, auſsi qu'il puiſſe approuuer la religion, & iuger ſi telle religiõ qu'il auroit deliberé de ſuyure ne le peult de trop charger, mais ſ'il y ſera habile & ydoine, & lors qu'il ne ſe trouue aucun empeſchement, ny d'vne part ny d'autre, elle permet que le Religieux face ſa profeſsion, & voyla le moyen

moyen comment la profeſsion eſt de droit poſitif. Auſsi ce que les Religieux nomment la profeſsion, le vœu ſolemnel que font les Religieuſes, & les appellent profeſſes, n'eſt autre choſe que ce que en la primitiue Egliſe ils appelloient diaconiſſes, comme on peult veoir en pluſieurs lieux de l'hiſtoire Eccleſiaſtique, & en particulier en la vie, & legende de S. Auxebe, Eueſque de Solie de Cypre, diſciple des Apoſtres, lequel conſacra Diaconiſſe Thiſme, femme de Themiſtagore. Saincte Rufine martyre Romaine, fit vœu de Virginité. Pie premier de ce nom Pape, ordonna que les Vierges ne fuſſent conſacrees profeſſes, deuant l'aage de vingt & cinq ans, lequel Pape eſtoit du temps de Anthoine le Pieteux Empereur, S. Epiphane Archeueſque de Cypre, conſacra quelques Diaconiſſes, comme l'aſſeure Surien le Chartreux, en ſa laborieuſe & treſ-Chreſtienne hyſtoire des Saincts. Il eſt donc neceſſaire au Religieux pour luy oſter toute occaſion de regarder derriere ſoy, pendant qu'il aura la main à la charue, & pour extirper toute legere fantaſie & opinion, & pour euiter le ſcandale en l'Egliſe, que le Religieux face profeſsion: comme il ſe verra plus apertement, lors que nous traicterõs des trois vœux de Religion.

Le premier vœu de la religion, eſt le vœu de la pauureté, qui eſt treſ-neceſſaire aux Religieux, n'eſtant inuention nouuelle ou Moderne, que le Religieux ſoit pauure. CHAP. II.



OVS auons monſtré cy deuãt que la premiere condition du Religieux, eſtoit d'abandonner les richeſſes pour ſuyure noſtre Dieu, dequoy nous auons amplement diſcouru au cinquieſme chapitre, comme auſsi au ſeptieſme lors que nous auons diſputé, que ce n'eſt choſe nouuelle que les Religieux ayent de pauures & contemptibles veſtemens, lequel chapitre pourautant qu'il ſemble auoir beaucoup de ſimilitude auec ceſtuy-cy, ie ſuis contẽt n'eſtre beaucoup long en vn diſcours qui a bien peu de beſoing de preuue, eſtãt aſſez veritable de ſoy-meſme. Ayant donc diſcouru cy deſſus, ſelõ l'opinion de tous les Theologiẽs, & particulieremẽt du diuin Angelique S. Thomas d'Aquin, en ſa ſeconde, queſtion 186. que l'eſtat du religieux, eſt l'eſtat de perfectiõ, par laquelle perfectiõ eſt entenduë celle de charité, & noſtre Seigneur Ieſus Chriſt ayant dit à quelque Adoleſcent, q̃ ſ'il vouloit eſtre parfait, il vendit tout ſon biẽ & le dõnaſt aux pauures, & ayãt mõſtrer qu'il fault que le Religieux deuãt qu'il entre en la religion, qu'il renõce à toutes les richeſſes tãt naturelles qu'artificielles: nous pouuõs auſsi cõclure, que il eſt auſsy tres-neceſſaire qu'il perſeuere en ceſte ſaincte deliberatiõ, pource que Ieſus Chriſt diſoit à l'adoleſcent, qui ayant eſté par luy appellé à ſa ſuitte, vouloit deuãt que le ſuyure demeurer auec ſon pere, pẽdant qu'il viueroit, & apres ſa mort ſuyure Ieſus, tout homme qui met la main à la charue, & regarde derriere ſoy n'eſt pas appellé au Royaume de Dieu,

& en vn aultre lieu, non (dit-il) celuy aura bien cõmencé: mais celuy qui aura perſeueré iuſques en la fin ſera ſauué. En vn autre lieu, lors q̃ noſtre Dieu vouloit reduire ſes diſciples à vne pl⁹ grande perfection de vie, ils ſe ſont ſeparez de luy, & l'ont laiſſé. Ce voyant Ieſus il demanda à ſes Apoſtres, ſi auſsi eux ne vouloiẽt point laiſſer & s'en aller cõme les autres, & lors S. Pierre luy reſpõdiſt, Seigneur à qui irõs nous? car vous auez la parole qui dõne l'eternelle vie. Il eſt dõc du tout neceſſaire que le Religieux dompte du tout ſes affections, & qu'il le retire de tout deſir mondain: ſuyuãt ce que dit S. Auguſtin, la nourriture de la charité eſt la ſubiectiõ, & diminutiõ de la cupidité, mais la perfection de la charité, eſt quãd ceſt appetit & cupidité eſt du tout morte, & aneantie. Ainſi S. Chriſoſtome ſur S. Mathieu dit, q̃ amonceler richeſſe ſur richeſſe, n'eſt autre choſe qu'allumer, & enflamer d'auantage ceſte cupidité, de ſorte que l'hõme par cecy eſt rendu plus cupide & deſireux du denier. Il faut dõc conclure, que les richeſſes ſe diminuãt ceſte cupidité pert ſa force, & l'hõme qui n'a richeſſe aucune, ne ſent en ſon Eſprit aucune cupidité, delà vient que tant d'ordonances & conſtitutions de la ſaincte Egliſe, & particulierement au ſacré Cõcile de Trente, cõforme à toutes les opiniõs de tous les ſacrez Docteurs, declarẽt & defendẽt qu'aucun Religieux ſur peine de peché mortel, & autres peines tẽporelles, n'ayẽt riẽ de propre. On dit auoir quelque choſe de propre, quãd le Religieux a en ſa profeſsiõ quelq̃ choſe

de valeur ou argent, ſans la volonté de ſon ſuperieur, & qu'il n'a point intention & vouloir de le monſtrer à ſon Prelat, & c'eſt ce que la S. Egliſe a defendu ſuyuant le dict de l'Apoſtre S. Paul au dernier au Timothee, que ceux qui deſirent eſtre riches, ils s'offrent volontairemēt à la tentation, & chayent le plus ſouuent aux filets du Diable. Les Religieux donc qui ont renoncé à toutes richeſſes, deuant qu'ils ayent pris l'habit de religiō, & qu'ils ayēt fait profeſsiō, & qui par apres acqueſtēt d'autruy, ou gardent en proprieté quelque argent, ſans la permiſsiō de ſon ſuperieur, ne peult excuſer la conſcience, & & ce tēps durāt qu'il ſera ceſte choſe, il ſe peut aſſeurer qu'il n'eſt point en l'eſtat de perfectiō, mais pluſtoſt de damnation. De maniere que vn Religieux eſtant proprietaire au iour de ſa mort eſt reputé damné, & enſeigne de ce ſelon les ordonnances de religion, & ce qu'ō obſerue és religions bien ordonnees & reglés, on ne l'ēterre point en lieu ſacré ou terre ſaincte, & ne luy fait on aucun ſeruice, ny funerailles, pour ce q̄ cōme diſent les Canōs, le Religieux ne ſe peut riē acquerir de propre: Mais tout ce qu'il acqueſte il l'aqueſte pour le Monaſtere. Toutefois ils peuuent quelque proprieté (improprement priſe) auec le congé & conſentement de leur ſuperieur, & moyennāt qu'ils ayent vne treſ-prompte volonté, que le cas aduenant, voulu auoir ce qui ſeroit en leur puiſſance, ils ſeroiēt treſ-prompts à la rendre entre les mains de leur ſuperieur, & en toute fidelité: telle proprieté, dy-ie, ne s'apel-

le point proprement proprieté, & le Religieux qui a vne telle intention, n'est point propremẽt proprietaire, excepté ceux toutefois qui specialemẽt par leurs regles font professiõ de ne manier en aucune sorte or ou argent monnoye,cõme ceux de la religion S. François, lesquels ne peuuẽt ny ne doiuent contreuenir à leur vœu, si specialemẽt cõme nous auons dit des autres,& nommement ils ne sont licenciez de leurs superieurs de ce faire. Reste donc à discourir si ceste proprieté est nouuelle ou anciẽne inuentiõ, ce que no⁹ declare Helie le Prophete,lequel viuoit par les desers où le corbeau luy portoit du pain pour sa nourriture,& n'auoit aucun heritage ou possessiõ,telle pauureté a esté depuis embrassee par Elisee, & autres fils de prophetes. Ceste pauureté a esté esleue de Iesus Christ,ayãt choisi vn pere,& vne mere fort pauure, quand aux biẽs de ce monde ayãt voulu naistre en vne pauure estable,mis en vne pauure cresche sur du foin mesme si pauure,que portant tesmoignage luy mesme de sa pauureté. Les Regnards(dit-il) ont des fosses en terre, & les oyseaux du ciel ont des nids pour se loger:Mais le fils de l'homme n'a pas seulemẽt où il puisse reposer sa teste. Mais encor peut on plus expressément descouurir sa grande pauureté,en S.Matthieu lors que les officiers de Cesar estant venu à Iesus Christ pour auoir le tribut,il cõmanda à S.Pierre d'aller pescher, & le premier poisson qu'il prẽdroit il trouueroit vne piece d'argent, de laquelle il deuoit payer le tribut.Semblablement les Apo-

ſtres eſtoient treſpauures, pource que (comme nous dirons) S.Pierre en S.Mathieu dit à noſtre Dieu, Voyez Seigneur que nous auons abandõnez tout pour vous ſuyure. On veoit d'auãtage que les Apoſtres ayans fain par les chemins, & n'ayant dequoy appaiſer leur appetit prenoient les eſpis de forment, & les briſant entre leurs mains ils en mangeoient le grain.S Iaques Apoſtre en la ſecõde epiſtre porte teſmoignage, que Dieu a eſleu les pauures, diſant en ceſte ſorte. Qu'eſt il beſoing de demander quelles richeſſes auoient les Apoſtres, veu que tous ils eſtoient pauures,& non toutefois ſi pauures en leur premiere vacation qu'ils ne puiſſent viure de leur meſtier, ſans eſtre contraincts à demander l'aumoſne. Mathias,Barnabé,Ariſtobule, Nicodeme, Iean qui eſtoit auſsi appellé Marc,n'eſtoiēt ils pas nobles & de grande maiſon? Le Lazare auec ſes ſœurs Magdeleine & Marthe, eſtoient Seigneurs de beaux & riches chaſteaux place de deffences, & de marque, & neantmoins ils ont voulu ſuyure l'eſtat de pauureté,abãdõnant toutes leurs richeſſes. Ceſte pauureté a eſté eſleuë de tous les anciens peres de la primitiue Egliſe, tant des Eccleſiaſtiques que des Religieux:meſme des ſeculiers depuis la publication de l'Euangile de noſtre Seigneur Ieſus Chriſt,iuſques au temps que l'Empereur Cõſtantin,& ce pource que les tyrans ne les laiſſoiēt en repos, & les perſecutoient, quoy voyant il ne craignoient donner tous leurs biens aux pauures, & puis s'enfuyr,les vns és montaignes & cauernes: les

autres par les desers, ou mandians par les châps vagabons, ces exemples sont infinis és vies des martyrs. Apres l'Empire de Constantin, il y en a eu encor assez entre lesquels comme Sainct Augustin, lequel apres qu'il fust tiré de la religion & Monastere, & faict Euesque, venant à mourir comme son histoire porte, n'a faict aucun testament, estant pauure en Iesus Christ, pource qu'il n'auoit dequoy faire testament, beaucoup d'Euesques du present ne feroiét pas ainsi: Mais passons oultre pour le present, & no⁹ remettons deuant les yeux S. Iean l'Ausmonier moyne & patriarche d'Alexandrie natif de nostre terre de Cypre. Mais à quelle occasion me tourmente-ie à prouuer ce sainct probleme, puis que auec grande facilité tous les heretiques mesmes me confessent & accordent, prisent & loüent, & s'efforent à persuader que c'est bien faict, & estre vne bonne ordonnance que les Religieux embrassent la pauureté, toutefois bié que la pauureté soit chose fort cóuenante au Religieux: toutefois ie n'entens pas qu'ils soiét caïmans, & gueux bribant de porte en porte, mais plustost que apres qu'ils auront serui à Dieu qu'ils trauaillent & gaignét leur pain, & nõ s'adonner à l'oysiueté mere de tout vice, en quoy veritablement nous pouuons accuser plusieurs prestres d'auiourdhuy : lesquels auec vne robbe plus blanche d'vsure que le blâchet, robbe toute deschiree, robbe qui leur viéne iusques au genoux, faisant des-honneur à leur estat qui est si excellent, & au messe qu'ils

consacrent vont de porte en porte demandant l'aumosne, aymant mieux suyure vne telle vie viuans sans rien faire que trauaillant, en vn exercice honeste suppleer la charité de nos Chrestiens, laquelle veritablement pour le iourd'huy est bien froide, & laquelle deburoit entretenir autrement, & auec plus de religion ses sacrificateurs, que s'ils se posoient ceste opinion en la teste ils honoreroient beaucoup & sans doubte seroient dauantage respecté, S. Paul trauailloit luy mesme souuent apres la predication, & plusieurs saincts hermites, & peres de la primitiue Eglise, encor y a il pour le iourd'huy plusieurs religions, & principalement des plus contemplatiues, où les Religieux lesquels n'ont eu ce don de Dieu d'estre si auácez à la cognoissance des lettres, trauaillent pour le Monastere, les vns à faire quelque ceinture propre à leur ordre, les autres, à peindre quelque beau tableau, & les autres à faire quelque belle tapisserie pour orner leur Eglise, ce qui leur est de beaucoup plus honeste, que courir par les cloistres pleins de toute curiosité, de cacquet inutile, d'oysiueté cherchant le peché, car vn tel animal ne sert qu'à semer dissention entre les confreres, parler mal de tout le monde, faire des cõiurations, & pour dire en deux mots est vn vray diable calumniant & perturbant les autres, voire les desbauchant de leur bon propos, tentant les pl⁹ Religieux, & peruertissant tout bõ ordre. Voyre que ie puis bien dire que beaucoup meilleur leur auroit esté si iamais ils n'estoient

nez, où si iamais ne s'estoient mis en religion. Ie ne parle des religiõs qui ont faict veu d'estre, & viure mendiant l'ausmone, car ayant faict tel veu, & n'ayant aucun reuenu, il faut qu'ils viuent de la charité Chrestienne, & des bienfaits des personnes Catholiques, & estime pour mõ regard qu'ils ne pourroit venir plus grand heur aux gens de bien, que d'auoir des vrays pauures par le moyen desquels ils puissent acquester & thesoriser au ciel. Sainct Laurés se mocquant des tirans qui le martyrisoient, leur disoit que les pauures auoient porté au Ciel le thresor qu'ils demandoient, ainsi veritablemẽt n'y a il moyen plus expedient pour thesoriser au Ciel, ny medecine plus prompte pour guerir la maladie du peché que l'ausmone que l'on faict aux pauures, & pource que souuent nous ignorons, que les ausmosnes que nous faisons sont faites à personnes dignes, le Chrestien se doit resiouir, & remercier Dieu qu'il luy a pleu luy donner auec luy des pauures, pauures dy-ie Religieux, & qui en ont faict le vœu qui rendront les aumosnes des hommes, plus soüefues & odoriferantes deuant Dieu ; & qui seront cause que leur denier profitera au centuple. Toutefois ie veux biẽ que mes freres religieux, entendent qu'ils ne doiuent auoir honte de demander l'aumosne, ceux qui seront enuoyez du Prelat, comme ne faisant chose qui ne soit fort conuenable à leur vœu : Mais ie veux aussi aduertir ceux qui demeurent en la ruche, que pendant que les autres abeilles sont allées, pour

pouruecoir aux necesſités du couuent qu'ils ne demeurent oiſifs,ains qu'ils veillét, ou en prieres pour leurs freres, qui ſont en action pour le commun profit,ou en quelque exercice honeſte, ſoit eſtude ou aultre qui puiſſe reuſsir,& à l'hōneur de Dieu & vtilité,cōmune de toute la religion.I'ay bien voulu adiouſter ces choſes, pour rébarer ces Atheiſtes, ou pour parler politiquemét c'eſt adire en Athee politique, leſquels eſtiment eſtre vne grãde folie & beſtiſe,que les religieux leſquels pouuãt auoir des biens, ou par ſuccesſion de leur parés,ou par art & induſtrie, neantmoins ils eſliſent ceſte ſorte de vie mendiãte,puis que iceux n'examinent exactement la parolle de noſtre Dieu,lequel nous declare que bié heureux ſont les pauures d'eſprit, c'eſt a dire d'affection, & à plus forte raiſon ceux leſquels par effect mōſtrent leur affectiō, Car tãt pauure ſoit il celuy,laiſſe beaucoup pour l'honneur de Dieu,qui ne retient rié pour ſe ſubſtéter. Or iaçoit que nous puiſsions manifeſtemét prouuer, tant des Religieux gentils des Indes és Royaumes de Cely de Guazats, de Giapa & autres, & des Royaumes des Mahometans, que auſsi du viel teſtamét de Ieſus-Chriſt & de ſes diſciples, cōme auſsi des anciens peres, toutefois nous nous contentons de cy peu que cy deſſus nous auons dict iuſques à ce que cy apres, nous vous mettions deuãt les yeux vn Royal Cathalogue, d'innumerables Empereurs & Imperatrices, Roys & Roynes,Princes & Princeſſes,Ducs,& grans Seigneurs, qui ont eſleu ce ſainct eſtat de

pauureté,& ont receu le cétuple ſelon qu'il leur auoit eſté promis par la vraye verité Ieſus-Chriſt,& ont obtenu la vie eternelle.

Que ce n'eſt point choſe nouuelle, que les Religieux & Mendiens ayent quelques biens en commun.

CHAP. 12.


E confeſſeray biẽ que les premiers fondateurs de nos ordres, armés d'vn feruant zele de charité,& cognoiſſant la pieté des Chreſtiens, qui eſtoient de leurs temps fondãt, & inſtituant nos religions,ont voulu auſsi leurs reuenus ſur la ſeule beſaſſe, & aumoſne des gẽs de bien: Mais depuis que la charité a defailli, & que les cœurs des hommes ont eſté refroidis,la deuotiõ ſe diminuãt,& n'eſtans plus pouſſez de ce zele,& ferueur de la religion, de là eſt venu que pour ſatisfaire au viure,veſtemẽs,entretenemẽt des Monaſteres & autres ſẽblables choſes neceſſaires pour la vie humaine, les Religieux ont eſté contraincts eſpargner, & meſnager ſi peu d'auſmones à eux faictes, & garder quelque proprieté poſſeſsions,ou maiſons: ou autre reuenu en commune.Au premier cõmancement les religieux qui viuoient enſemble auoient ſuffiſamment des aumoſnes pour leur vie, & pour leur habit: mais depuis que telle charité a manqué és Religieux n'ayant c'eſt Eſprit d'Elie, de S. Iean,de ſainct Paul Hermite, &

de ſainct Anthoine,ils furent contraincts de receuoir quelques biens, & iceux les mettre en commun, pour ſatisfaire à la neceſsité. Nous auons vn exemple treſprompt en la noſtre religion des preſcheurs, leſquels furent inſtituez par ſainct Dominique, & lequel ordonna qu'en façon aucune les religieux de ſon ordre n'euſſent poſſeſsions n'y bien, non ſeulement en particulier, mais auſsi en commun. Ils veſquirent quelque temps en ceſte obſeruance, apres la mort de ſainct Dominique, mais voiāt qu'ils ne trouuoient pas n'y veſtemens ſuffiſans pour eux, n'y viure aſſez pour leur ſatisfaire, enquoy eſtoit diminuee l'intention principale de ceſte religion, ſçauoir eſt l'office de preſcher, qu'ils ne pouuoient preſcher n'y eſtudier, ny confeſſer paiſiblement, les hommes eſtans ſurmontez des paſsions, & tourmens du froid qu'ils enduroient pour la faute d'habits, eſtans deſchirez en ſorte qu'on leur veoit la chair, & eſtoient perſecutez par la faim. A ceſte occaſion noſtre ſaincte mere l'Egliſe, leur permiſt de pouuoir auoir quelques biens en commun, à celle fin, qu'ils ne deffaillaſſent à la principale intention, pour laquelle ils auroient eſté inſtituez, qui eſtoit de preſcher, & confeſſer ce qui ne ſe pouuoit par eux deuëment executer, ſans par raiſon humaine auoir premierement eſtudié. Car c'eſt vne choſe impliquant contradiction, eſtudier poſement, ayant l'eſprit indiſpoſé, paſſionné & ſoucieux, dequoy il doibt veſtir ſon corps, & dequoy il debuoit luy donner à viure,

que s'il y a pour le iourd'huy quelques religiõs qui non en commune chose aucune, vous sçauez qu'il y en a bien peu de ceux qui preschent, & confessent, lesquels encor estoient ia doctes deuant qu'ils entrassent en telle religion, & si ils ne laissent auoir quelque chose en commun, & de quelcuns d'iceux estudient, c'est bien rarement. Et quant aux Minimes où Capucins, ie peu dire qu'il y en a bien peu qui se mettent à prescher. Que s'il y en a quelques vns, ie diray suyuant l'ancien Prouerbe qu'vne seule arondelle ne fait pas le printemps. Ie ne veux toutefois estre leur censeur, de peur qu'on n'estime, que entre les mauuais Religieux, l'éuye, le murmure, & le maldire qui est semé par l'esprit de mensonge, on estime mes parolles plus mordantes que pleines de charité Chrestienne. Ie ne veux aussi emplir mon liure de plusieurs raisons, lesquelles nostre Angelicque docteur S. Thomas expose, ny celles que sainct Anthoine propose, en sa troiziesme partie, auec plusieurs autres Docteurs, pour prouuer que c'est chose du tout necessaire, & fort conuenable, que les Religieux ayent quelque bien commun, pour leur subuenir en leur necessité, & principalement à ceux qui combattent en la vie contemplatiue, pource que sans ceste commodité ils ne peuuent contempler, auec vn repos d'esprit. De mesme est il de ceux qui s'exercent, & bataillent en la vie actiue, soyẽt militaires & hospitalliers. Et à plus forte raison ceste religion, qui ambrassent l'vne & l'autre vie contemplãt,

eſtudiant, preſchant, confeſſant & faiſant autres exercices à leur vtilité & de leur prochain, comme tous les mandiens font iournellement. Qui eſt cauſe que toutes ces religions peuuent auoir à l'exemple des autres d'auoir quelque bien en commun. Le ſacré cõcile de Trent. canõ 2.3. a confirmé les diſpenſes Apoſtolicques, à tous les ordres des Religieux de Moynes, Reguliers, & Mendians, d'auoir des biens mobiles, & immobiles, exceptant toutefois les freres de ſainct François d'obſeruance, & les Capucins, leſquels il n'y a voulu accepter ladicte liberalité de l'Egliſe, & viure ſans ſcrupule de la conſcience. Ie ſuis content de paſſer ſous ſilence la religion des Payens és Indes aux ſuſdicts Royaumes, leſquels viuans en commun, ont en leur communauté quelque proprieté, cõme l'aſſeurent les Reuerends freres de la ſocieté de Ieſus en Portugal, pource qu'il n'apartient aux Chreſtiens vouloir riẽ inferer où apporter l'exemple du paganiſme, pour cõfirmer vne ſaincte religiõ. Mais ie ſuis cõtẽt de diſcourir ſur aucũs des anciens Philoſophes, plus pour en quelque maniere contenter la curioſité du Lecteur, que pour ſur iceux baſtir vn ſtable, & ferme fondement. Sainct Thomas aſſeure, que bien que ces Philoſophes, ne deſiraſſent ny or, ny argent, toutefois ils ne m'eſpriſoient les richeſſes naturelles c'eſt à dire celles qui leur eſtoient neceſſaires, & pour leur viure, & pour leur habit, & pour cõſeruer leur naturelle vigueur. Diogene auoit vn tonneau pour ſe defendre du froid, &

vſoit d'vne petite eſcuelle de boys, pour auec
l'eau ſoulager la ſoif, deuāt qu'il fuſt apprins par
vn petit enfant, que nature a donné à l'hōme le
creux de la paulme de la main pour ſe ſeruir en
telle neceſsité. Ainſi quād Alexandre le grād le
viēt viſiter il refuſa bien les richeſſes qu'Alexā-
dre luy offroit: toutefois ne laiſſa de le prier
qu'il ne luy vouluſt empeſcher la chaleur des
rayons du Soleil, qui frapoient en ſa cabane.
De meſme Socrates qui ſeul eſt venu entre
tous les Philoſophes à la cognoiſſance d'vn
vray Dieu, aſſeurant que les idoles des Payens
n'eſtoient que fauſes deitez, bien qu'il contem-
naſt les richeſſes, ſi eſt ce toutefois qu'il auoit
des diſciples, auec leſquels il ſe nourriſſoit, cō-
me pour le iourd'huy ce fait és colleges. Mais
pour venir à la verité, nous auons ceſte loy des
enfans des Prophetes, leſquels viuoient enſem-
ble auec Eliſee le Prophete en la montaigne de
Carmel, & des Religieux Eſſeens, & Manaemi-
tes deſquels Philon Iuifs racompte en ſon liure
de la Sapiēce, Ioſephe, & Euſebe en ſon liure de
la preparatiō Euangelique qu'ils auoient quel-
ques reuenues & qu'ils viuoient en commun.
Or le plus grand exemple que nous puiſsions
auoir en ſemblable faict, nous le tirons de Ie-
ſus, lequel auec ſes Apoſtres auoit certains
lieux où ils mettoient les biēs qu'ils auoient en
commun, & deſquels iournellemēt ils viuoient
comme le teſmoigne ſainct Iean l'Euangeliſte
parlant de Iudas diſant, qu'il eſtoit larron
ayant ſur ſoy des cachettes, où il mettoit pour

ſoy, ce qui debuoit eſtre mis en commun, où il porte teſmoignage eſtoit le treſorier des autres, & auoit charge de receuoir & garder les biens donnés, pour la nourriture des Apoſtres, & des pauures, il eſt dict plus bas au chapitre trezieſme, que lors que noſtre Seigneur luy donna ſon corps ſous l'eſpece de pain, il luy dict, fais ô Iudas le pluſtoſt qu'il te ſera poſsible, ce que tu as deliberé de faire. Ce qu'entendu par ceux qui eſtoient aſsis, pas vn d'eux ne peuſt comprendre à quelle occaſion luy auoit dit ces parolles, car il y en auoit quelques vns en la compagnee, que pource que Iudas portoit la bourſe, que noſtre Seigneur par ſes parolles l'euſt aduerty d'achepter tout ce qui ſeroit neceſſaire pour au iour de la feſte, ou bien qu'il d'euſt dõné quelque choſe aux pauures. Il eſt dict d'auantage que au quatrieſme chapitre de ſainct Iean, que les diſciples de noſtre Dieu s'en eſtoient allez en la ville pour achepter des viures. Et apres que noſtre Dieu fuſt monté au Ciel, ſes diſciples continuerent à tenir en commun les biens qu'ils auoyent, deſquels auſsi aſſemblement ils viuoyent, comme l'on peut facilement le diſcourir és actes des Apoſtres chapitre ſecond, où il eſt dict, que tous ceux qui croyoient eſtoient enſemble en vn meſme lieu, viuant en cõmun, & ayant toutes choſes communes, & les Chreſtiens vendoient leur poſſeſsions, & autres biens leſquels eſtoient diuiſez entre eux, ſelon qu'ils en auoient neceſsité: au quatrieſme chapitre, il eſt encor dict, que perſonne ne diſoit eſtre

eſtre ſien ou quelque choſe qui fuſt en ſa poſſeſſion : Mais que toutes choſes leur eſtoient communes, & au meſme chapitre, il eſt dict, que aucun d'entre eux n'eſtoit mendiant, ſçauoir eſt qu'il n'auoit aucune diſette ou neceſsité, pource que tous ceux qui poſſedoient quelques biẽs, où poſſeſsions quelques terres, ou maiſons ils les vandoient, & iettoient le pris d'iceux aux pieds des Apoſtres, comme les mettans en commun. Et entre autres noſtre Patron de Cypre, & compatriote, Sainct Barnabé fuſt l'vn de ceux, qui ayant vendu ſes poſſeſsions, deſquelles ſes anceſtres auoyent iouy il ietta auſsi le pris de ceſte vente au pieds d'iceux ſaincts Apoſtres, & pource que Ananie, & Saphire ſa femme ne ietterent tout le pris, que leurs poſſeſsions a-uoient eſté vendues, penſant par ce moyẽ tromper le S. Eſprit, les Apoſtres, ne mettant tout le prix en commun, mais en ayant retenu en cachette vne partie. L'Apoſtre ſainct Pierre ayant eu reuelation de ce par le ſainct Eſprit les excommunia, & auſsi toſt ils tomberent morts en terre. Par ces auctoritez cy deſſus alleguées la Saincte Egliſe, condemne l'opinion fauſe des heretiques, qui n'yent que Ieſus Chriſt, & ſes diſciples ayent eu aucuns biens n'y en particulier, n'y en cõmun, & leſquels ſont contraincts (entendu ce que deſſus), confeſſer que noſtre Seigneur, & ſes diſciples n'auoient choſes aucunes en particulier, mais bien en commun à celle fin qu'ils puiſſẽt ſe nourir, eſtans hays, & perſecutez des Iuifs, leſquels ne leur faiſoient au-

cune aumoſne, non autrement que pour le iourd'huy, encor font les faux Chreſtiens, & autres hommes de treſimparfaicte condition, leſquels non cõtant de ne faire aucune aumoſme, veulent empeſcher neanmoins que les pauures Religieux ayent aucuns reuenus en commun, pour compẽſer la trop refroidie charité de tels hõmes pleins d'impieté. Et ne ſert de dire que Ieſus-Chriſt eſtoit pauure cõme auſsi ſes Apoſtres & diſciples; pource que le glorieux S. Auguſtin leur reſpond ſur l'Euãgile S. Iean. Prenez l'exemple de noſtre Dieu cõuerſant en terre, & pourquoy celuy auoit il des cachetes, & bourſes remplies d'argent, auquel les Anges miniſtroiẽt n'euſt eſté que ſon Egliſe debuoit auoir des biens & reuenus. Noſtre Dieu & les Apoſtres auoient les cachettes & lieux où ils gardoient ſes biens à eux offerts, & donné par les fideles Chreſtiens, affin que par le moyen d'iceux biens il peuſt aux neceſsités des ſiens, & aux ſiennes propres ſuruenir. Encore en vn autre lieu aux meſmes actes il eſt dict, que ſous l'Empire de Claude y ayant vne grande famine en Ieruſalem, les diſciples qui eſtoient en Antioche aſſemblerent des biens, & viures chacun contribuant ſelon ſa puiſſance, & les enuoyerent en Hieruſalem ſous la charge de Barnabé, & Saul Apoſtres. La Royne des Abigeins nommée Helene, en ce meſme temps conduict auec ſoy pluſieurs bleds, vins, & autres choſes neceſſaires en Hieruſalẽ, & les dõna aux Apoſtres, & diſciples leſquels les mi-

rent en commun,pour ſubuenir à leur neceſsité ainſi que racompte l'hiſtoire Eccleſiaſtique.Les Religieux eſtans donc inſtituez par les ſaincts Apoſtres , comme nous auons monſtre cy deſſus,ont prins à l'exemple d'iceux la profeſsion d'eſtre treſpauures en particulier,& neanmoins d'auoir quelque bien en commun. Que ſi nous liſons les hyſtoires ſainctes nous trouuerons que la ſaincte vierge , & Royne Ephigenie qui a eſté auſsi martyre diſciple de Sainct Matthieu Apoſtre , & Euangeliſte,comme elle s'enferma auec deux cens autres vierges ayant quelques reuenus,deſquels elles viuoient en cõmun. Saincte Domicille niepce de Domitien Empereur , diſciple de S.Clemét a eſté en ſon viuãt enfermee en ſon monaſtere,viuant en cõmun auec d'autres vierges,& ayãt retenu quelque bié pour leur viure,& veſtemés,les ſaincts Geruais, & Prothais,comme recite S. Ambroiſe diſciple de ſainct Pierre Apoſtre, ayant vendu leur bié en donnerent le prix aux pauures , & à leurs parents, ſe reſeruant toutefois quelque petite choſe pour leur neceſité , & s'enferment en vne chãbre ou ſale ſeparee en la maiſon demeurerent l'eſpace de dix ans,viuãs en cõmun iuſques au temps que Neron leur fiſt endurer martyre. Au temps des tyrans & perſecuteurs , les Chreſtiens & ſpecialement les Papes auec le Clergé ſe fermoyent és catecombes comme en vn monaſtere, auquel lieu pour le iourd'huy ſont les Egliſes de S. Sebaſtien,& de ſainct Laurés,& là tous enſemble ils viuoient en cõmun.De là dõc

eſt venu que les fondateurs des religions en leurs regles & conſtitutions,ont ordonnez que tous leurs biens fuſſent mis en commun , comme on peut veoir plus expreſſement és quatre regles (approuées par la Saincte Egliſe), des saincts Baſile, Anthoine, Auguſtin, Benoiſt, & François. Dequoy nous pourrons aſſeurement conclure, que au cas que les Religieux ne puiſſent auoir le viure neceſſaire,& veſtemens ſuffiſans pour ſe couurir ſelon leurs ſtatus & conſtitutions, qu'il eſt neceſſaire qu'ils ayent des biens & reuenus en commun principalement, lors qu'ils ſont diſpenſez de ce faire , par le S. ſiege Apoſtolique. Nous conclurons encor,que puiſque nous voyons tant d'exemples de ceſte maniere de viure au viel & nouueau teſtament, que ce n'eſt choſe nouuelle, ou inuention nouuelle, que la proprieté commune des Religieux.

Le vœu de la chaſteté lequel contient deux parties, la virginité, & la continence à ceux qui ont perdu l'eſtat de virginité, eſt neceſſaire aux Religieux.

Que la virginité eſt neceſſaire aux Religieux & non ſeulemẽt aux Religieux, mais auſsi aux hommes, & femmes faiſant profeſsion Chreſtienne: C'eſt à dire, en ce que touche les ſeculiers, iuſques au temps qu'ils ſe veulent marier.

CHAP. 13.

SI nous voulõs cõsiderer les parolles de la glorieuse Vierge saincte Luce, lesquelles elle tient au Tyran Pascase, que tout ceux qui viuent chastemẽt sous le Temple de Dieu, & du sainct Esprit lequel habite en eux, nous pourions indubitablement conclure, que puisque les Religieux, lesquels sont les plus feruens seruiteurs de nostre Dieu, & plus dediez à son seruice, se sont offers eux mesmes, comme tresagreables hosties, tant de corps que d'ame, pour seruir en son Eglise, & que iceux se peuuent dire sans doubte, estre temple de Dieu, & de son sainct Esprit: Il faut qu'ils se monstrent dignes de le receuoir. Car comme vn Seigneur entrant en son logis veoit vne chambre plus nette que l'autre, mieux ornee, & mieux aëree, il entre en icelle, qui luy est plus aggreable. Ainsi est il entre les Religieux, lesquels à ceste fin instituez entre les Chrestiens pour seruir à Dieu, & qu'ils puissent estre, ce que disoit sainct Paul l'Apostre: Nous sommes le Temple de Dieu, & le sainct Esprit demeure auec nous: toutefois ceux qui sont les plus nets sont plus cheris & visitez des graces de Dieu, & leurs Oraisons sont beaucoup plustost exaucées. Ce qui se pourroit confirmer par plusieurs auctoritez & exemples. Mais suffit de considerer que entre les choses corporelles, & que l'homme a en son propre corps, la chose qui luy augmente de beaucoup sa beauté, & sa grace

eſt d'eſtre nettement, & proprement habillez: Ainſi eſt il en l'ame, laquelle tire vne grãde partie de ſa perfection, pour la ſaincteté, & pureté de vie en laquelle elle s'exerce, laquelle ſainteté, & pureté ne peut eſtre ſans ceſte excellãce de virginité, laquelle a eu touſiours pour ſon contraire, & quaſi pour contrecarre, l'immunde volupté & luxure, qui ſont en hayne treſgrande enuers Dieu. Car comme dit Sainct Paul l'Apoſtre, les Fornicateurs, & les Adulteres ſeront iugez de Dieu; & en vne autre lieu, Prenez garde (dict-il) qu'on ne remarque en vous aucune fornication, aucune immundicité ou auarice: mais monſtrez vous tels qu'il eſt decent à ſainctes perſonnes. La virginité donc eſt, comme vne choſe treſpure, immaculee, & treſagreable à noſtre Dieu, pource que c'eſt l'vne des vertus qui luy eſt plus particuliere, & ſemblable à luy. Or chacun ayme ſon ſemblable, comme confirme le commun Prouerbe, & à ceſte occaſion ſainct Paul diſoit. Si quelcun vient à violer le temple de Dieu, lequel vous eſtes (pour le vœu de virginité & continence) le Seigneur Dieu le perdera. Que ſi nous voulons veoir la grãdeur & la faueur qu'elle obtient enuers Dieu, facilement on le pourra colliger par les parolles de ſainct Ieroſme, lors qu'il ſe plainct auec Suſanne, laquelle auoit perdue ſa virginité, Racõteray-ie (dict-il) les biens & richeſſes que vous auez perdues, ou ſi ie pleureray les offenſes que vous auez faictes. Vous eſtiez vierge au Paradis de Dieu entre les fleurs de la ſain-

cte Eglise, tu estois l'espouse de Iesus-Christ, temple de Dieu, & habitation, & demeure du sainct Esprit? & autant de fois que ie le dy, autant de fois vous vous deuriez fondre en larmes & cris, pource que vous estiez ce que maintenãt vous ne pouuez plus estre. Vous marchiez & alliez par l'Eglise comme vne colombe argétée, ayãs les exhomitez de son dos sẽblables à la splendeur de l'or. Vous reluisiez comme l'argét, & estiez rayonnãte cõme or tresfin, vous estiez cõme tresluisãte estoile sise en la main de Dieu, & quelle mutatiõ est ceste cy? Que de vierge vo⁹ estes faicte corruptiõ de Satã; d'espouse de Iesus Christ vne execrable paillarde, du tẽple de Dieu, que vous estiez, vne maison & habitation du Dyable? Ie laisse plusieurs autres parolles de ce S. personnage de grãde eruditiõ, mais toutefois trop prolixe pour ce lieu, las, qu'auec le grãd creuecœur de nostre mal-heureux siecle no⁹ pourriõs plaindre, auec presque toute la ieunesse des hõmes, auec vne grande partie des plus grandes & prudẽtes vierges, auec beaucoup de nos Religieux, & Religieuses, ausquelles sans doute nous pourrions faire les mesmes reproches desquelles vsoit ce bon sainct Ierosme. Il faut donc que les Religieux, comme estans tresintimes amys de Dieu, & ses tresaffectionez seruiteurs, affin qu'ils luy soient plus aggreables, qu'ils durent, & se contregardent en l'estat de virginité, comme leur maistre leur en a donné l'exemple. Car bié que nostre Seigneur nous admonestant nous dict ainsi. *Soyez parfaicts*

tout ainsi comme vostre pere qui est au Ciel est parfaict ; & incite par ce commandement tous les Chrestiens à la perfection : toutefois nous pouuons dire que ces parolles s'adressent bien plustost aux Religieux, lesquels doiuét estre les plus esloignez du mõde, auquel est toute imparfectió, disant à Dieu toute voluptévoire à ses propres parés. La virginité donc leur est tresnecessaire, & si Plató & autres Philosophes, pour mieux philosopher & contempler ceste Science mondaine, ont cóserué en leur corps la virginité, recherchant auec vne telle affectió ceste sagesse de ce trõpeux mõde qui n'est apres & enuers Dieu que folie, & laquelle S. Paul appelle, sagesse charnelle, nous nous deuõs beaucoup d'auãtage efforcer, nous, dy ie, qui sommes Religieux, embrasser auec vn plus grãd zele ceste virginité, qui ne nous sõmes proposez de suyure vne sagesse telle quelle, mais ceste incõprehésible, & admirable sagesse, qui est le fils de Dieu nostre Seigneur Iesus Christ. Si plusieurs Payés ont gardé estroictemét ceste gloire de virginité cõme les Sibilles & vierges Vestales, pour estre pl⁹ aggreables à leurs faux Dieux, si plusieurs religieux des Indes tant de fois par nous apporté en ieu, si mesme vn chacũ des Payés en particulier, lors qu'il vouloit offrir quelque sacrifice, & demãder quelq̃chose à leurs Idoles, s'abstenoiét de l'acte Veneriẽ: si di ie ils prenoiét tãt de peine par la virginité à honorer ces diaboliques creatures & infernales ames esloignées de la grace de Dieu, & dãnées en perpetuelles miseres, des

quels ils ne doiuẽt eſperer autre biẽ ou recõpẽſe q̃ toute punitiõ, & peine, qui leur ſera cõmune a-uec ſes miniſtres de toute impieté, lors qu'ils au-rõt quitté ceſte vie: pourquoy les Religieux ſerõt ils d'vne ſi peruerſe condition, & tant deſnatu-rez, que pour ſeruir à vn ſeul Dieu, vray, grand & excellent remunerateur de nos peines, ils ne ſ'efforceront à leur pouuoir de garder ceſte fleur tant aggreable à Dieu, & à ſa treſ-ſaincte mere, d'vne tant odoriferante odeur enuers les Anges, ceſte pretieuſe pierre & Marguerite, la-quelle tout le monde doibt eſtre ſoigneux d'a-chepter & theſoriſer ceſte beauté qui fait, & ap-porte grande ſplendeur à toutes les filles, vertu qui les faict admirer, honorer, & cherir: vertu qui fait que les Religieux ayent beaucoup leur ame plus blanche que la neige, ou que le Cigne: vertu eſtimee, priſee & contregardee, auec treſ-grande diligence meſme entre les Payens. Si les Religieux Mahometans ſe font enmu-rer, & ne veulent conuerſer auec les hommes, ou bien demeurent és deſerts, & priſent beau-coup la Virginité, font choſes aſſez ridicules, & à eux aſſez griefues à ſupporter: pourquoy noz Chreſtiens Religieux ne taſcheront ils à ſe mõ-ſtrer plus zelez en leur religion? Noſtre Sei-gneur nous enſeigne luy meſme & remonſtre noſtre deuoir, & ce que nous deuons faire, lors qu'il nous declare qu'il nous a monſtré l'exemple, à fin que nous facions comme il a faict, c'eſt à dire, que nous ne nous mon-ſtrions point plus charnels que ſpirituels, &

que nous ne conteſtions de ceſte vertu d'humilité en lauant les pieds comme il a faict: mais que nous ambraſsions d'vne grande affection toutes les autres vertus, les imitant de tout noſtre pouuoir, noſtre Dieu en ſes actions, l'imitation deſquelles reüſsira à noſtre grande vtilité, & ſalut. Pourquoy donc Martin Luther, Caluin, & autres recentement forgez heretiques, tachent-ils perſuader le contraire à Religieux, blaſmant, à leur poſsible la virginité, & chaſteté, laquelle ils corrompent tous ſous le voyle de la charité. Ils diſent que c'eſt expres commandement de Dieu de croiſtre & multiplier iceux vſants de ceſt argument comme l'eſtimant le plus fort & poignant à deſtourner les Religieux de leur eſtat & ſaincte deliberation. Mais voyez, ie vous prie, la grande beſtiſe, & folie, ou à mieux dire diabolicque fineſſe qu'ils ont inuentez à la mode des Ethniques & Payens, pour couurir leur luxure, apoſtaſie, & ſacrilege, Luther ne ſ'eſtant contenté d'eſtre apoſtat, & ne ſ'eſtimant eſtre pour ce aſſez excellent en meſchancetez, ſi commettant la plus grande impieté qu'on ſçauroit commettre, il n'abuſoit de la legereté d'vne Religieuſe: couurant leur inceſte du manteau de mariage. De meſme Caluin ſ'eſtant allié d'vne paillarde ne crainct à blaſmer la Virginité & chaſteté, diſant que les Vierges, & continens ſont ſemblables aux arbres ſteriles, auſquels noſtre Seigneur a ſouuent donné ſa malediction: Mais

ce qui deuroit plus borner,& reformer leur impudence eſt, qu'il n'y a perſonne de ſi petit iugement, qu'il ne deſcouure leur malice,& qu'il ne ſe faſche bien qu'ils ne pechent point par ignorance. Ie leur reſpondray toutefois que lors que noſtre Seigneur donna le commandement de multiplier c'eſtoit au commancement de la creation, lors qu'en tout le monde il n'y auoit qu'vn ſeul homme, & vne ſeule femme, & eſtoit de neceſsité, pour la multiplication du genre humain, qu'ils ſ'addonnaſſent à procreer leur ſemblable,nō pour autre fin,& occaſiō que pour remplir le monde:ce que monſtre plus expreſſément noſtre Dieu quand il adiouſte ces mots, Et rempliſſez la terre.Si donc maintenāt, voire au temps de Ieſus noſtre Seigneur, le monde eſt ſi bien peuplé & habité qu'il ne troue pas vn poulce de terre qui ne ſoit habité: qui nous empeſchera, ſi bon nous ſemble, nous abſtenir des voluptez & liens de mariage? Si la terre eſt remplie, nous ne ſommes donc plus obligez à ce commandement: car, comme dict Sainct Ieroſme. En quoy ſommes nous obligez à ce precepte, qui ſommes nez lors que la fin des ſiecles s'approche? Le temps eſt brief, & deſia la hache eſt miſe pres la racine de l'arbre pour le mettre bas. Que ſi leur argument a quelque force, il aduiendra pluſieurs abſurditez,car d'vne meſme raiſon, nous pourrons dire, Dieu a commandé aux enfans d'Iſraël de faire vn ſerpent d'airain, nous deuons donc encor maintenant eri-

ger des ſerpens d'airain. Mais ie ſçay bien qu'auſsy toſt ils me reſpondront que pource que les figures ſont ceſſees auſsi toſt que l'effect & miniſtere a eſté accomply, à raiſon duquel le commandement eſtoit faict, de meſme leur reſpondrez-ie, que puiſque ce eſt accomply, pourquoy la multiplication eſtoit commandee, ceſt à ſçauoir, que la terre eſt toute habitee, ainſi ce commandement n'eſt plus de neceſsité, mais ſeulement permis à ceux qui aymẽt mieux ſe marier que de bruſler pour conſeruer touſiours ceſte generation en ſon eſtre. Que ſi tous ceux qui ont ſuiuy ceſte virginité, ont failly contre ce commandement & ſont morts par ce moyen en peché mortel: ſeront donc damnés tant de Propheres, pluſieurs Apoſtres, tanr de Vierges & martyrs? Noſtre Seigneur nous auroit-il voulu enſeigner vne faulſe doctrine? ſeroit donc Sainct Paul vn menteur, & ſeducteur, nous ayans laiſſez en ſes eſcrits tant de loüange de la Virginité, & nous exhorte que nous ſoyons ſemblables à luy, ſuyuant la Virginité: En quel eſtime reputerons nos Docteurs, tant de ſaincts Peres anciens, tant de confeſſeurs, & paſteurs de nos Egliſes? Il fault donc que ces mal-aduiſez ſe taiſent auec leur grande confuſion. Ie ſçay bien que garder ſa Virginité ſuyuant le dict de ſainct Paul n'eſt pas precepte: Mais ſeulement conſeil, & à ceſte cauſe il dict au meſme lieu, il eſt bon & fort vtile à l'homme de ne ſe mettre au lien de mariage, pource que,

comme il dict, l'homme marié,ou bien la femme, ils sont beaucoup empeschez, & ont beaucoup de peine de se complaire l'vn à l'autre,qui les retire beaucoup de l'estudie, & peine qu'ils deburoient prendre à tascher à cōplaire à nostre Dieu: Mais au contraire, l'homme libre ou la Vierge, qui ne sentent les esguillons de la chair auec vne si grande concupiscence que ceux qui sont mariez: sont plus prompts & aptes au seruice de Dieu, & à chercher tous les moyens cōme ils luy pourront cōplaire, & luy estre aggreable: & à ceste cause il dit parlāt de la Virginité, l'hōme sera beaucoup plus heureux (nottez biē, lecteurs, ces paroles) s'il demeure ainsi, suyuant mon conseil: car ie pense que i'ay aussi en moy le sainct Esprit de Dieu. Ces heresiarches donc auec leurs sectateurs, se deburoient abstenir de blasphemer contre les Prophetes, contre la glorieuse Vierge Marie, mere de nostre Seigneur Iesus Christ, & contre Iesus Christ mesme, qui a esté le vierge des vierges, conçeu (s'il fault ainsi parler) viergement au ventre d'vne Vierge, & a esleu pour sa mere celle qui a esté Vierge deuant l'enfantement, Vierge en l'enfantement, & Vierge apres l'enfantement. Nous lisons que celuy qui entre les Payens prisa la Virginité, & luy edifia des temples ce fust Nume Pompilié, secōd Roy des Romains sept cens quatorze ans deuant la natiuité de Iesus Christ, lors qu'il institua les vierges Vestales, lesquelles continuellement debuoient garder le feu inextinguible, & eternel: toutefois il

ſemble que ces Veſtales ont eſté vn long temps deuant inſtituees, comme on peult colliger des commentaires ſur Beroſe hyſtoriographe, lequel nõme la femme du Patriarche Noé, *terra*, (c'eſt a dire) Terre, appellee des autres Veſta, &laquelle on aſſeure auoir eſté la premiere qui auroit ordõné que les Vierges garderoiẽt le feu perpetuel dans les tẽples. Auſsi pourrons nous dire que Nume Roy des Romains les a remis deſſus, & renouuellé ces ceremonies. Les ſibilles ſemblablement à cauſe de leur virginité, predifoiẽt les choſes futures: Mais laiſſons ces gentils à part: & venõs és ſainctes eſcritures eſquelles nous trouuerons, ſelõ l'opiniõ de S. Ieroſme, & les ſacrez expoſiteurs, q̃ Helie le Prophete, eſtant vierge, fut trãſporté, & rauy au Paradis terreſtre, Eliſee eſtoit Vierge, & pluſieurs fils des Prophetes. Le Prophete Ieremie eſtoit Vierge, cõme auſsi les Religieux Eſſeés, & Manaemites, ce que aſſeurẽt Philõ, & Ioſeph: & cõme dit S. Auguſtin, S. Ioſeph, & la Vierge Marie tous deux firent vœu de Virginité. Que ſi nous voulõs venir à la loy de grace, nous trouuerõs S. Ieã Baptiſte, & la Vierge mere de Dieu, laquelle (cõme nous auons dit) eſtant Vierge, ſuyuant la Prophetie d'Iſaie, voycy ce qu'vne Vierge conceura, & enfantera vn fils, a mis au mõde le treſ-Vierge Ieſus Chriſt, aucteur de toute Virginité, S. Iean l'Euangeliſte, bien qu'il fuſt marié, garda toutefois ſa virginité, comme la ſainte Egliſe le teſmoigne de luy quand elle aſſeure que noſtre Seigneur eſtant mis au ſiege Royal de la croix,

il recommanda ſa mere, & en ce faiſant Ieſus ChriſtVierge a recõmandé ſa Vierge mere à ſon diſciple qui eſtoit Vierge, S. Iacques le Mineur Apoſtre ſanctifié dés le ventre de ſa mere eſtoit Vierge, comme le teſmoigne Egeſippe, S. Paul l'Apoſtre fut Vierge, comme nous auons dit cy deuãt, S. Barnabé, S. Luc, S. Marc, & infinis autres ont ſuiuy ce treſor de Virginité, laquelle infinis diſciples des Apoſtres, & autres deſcendans d'iceux de tẽps en tẽps ont reſpecté & honoré, leſquels il ſeroit par trop lõg les declarer tous par nom: Mais qu'on liſe les hiſtoires ſainctes, & là on les pourra facilemẽt trouuer: on y trouuera des pucelles, des cõfeſſeurs, des ſoldas, des Roynes, & tous les fondateurs des ſainctes religiõs, cõme S. Iuliã, Carinte, Paul, Anthoine, Hilariõ, Pachnuce, Machaire, Ieroſme, Martin, Benoiſt, Dominique, Bernard, & aſſez d'autres deſquels, comme des plantes, & rameaux celeſtes, ſont deſcendus infinis Religieux de chacun ordre. Concluons dõc noſtre diſcours, & diſons eſtre neceſſaire aux Religieux d'eſtre Vierge, & garder la Virginité, laquelle eſt tãt propre, & conuenante à l'eſtat Eccleſiaſtique, que l'Egliſe Occidentale n'obſerue ſeulement la Virginité és Religieux, comme l'Egliſe Orientale: Mais auſsi commande eſtroictement, qui veult receuoir les ſacrez ordres, ils doibuent entre les mains de l'Eueſque faire vœu de chaſteté, choſe que biẽ que l'Egliſe Oriẽtale ne la vueille receuoir pour le regard des Preſtres, toutefois ils la reçoiuent és religions. Mais le Saint

siege Apostolique considerant q̃ par ceste virginité les prestres sont de beaucoup plus aggreables à Dieu, il a defendu aux prestres de se marier. C'est dõc & aux Prestres, & aux Religieux de viure chastemẽt, ceste vie luy estãt necessaire pour la perfectiõ & salut de sõ ame, principalemẽt en ayãt fait le vœu: en iugeãt autant des seculiers soiẽt ieunes hõmes ou filles, qu'il leur est tres-hõneste, tres-vtile, & profitable pour aquerir la grace de Dieu de se cõtregarder en chasteté iusques au iour de son mariage, & aux hõmes & femmes tout le tẽps de leur vefueage, iusques au iour de leurs secõdes nopces, & ceux qui sont mariez ne rompe la foy promise à leur partie, & ce est cõmãdement expres de Dieu: Mais qui est esmeu du feruent zele voudra mener vne vie pl⁹ vierge, c'est a dire, iusques à sõ dernier souspir, en ce il ensuyura le conseil de S. Paul, lequel ne le commande point, mais le conseille.

La seconde partie du vœu de chasteté qui est la continence, & qu'elle est tres-necessaire aux Religieux & Religieuses, voire mesme aux seculiers, & mondains, & que ce n'est chose nouuelle que les Religieux, & Religieuses, facent vœu de continence. CHAP. 14.

C'EST chose pour toute asseuree que la vertu de chasteté estant prise en terme general, elle contient sous soy la virginité perpetuelle, & continence, à ceux lesquels, ou par mariage, ou aultrement,

ment, ont perdu la virginité. Mais pource que la continence se prend pour toute abstinence ou du parler, ou du manger, ou de boire, ou de l'acte de la chair, & de plusieurs autres actions humaines, à ceste occasion ie peux dire, qu'en quelque maniere qu'on vueille prendre ceste continence qu'elle est fort necessaire au religieux. Car si les Philosophes ont beaucoup estimé ceux lesquels ont esté continens en toutes ces choses (comme nous auons monstré) combien plus doibt estre le religieux amateur de ceste vertu, puisque tout son debuoir, & sa profession est en icelle, ayant deliberé de suyure la parfaicte vertu, & non le vice? C'est à eux plus qu'à nuls autres à dire auec le Prophete royal Dauid, O seigneur, & Dieu des vertus, conuertissez, & tournez nous à vous affin que nous vous seruions en toute vertu, & perfection. Que le religieux se doibt monstrer continent au parler, boire, manger, beaucoup se doibt-il plus monstrer continent en son corps, & netteté de la chair, laquelle vertu est proprement dicte continence, l'Eglise commande expressement à toute personne Ecclesiastique de garder perpetuelle virginité, qui est de tresgrande perfection, pource que l'homme ayant perdu sa virginité, il est rendu plus dissemblable, & plus difforme aux Anges qui sont vierges, & à nostre souuerain Dieu. C'est donc chose raisonnable, que puisque par nostre offense ou par mariage legitime nous auons perdu ceste tant precieuse marque, au moins

nous taſchions à recouurir par apres, ſi non celle, au moins quelque vne qui aye quelque ſimilitude à celle, ſcauoir eſt la vertu de continence, affin que nous puiſſions dire ce que diſoit l'Apoſtre S. Paul parlant de ceux qui ont perdu la virginité. Noſtre viel & premier homme a eſté crucifié enſemble auec Ieſus chriſt, affin que le corps de peché ſoit deſtruict & aneanty, affin que iamais puis apres nous n'obeiſſions à peché, car celuy qui eſt mort auec la vertu de continence, ayant mis, & ietté ſon principal fondement en la paſſion de noſtre ſeigneur Ieſus Chriſt, il eſt iuſtifié du peché à la continence. Que le peché donc d'incontinence ne commande point en voſtre corps mortel. en ſorte que vous ſoyez contrainct à voz concupiſcences. Gardez vous auſſi ſemblablement que voz membres ne ſoyent faicts par vous armes d'impieté, par le peché: Mais pluſtoſt repreſentés vous deuant Dieu comme viuans entre les morts, & que voz membres ſoyent les armes de la iuſtice de Dieu. Peu apres le meſme Apoſtre S. Paul en touche encor quelque choſe, mais bien plus clairement, parlant de ceux qui ont perdu leur virginité: les exhortant à la vertu de continence, diſant, à ceſte occaſion que c'eſt vne choſe humaine, dict-il, pour l'infirmité de voſtre chair, mais tout ainſi vous auez faict que voz membres ayent ſeruy à l'immundicité, & au peché en commettant iniquité, ainſi faictes que voz membres ſeruent à la iuſtice en ſanctificatiõ. Iceux donc

ayãs perdu ou par peché charnel ou par mariage le dõ de la virginité, lors qu'ils veullẽt entrer en la religion, desirant recouurir vne partie de ceste premiere pureté, doibuent se sanctifier par ceste cõtinence, à celle fin que nous ne seruions plus à peché : Mais que nous soyons libres. Ie ne condamne point en cecy le sainct sacrement de mariage, comme aussi ie ne veux point dire que ce soit peché, en quoy ie serois grandement à reprendre, mais ie parle generalement à ceux qui ont perdu l'estat de virginité qui est vn don particulier, & de grace specialle: car bien que le mariage ne soit pas peché, estant vn sacrement, si est ce toutesfois que ceux qui sont mariez, ne laissent pour cela de sẽtir beaucoup de rebellion en leur chair, esguillonnement à mal, comme dict l'Apostre, si le vierge se marie il n'offence point, mais toutesfois il ne lairra point, tant l'homme que la femme, d'endurer plusieurs tribulatiõs de la chair, lesquelles souuentefois les conduisent en diuers pechez de paillardise, & d'immundicité. Mais ceux qui obeissent au peché ne plaisent pas à Dieu, qui est la mesme netteté, & pureté. A ceste cause la saincte Eglise commãde, & veult que toutes personnes ecclesiastiques, tant religieux que prestres, gardent ceste vertu de cõtinence. Que si les Gentils enterroyent toutes viues les Vestales qui n'auoiẽt gardé sainctement leur virginité, comme estant estimees auoir grãdemẽt offẽsé cõtre leur deesse, cõbien doibt estre à reprendre nostre siecle où la pail-

lardiſe,n'eſt pas eſtimee ſeulemẽt n'eſtre qu'vn petit peché,mais bien vne vertu,ſans correctiõ ſans eſtre repris, Ie ne dy pas entre les ſeculiers & mondains, mais entre les gens d'Egliſe tant preſtres que Religieux, & ce par le deffaut & peu de cœur des ſuperieurs, qui pour commãder en paix, ou bien ſe ſoucient plus du temporel que ſpirituel, laiſſent tout peché impuny : Mais ie les peux bien aduertir que toutes ces faultes de ceux qui leur sõt ſubiects retourneront ſur leur conſcience, & qu'ils en reſpõdront, ie ne dy pas au iour du iugement (de peur qu'ils ne diſent comme les deſpourueuz d'eſperance, que le terme vault l'argent) mais au meſme inſtãt, & à la meſme heure, eſtãs par ce moyen chargez de pechez qui croiſſent de iour en iour iuſques à ce que tout à vn coup (lors que le pois emportera) ils ſerõt engloutis tout vifs aux enfers, ie ne veux point diſcourir pour brefueté, ſi le religieux doibt eſtre continent, pour ce que ie penſe l'auoir aſſez parfaictement diſputé au chapitre precedent que ſi peult eſtre pluſieurs,tãt religieux qu'autres reguliers,ne peuuẽt garder ceſte vertu de cõtinẽce il ne ſ'en fault eſmerueiller eux ayãt perdu la virginité. Car ſi eux eſtans en perfection ils ont offenſé, pluſtoſt offẽcerõt ils en leur corruptiõ. Reſte maintenãt (ſelon noſtre ordre accouſtumé) àvoir qui premier nous a donné l'exẽple d'eſtre continent, & ceux qui par apres pour nous ſeruir d'exemple & modelle ſe ſont exercez en ceſte vertu. Premierement ſi nous re-

gardons nostre premier pere Adam nous trouuerons iceluy auoir inuiolablement & chastement gardé l'estat des mariez, sans auoir eu iamais affection aux autres femmes qui fussent sur la terre, qu'à celle qui luy auoit esté dónee de Dieu. Lequel exemple de chasteté & continence (car i'estime celuy continent qui ne surpasse les bornes à luy prescriptes par l'Eglise) ie laisse aux maris desbordez. Mais par dessus ceste continence coniugale on trouuera qu'apres la mort de son filz Abel a demeuré continent cent ans sans auoir aucune cognoissance charnelle auec sa femme, comme l'asseurent les sacrez expositeurs: Seth vescut cent cinquãte ans deuant qu'il procreast enfant, Iared cent soixãte deux ans, Matusalem cent octante sept ans, Lamech cent octante & deux: Noé auoit cinq cens ans deuant qu'il eust commis aucun acte charnel auec sa propre femme. Encor trouue l'on qu'àpres que suyuant le commandement de Dieu, ils ont multiplié le móde desert, pour lors ils sont retournez de nouueau à garder continence. Voyons au contraire ce que racõte Moyse au mesme lieu en Genese, parlant de la race de Cayn, iamais vous ne le verrez nombrer les ans qu'ils ont esté auec leur femme sans les cognoistre, mais dict absolument que Cayn cognust sa femme, & ainsi des autres declarant par ce moyen vne humeur precipitante & vne nature impatiente, salace, & satyricque, sans qu'il denote ou remarque temps aucun qu'ils se soyent abstenuz de leurs

fémes, en ſigne di-ie d'vne malheureuſe generatiõ,& procliue au peché. Ainſi Moiſe dict que les filz de Dieu, voyãt les filles des hõmes eſtoiét belles, ils les ont épouſees, & en ont eſleu d'étre elles pour eſtre leur femmes: ſuyuãt ce que dict Beroſe Caldeen hyſtoriographe, aſſeurãt que la lignee de Cain eſtoit paruenue à vne telle meſchanceté qu'il n'y auoit aucun acte de volupté qu'ils ne cõmiſſent, vſant communement de toutes les femmes auec leurs ſeurs, mere, & autres pauures malheureuſes, & abominables meſchãcetés indignes d'eſtre recitees, brief plus meſchãtes ne ſe pourroyẽt eſtimer, & par leur impieté, & luxure corrõpirent meſme la ſaincte generation de Seth vray enfant de Dieu, pendãt qu'ils ont gardé les commandements, qui fuſt cauſe du Deluge vniuerſel. Ie ne veux auſſi m'amuſer à raconter la grãde continence de laquelle les ſaincts Patriarches, apres le deluge, ont vſé: mais ie diray du iuſte Ioſeph, lequel veritablement nous repreſente vn grand exemple de cõtinence ne voulant cõſentir en aucune ſorte à l'effrené deſir de ſa maiſtreſſe, aymãt mieux laiſſer ſon mãteau ou robbe entre les mains de ceſte tant eshontee & ne craignant les menaces de ceſt eſpirt malitieux. Quelle continence a mõſtré Iudicth laquelle treſchaſte, apres la mort de ſon mary, paſſa cent cinq ans en continence. Ie ne veux auſſi faire vne fortereſſe pour mõ dire de la cõtinẽce que aucũs religieux Turcs ont couſtume de garder (Car pour le regard des autres ils en vſẽt cõme beſtes & pire) laqlle ils gardẽt inuiolablemẽt. Anne propheteſſe demeura

apres la mort de ſon mary octãte, & quatre ans viuãt en grãde cõtinence,& chaſteté. La ſaincte Magdelene garda le vœu de cõtinẽce pl⁹ detrẽte deux ans iuſques à la mort. S.Pierre, Mathieu & autres diſciples ont obſerué, & gardé ceſte meſme cõtinẽce,cõme auſſi Sainte Marie l'Egyptiẽne,ſainte Affre Royne de Cypre au premier abãdõnee à toute impudicité & deſpuis menãt vne vie treſchaſte. Plus Sainct Hilariõ,Spiridiõ, Auguſtin,Frãçois, & pluſieurs autres hõmes & fẽmes,leſquels ayãs perdu leur virginité ou par mariage ou par paillardiſe,neãmoins ont veſcu par apres auec vne treſgrãde chaſteté. Nous diſõs dõc qu'il eſt neceſſaire à tous les eccleſiaſtiques, voire à tous les Chreſtiẽs,leſquels veulẽt viure religieuſement,leſquels ne ſont mariez & qui deſirent eſtre aggreables enuers Dieu, & vertueux,qu'ils ſoyẽt cõtinens & chaſtes, & beaucoup pl⁹ les religieux. Car on peult cognoiſtre par ce que nous auõs dict, que pluſieurs annees deuant Ieſus Chriſt,ceſte inſigne vertu de cõtinẽce,eſtoit gardee & honoree,entre les hõmes, qui doibt eſtre occaſion aux hõmes & aux femmes de ſe cõtenir dãs les bornes de chaſteté, & ſe mõſtrer eſtre mẽbres de Ieſus Chriſt, affin qu'ils puiſſent eſtant telles iuſques à leurs derniers iours,reſuſciter en gloire auec leur chef, & capitaine qui les reueſtira de robbes blãches, ornees de lumiere,& de clarté.

Que le vœu d'obeiſſance eſt treſneceſſaire aux religieux, & que ce n'eſt inuẽtiõ nouuelle. CHAP. 15.

COMME celuy qui a faict vne grande course estant hors d'haleine, s'il luy vient qu'il luy faille recommencer nouuelle carriere, faict la seconde course beaucoup plus lente, & plus courte que la premiere, comme celuy qui est bien alteré, trouuant le pot plein de douce liqueur,en verse en son estomac vn long traict,puis quand son appetit est contenté, il se contente de petites & legeres beuuees.De mesme m'est aduenu que desireux de reprendre ce qui me sembloit le plus à reprendre,ie l'ay faict auec vn tel appetit,que ie me sens presque hors d'aleine,& suis contrainct,pour reparer la faulte de mon trop parler,me reserrer beaucoup & me contenter du moins de parolles,dont il me sera possible d'vser cy apres. L'Angelicque docteur S.Thomas d'Acquin dict & approuue, que l'obeissance est la mere de toutes les vertus moralles la plus louable,& la plus excellente. Ie croy que nous auons cy deuant assez suffisamment prouué, que tout Religieux a pour son but, & intention, d'eslire & vouloir suiure la vie la plus parfaicte entre les Chrestiens, & embrasser ceste perfectió à laquelle on ne peut paruenir sans la vertu de la charité. Ie dy maintenant dauantage,que il n'y a aucun moyen d'aquester ceste charité sans l'obedience, & l'humilité, pour laquelle nous contraignons, forçons, & gehennons nostre Dieu (s'il nous est permis d'ainsi parler)de nous enuoyer sa grace: dequoy nous deuons colliger, que l'obedience

eſt treſneceſſaire à la perfection du Religieux, ſans laquelle tous les fondemens de la religion ſe ruynent & renuerſent, à ceſte occaſion, dict le Sage, que il nous eſt plus vtile de obeir que de offrir des ſacrifices. Mais voyons ſi nous ne trouuerons point quelque autre raiſon. Regardons les choſes naturelles ordonnees & reglees par la prouidence de Dieu, & auſſi toſt nous cognoiſtrons, que les choſes inferieures obeiſſent aux ſuperieures, les debiles aux plus fortes, les viles aux plus excellentes: L'homme eſt ſeul qui contre nature & raiſon, taſche à faire qu'en ſon petit monde la terre tienne le hault lieu, le ciel le plus bas, conſtituant ſon Paradis aux enfers, aſſubiettiſſant à ſon pouuoir la vertu à vice, le iour aux tenebres, la raiſon à l'appetit. Vous pouuez veoir en l'ordre, & gouuernemét ce mõde ſpacieux les choſes corporelles obeiſsent aux corps cœleſtes, iceux au premier ciel mouuãt & mobile, iceluy à l'Ange & Intelligéces motrices, & ſi nous voulós croire à S. Denis en ſon liure de la Celeſte Hierarchie, nous trouuerós q̃ les Anges obeiſsét aux illuminations, & cõmãdeméts des ſuperieurs à eux. Que ſi ceſte obeiſſance eſt en la nature Angelicque, en la nature materielle & irraiſõnable, pourquoy ne ſera elle point en la nature humaine? Pourquoy le ſubiect n'obeira-il à ſon maiſtre? le peuple, à ſon Roy? le citoyen à ſon magiſtrat? le fils au pere, le preſtre à ſon prelat? les religieux à ceux qui ont charge de leur conſcience? Ceux donc qui veullent par leur arrogance, oſter d'entre

les hommes ceste saincte vertu d'obeissance, ils veullent encor oster tout ordre de nature,& reprendre la diuine prouidence, destruire toute iustice, & ramener en ce monde le premier chaos de confusion. C'est donc vne loy de nature, & vne loy diuine que l'obeissance, commandee au vieil & nouueau Testament, & en la primitiue Eglise. Sainct Paul nous recommande ceste vertu lors qu'il aduertist les enfans d'obeir à leurs peres,& aux seruiteurs d'obeir à leurs maistres. Ainsi sainct Pierre nous cõmande, que nous nous rendions subiects à toute creature, & c'est ce que dict l'Apostre S. Paul, que toute ame soit subiecte aux puissances superieures, car il n'y a aucune puissance qui ne soit ordonnee de Dieu, dont s'ensuit, que quiconque contredit & repugne à celuy qui est en dignité, il resiste à la volonté,& ordonnance de Dieu,& ceux qui luy resistent s'acquestẽt damnation eternelle. Demanderoit on plus graue auctorité ou plus fortes raisons,pour persuader la volõté humaine à l'obeissance? Donc de toutes ces parolles nous en pouuons tirer,que il est necessaire qu'en toute societé il y aye quelque obeissance, quelqu'vn qui commande, & plusieurs qui obeissent, sans laquelle obeissance il est impossible qu'elles puissent demeurer en leur entier. L'Eglise ne pourroit estre stable & vnie, si tous les fideles & Chrestiẽs ne portoiẽt obeissance à vn seul chef, & grand Pasteur visible,& conuersant en terre, qui est nostre sainct Pere,representant cy bas l'inuisible chef, & Pa-

ſteur? Ainſi les Royaumes ne peuuent pas demeurer long tẽps en leur eſtre floriſſant, ſi tous les habitans d'iceluy ne rendoient obeiſſance à vn ſeul Roy: La ville à vn gouuerneur, les armees à vn Capitaine general, les animaux nous en donnent l'exemple: car les Grues ont leur capitaine, lequel fait la poincte premiere de toutes les aultres, icelles volantes apres chacune en leurs rancs: les Mouches à miel n'ont elles pas vn Roy, lequel ſortant de la ruche eſt ſuiuy des autres mouches, & accompagné quelque part qu'il vueille aller. C'eſt dõc choſe pluſque certaine que toute ſocieté, tout college, tout monaſtere, & communauté, ne peuuent durer long temps ſans l'obeiſſance, & icelle eſtant abſente, on ne peult nommer ny ſocieté, ny college, mais vne pure confuſion & ruyne: ils ſont pires que les beſtes brutes, de pire cõdition que les corps inanimez, voire que les voleurs, puiſque entre eux encor ils gardent quelque obeiſſánce à leur capitaine. A ceſte occaſion le bon Legiſlateur Moyſe dict. Celuy qui voudra ſ'enorgueillir, & ne voudra obeir au cõmãdement du Preſtre, qui en ſon temps offrira le ſacrifice, & miniſtrera au Seigneur Dieu, qu'il ſoit par ſentence de Iuge condamné à mort: & par ainſi tu purgeras la maiſon d'Iſrael, & tout le peuple entendant la iuſtice qui en aura eſté faicte, craindra beaucoup, en ſorte que perſonne par apres ne voudra ſ'eſleuer en orgueil. Voila en ce paſſage vne preuue treſ-expreſſe de l'obeiſſãce qu'on doibt porter au grand Vicaire de Ieſus Chriſt, & de

l'obeiſſance que le peuple doibt porter à ſon Eueſque, puis à ſon Curé, & le Religieux à ſon ſuperieur, les deſobeiſſans, ſuperbes, & arrogans eſtans iugez dignes de mort par la bouche de Moyſe, organe de la volonté de Dieu, leſquels il a voulu eſtre ſeparez de la congregation, comme eſtans membres pourris, n'ayant autre proprieté ſinon de gaſter, pourrir, & infecter les autres de ſemblable putrefaction: voulant en oultre, que par la mort de telles gens, le reſte du peuple print exemple à ſe rendre humble & obeiſſant. Laquelle obeiſſance Moyſe deſirant de plus en plus grauer aux cœurs des enfans d'Iſrael, & oſter de leur affectiõ ce treſ-ord, & treſ-illicite peché, repete aſſez ſouuent ces mots en ſon Pentateuque: Vous peuple, ſi vous n'eſcoutez la voix de noſtre Dieu, ſi vous n'obſeruez mes commandemens, Si vous n'eſcoutez ce que ie vous dy, ie feray celà, & celà vous aduiendra, les intimidant par infinies menaces. De là aduiẽt que tous les Prelats de toutes religiõs doiuent rechercher, & ceux qui ſont vrais Prelats recherchent en leurs ſubiects ceſte treſ-excellente vertu, & puniſſent auec ſeuerité & rigueur, ceux leſquels cõtreuiennẽt à ceſte vertu, voire plus griefuement que tout autre offenſe, entant qu'ils eſtiment ceſte offenſe eſtre beaucoup plus griefue que aucune autre. Et non ſans cauſe, pource que le vœu de l'obeiſſãce ſemble cõtenir en ſoy deux autres vœuz de pauureté & chaſteté, voire toutes les regles & ſtatus de religion, voire toute la perfection du religieux. Car

vous ne trouuerez aucune religion ſous le ciel quelle elle ſoit qui ne face vœu,& profeſſion de garder ceſte vertu d'obeiſſance. On trouuera bie͂ des religio͂s qui ne font aucun vœu de pauureté co͂me les Templiers,Hoſpitalliers, & autres,auſſi trouue on des religio͂s qui ne fo͂t vœu de chaſteté, comme ſont aucuns cheualiers qui peuuent ſeulement ſe marier vne ſeule fois à la maniere des preſtres ſeculiers de l'Egliſe Orie͂tale,mais nulle religio͂ on ne trouue ſans garder l'obeiſsa͂ce ou taciteme͂t ou expreſſeme͂t, autrement ce ne ſeroit pas religion. Pour ceſte cauſe nous voyo͂s que en toutes les congregatio͂s, des la creation du mo͂de iuſques à ce iourd'huy & ſeront iuſques à la fin du mo͂de,obedience a eſtè touſiours obſeruee. Il fault donc que toutes les perſo͂nes ſubiectes aux autres en choſe licite honeſte, & qui ne ſo͂t co͂tre les co͂ma͂deme͂s de Dieu, re͂dre en tout & par tout treſpro͂pte obeiſſance aux co͂mandements de ceux auſquels ils doibue͂t obeir, ie dy en choſes licites & honeſtes:car ceſt aux paſteurs de leur coſté à vſer de ceſte puiſſance à eux do͂nee,non co͂me ſ'il commandoient à des courſaires & gens deſeſperez maniant tiraniquement vn chaſcun plus vne particuliere vengeance que pour vn exemple public, mais vſant d'vne douceur paternelle, & puniſſant auec la raiſon,auſquels ſuperieurs celuy qui ne veut ſ'humilier doiue͂t auec iuſte occaſion ſelon le co͂mandeme͂t de Moyſe perdre la vie, & eſtre rigoureuſeme͂t punis affin qu'ils ſerue͂t d'exemple,que ſi ceſt pour la negligence ou

trop grãde indulgẽce des ſuperieurs que le ſubiect ne ſoit obeiſſant,ils ſerõt eux-meſmes trouuez dignes de mort,& leur aduiendra la meſme punition qui aduint au grand Preſtre & Iuge d'Iſrael,Hely, lequel n'ayant pas chaſtié ſes enfans en la craincte & obeiſſance qu'ils debuoiẽt à Dieu,en leur remõſtrant,il receut les punitiõs eſcrites au premier liure des Roys. Ie ſçay qu'il y en a aſſez de deſbordez & mal cõditionez, qui communément font des queſtions, dequoy ſert de ſubiection & obeiſſance, ſi ce n'eſt pas aſſez d'obeir à vn Roy,à vn Seigneur,sãs encor obeir à vn Pape,& autres Prelats,& ſi on leur remonſtre le cõmandement faict par Moyſe au peuple d'Iſrael d'obeir au Preſtre, ce qu'il leur cõmandoit cõme Ambaſſade & lieutenãt de Dieu,auſſi toſt reſpondront ils ce que reſpondent ces maladuiſez, quand on leur parle de ceſte premiere charité Chreſtienne. C'eſtoit (diſent ils) en ce temps là,Et ceux cy diſent que pour lors Moyſe parloit aux Hebreux,& nõ à eux qui ſont Chreſtiens,leſquels doibuent obeir à vn ſeul Dieu,& à vn Roy,cõme eſtãt miniſtres de Dieu,& peult eſtre ſi on les prenoit en foy & en conſcience,ils diroiẽt auec les Anglois, que le Roy & les Princes ſont les chefs de l'Egliſe,chacun en leur ſouueraineté.A tels eſceruelez ie reſpõdray en deux mots auec Ieſus,qu'il faut que tout hõme rende deux tributs, l'vn ſpirituel, l'autre temporel,le tẽporel à Ceſar,& le ſpirituel à Dieu:Car quant au corps,aux biẽs, & autres choſes corporelles & materielles, nous le deuons du tout en tout

exposer pour le salut de nostrePrince, voire que si tu n'auois qu'vne seule chemise, & tu voye tõ Prince desnué de tous habillemens selon ce que tu doibs faire, tu te doibs desuestir pour reuestir ton Prince, principalemét quãd ceste misere ne luy est aduenue par sa faulte; quãd c'est vn Prince Catholique, qui ayme son peuple & le desire nourrir en paix. A vn tel Prince veritablement tout le peuple doibt secourir, ie ne dy point d'or & d'argent, car où il seroit requis, voyant la necessité le desirer, il ne doibt espargner iusques à la derniere maille de ses tresors, iusques à la derniere goutte de son sang, & iusques au dernier souspir de sa vie: mais de prieres & vœuz, dont vn tel Prince a beaucoup de besoing, car d'autãt que à son exéple le reste se gouuerne, & que c'est luy qui meine son troupeau ou à perte ou à sauueté: aussi estce luy qui reçoit le plus d'algarades, plus de tentations, plus de trauaux, plus de fascheries, principalement lors qu'il se propose de faire quelque chose de bon, & qui soit en la louange de Dieu. Pour vn tel Prince ie cõseille & supplie au nom de Dieu tout le peuple en general, & adiure les ames deuotes qui liront ce mien petit liure, de l'auoir en leurs particulieres prieres, non seulemét pource que c'est vne chose saincte de prier pour son Prince, & pour son Catholique Prince: Mais pource que le Prince estãt par vos prieres aggreable deuãt Dieu, il dõne à son peuple de bõnes loix, de bõs cõseils, & telles ordonnances, que par icelles le peuple se sente recompensé de Dieu, & cognoist qu'il n'a prié pour le salut de son Prince en vain.

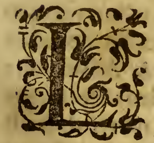
Ceſt grand choſe que ie diuague touſiours, & bie͂ que i'aye promis d'vſer cy apres de brefueté, à grand peine peux ie garder ma promeſſe. Il fault donc rendre à Ceſar ce qui eſt à Ceſar comme auſſi à Dieu ce qui luy eſt propre, ceſt à dire(que ſelon l'eſprit nous deuons porter obeiſſance à Dieu, & luy en faire hommage en la perſonne co͂ſtituee de luy pour le receuoir qui eſt ſon ſainct vicaire Romain ſucceſſeur de S. Pierre, auquel tant de fois il a reco͂mandé ſon troupeau auquel il a do͂né toute auctorité,& au ciel & en la terre luy donnant les deux clefz de Paradis l'vne pour l'ouurir aux iuſtes, l'autre pour le fermer aux pecheurs. Ie ſerois trop long temps ſi ie voulois parfaictement traicter ceſte queſtion, toutesfois ie me contenteray de ce peu de parolles eſtimant qu'elles peuuent ſuffire à l'homme bie͂ né auquel ſ'adreſſe ma parolle & no͂ à l'opiniaſtre, n'eſta͂t pour le preſent mo͂ intention de les vouloir conuertir ſcachant bie͂ qu'il me ſeroit neceſſaire diſputer de tant plus ſolidement & auec les plus ſainctes, & viues raiſo͂s encor neſcay ie ſ'ils ſe vouldroie͂t co͂feſſer auoir failli. Toutefois i'adiouſteray enco͂r ce qui eſt eſcrit en ſainct Iea͂ lors que noſtre Seigneur & maiſtre diſoit à ſes Apoſtres, quico͂que vous contemne, il me contemne & celuy qui me co͂temne, il contemne celuy qui ma enuoyé, ſcauoir Dieu le tout puiſſant mon pere. Il y en a d'autres qui no͂t pas beaucoup plus de raiſo͂ns que les premiers & diſent que ceſt aſſez d'obeir à vn ſeul prelat, qui eſt Po͂tiſe Romain, no͂ à ta͂t d'autres prelats, ta͂t d'Eueſques, de Curez, ta͂t de Gene-

Generaux, Prouinciaux, & Prieurs : mais s'ils auoient quelque esprit ils cognoistroient comment les elemẽts moins imparfaits sont dõnés au mõde en ordre different, & differente distãce que les plus parfaits, ils cognoistroient comment & quel ordre la vertu vegetatiue est iointe auec la sensitiue:la sensitiue à l'hõme: toutes les choses corporelles aux celestes:les cieux aux intelligences : les Anges à leur createur. Ils consideroient que le Roy a ses gouuerneurs generaux en son Royaume? & iceux diuisez par les prouinces, lesquels ont sous soy des autres gouuerneurs deleguez, & iceux d'autres particuliers gouuerneurs par les villes, par les forteresses, & chasteaux d'importance. Le gouuerneur d'vne ville combien aura-il sous soy d'officiers? Ne veoit on pas en vne armee le general auoir sous soy des Collonels, & les Collonels des Capitaines, & iceux des Lieutenans, Sergeans, Port-enseignes, & autres ? Qu'il me disent en leur conscience si l'ame n'est pas plus noble que le corps, l'intellect, & la volonté que les sens puis que suyuant l'opinion des Philosophes, & Theologiens, les actions des sens sont finies, & ceux de l'intellect, & volonté ne sont aucunement infinies ? Si donc és choses corporelles il y a tant de degrez & sortes de commandemens, si nous auons au gouuernement temporel de tant de sortes de superieurs, pourquoy és choses spirituelles refusons nous d'auoir tant de Prelats, & officiers despendans du principal chef, tous lesquels sont reglez &

ordonnez par le general vicaire de la diuine majesté, lequel comme vicaire du Dieu viuant, pere spirituel de toute la Chrestienté, lieutenant general de Iesus Christ, ordonne aux seculiers les Patriarches pour generaux, lesquels ont sous leur obeïssance les Primats, & iceux les Metropolitains & Archeuesques, & ausquels sont subiects les Euesques, & aux Euesques les Curez, lesquels ont encore sur soy des officiers : Ainsi nostre Sainct Pere a donné aux Religieux des Abbez, des Generaux, ausquels obeyssent les Prouinciaux, & à iceux les Prieurs, lesquels ont encor soubs eux leurs officiers. Voyla donc comme toutes les choses sont reglees, & tres-bien ordonnees selon la diuine prouidence, de sorte que quand le Religieux promet obeyssance és mains de son Prieur, il fault qu'il estime qu'il la promet à son Prouincial, & à son General, & finalement au Pape, auquel non seulement luy : mais tout Chrestien est obligé comme estant vicaire de Iesus Christ en terre. Pour ceste raison Sainct Paul Apostre dict ce que Moyse au viel Testament commandoit d'obeyr à vn plus grand Prestre, au singulier au nombre de pluralité. Honorez voz Prestres, & vn peu puis apres obeïssez à voz superieurs. De c'est assez long discours, vous pouuez coniecturer que l'obeïssance gardee entre les Religieux n'est point vne coustume nouuelle ny hypocrisie. Car si on veult prendre garde à toutes les religions qui ont esté, & deuant Iesus Christ, & apres Iesus

Christ du temps des Apostres, & premiers peres, tousiours on y trouuera le precepte de l'obeïssance biẽ gardee, & iceluy auoir esté le premier, & le principal statuts d'iceux comme on peult veoir souuẽt nommer ceste obeissance en la religiõ des Rechabites au viel Testament, cõme aussi en celle de Nazareés, des Pharisiés, & cõme asseure particuliere mẽt Philon Iuif, & Ioseph de la religion des Esseens, & Manaemites. Que diray-ie des disciples de Iesus miroir de toute obeïssance, desquels tous les fõdateurs de religions ont tiré leurs statuts & estimé que ceste subiection & obeissance, laquelle oculairement se faisoit au superieur, spirituellement au souuerain superieur nostre Dieu. Qui faict que ie conclud que sans doubte sur toute chose l'obeïssance est necessaire au Religieux, & que ce n'est inuention nouuelle.

Que ce n'est chose estrange que le Religieux entrant en religion, & prenant l'habit puisse changer de nom, cõme font les Religieux Orientaux, Italiens, & Espagnols, bien que ce ne soit auiourd'huy la coustume à tous les François. CHAP. 16.


LA memoire humaine estant labille, & coulante à celle fin qu'elle peust en toutes ses actions faire quelque chose de bon, le souuerain Createur de toutes choses, voulut que Adam nostre premier pere, donnast nom propre à toutes les creatures, & particulie-

rement aux animaux. A ceste cause le Dieu tres-parfaict luy fist venir deuant luy tous les animaux, & bestes de la terre, les oyseaux, & les poissons ausquels Adam donna leur nom propre luy estant au Paradis terrestre,& de tel nom qu'il les nomma pour lors, ses successeurs les ont tousiours appellez. Dont nous deuons noter deux choses: La premiere qu'Adam ne donna pas nom propre à chacun indiuidu des animaux,mais seulement à leur espece. Pource que ce eust esté cause d'vne confusion, les noms deuans estre infinis pour le nombre infini des indiuidus, de sorte qu'il eust esté impossible que tant de noms eussent peu demeurer en la memoire de ses suyuants,à quoy s'accordent les sacrez interpretes. Il nomma donc chacune espece d'vn nom particulier, comme il nomma l'espece humaine de ce nom d'homme. La seconde chose qui se collige est, que suyuant la proprieté de chacune nature donna aussi leur nom. Pour le regard des autres choses crees de Dieu, lesquelles n'ont aucune ame, ç'a esté le tres-hault Createur qui les a nommees deuāt la creation d'Adam, lors que Dieu nomma le Firmament Ciel, l'aride ou seiche Terre, la congregation des eaux, Mers: tellement que les inuenteurs des noms de toutes les creatures ont esté ces deux, nostre Dieu, & Adam. Or en toutes ces creatures il y en a deux seulement qui ont vn nom à eux commun, non seulement en leur espece,mais aussi vn autre nom à chacun leur indiuidu,sçauoir est l'homme & le lieu: car

ces deux noms furent imposez aux especes, deuant qu'Adam fut lors du Paradis terrestre, l'indiuidu n'ayant encor nom particulier, pource qu'il n'y auoit encor qu'Adã & Eue. Ainsi semblablement du lieu peult on dire que deuant qu'il fut cogneu, & qu'il fut habité, il n'eust autre nom que le cõmun, ayant depuis chacun lieu en particulier obtenu vn nom selõ sa proprieté, ou du nom de leurs premiers habitateurs, ou pour quelque acte signalé qui y auroit esté faict, ou pour autre semblable occasiõ. Dequoy nous font foy les sacrees bibles, Cain edifia vne ville, & la nomma du nom de son premier né Enoch. Iesubee fut ainsi nommee de Iesus Canaã, Rome de Romule, Paris d'vn Roy ou grãd prince nommé Paris, Idaliõ ou Idalie en Cypre estant bastie de Calcenor, il la nomma Idalion, comme s'il eust voulu dire, Ida ilion, qui signifie autant en Grec qu'en langue Françoise i'ay veu le Soleil, pource qu'en ce lieu il vist le Soleil premierement se leuer où depuis il edifia la ville. Ausi Teucre ayant basty vne ville en la mesme Isle de Cypre, il la nomma Salaminie du nom de son naturel pays, Babylone fust ainsi appellee pour la confusion des langues, & Abraham nomma le lieu où il vouloit immoler son fils, le Seigneur voyant. Iacob aussi nomma ce lieu où nostre Dieu luy apparust, luy disant; La terre sur laquelle tu dors & ce qui sensuit, Bethel, qui signifie la maison de Dieu, & la terre où Iacob fust enterré fust nommé par les Cananeens, douleur aux Ægy-

ptiens. Ainſi Moyſe en l'Exode nomme certain lieu auoir, duquel les eaux eſtoient amaires, & plusieurs fois voire aſſez ſouuent les noms des lieux ſont changez & immuez, ou pour la perte de leur nom en la memoire des hommes, ou bien pour autre occaſion : ainſi eſt il aduenu aux noms des hommes, leſquels leurs ont eſté donné non à tous en vn inſtant: mais ſelon qu'ils ſont venus au monde, comme on veoit au Geneſe, aux generations de Seth, de Cayn, de Noé, d'Abraham, & autres, à la pluſpart deſquels a eſté donné vn nom ſelon les occaſions qui ſe preſentoient, Adam ayant engendré ſon premier né il le nomma Cain : diſant, pour ce que i'ay vn homme par la volonté de Dieu, & lors que Eue fuſt creée, Adam la nomma Virago, diſant : pource qu'elle a eſté tiree de l'homme. Et apres la malediction qui ſuruient pour le peché, il luy changea ſon nom l'appellant Eue, pource qu'elle eſtoit la mere de tous les viuans, & lors que Eue euſt vn autre enfant, Adam l'appella Seth, diſant. Mon Dieu ma donné lignee en la place d'Abel que Cain a tué, & pourſuiuit à tous ſes enfans en ceſte ſorte, à leur impoſer quelque nom à quelque occaſion, ou à cauſe de quelque effect ſuruenu. Les hommes qui ſont venus long temps depuis, ont donnez à leurs enfans les noms de leurs familles, & de la veoit on és hyſtoires tant d'Alexãdre, Ptolomee, tant de Charles, tant de Louys, Alphonſes, Hugues, Guydons & autres. Souuentefois eſt aduenu, & aduient que les enfans portent leurs

noms ſelon l'affection & volonté que leur parens portent, aux princes, ou à leurs amis, ou à quelque ſainct auſquels ils ont deuotion. Souuent auſsi eſt aduenu que deuant que les enfans ayent eſté nez pour quelque choſe qu'ils doiuẽt executer, noſtre bon Dieu faict preanoncer leur nom comme nous voyons en Geneſe, que l'Ange predict à Agar chambriere d'Abraham, qu'elle engẽdreroit vn enfant, & qu'elle le nommeroit Iſmaël. Pource que Dieu auoit entendu ſon affliction. Et luy predit toutes les mœurs, & conditions d'iceluy. Au meſme Geneſe l'Ange predict le nom d'Iſaac deuant qu'il fuſt né. Voyez que le nom de Sainct Iean Baptiſte fuſt predict par l'Ange deuant ſa conception. Ne crains point Zacharie pource que ton oraiſon eſt exaucee, ta femme te fera, & conceura vn fils, & tu l'appelleras Iean. Le meſme Ange predit à la glorieuſe Vierge le nom de noſtre Sauueur, diſant : & tu luy donneras le nom de Ieſus, & Sainct Ioſeph, il luy declara la chauſe pourquoy il deuoit donner ce nom à ſon fils : Pource qu'il deliurera, & ſauuera ſon peuple de toutes ſes offences, & pechez. Il auoit eſté prophetiſé long temps deuant la natiuité de noſtre Dieu, quel nom deuoit auoir le Sauueur du monde, lors que Eſaye prediſoit. Voicy vne Vierge conceura vn fils lequel ſera appellé Emanuël, c'eſt à dire, Dieu eſt auec nous. Et ainſi comme aſſez ſouuent noz anciens peres ont changé le nom des lieux & places, par quelque myſtere com-

me il appert au Genese chapitre dix huict, où il est dict, qu'il nomma la ville Bethel, laquelle auparauant estoit appellee Luze, & que l'autel de Arad fust nommé par les Chanaeens, la plainte des Ægyptiens, pource qu'en ce lieu fust enseuely Iacob par ses enfans qui vindrent d'Ægypte. Ausi au septiesme chapitre de Iosué, il est dict, que Iosué donna le nom à vne vallee l'appellant Achor, laquelle auoit esté iusques à lors autremét, & d'vn autre nom appellee. Et Iebus a esté depuis nommee Ierusalem, c'est à dire vision de paix. Ie tais encor beaucoup d'autres passages de la saincte escriture touchant ceste mesme dispute. Ainsi (di-ie) que les noms des places & lieux ont esté changez selon la volõté des hommes, ainsi peult on cognoistre au mesmes sainctes escritures que Dieu à voulu que les noms fussent chãgez aux hõmes pour diuersesoccasiõs, & mysteres cõme on peut veoir au Genese, que la femme d'Adam fut premierement nommee Virago, & par apres Eue comme nous auons dict, & que dict à Abram, ton nom ne sera plus Abram : mais tu seras appellé Abraham, & la cause pourquoy suit apres, pource que ie t'ay ordonné pour le pere de plusieurs nations. Et pour le regard de la féme d'Abraham, Dieu poursuyuant la parole dit: Et Sarra ta femme ne sera par toy appelle Sarra, mais Sara, s'ensuit la raison pourquoy, pource que ie la beniré, & te donneré vn fils d'elle auquel ie beniré, & sera pere de plusieurs nations & peuples, & plusieurs Roys descendront de

luy. On ſçait que Dieu a changé le nom de Iacob diſant, Tu ne ſeras plus cy apres Iacob: mais le nom d'Iraël ſera tien, puis s'enſuit le miſtere, Croiſſez & multipliez en lignee, tu ſeras pere des peuples, & les natiõs prendront de toy leur origine, & les Roys ſortiront de tes flans. En ſainct Marc noſtre Dieu Ieſus Chriſt, change le nom au Prince des Apoſtres, luy oſtãt le nom de Simon l'appellant Pierre, Et de ceſte mutation de nom il rend la cauſe diſant, & ſur ceſte Pierre i'edifieray mon Egliſe. Il le nomma auſsi Cephas c'eſt a dire chef de l'Egliſe, il chãgea le nom à Sainct Iacques, & à ſainct Iean freres, enfans de Zebedee, & les nomma Bœmarges qui ſignifie enfans du tonnere. Voyez que les Apoſtres ont changez le nom à mon compatriote, & patron ſainct Barnabé, où il dict que Ioſeph fuſt ſurnommé par les Apoſtres Barnabé, qui eſt interpreté fils de conſolation. Le vaſe d'election, Sainct Paul changera ſemblablemẽt ſon nom, auſsi-toſt que luy eſtant en Cypre il euſt conuerti Paul Sargie en la ville de Paphe, & deſlors il ne fuſt plus appellé Saul mais Paul, Les actes des Apoſtres teſmoignent auſsi que ſainct Paul, & ſainct Barnabé preſchans en Antioche, & ayant conuerti pluſieurs Gentils, & Iuifs en ce temps ils laiſſerent le nom de diſciples, qu'ils auoyent gardé iuſques alors: mais du nom de leur maiſtre, ils furent nommez Chreſtiens. De tous ces exemples, & myſteres prealleguez la ſaincte Egliſe, a prins occaſiõ de chãger les noms, & en particulier lors que quel-

cun estant ia aagé se presente au sainct Baptesme, semble mesme qu'aux petits enfans le sacré Baptesme leur change leur nom. Pource que tout ainsi que eux estans nez, & non Baptisez leur propre nom est d'estre appellé enfans d'ire, ainsi par le Baptesme estans regenerez, ils sont appellez enfans de Dieu, enfans de grace, & enfans du S. Esprit. Il est asseuré que si quelcun n'est regeneré de leau, & du S. Esprit il n'entrera iamais au royaume des cieux: mais auec ceste regeneration, le Chrestien estant heritier de Paradis, quitte son premier nom, & prend le nom, & de fils de Dieu & de Chrestien. Pour representer en leur profession, ce mistere les religions sainctement ordonnees, & instituées par successions, estans descẽdus, comme ia assez souuent nous auons declaré des Apostres, Pour mõstrer que l'homme d'vne nature trop fragile, se submergeant apres le Baptesme en la boüe du peché, lors qu'il veut ne plus offencer, & chercher vne vie plus parfaicte que celle, que iusques alors il auroit suyuie, qu'il desire quitter ses concupiscences abandonner le monde auec ses rets, & hameçons ses vices, & imperfections qu'il cherche mourir au mõde le fuyãt, & delaissant ses propres affaires, d'espeçant & iettant loing l'habit mondain embrassant celuy de religiõ auec protestatiõ suiuãt le conseil de S. Paul, de renoncer à toutes les œuures de tenebre, & de se vouloir ceindre des armes de lumiere prenant le Sainct habit de Religion. Pour monstrer, dy-ie que tout ainsi que l'enfant nay en

peché originel, pour la regeneration du sacré Baptesme change son nõ, & est enfant de Dieu l'homme apres le Baptesme s'estant monstré trop charnel & brutal apres le Baptesme, se rendant nouueau homme, & se reuestant comme nouueau homme des habits de penitẽce, auec la robbe d'humilité comme est le vestement de la religion. Et pource que par ces vestemẽs de penitence, les Chrestiens se mettẽt en lieu seur, & à sauueté, A ceste cause le Prelat pour declarer ceste nouuelle maniere de viure, estre comme vne nouuelle vie dõné aux Religieux (si bõ leur semble, vn nouueau nom & different à celuy qu'ils ont receu, lors qu'ils sont entré au siecle, pour donner à entendre aux Religieux que par cest habit il est du tout changé, & du tout renouuellé. Ce que voulãt confirmer les saincts Papes, plusieurs d'iceux ont donnez aux Religieux le iour de leur profession pleine & entiere remission de tous leurs pechés, comme si ce iour ils estoient du tout rebaptisez, & regenerez. Ie ne veux me dilatter à discourir commẽt, & pourquoy les Papes mesmes à leur creation changent leur nom, encor moins pourquoy les petis enfans estans confirmez peuuent laisser aussi leur premier nom, pour en prẽdre d'autres, car on sçait bien que l'vn c'est pour la generation, le sacrement de generation, estãt cõme vn autre Baptesme, ou bien confirmation d'icelluy, & q̃ l'autre pour la grãdeur de la dignité ou autres iustes occasions. Tout ainsi donc que à chacun hõme à esté dõné vn nõ particulier

ſelon quelque accident ou proprieté, non ſeulement entre les Hebrieux : mais auſsi entre les Gentils, comme à Fabies, à Sceuola & Scipions, ou bien pour l'affection & particuliere volonté des parens:comme l'Egliſe change le nom des enfans au Sainct Bapteſme, comme la meſme Egliſe permet en la ſaincte Confirmation, aux enfans de changer de nom,comme tant au viel que nouueau teſtament, on voit clerement que & les lieux, & les hommes ont ſouuent changez de nom ſuyuant la volonté de Dieu , & des hommes,meſme & comme la ſaincte Egliſe au Bapteſme des Gentils, aſſez ſouuent leur changeoit leur nom, ce qui eſt encor pour le iourd'huy practiqué entre nous, & beaucoup plus aux nouuelles Indes, pour leur declarer qu'ils commencent à entrer en vne nouuelle ſorte de vie, ainſi la religion a voulu changer les noms aux nouices le iour de leur profeſsion, pour leur donner à cognoiſtre qu'il faut qu'auec leur nom ils changent leur vie mondaine à vne vie celeſte. C'eſt donc vne choſe qui n'eſt eſtrange à vn Religieux de changer ſon nom, lors qu'il ſe rend profez, puiſque c'eſt vne choſe conforme aux peres anciens à l'exemple de Ieſus-Chriſt aux ſaincts Apoſtres, & laquelle couſtume eſt pour le iourd'huy obſeruee, tant de l'Egliſe Orientale que par toute l'Eſpagne, Italie, Indes, bien que en la France ceſte choſe ne ſoit obſeruee, auſsi ne veux ie conclure qu'elle ſoit de l'eſſence de Religion ny de neceſsité: mais de ſeule volonté, comme au Sainct Sacrement de Cõ-

firmation, nous voyons eſtre obſerué en France, & autres lieux.

Qu'il eſt neceſſaire à tous Religieux, & à toutes les perſonnes de l'Egliſe, qu'ils portent la couronne ſur la teſte.

CHAP. 17.

IL y en auoit pluſieurs qui eſtoient d'opinion que la premiere tonſure fuſt comprinſe au Sainct Sacrement des ordres, autant en diſoiét ils de la cõſecration de l'Eueſque, tellemét que ſelon leur opinion, il y auoit neuf ſacrez ordres, & aſſeurant que les Clers doyuent auoir ces neuf ordres à l'exemple de neuf ordres d'Anges, leſquels comme dict l'Apoſtre ſainct Paul, ſont tous eſprits ſeruans, & miniſtrans, aſſeurant que les Preſtres doyuent eſtre ſemblables, ſuyuant ce que dit Eſaye. Vous autres Preſtres du Seigneur, vous ſerez appellez miniſtres de Dieu. Le diuin S. Thomas noſtre eſtant conforme à l'opinion de la ſaincte Egliſe, dict que la premiere tonſure n'imprime point de charactere, comme les autres ſept ordres de Preſtriſe, mais que c'eſt ſeulement vne diſpoſition qui induit, & prepare l'homme aux ſacrez ordres: ſuyuant ce que dict eſt. Nous cõclurons ſans difficulté, que la premiere tonſure eſt treſ-neceſſaire aux Religieux, pource que s'ils veulent eſtre Preſtres, il eſt de neceſsité

qu'ils preignent, & montét ce premier eſchelon car s'il eſt vn des ſacrez ordres, il eſt encor beaucoup plus neceſſaire que pas vn des autres ordres, que ſi ce n'eſt qu'vne diſpoſition elle ne ne laiſſe d'eſtre neceſſaire autant que ſans icelle diſpoſition, on ne les peut receuoir. On doibt remarquer en paſſant que le ſeul Eueſque peut donner puiſſance & deleguer vn autre à tel miſtere, bien qui à luy ſeul appartienne de donner le ſacrement de la conſecration, comme auſsi de la diſpoſition d'icelle: Mais ſi ceſte diſpoſition eſt vn ſacrez ordre, comme eſt l'opinion de quelques vns, d'aultant plus appartient il à l'Eueſque de la donner, & bien que les prelats des religions peuuent commander, que les nouices portent la couronne clericale, cecy leur a eſté permis par priuilege iuſques au temps que les nouices reçoiuent la vraye tonſure de la main de l'Eueſque, duquel ils ont eu le priuilege. Les Religieux toutefois pour dõner à cognoiſtre qu'ils ſont differens, & ſeparez d'habit & autre façon de faire, des Preſtres ſeculiers, ils donnent la couronne aux nouices, bien qu'ils ne ſoient encor profez, & non tonſurez. Sainct Anaclete premier, Grec de nation, & ſucceſſeur au Papat à ſainct Clement, fuſt le premier qui ordonna que les clers porteroyent couronne, & raſeroient leur barbe, & ie croy que celà fuſt de luy ordonné, par quatre raiſons, comme nous pouuons colliger d'Iſidore d'Iſpale ville en Eſpagne, de Bede, ur Eſdras de Germain

Patriarche de Conſtantinople en ſa liturgie, & autres. La premiere eſt pour monſtrer que ceſt vne diſpoſition aux ſacrez ordres,come nous auons ia dict. La ſeconde pour par ce monſtrer, faire penitence non autrement, que les Hebrieux faiſoient, lors qu'ils auoient quelques tribulations leſquels raſoient leur teſte coupans leur cheueux, & la barbe, & iettant par deſſus de la cendre veſtans des ſacs, & cecy eſt teſmoignez au vieil teſtamẽt aux liures des Iuges, des Roys Paralipomenon, & autres, comme auſsi les Niniuites ont faict. Tiercement pour donner à cognoiſtre à celuy qui entre en Religion, que tout ainſi qu'il quitte toute la ſuperfluité de ſon corps, ainſi ſe doibt il deſpouiller de toutes les ſuperfluitez de l'eſprit qui ſont les vices, penſées mondaines, & actions charnelles. La quatrieſme raiſon eſt affin que le Religieux, & cleric la conforme cõme en l'eſprit, ainſi quãt au corps à leur vray exemplaire Ieſus-Chriſt ſur le chef duquel pour noz pechez, la courõne d'eſpines fuſt poſee lors que les Iuifs par mocquerie le ſaluoyent le nõmant Roy des Iuifs: Auſsi pour monſtrer par ceſte couronne, que les Religieux Preſtres ſont vrays Roys & Dieux en ce monde participans, beaucoup deſia de la diuinité, menans vne vie Angelique. Que ſi noſtre Dieu par Eſaye le Prophete a appellé les hommes biens viuans Dieux & enfans du treſ-haut: ſi celuy eſt eſtimé Roy qui en ſa conſcience ne crainct rien, qui viſt content de ſa condition, qui meſpriſant

les grandeurs, richeſſes, faueurs & autres choſes où le ſot populaire s'amuſe, combien deuons nous eſtimer ceux plus parfaicts qui ſuyuent vne plus grande perfection de vie, non parmy le mõde, mais retiré en lieu propre pour s'exercer à toute vertu, & à la ſaincte contemplation des choſes diuines? Ceux dy-ie qui de ce monde peuuent eſtre faicts participans, de ce doux Nectar de la beatitude du ſainct Eſprit, comme nous liſons es vies de ſainct Anthoine, ſainct François, & de la ſaincte Magdeleine? C'eſt ce que confirme ſainct Pierre en la canonique, parlant en ceſte ſorte. O vous generatiõ eſleue Royal ſacerdoce, nation ſaincte, peuple d'acquiſition. Les clers donc ſeculiers, & les Religieux portent la tonſure auec grand honneur & gloire, bien que la tonſure aye eſté portee de noſtre Dieu en grande honte & meſpris, à luy faict par les Iuifs, la couronne d'eſpine ſur ſon chef, & ce pour nos pechez & offences. Telle honte, & mocquerie a eſté faicte à l'Apoſtre ſainct Pierre luy raſant la barbe, & les cheueux par irriſion & opprobre: Et neantmoins luy auec les autres diſciples & Apoſtres, eſtans flagellez battus, & mocqué il s'en alloyent de la preſence, ou conſeil auec vn grand contentement, & allegreſſe, pource qu'ils auoient eſté trouué dignes d'endurer des iniures, & indignitez, pour le nom de Ieſus-Chriſt. Nous pouuons auſſi aſſeurer qu'en la primitiue Egliſe, quelques Chreſtiens commencerent à porter, & la couronne, & la barbe raſee, comme nous

pouuons

pouuons remarquer és actes des Apostres, où il dict à l'Apostre sainct Paul. Nous auons quattre hommes qui ont faict vœu, ayans prins iceux auec toy sanctifie toy auec eux, & commande leur qu'ils rasent leur chef, C'est chose plusque certaine que Priscille, & Aquille ayãt deliberez de se rẽdre pour obseruer le vœu des Nazareens, en Cenchris port de Corinthe elles se couperent les cheueux, ce que fist aussi Sainct Paul, luy estant en Hierusalem estant à ce incité par S. Iacques Apostre, & autres disciples. Ce qui à esté fait, affin que la Prophetie d'Ezechiel fust accompli. Vous aurez des couronnes en vos testes, & des souliers en vos pieds, pour Euangelizer (comme S. Paul Apostre dict) l'Euangile de paix. Ainsi Ieremie, Esaye, & Ezechiel Prophetes disent. Ils raseront leurs testes, & porteront la cilice, Voyla donc à quelle occasion la Saincte Eglise commande estroictement, que tous clers doiuent estre tonsurez, ou auoir couronne au chef, & ainsi est il obserué en tous ces Religieux, qui sõt capables de receuoir les sainctes ordres, & les autres Religieux comme conuers qu'ils portent quelque marque pour estre distingué des autres. Plusieurs des Religieux portẽt la barbe longue selon l'ancienne coustume d'Oriẽt, ausquels est chose ridicule de raser la barbe, obseruãt l'anciẽne coustume des Nazareẽs, ausquels Moyse deffend expressemẽt d'estre rasez, ainsi les Prestres portent la barbe longue, les cheueux: mais par dessous, ils ne laissent de porter la couronne,

tenant tousiours leur teste couuerte, voulant par ceste sorte satisfaire en partie à l'vsage de l'Eglise, & au cõmandemẽt de Moyse, disãt il ne descouurira point sa teste, & il ne portera point de robe diuisee. Toutefois ie ne veux les approuuer, en ce qu'il semble que par c'est habit ils veullent ioindre trop scrupuleusement ensemble la Circonsion, & le Baptesme c'est à dire comme Mahomet se pensant plus sages que les saincts Papes, & premiers peres, lesquels ont ordonné les saincts status és Religieux, se contenter de suyure vne partie des ordonnances des Eglises, pour en l'autre partie Iudaiser, & penser par ce moyen ioindre, & pouuoir accorder la pieté auec l'impieté. Encore moins veux ie deffendre les Religieux Orientaux, lesquels portent les longs cheueux, & la longue barbe, non pour autre occasion, sinon pource qu'ils ont honte d'estre veu parfaicts Religieux, & bons obseruateurs de leurs status: cõme aussi pour autres occasions qui me sẽblẽt estre meilleures non dittes, que descouuertes. Ie sçay bien qu'on dira que ie me formalise de peu de chose, cõme d'vn rasement de cheueux, & de barbe: Mais ie leur respõdré que cõme petit à petit on va bien loing: ainsi le plus souuent ce que nous estimõs bien petit est tresgrãd, & de tresgrãde importance ce qui se practique és horologes, & és balãces lesquelles si elles declinẽt petit à petit, de leur egalité on est esmerueillé qu'apres deux ou trois petits degrez d'imperfectiõ, aussi tost elles s'abaissent en vn coup, & sãs

qu'õ aye presque le tẽps d'y remedier. De mesme a on estimé peu de chose quand le peuple a chãté des chansons, & comté des comtes à leur opiniõ facetieux des Ecclesiastiques: mais tout à vn instant on sçait quelle heresie s'est esleuee à vn clein d'œuil. Ausi estimoit on bien peu de chose lors que les heretiques ont oppugné leau beniste, la benediction du signe de la croix, & les ceremonies de l'Eglise: Mais on a veu qu'ausi tost ils sont venus à estre sacramentaires blasphemans contre Dieu, contre sa tressacree mere, & les prieres des saincts de sorte que ceux qu'õ a estimez n'estre qu'vn petit meschant, se sont monstré tout à vn coup disciples de l'Antechrist, & Diables tresparfaicts en blasphemes, cruautez, paillardises, trahisons, & tout autre sorte de vice. Le Religieux donc prendra garde de ne faillir en ces choses qu'il estime petites, de peur que estimant peu de chose de porter la barbe, & les cheueux semblablement aux seculiers, il n'estime par apres peu de chose de porter par dessous son habit de Religieux, des chausses & autres vestemés semblables à ceux des seculiers, & puis ayant failli en deux ou trois semblables petits poincts, de peu de chose, il ne quitte, & froc, & chapichon à la façon, comme quelcuns qui laissant en la mesme sorte leur habit, & regle de Religion, & cleriche, se sont mis à suyure les armes, auec lesquelles ils ont commis plus de cruauté, pillerie, rauage, blaspheme, & impieté que n'eussent faict cinquante coursaires de Dar-

guit,appellant leurs piſtoles leur breuiere , leur eſpee leur chapellet,leur armet leur froc, leur mãdille leur chappe.Ce qui doibt aſſez inciter le Religieux de ſe tenir ſur ſes gardes , voire tant petite offence ſoit elle, pource qu'vn petit peché s'il n'eſt chaſſé ſubitement eſt ſuffiſant pour faire verſer l'homme le plus vertueux en eternelle perdition . Les hommes donc peuuent veoir,combien eſt neceſſaire & honeſte au Religieux de porter la barbe, & les cheueux raſez,puiſque faiſant ainſi il obſerue les ordonnances Eccleſiaſtiques,ie dis briefuemẽt, que toutes perſonnes Eccleſiaſtiques ſoyent ſacrées , ou beneficiers Seculiers , reguliers, Moynes & mandians , comme ils pechent mortellement quand ils n'ont tonſure, ou qu'ils ne portent la couronne clericale, du droict & de raiſon ils ne peuuent eſtre abſolus, & pour deux raiſons font peché mortel , l'vn à cauſe qu'ils donnent ſcandale au peuple, & n'obſeruent les ſainctes cõſtitutions de l'Egliſe , & l'autre comme preceptes inſtituées par S. Anaclete martir ſucceſſeur de ſainct Clement Pape , & leſquels preceptes ont eſtés confirmés par les autres Papes,leurs ſucceſſeurs par les cõcilles vniuerſels, & particuliers. Et meſme les Prelats leurs ſuperieurs, qui le ſouffrent,pechẽt encore mortellement,ne leur faiſant porter couronne ſelon leur ordre accouſtumee.On peut auſsi remarquer,cõbien la confirmatiõ, eſt neceſſaire ie ne di pas au ſeul Religieux , mais à tous Chreſtiens,puiſque c'eſt vn ſacrement,auquel l'Egli-

ſe a aſtreint tout Chreſtien:pource que par ceſte confirmation, l'enfant faict luy eſtãt en aage de raiſon,profeſsiõ de ſa foy,& la grace qu'il a receu au ſacré fons de Bapteſme,eſt cõfirmee voire renouuellee en luy. Si ie n'auois peur d'eſtre eſtimé trop long, ie deſplorerois la calamité, de ceux qui à leur grande confuſion, contẽnent ce S.Sacrement,ou bien leſquels le reçoiuent auec ſi peu de reuerẽce, & auec ſi peu de deuotiõ qu'ils font plus de d'eshonneur que d'hõneur à ceſte ſacree confirmation:Mais affin de brieſueté, ie me cõtẽteray de dire,que ceux qui le reçoiuẽt tant indiſcrettemẽt qu'il leur ſeroit plus vtile ne le point receuoir:& à ceux qui ne le reçoiuẽt & n'ont intention de le receuoir, qu'ils ſont comme vne ville à laquelle y a vne large breche peu fortifiee, & mal gardee par où l'ennemy pourra auec peu de reſiſtence entrer lors, que bõ luy ſẽblera, voire ie peux dire apres des ſaincts perſonnages,que ſouuent la cauſe pourquoy les hommes tõbent en hereſie,eſt le contẽnement de ce S.Sacrement de confirmation que leurs parens,n'ont tenu compte de leur faire receuoir. Ce qui doit ſeruir d'admonition à tous pere,& mere de faire receuoir à leurs enfans ceſte ſacree confirmation,& ce auec deuotiõ telle que ce ſacremẽt le merite, affin qu'ils ne rendẽt compte de l'ame perdue qui leur ſera demãdee au iour du iugement,par noſtre Dieu.

Brief diſcours de la louange, & perfection de la Religion. CHAP. 18.


E ne veux pas eſtre plus long, pour declarer particulierement toutes les cõditions que les Religieux doibuent obſeruer, & garder, me contentant vous declarer que tout leurs ſtatus, ordonnances, maniere de viure, & office, tendent toutes à ce but, ſçauoir eſt à leur propre vtilité, & à l'vtilité de leur prochain, ſpecialement en ce qu'ils doibuent offrir ſacrifice, prier, faire ſupplications, eſtudier preſcher, confeſſer, lire, enſeigner, admoneſter, combatre le peché & les tentations, ieuſner faire abſtinence de chair, de beurre, & autres viandes à eux deffendues ſuiuant leur vœu particulier, & autres conditions, comme mendier, & n'exercer aucun art mechanique ſuyuant, ce que nous auons dict cy deſſus. Tous leſquels debuoirs du Religieux, eſtans largement, & elegamment deſcrits par Sainct Thomas d'Aquin en ſa 2 2. aux quatre dernieres queſtions amplement, & en ſes opuſcules qu'il a faict eſcriuant contre ceux qui veulent impugner le vœu des Religieux, & des mandians, comme auſsi par Sainct Antoinine, il me ſemble que ie me doibs contenter. Ie ne veux auſsi diſcourir ſur les Religions, quelles ſont celles qui gardent la vie contemplatiue, ou actiue, ou toutes les deux enſemble, ny quelle religion eſt la plus parfaicte que l'autre, celle qui eſt la plus eſtroicte, & de plus grande obſeruance, quels Religieux doibuent combattre contre les ennemis, & quels ſont ceux qui le doyuẽt entre-

prendre : ny en quelle maniere vn Religieux peut paſſer d'vne religion en l'autre. Toutes ces choſes (pour par trop n'ennuyer le lecteur) ayant eſté par pluſieurs tresdoctes Theologiens parfaictement declarées, il ma ſemblé bon les paſſer ſous ſilence, pour auoir le moyen de pouuoir mieux à mon aiſe dire quelques loüanges de ceſte tant bien, ſainctement inſtituée religiō, & que ie puiſſe à mon aiſe deſireux de luy dreſſer vn trophee, chanter heuſeurement ſon triōphe luy cōpoſant pluſieurs gaïes laudes plus glorieuſes q̃ celles des victorieux Olympiques, Nemeés, & autres plus magnifiques vainqueurs, leſquelles Guyrlandes luy ſont d'autant plus iuſtement deües, comme eſtant la plus excellente, la plus parfaicte, & plus approchante de la diuinité. Ce qui nous eſt confirmé & indubitablement aſſeuré par le Royal Prophete au Pſalme 132. diſant, Voyez mes freres que c'eſt vn grand bien, & plein de conſolation que nous habitions, & ſoyons logez enſemble en vne meſme maiſon, regis d'vne meſme volonté, ſeruans & obeiſſans à Dieu. Cecy ce dict non d'autres que des Religieux leſquels, priant ou debuās prier continuellemēt ſont nos interceſſeurs, noz mediateurs, leſquels diſent ſept fois, voire à chacun moment de temps lonange à noſtre Dieu, continuellement priant & ſuppliant la maieſté diuine, pour le peuple en peché en autres affaires moins adonné à la contēplation. Que ſi continuellement ils ne chantent, & prient en l'Egliſe, ſi eſt-ce neantmoins que

prefchant, confeffant;difputant,lifant, & eftudiant ils font toutes ces chofes pour noftre profict, & vtilité leur but principal, & fin n'eftãt autre que leur falut, le falut de leur prochain, de fe bien ayder & bien fecourir fon prochain. Et fi tu veux fçauoir ce que le Religieux faict pour le refte du peuple, & cõbiẽ le peuple luy eft plus obligé eftãt fecouru par lui des chofesbeaucoup plus neceffaires pour fon falut. Propofe toy vn armee entouree d'énemis les vns trefcruels, braues, & fans ceffe affaillans, les autres bien qu'ils viennent fouuent aux mains, donnant toutefois quelque relache. Propofe toy en ton armee de braues & inuincibles foldats lefquels d'vn courage indomté fans aucune relafche cõbattẽt cõtre les plus afcharmez ennemis, d'autres de plus petit courage ordõnés, pour fouftenir lescourfes efcarmouches, & rencontres des moins animez aduerfaires. Propofe toy qu'en ton exercice il y a vn Preuoft, marefchaut, & autres officiers de camp conferuant chacun en fon debuoir & iuftice. Propofe toy qu'il y a plufieurs marchãs qui apportent, & fourniffent le camp des chofes les plus neceffaires, & requifes tant pour l'habit que pour la guerre. Propofe toy qu'il y a des viuandiers qui allant çà, & là pourchaffent des viures pour fouftenir la vie de ceux qui cõbattent, pour leur tuition & deffenfe, Propofe toy qu'il y a plufieurs hommes qui n'ont autre vocation que de penfer les malades, & rendre la fanté aux bleffez. Et lors tu cognoiftras (que cõme cefte vie mortelle n'eft qu'vne per-

petuelle guerre, que les hommes ſpecialement les Chreſtiens, n'eſtre qu'vne armee inexpugnable, les autres peuples ſ'eſtans rendus & mis en la captiuité du Diable. Lors tu verras comment ceſte armee eſt aſſaillie de deux ſortes d'ēnemis, les vns vigilans, cruels, ſans repos, braues au poſsible, armez d'vne fureur, & rage deſeſperee, ce ſont ces calomniateurs pleins de pechez, leſquels ſe ſouuenants de la gloire qu'ils ont perdu enuyent à l'homme felicité, les autres ennemis moins cruels, contre leſquels il ſe peut neantmoins deffendre ſont les iniuſtes Roys, peuple plein d'iniquité, & autres perſonnes ſuſcitees, par ces malins demons pour tourméter les iuſtes. En ce camp il ſe veoit beaucoup de dueils de cinq contre cinq, de vingt contre vingt, de compagnee contre compagnee, de Colonels contre Colonels, tant ſpirituelement que corporellement. La force ainſi de l'armee Chreſtienne conſiſte en braues & inuincibles compagnees qui ne cedent en rien à la dexterité, aſtuce & force de leur plus robuſte ennemy, ce ſont les Religieux, & Eccleſiaſtiques qui par leurs prieres, ſainctes œuures, bons exéples, predications & autres admonitions, ſont pour noſtre deffence en continuel combat. Et ceux qui ont quelque relaſche c'eſt vrayement la nobleſſe, laquelle n'eſtant touſiours occupee en guerre ſe repoſe quelque fois pour par apres retourner aux armes. Les marchans, ſont tous les bourgeois & citoyens des villes, deſquelles la pluſpart ſ'exerce à la marchandiſe, excepté

ceux qui comme les Mareſchaux de champs rẽdent iuſtice à chacun, conſeruant le bon droict du peuple. Et les viuandiers c'eſt le Laboureur, lequel auec grand trauail & ſoing, expoſant ſa vie au hazard de l'ennemy, prend grand peine pour ſouſtenir la vie de ceux qui les defendent. Or bien que toutes ces offices ſoyent reciprocques, & reciproquement obligeantes ſi me confeſſera-on qu'il ne laiſſe d'y auoir quelque difference de dignité, & d'hõneur en chaſque eſtat à l'vn plus qu'à l'autre: car tout ainſi que politicquement on ne voudroit eſgaler l'excellence d'vn Roy, à l'eſtre & fortune d'vn crocheteur, auſsi ne voudroit on oſter l'honneur d'vn braue, & excellent Capitaine, pour le faire compagnon en gloire d'vn ſimple, & laborieux Marchanr. Reuenant donc à noſtre armee i'eſtime qu'il n'y a pas vn qui ne iuge plus de gloire, & loüange eſtre deüe à celuy qui continuellement auec vne vaillance incredible deffend le peuple, voire contre les plus redoubtez ennemis, que ceux qui bien que courageuſement ſ'oppoſent aux cources ennemyes, toutefois ſe repoſent ſouuent, & ont moyen de ſe refreſchir & prendre quelque aleine. Concluons donc pour les Religieux, leſquels veritablement ſont les fortereſſes, les murs, les rempars, les bouleuars de la Chreſtienté, leſquels continuellement dreſſent leur affection au Ciel, & ſuyuant le conſeil de Sainct Paul, ſoit qu'ils mangent, ſoit qu'ils boiuent, ſoit qu'ils cheminent, ſoit qu'ils dorment, ils le font auec

vne telle affection, & ſageſſe que toutes les actions ne ſe peuuent referer à autre choſe qu'à la gloire de Dieu, iceux loüants & rendants graces à Dieu en tout temps, ou de bouche, ou bien de cœur. Que c'eſt donc vn grand heur que de viure enſemble pluſieurs n'eſtant qu'vn, & pluſieurs corps eſtant regis d'vne meſme & vertueuſe volonté: Ceſte maniere de viure a eſté auctoriſee des Apoſtres, inuentee par les Prophetes, cõmandee de noſtre Dieu, gardee & obſeruee par les premiers peres & leurs ſucceſſeurs iuſques à nous. En ce que touche les Apoſtres on ſçait qu'ẽtre eux ils n'auoiẽt qu'vn meſme cœur, & vne meſme ame, c'eſt à dire vne volõté, & deſir d'enſuyure en tout & par tout les commandemens à eux laiſſez par leur maiſtre noſtre Sauueur Ieſus, ayant dõné à iceluy & dedié toute leur volonté, auec le ſainct vœu d'obeïſſance. Ce qu'il fault que les Religieux facẽt à leur Prelat viuant enſemble auec vne charité fraternelle, en amitié grande, dilection forte, en paix, en tranquillité, en la loüange du treſ hault, & eſtant vnis à profiter à leur prochain, luy dõnant inſtruction, l'enſeignant, l'admoneſtant, le corrigeant, eſtans triſte de ſon infirmité, pleurer ſes pechez, prier pour ſa conuerſion, ſe reſioüir lors qu'on le veoit venir à quelque deuotion, & ayant affection de ſe releuer de ſes offences, & fuyr la damnation par le moyen de penitence, ainſi que font les Anges, leſquels ſe reſioüiſſent beaucoup voyãt vn pecheur qui fait penitence: Car ſ'ils veullent imiter les com-

mandemens de noſtre Dieu, lors que nous verrons noſtre prochain eſtre tombé en la miſere du peché, & iniquité nous debuons nous attriſter, & nous faſcher, pour ce que meſme les Anges de paix pleurent amerement lors qu'ils voyent aduenir tels inconuenients aux hommes, & les ennemis au contraire ſe reyouiſſent, & prennent grand plaiſir, lors qu'ils veoient le Chreſtien abandonner la loy diuine, & s'embourber au vice d'iniquité, ſe faſchant, & attriſtant extremement, lors qu'ils le veoient retourner à penitence, par le moyen de la confeſſion: ſçachant que c'eſt la vraye deffence contre les armes, & tuition contre ces fleſches qui ſont le peché, & la meſchanceté. Alors donc il ſe tourmente, il ſe ronge, il s'aigrit, & entre en furie contre les ſeruiteurs de Dieu. Cela ce peut facilement cognoiſtre par l'exemple du treſ-patient Iob, & Sainct Antoine. Car qui voudra regarder de combien d'afflictions, de combien de ſortes de tentations, les taſchant deſtourner de leur ſainct propos auec l'aides, ſottes, abſurdes, aigres, & mal-plaiſantes fantaſies, auec diuerſes illuſions, apparitions, abiections, diſſimulations, puis ſe deſcouurant apertement en les affligeant, & battant, il les taſche à ſurmonter, s'aſſeurera que quiconque veult ſeruir à Dieu, & ſuyure le chemin de la vertu il n'en aura meilleur marché que les autres, ſpecialement le Religieux lequel (ſi le ſeculier eſt affligé d'vn ſeul) eſt affligé d'vne douzaine, pource que c'eſt le chien fidel, & comme i'ay ja dict le

ſoldat vigilant & ſans repos (ſinon lors qu'il eſt ſurmonié) & l'aſſeuree forteteſſe du ſeculier. En ceſte ſorte eſtoit agitee la vertueuſe ſaincte Catherine de Sienne. Ceſte vie donc eſt beaucoup heureuſe eſtant la vraye congregation, ſocieté, religion, & le vray moyen de viure religieuſement, qui faict qu'on doibt eſtimer pour le iourd'huy mal'heureuſes les cōpagnees ſeculieres où on ne faict que ſ'enyurer de vin, s'engloutir de viādes, paſſer la meilleure partye de la nuict en danſes, & maſquarades cauſans aſſez d'impudicité, & abominations pour puis apres dormir le long du iour comme porceaux, & truyes abandonnees à toute villanie, ne ſeruans Dieu que par maniere d'acquit, ou en maſque, ou point du tout, veritablement telles perſonnes ne meritẽt viure: mais pluſtoſt qu'on leur pende vne pierrre au col, ou qu'on les iette en vn ſac en l'eau. Auſsi mal'heureuſe & plus que mal'heureuſe la religion, laquelle au lieu de nourrir des bons & vertueux Religieux, nourriſſent des yurongnes ſectateurs de Bacchus, plus amis du pot que de leur breuiere, de diſcord que de tranquilité, d'inimitié, & detractions, que de ſaincts & vertueux exemples, de debats & emulations que de modeſtie, & zele de bien faire, de ſcurilité que de ſilence & ſolitude, & d'ennuy que de charité. En ceſte religion a eſtably ſa citadelle & maiſon Royalle, lequel s'il veoit qu'on luy vueille faire reſiſtence : auſsi toſt il prendra ſept autres eſprits plus meſchans qu'il n'eſt, &

les fera demeurer auec luy pour mieux exercer sa tyrannie, entant que la fortune de leur estre dernier leur sera pire que la premiere. D'autant donc que l'imparfaicte, & mal reglee religion est digne d'estre condamnee, & desprisee, on peult facilement cognoistre que celle qui est toute ronde en soy (c'est à dire) armee de toute vertu, & bonnes mœurs qu'elle doibt estre beaucoup recommandee, & estimee par dessus toutes les autres conditions de viure de l'homme. L'Apostre Sainct Paul nous enseigne que ceux qui viuent selon la chair n'ont eu autre sentiment que de la chair, & ne contemplent ny iugent des choses que charnellement, ce qui leur empesche de veoir la verité, & ceste chair est proprement le voile mis au deuant du vice par Sathan qui trompe nostre iugement, reputant souuent le vice vertu, & la vertu vice. Mais ceux qui viuent selon l'Esprit ils contemplent & iugent les choses spirituelles iugeant meurement entre le blanc & le noir, entre la lepre, & la lepre. La prudence de la chair est la mort, & damnatiō del'homme, & la prudence de l'Esprit est paix, & vie. La sagesse de la chair est ennemie de Dieu ne se voulant assubietir à sa loy, & à ceste occasion tous ceux qui cheminent selon la chair ne peuuent plaire au souuerain Dieu. Et l'Apostre poursuyuant, discourans plusieurs autres saínctes raisons & enseignements, monstre apertement la vraye confraternité, & la vraye religiō n'estre point en la chair, icelle n'estant qu'vne

mort & damnation continuelle, vne ſimulatiõ, & hypocriſie, vn malheur certain du tout priué de recompenſe. Si donc les mandians auec leurs exercices ſont plus enclins à ſuyure ceſte chair, comme expoſez à infinis obiects qui les y peuuẽt attirer, & comme embroüillez en pluſieurs affaires pouuant par ce moyẽ auec moins de facilité contempler les choſes celeſtes. Si le Religieux quittãt le mõde auec ſes vanités s'efforce dreſſer toutes ſes actiõs au Ciel à loüer sõ Dieu, & chercher les moyẽs de ſe rendre à luy plus aggreable, veritablement on cõfeſſera à bon droit que la vie du Religieux eſt la plus parfaicte. Quand ie parle du Religieux ie n'entend parler de ceux auſquels on peut ſans doute adapter les paroles de noſtre Seigneur Ieſus. Donnez vous garde (dict-il) de ceux qui viennẽt à vous couuers ſeulement de la peau de la brebis: Mais par dedans eſtant loup rauiſſant: leſquels eſtant Religieux d'habit, & de nom ſeulement, ſont quant à leur eſprit & affections mondains: Car ie l'eſtime autant imparfaict que la meſme perfection. Ie parle quand ie dy l'eſtat du Religieux, lequel eſt tel non ſeulemẽt de conuerſation ou d'habits, mais d'eſprit, de cœur, de volonté, & d'effect. Au meſme lieu cy-deſſus dict Sainct Paul voulãt cõfirmer d'auantage cõbien il eſtoit plus vtile au Chreſtien ſuyure le chemin de l'eſprit que de la chair, il adiouſte: Si vous viuez ſelon la chair, & obeïſſant à vos concupiſcences, vous mourrez: Mais ſi par les œuures, & actions ſpirituelles vous mortifiez

cefte chair vous viurez, pource que tous ceux qui font conduits en leurs actions par l'efprit de Dieu, ils font fes vrays enfans. Et auec telle forte de gens nous pourrons dire ces parolles eftre pleines de verité. Voicy combien c'eft vne chofe douce & plaifante, lors que les freres viuent vnis enfemble, par le lien de la charité Chreftienne, de laquelle perfonne ne fe doibt pour aucune occafion que ce foit feparer. Car (comme dict le mefme Sainct Paul) qui eft-ce qui nous feparera de charité & dilection de noftre Dieu, qui caufe en nous ceft autre charité enuers noftre prochain, fera-ce la tribulation? fera-ce la fain, la pauureté, nudité, le peril, & la perfecution, feront-ce les coufteaux, les chaines, ou les prifons? Non, ie fuis certain(difoit il) que ny la mort, ny la vie, ny les Anges, ny les principautez, ny les vertus, non les chofes prefentes ou à aduenir, non la force, non les abifmes, finalement que nulle creature ne nous doit feparer de la charité de noftre Dieu, de noftre prochain, & de cefte noftre religió, & nous refiouyr, lors que nous pourrons dire au millieu des tribulatiós. Pour toy (mó Dieu) nous mortifions noftre chair, & fommes eftimez enuers le peuple cóme brebis expofees à la mort. A raifon de cefte charité Sainct Dominique trouuant Sainct François en la ville de Rome, bié que il le veift inftituteur d'vne ordre diuers au fien, d'vn habit & conuerfation diffemblable f'vnit neantmoins auec luy par le lien de cefte charité, par laquelle eftant vnis ils trauail-
lerent

lerent vnanimement en la vigne du Seigneur, & à ceste cause il luy dict, soyons vnis d'vne mesme affection, & zele, & pas vn autre ne nous separera. Voyla donc combien c'est chose plaisante & delectable aux hommes de viure ensemble vnis par vne mesme charité en la religion, de laquelle Sainct Bernard dict, il est bon que nous soyons en cest estre, pour ce que en cest estat l'homme exerce vne vie pure, & nette, tombe plus rarement, & ce qui s'ensuit, & qui a esté souuent par nous ja dict cy deuant, à la fin du premier chapitre, où on peut remarquer neuf vtilitez desquelles le Religieux peut iouyr. Les trois premieres desquelles les Religieux peuuent cõsiderer, lors qu'ils entrẽt en la religion, & les autres trois au progrez d'icelle, & les trois dernieres en la fin d'icelle. Et pour le regard de la premiere, ne vault il pas mieux viure en la religion en chasteté, pauureté, & obeïssance, que d'estre au monde submergé en la volupté, & luxure? Que d'estre riche, & peut estre enseuely auec ce riche banqueteur aux enfers? Plustost estre obeïssant que desobeïssant, & rebelle, & à Dieu & aux hommes? Et quel proffit peut il venir au rebelle sinon d'estre mal voulu de tout le monde? Quel bien demeure-il au riche sinon l'impossiblité grande, c'est à dire tres-grande difficulté d'entrer au Royaume des cieux, voire plus grande que celle d'vne grosse corde au passer par le trou deslié d'vne eguïlle? Et quelle recompense peut esperer nostre charnalité sinon ce que dit l'Apostre,

que les fornicateurs ne possederőt point le ciel? Et voyla pour le regard de la premiere vtilité. La seconde est qu'en icelle l'hőme tombe plus rarement au peché, pource que en icelle & par icelle il fuit toute occasiő du peché,duquel tout le monde est remply & couuert de lacz,de sorte que non sans cause, S. Anthoine rauy en vision s'escrioit,& demandoit à nostreDieu qui seroit celuy qui les pourroit euiter. Et ce qui nous rẽd plus subiects, est que l'œil ne se lasse iamais de contempler & regarder les choses vaines: Les oreilles d'entendre les blasphemes, paroles oysiues,superflues,& attrayantes au vice, le goust, le ventre insatiable, & intemperent, le flairer suyuant la sensualité, & l'atouchement le plaisir, & delectation, & la langue subiecte à trop parler, & offencer trop legerement en diuerses manieres rendent le corps subiect à tant de perils: aussi que toutes les parties de nostre corps ne se lassent iamais, ou peuuent contenter en telles & semblables trop deshonnestes actions, lors que l'homme hante, & demeure entre le monde. Mais lors qu'il demeure en la religion enfermé, il est presque priué de toutes ces occasions, & hameçons du peché, principalement s'il veult estre parfaict Religieux, & obseruer exactement les saincts status de religion. En ce lieu ils se mettent à sauueté des mauuaises compagnees, lesquelles estans corrompues & mal conditiőnees, gastent & corrompent coustumierement les bons, voire les plus vertueux esprits,qui faict que non sans oc-

casion le Psalmiste nous admoneste que nous serons saincts & vertueux, hantans auec les vertueux, & que nous serons pleins d'imparfectiõ, hantans auec les meschans. Aussi est-ce vn commun dict des anciens, que la frequentatiõ & vitieux deuis corrõpt les saincts mœurs des hõmes bien viuans. On fuit encor entrant en la religion les mauuaises mœurs, & coustumes qui sont au siecle, pource que pendant que nous sõmes au monde, nous estans conduits & incitez de la pernitieuse accoustumance & vsage mondain, lesquelles auec le temps s'abitue en l'homme sans se pouuoir par apres aucunement separer, comme disent les Philosophes, ceste coustume ayant auec longue espace de temps obtenu force de loy. La troisiesme vtilité est, que ayant peché il se releue plus legerement, pource que estant le plus fort en ce lieu, & en la voye de verité, il cognoist aussi tost quel est le vray chemin, & sçait distinguer le bon chemin du mauuais, & ce beaucoup mieux que le seculier qui est aueuglé en ses concupiscences & imperfections. A ceste cause dict le Sage en ses Prouerbes, le iuste tombera sept fois le iour, & autant de fois il se releuera du peché, & de ce en est cause qu'ils apprennent la maniere de bien viure, disant le diuin seruice, lisant les sainctes escritures, disputant, preschant, & voyant les menaces faictes au pecheur par la bouche du Createur de ce monde, & sauueur de tous les hommes: par lesquels exercices l'esprit de l'hõme s'apprent & se resueille, & aussi vo-

yãt le ſainct exemple de viure de ſes confreres, & autres Religieux par l'exortation,& admonition deſquels ils ſe corrigent , & compoſent mieux le reſte de leur vie. A ceſte cauſe, diſoit Sainct Gregoire, qu'aſſez ſouuent les exemples eſmeuuent d'auantage les cœurs des hommes, leſquelles paroles doiuent inciter non ſeulemét les Religieux: mais auſsi & pluſque pas vn autre les perſonnes poſees és hõneurs & dignités, leſquelles eſclairent à leurs ſubiects cõme la lãpe ſiſe ſur vn lieu eminent, pource que ſouuent ceux qui leurs ſont ſubiects les enſuyuent en leurs vices , & en leur vertu . Il fault donc que les Roys, Princes, & tout homme appellé en dignité ſe gouuerne en telle ſorte, qu'il ſerue de miroir de vertu à ceux qui ont les yeux dreſſez vers luy. Il faut que tout Prelat, Curé, & perſonne ayant charge d'ame, monſtre vn tel exemple en ſa vie, que ceux qui leurs ſont commis n'ayent quelque occaſion de ſe ſcandalizer, & en ſe ſcandalizant ſe perdre. Non content de cela , ie dy eſtre vne choſe treſ-neceſſaire & vtile pour le ſalut d'vn chacun, que toute perſonne ſoit ſeculiere , ſoit Religieuſe,ſe gouuerne ſi bien en ſon petit fair, en ſa petite famille, en toutes ſes œuures & actions que ſon prochain n'en puiſſe tirer occaſion, ou de ſe ſcandalizer de mal penſer, de mal faire, mais pluſtoſt ſe retirer de ſon vice, & mauuaiſe maniere de viure. Ainſi lict on que Sainct Ambroiſe ſ'eſt pluſtoſt conuerti par le S. exemple de la vie de Sainct Anthoine que

non par raiſons qu'il euſt diſcouru en ſon eſprit, & ainſi pluſieurs auoir eſté eſmeus à deuotion par la ſaincte vie de Sainct Anthoine ayant le bon exemple, la meſme force que les charbons allumez, puis qu'il enflamme les cœurs en l'ardeur de charité. La quatrieſme vtilité eſt, il marche auec plus grand ſoing, & ſe donnant mieux ſur ſes gardes, pource que il apprend continuellement, & eſt enſeigné par la longue experience qu'il a pratiqué és combats, qu'il a ſouſtenu en la religion s'eſtát trouuez aux perils & dangers, meſme aucunefois trouué en grand peine de ſe retirer de la meſlee, eſtás accouſtumez de veoir tant en luy qu'en ſes freres pluſieurs tentatiōs, infirmité, & fragilité. Et comme le ſoldat qui a conſumé beaucoup de temps, & ſçait que c'eſt de la guerre, faict toutes ſes entrepriſes, auec meure deliberation, & grande ſageſſe, ſachant biē en combien de dangers il ſe ſeroit trouué par les ruſees fineſſes & embuſches de ſon ennemy: ainſi le Religieux ſ'eſtant trouué ſouuent aus perils, & hazards du peché, & s'en ſauué, prend bien plus prés garde cōme il dreſſe ſes pas, & chemine auec plus de prudence, non autrement qu'vn homme meur d'aage, & beaucoup experimenté ſe porte en toutes ſes affaires, ſe haſtant plus lentement que la teſte eſuentee d'vne bouillante ieuneſſe, car telle eſt la ſimilitude entre le ſeculier & le Religieux, & comme dict l'Eccleſiaſtique, Cōment celuy pourra-il beaucoup cognoiſtre qui ne fuſt iamais employé en aucune affaire, ny

experimenté. L'homme meſlé en pluſieurs choſes cognoiſt beaucoup & s'ayde au beſoing de ſa prudence. Celuy qui a appris infinies ſciences, il les raconte & enſeigne aux autres comme en ayant plus grande experience que ceux leſquels il enſeigne. Mais qui eſt celuy qui peut auoir plus grande experience de pauureté, & infirmité, de la vie humaine que le Religieux, lequel en liſant & meditant en la vie de Ieſus Chriſt, & de ſes ſaincts deſcouure appertement que le monde eſt plein de tromperie, malice, & pluſieurs actions peruerſes, & diaboliques? La cinquieſme vtilité eſt, que les Religieux ſe repoſent en plus grande ſeureté, pource que ſouuẽt ils ſe ſentent eſtre inuités, & incités à bien faire par Ieſus Chriſt, lequel en Sainct Mathieu diſoit, venez à moy vous tous qui eſtes en peines & chargez de labeurs, & des biens de ce monde trompeur, & ie vous rafraiſchiray, ie vous delaſſeray, & raſſaſieray en la ſaincte religion, portés mon ioug viuant en religion gardant le vœu, de pauureté, chaſteté, & obedience, & ie vous ſaouleray, & contenteray des delices de mes ſainctes reuelations. L'homme donc eſt plus en repos, & en plus grande aſſeurance, qu'il ne faict entre les empeſchemens des actions ſeculieres, ſoit és dignitez, ſoit à traficque de marchandiſe, ou autre vacation. C'eſt ce que touche, & dict Ieremie en ſes lamentations, par ſes mots parlant des trauaux & peines deſquelles le monde eſt plein. Ta contrition (dict-il) eſt autant gran-

de que celle de la mer, voulant taxer les perturbations que l'homme reçoit en son esprit estant adonné à ses passions, & concupiscences excitees à se rebeller contre la raison par les imperfections du monde. La sixiesme est l'vtilité, que plus souuent il est arrosé des consolations spirituelles qui accompagnent volontiers le parfaict Religieux, rosee veritablement celeste & diuine, vraye Manne d'excellente perfection, grace de Dieu non à tous communiquee. Ainsi est il (dict il) au Cantique des Cantiques ou souz le nom de l'espouse est entenduë l'ame contemplatiue, & religieuse, & sous le nom de l'espoux nostre bon Dieu consolateur Iesus, Ta teste & ta main est pleine, & couuerte de rosees, ce qui s'entend de la grace consolatiue qui est donnee à vn chacun selon le merite de son humilité. Ce que tesmoigne l'Apostre Sainct Iacques, Dieu (dict-il) donne & distribue ses graces aux humbles. Et l'Apostre Sainct Paul, nostre Dieu qui donne consolation aux humbles nous a cósolé. Ie ne veux point vous donner pour exemple la glorieuse Vierge, vous proposant sa profonde humilité, son affection tres-pure sans hypocrisie ou dissimulation : Mais parlant de l'estat de religió ie vous mettray deuãt les yeux la vie tres-humble, tres-pure & tres-simple de S. Benoist, Sainct Bernard, Sainct Dominique, Sainct François & autres tres-religieux peres, lesquels estant tres-aggreables deuant Dieu, ils ont esté trouuez tres-dignes de receuoir le

non de rosees ou guillees de saincte consolation & illumination: Mais des fleuues & torrens de graces diuines. La septiesme vtilité est que le Religieux viuant en sa religion se purge plus legerement, & auec plus de facilité, & ce par le moyen des frequentes, & deuotes oraisons, meditations, & contemplations, & autres saincts & spirituels exercices, cóme aussi par les sainctes actions corporelles, comme veilles, ieunes, abstinences, macerations, estans mal vestus, mal nourris, endurant le froid extreme, & la chaleur ardante. Et pour le regard des actions temporelles seruant à la religion, baillant les lieux publics, & s'exerceant aux autres semblables offices. Les Religieux donc faisans toutes ces choses, & endurant tant d'incommodité auec vne incredible patiéce meritent d'obtenir plus facilement remissió & pardon de leurs fautes. La huictiesme vtilité est qu'il meurt auec plus grande asseurance pour ce que il congnoist que Dieu est iuste, lequel suyuant la promesse le recompensera des bonnes œuures qu'il a faict en sa religion, il pense au merite qu'il se pense auoir gaigné par la grace de la passion de nostre Seigneur IESVS CHRIST, & dict ce que disoit le Roy Ezechie luy estant en l'extremité de sa vie. Ie vous prie mon Dieu vous souuenir auec quelle crainte i'ay marché deuant ta face en verité, & d'vn cœur parfaict, & que i'ay faict ce que i'ay pensé te deuoir estre aggreable: Et le parfaict Religieux à ses derniers iours

pourra dire, comme noſtre Seigneur diſoit en S. Iean (non toutefois auec telle aſſeurance, & auec vne telle ſincerité) le Prince du monde eſt venu à moy pour veoir s'il y trouueroit quelque choſe du ſien : mais il ny a trouué aucun droict, & s'eſt retiré tout confus. Ainſi le treſſainct Religieux, de treſparfaicte vie Sainct Martin eſtãt proche de la mort diſoit à ceſt ennemy rugiſſant qui aſſiſtoit à ſon treſpas. Pourquoy attend tu & demeure icy, beſte ſanglante, & cruelle, car tu ne trouue en moy choſe aucune qui ſoit du tien, & le ſein d'Abrahã me recepura. Voyez preſque le ſemblable propos de S. Hilarion. Le Religieux donc, eſtant proche de ſa mort, & cognoiſſant le peu de peché qui l'accuſe, ſes fautes eſtre aſſez legeres, & ſouuent n'eſtant ſuffiſantes pour luy faire quelque empeſchement, tant petit ſoit il, il prend conſolation, & aſſeurance treſgrande, & eſpere de pouuoir laiſſer la vie auec vn grand repos, & ſeureté. La neufieſme & derniere vtilité eſt qu'il eſt remuneré auec vne plus grande abondance, pource que le Religieux menãt vne vie plus auſtere pleine de tribulation, comme auſsi pour le vœu auquel librement il s'eſt obligé, eſt plus largement recompenſé d'vne bonne œuure par luy faicte, que ceux qui librement viuẽt par les vagues du monde plein d'imperfection, ce que d'vne voix nous eſt confirmé par la ſacree Theologie, & la raiſon eſt que puiſque le Religieux offence, plus griefuement que le ſeculier, bien qu'ils cõmettent vn meſme peché, Ainſi bien qu'ils fa-

cent vne mesme bonne œuure de l'vn est plus agreable deuant Dieu, & est accompagnee de plus de merite que celle du seculier, & mondain. Quant à ce que l'offence du Religieux est plus griefue, il se peut colliger plus facilement que le Religieux faict contre le vœu promis aux fons de Baptesme au vœu par luy faict en son entree de sa religion, & au vœu par luy faict lors qu'il a pris les sacrées ordres, aussi que luy estant en plus grande dignité que pas vn autre, & ministrant à Dieu au plus grand plus precieux, & plus sacré mistere, on ne me voudroit nier que la faute, & le peché ne fust plus grand, estant commis par vne personne plus excellente, constituee en plus grande dignité, & la vie duquel sert de lumiere & exemple, au reste du simple peuple, & cest ce qui faict que mesmes fautes soyent dignes de differentes punitions, & que mesmes vertus, & bienfaicts soyent meritoires de differentes graces. Ce sont donc icy les principales conditions & vtilitez que tire vn Religieux de sa religion, de laquelle puis que il tire tant de bien, & perfection, peut à bonne & iuste cause sans se lasser souuent repeter ces parolles. O combien cest vne chose plaisante, & profitable quand les freres ensemble vnis par le vœu de religion; mais y a il lieu plus delectable, plus plaisant, & plein de plus grand contentement que vn clouastre plein de silence, vne Eglise pleine du doux encens des continuelles orai-

ſons vne celulle pleine de eſtudes , larmes, & meditations, y a il Paradis Terreſtre plus plaiſant, plus delectable qu'vne Religion bien pollicee & reglee? Tout ainſi (dict ſainct Bernard) que nos premiers parens Adam,& Eue au commancement du monde viuant au Paradis Terreſtre menoyent vne vie innocente,& que ceux qui ſont pour le iourd huy en icelluy comme Enoch, & Helye, & ſuyuant l'opinion de quelques vns ſainct Iean l'Euangeliſte, ne ſentant ny ne commettant aucun vice , ny n'offencent en charnalité, ou autre concupiſcence , n'endurant ny faim , ny ſoif, ny froid , ny chaut, Ainſi le Religieux en ſa religion, conſiderant la grande recompenſe qu'il attend, & le grand bien , où il aſpire s'efforce de tout ſon pouuoir ſe conſeruer en netteté de vie , & eſtime peu de choſe tous les tourmens qu'il endure , & en ſa tribulation les peines luy ſont treſ-douces delectations , & plaiſirs , la haire, la cendre, la corde, & la ſimple paille luy ſont à treſgrandes delices , la faim, & ſoif luy ſont toute abondance de viandes,la chaleur & le froid luy ſont vn air fort temperé voyre plus gratieux que celuy du prin-temps. Ainſi S. Laurens eſtant eſtendu ſur la griſle de fer ſentant les charbons ardans , ſe mocquoit des tyrans. Ainſi S. Paul encourageant les Chreſtiens à virillemét combattre pour la foy de noſtre Dieu , nous aſſeure que les paſsions,& tourmens que nous endurons en ce monde, ne ſont pas dignes pour meriter la gloire, qui nous ſera donnee en recó-

penſe apres ceſte vie. Ceſt pourquoy Sainct Ignace diſoit d'vn ſi grand courage, viennent donc les plus aſpres tourmẽs, les croix, les martyres, les beſtes, i'eſtime tout cela bien peu de choſe, moyennant que ie puiſſe ſuyure mon Ieſus-Chriſt. Pour pourſuyure en noſtre comparaiſon, il ſe trouue trois choſes au Paradis Terreſtre, remarquées au liure de Geneſe, ſçauoir le boys de vie, les quatre fleuues, & la multitude des arbres delicieux plãtée en ce lieu: leſquelles trois choſes ſans doubte ſe trouuẽt en l'eſtat de religion, le vray boys de vie, eſtant la grace diuine laquelle y eſt verſee en treſgrande abondance. Les quatre fleuues ſont les quatres ſens des ſainctes eſcritures leſquels arroſent tout leur habitation, cõme eſtant le ſeul deuoir du Religieux, apres les prieres auoir touſiours és mains les ſainctes lettres, & la multitude des arbres eſt la diuerſité des vertus, & les fruicts plaiſans, & doux ſont les actes, & geſtes des hommes ornez de ſageſſe, & perfection de vie, leſquels continuellement ſont mis en effect par le bõ, & parfaict Religieux. Nous pourrions dire encor pluſieurs choſes de ce Paradis Terreſtre des Religieux, & l'accomparer auec iuſte occaſion, à la terre de promiſsion ruyſelãt le laict, & le miel ſuyuant l'opinion de ſainct Iean Caſsian, car il eſt abondãt en laict de netteté & ſimplicité, & en miel de tresdouce conſolation, & d'auãtage on peut remarquer, qu'en la terre ſaincte, il y auoit trois choſes principalement, qui ſemblent de beaucoup ſymboliſer

auec l'estat de religion. Il y auoit en premier lieu sept lignées de Canaam, à sçauoir les Eueens, Etheens, Cananeens, Pharisiens, Iebusiens, Amorreens, & Gregeziens, lesquelles sept generations, nous represẽtẽt les vices & pechez mortels, lesquels sont dechassez, mis en fuyte, depossedez, & subiuguez par le Religieux, entrant en la religion aux habitations, & places desquels il reçoit les sept dõs de la grace celeste. Secondement Iacob estant en ceste terre saincte, vid en vision vne eschelle qui depuis terre attaindoit iusques au ciel, & comme les Anges montoient, & descendoient par icelle, or ceste eschelle à la verité ne signifioit autre chose que les deuotes oraisons, meditations, & contemplations du bon Religieux, sans laquelle eschelle, il est impossible que les Anges mõtent ny descendent du ciel, pour ayder, ou secourir le Religieux. A ceste cause disoit bien Iacob veritablement le Seigneur Dieu est en ce lieu, & i'en estois ignorant, lesquelles paroles sont celles du Religieux, qui entre en religion, commence à voir les Anges monter, & descendre, & commence à sentir (contre l'opiniõ des mondains) le plaisir, & doux plaisir, du parfaict Religieux. Pour le troisiesme en la seule terre saincte, estoit le sainct temple de Dieu viuant, auquel seul, & non en aucnne autre place estoit le tresexcellent seruice du vray Dieu, où ce faisoient tous les vœux, & œuures de saincte deuotion. Et maintenant où voit on plus de deuotion, de ferueur, & de soing à adorer, reuerer,

& magnifier noſtre Dieu ſinon aux religions bien regies ? Où trouuera l'on place plus libre des affections mondaines, & des deſirs d'auoir des richeſſes d'ambition ou volupté. Tellement que quiconque voudra faire vne comparaiſon, du ſiecle mondain auec l'eſtat du Religieux il faut qu'il diſe auec moy. O que c'eſt vne choſe bonne, plaiſante quand les freres ſont vnis enſemble en l'eſtat de Religion. Pource que le monde eſt veritablement ſemblable à vn deſert plein d'eſpines, ſterilité, beſtes ſauuages, & cruelles, & au contraire la religion ſe peut dire ſemblable au mont de Thabor duquel le Prophete Royal propheti ſant la transfiguration dict. O montaigne amaſſee, montaigne graſſe en laquelle il a ſemblé bon à noſtre Dieu, de mettre ſon habitation : Car la religion eſt vne vraye montaigne de meditation, eſleuement d'eſprit, rauiſſement d'ame, ceſt vn mont caillé, & amaſſé, ceſt adire plus eſleué que les montaignes des mondains, qui ſont pour la plus part bien petites. C'eſt vne montaigne graſſe pour le fruict des ſainctes œuures qui y croiſſent, montaigne di-ie où il a pleu à Dieu faire ſa ſaincte habitation. A ceſte occaſion Dieu voulant ſauuer Loth de la ſubmerſion des cinq villes: il luy commanda de ſe ſauuer és montaignes, & non aux vallées ou en la campagne. Auſſy trois choſes ont eſté remarquées en la montaigne de la transfiguration qui ſe peuuent quāt & quant remarquer en la religion. La pre-

miere fuſt le myſtere de la SainćteTrinité:car le fils y eſtoit transfiguré en ſa gloire: le ſainćt Eſprit y eſtoit comme vne mere, & le pere remarqué en la voix diſant: Ceſtuy cy eſt mon fils, auquel ie me ſuis beaucoup delećté. La ſeconde choſe à remarquer fuſt la transfiguration de l'humanité de Ieſus-Chriſt. La troiſieſme que Moyſe, & Helie apparurent deuiſans auec Ieſus, de la paſsion qu'il debuoit endurer en Hieruſalem. De ces trois choſes ſainćt Pierre eſtant rauy, & tout ſurpris de ioye il commença à s'eſcrier qu'il ne deſiroit plus eſtre en autre lieu, & qu'il luy ſembloit eſtre bon de finir ſa vie en ce lieu, où il faiſoit bon demeurer. De meſme aduient il au Religieux, que eſtant ſauté ſur ceſte montaigne treſplaiſante de la religion, eſtant transfiguré en ſon habit de Religieux prenant vn treſgrand plaiſir aux diuins myſteres, & ſe voyant en la compaignee d'autres ſaincts perſonnages alors il obtiendra par ſon merite, de veoir la treſſainćte Trinité, en laquelle contemplation tout remply de ioye auec ſainćt Pierre, (c'eſt à dire auec vne ferme foy, & vne conſtance d'eſprit) il ne deſirera autre choſe ny recherchera ſinon demeurer, & perſeuerer tout le temps de ſa vie en ceſte montaigne, préparant trois tabernacles à Ieſus-Chriſt, l'vn pour l'obeiſſance, l'autre à Moyſe pour la pauureté, & l'autre à Helie, pour la chaſteté. Il nous eſt donc treſ-vtile (mes freres) que nous ſoyons en ce lieu, & que nous

demeurions en ceſte S.montaigne de la religiõ, criant auec le pſalmiſte royal. O que ceſt vne choſe bonne, & ſaincte d'habiter enſemble fraternellement ſous meſme vœu de Religion, auec vn Dieu pere tout puiſſãt & remunerateur qui nous beatifie,& deifie, apres auoir virillement combatu auec vn Ieſus-Chriſt noſtre redempteur liberal donateur de ſa gloire: auec vn ſainct Eſprit inuoqué par nous vray conſolateur de nos ames. En la compagnee de laquelle ſaincte Trinité, nous eſtans vnis enſemble & d'eſprit,& d'affectiõ par le ſeul lien de l'amour, & dilection en vn & ſous vne meſme regle, ſous vn principal, & meſme ſuperieur nous deuons aſſembler enſemble toutes les forces de noz ſens, & faire en ſorte qu'elles ſe rendẽt ſubiectes, & obeiſſantes à la raiſon, eſtans, & demeurans conioincts en vne meſme vocation de religiõ, comme nous exhorte l'Apoſtre vn chacun demeure en ſa vacation, en laquelle il a eſté appellé,& en vn autre lieu vous auez eſté appellez chacun à voſtre vacation. Il faut donc que nous demeurions en noſtre vacation en vn, ceſt à dire par les liens d'amytié, auec leſquels nous nous puiſsions ioindre, & faire vns auec Ieſus-Chriſt cõme noſtre Seigneur Ieſus prioit, à ſon pere diſant. Treſſainct pere prenez en voſtre garde, ceux que vous m'auez donnez affin qu'ils ſoient vnis, & ne ſoient qu'vn ainſi comme,vous & moy ne ſommes qu'vn. De telle vnité dict l'Apoſtre Sainct Pierre ſoyez tous d'vn meſme cœur,& affection viuans pluſieurs

corps

corps en vne ame, comme les Predicateurs de sainct Dominique, ont au prologue de leurs constitutions, & ordonnances. Il est iuste, & raisonnable d'auoir tous vn cœur, & vne ame en Iesus-Christ: auoir vne mesme bouche en la louange de nostre Dieu. Aussi l'Apostre sainct Paul nous admonneste, que nous honorions Dieu tous d'vne bouche. Voylà donc combien est plaisant, & plein de toute perfection, que les freres habitent ensemble non seulement corporellement: mais aussi spirituellement de corps & d'affection. Ie desireroy beaucoup (si ie ne craignois estre trop fascheux au Lecteur, pour ma vitieuse coustume de trop discourir ne peuuant retenir la bride, à mes fluides raisons, bien que assez mal digerées mises par ordre, pouuoir plus au long expliquer auec plus d'excellences plus de parolles laborieuses, & exquises plus de raisons pleines de toutes doctrines, ce verset du royal Prophete donnant à cognoistre à vn chacun que la plus grande bonté, le plus grand plaisir, & delectation, la plus desiree douceur, le plus grand repos, parfaicte vnion & dilection se trouue en la bien reglee religion, où les freres sont vnis de cœur, & de volonté, & qu'il ne s'ē sçauroit trouuer au monde de plus grande, lequel estant semblable à la mer pleine de bancs, & escueuls de goufres, & Syrtes, de Pirates, d'orages de pestes, n'a en soy qu'incertitude, & imperfection & qui est autant plein de paureté, & malheur que la saincte, & imma-

culee religion eſt pleine de felicité, & contentement. I'euſſe peu auſsi dilatter, & amplifier aſſez les ſuſdictes vtilitez, aſſez legeremẽt courues, auſsi pouuois ie auec plꝰ de parolles, & de raiſons orner & illuſtrer de beaucoup ces figures, & ſimilitudes du Paradis Terreſtre, de la terre ſaincte, & de ceſte montaigne où fuſt faicte la treſſaincte transfiguration, tant par diuerſes auctoritez & ſentences des diuines eſcritures, auec pluſieurs, & infinies hiſtoires, & exemples. Mais pource qu'il me ſemble meilleur en cecy ſatisfaire au Lecteur qu'à moy meſme, auſsi qu'il me ſemble que ceſt vne matiere trop vulgaire, que la louange de la religiõ, vne matiere trop ample, vne propoſition trop vraye: ie ſuis content de retenir, & arreſter ma paſsion deliberant ſeulement couronner la fin de ce mien liuret, de pluſieurs couronnes de grands prix, leſquelles pleines de gloire, de ſplendeur, & de magnificence ont eſté données du ciel aux treſ-illuſtres Empereurs, Imperatrices, Roys, Roynes, Ducs, Comptes, Barons, & autres Princes & grands Seigneurs, leſquels meſpriſans les couronnes & ſceptres d'or, & de pierreries des grandes Empires, & prouinces ont abandonné le monde auec ſes pompes, & treſpompeuſes vanitez, leurs parends, & leurs biens, leurs treſgrandes richeſſes, leurs ſuperbes habits, leurs royales ſuytes, grands & infinis plaiſirs, les abondantes delices, les palais, les iardins, villages, Citez, Prouinces, Royaumes & Empires pour viure quaſi abiects, &

contemptibles, vestu de l'habit de religion aspre, & dur, dormir auec leurs habits sans se despouiller, mal repeus & mener vne vie tresdure, & austere, & ce pour reformer les trop libres cupiditez & desirs lasifs. Ils ont estimé faire acte plaisant à Dieu de quitter les compagnées des hommes pour viure solitaires seulets, & assez souuent auec les bestes, ne se faschans si estans en ce lieu ils sont contemnés, & mocquez des mondains de peu d'estime, & lesquels (pour lors qu'ils estoyent au siecle) n'estoient dignes de les deschausser, mesme ne les eussent osez regarder. Ausi sont ils entrez en religion librement s'çachant bien que par beaucoup de tribulations, il faut entrer en la gloire promise aux fidelles. Ils ont ausi estimé que estans en ceste religion:ils ny estoient entrez pour commander, & y regner estant chose du tout contraire aux ordonnances d'icelles, mais pour obeir, submettre leur volonté au cōmandement d'autruy, pour chastier & affliger leurs corps, dequoy toutefois ils ont estez trescontens, & se sont reputez tresioyeux, & heureux de dire auec nous autres. O que c'est vne chose bonne, & plaisante, lors que les freres demeurent vnis ensemble: Ils ont bien cogneu que la sagesse du monde n'est que folie, & que ce que le monde estime grandeur, & felicité, n'est que petitesse, & infelicité. Il ne faut donc s'arrester à la folie des heretiques, & Chrestiens degenerez qui estiment, & reputent à grande folie que les

Princes,& gentils-hommes prennent l'habit de religion : Car ie m'asseure que quelque iour il verront leur opinion estre faulse , & diront à leur grand regret, nous auons estez insensés,& sans iugemens : Car voila ceux desquels nous nous mocquions, & les œuures desquels nous disions estre pleines de grande folie, & neantmoins ils sont en gloire à la dextre de Dieu viuant , & nous nous descendons aux enfers. Mais cest assez pour ceste heure, Aussi qu'il n'est raisonnable de faire plus long temps attendre apres moy tant d'illustres Empereurs , Roys, Princes, & autres grands personnages lesquels veulent estre mis en lumiere, & pour exemple à tous hommes desireux de suyure la perfection.

BASILICON FILACTIRION.

CONTENANT LA DEFFENSE DES RELIGIEUX, contre ceux qui souſtiennēt que l'habit de Religiō, eſt ſeulement pour les pauures, villageois, perſonnes inutiles, & pareſſeux, & nō pour les riches, & de nobles maiſons.

Par R.P.F. Eſtiēne de Cypre Docteur en Theologie, Religieux de l'ordre de S. Dominique, de la Royalle maiſon de Luſignan.



A TRES-ILLVSTRE ET REVEREND MONSIEVR François de Lusignan dit Sainct Gelais, Abbé de S. Lo, Prieur du Pleci Grimouite, &c.



YANT *par la grace de Dieu, Monsieur, mis en lumiere depuis quelque tẽps, plusieurs œuures de diuerses & differentes matieres sous le nom & protection de grands seigneurs, comme de sa sainctetė, de quelques Roys & Roynes, & autres, sans toutesfois en auoir receu aucuns emolumens, & commodités pour subuenir à mes necessités. Estant venu en ce tres-chrestien Royaume de France (patrie ancienne & naturelle de mes predecesseurs & deuanciers) où plusieurs ont cogneu certainement les qualitez, l'origine, & conditions de ma maison, l'infelicité & grande disgrace, en laquelle sommes reduicts detenus sous*

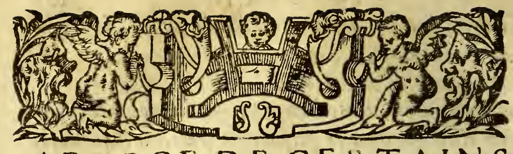
vn dur ſeruage, & captiuité treſ-facheuſe: par la cruauté & tyrãnie de laquelle a vſé l'Empereur des Turcs. Apres auoir par force & violance, enuahi & occupé noſtre Royaume de Cipre l'an. 1570. (choſe que ne puis narrer & rediger en eſcrit ſans vn grand creuecœur & deſplaiſir. Pour me veoir deſtitué de moyens, chaſſé de ma patrie, mes parẽs detenus captifs, ſous la fureur & domination Turqueſque: plus que barbare. N'ay trouué neantmoins que la ſeule maiſon treſnoble, & vertueuſe de Luſignan, de laquelle ay eſté aydé & ſecouru depuis huict ans. Et vous (Monſieur) ne voulãt degenerer de la pieté paternelle auez vſé de voſtre liberalité. Me dõnant & conferant les premiers fruicts de vos benefices (ſi bien le ſainct Pere n'a voulu me confirmer ne diſpenſer), au moyen de quoy pour n'eſtre entaché ou tanſé d'ingratitude (vice deſplaiſant à Dieu, & aux hommes) comme vn gage de l'obligation, que ie vous dois ay prins la hardieſſe de dedier à voſtre grãdeur, & vous offrir ce petit liure, enrichi & amplifié de pluſieurs exemples des actes vertueux & heroiques, de beaucoup de Monarches, Empereurs, Roys, Princes, Roynes, Ducs, Comptes & autres grands Seigneurs non moings vertueux que nobles, qui volontairement, & ſans contraincte ont negligé, & contemné ce qui eſt de ce bas monde, & ont choiſi, & eſleu la vie monaſtique & ſolitaire, quittant & poſtpoſant les pompes, les habits, les coronnes & ſceptres Royaux, prenant la liurée d'humilité & ſaincte conuerſation, pour plus facillement obtenir ceſte couronne incorruptible en la vie heureuſe, vous ſuppliant treſ-humblement le re-



ceuoir, de celluy qui vous eſt dedié à iamais, ie ſupplie noſtre Createur,

Monſeigneur, vous donner par ſa diuine bonté, ſanté heureuſe, auec ſa perpetuelle grace, par laquelle ſoyez conduit à la gloire celeſte : à Paris le ſeptieſme Ianuier. 1585.

Voſtre treſ-humble & obeïſſant parent & ſeruiteur, Eſtienne de Luſignan de Cypre, Docteur, de l'ordre des freres Preſcheurs.



ABREGE DE CERTAINS EMPEREVRS, EMPERIERES OU *Imperatrices*, Roys, *Roynes & aucuns de leurs enfans, lesquels ayans mesprisé le monde, s'en sont sequestrez, & se sont rendus Religieux en diuerses Religions & Prouinces.*



SAINCT Poleme, qui estoit Roy és Indes Oriétales fut conuerty à la saincte Foy des Chrestiens, par l'Apostre S. Barthelemy. Et meu du zele de Dieu, mesprisant le monde & toutes ses pompes & grandeurs, se rendit disciple dudict Apostre, lequel le consacra Euesque: mais depuis l'an 20. de sa dignité Episcopale, il quitta son Euesché à vn autre, & mena vne vie solitaire, se separant du monde.

2 Sainct Denys Roy pareillement és Indes Orientales, fut conuerty & amené à la cognois-

ſance de Dieu, & de noſtre foy Chreſtienne & Catholique par S. Thomas Apoſtre, de maniere que le deſir & ferme attente du Royaume celeſte luy fit abandonner le ſien mondain, pour ſe faire diſciple dudict Apoſtre, comme il fit, lequel le conſacra Eueſque, & puis ayant quelque temps exercé ceſte tant digne charge, il quitta ſon Eueſché, & ſe fit Hermite.

3 Saincte Pelage, femme & eſpouſe du ſuſdict Roy, fut conuertie par le meſme Apoſtre, auec ſon mary, baptiſee & ſacree du S. voile, auec pluſieurs autres Vierges, & puis enfermee en vne maiſon, comme dedans vn Monaſtere.

4 Sainct Gad frere de Gaudofroy, Roy és Indes Orientales, fut reſuſcité de mort en vie, & laiſſant l'infidelité, pour ſuiure la foy Catholique, à laquelle il fut cõuerty par S. Thomas: & meſpriſant le mõde & toutes les põpes & vanitez, pour ſe faire diſciple de ce S. Apoſtre, & ſe rendre Hermite, comme il fit depuis.

5 Saincte Ephigenie, fille d'Egiſippe Roy ou Empereur d'Ethiopie, fut conuertie & appellee à la foy, par l'Apoſtre & Euãgeliſte S. Matthieu; ſacree, voilee, & enfermee en vn Monaſtere, auec deux cens autres Vierges. Et pource qu'elle ne voulut conſentir d'eſtre mariée au Roy Hirtacus, elle fut auec les deux cens Vierges, honnoree de la couronne de martyre.

6 Saincte Domicille niepce de l'Empereur Domitiã, fut baillée en mariage à Aureliã Ceſar, & en ce tẽps-là celle fut cõuertie à la ſainte foy, par le Pape S. Clement, diſciple de l'Apoſtre S.

Pierre, fut voilee & enfermee, auec autres Vierges en vn monastere. Et Aurelian indigné & courroucé de cest œuure tant pie, luy fit, de despit & rage, souffrir, auec ses compagnons, le Sainct Martyre.

7. Sainct Eutrope, fils de Xerxes Roy de Babylone, sortit de la maison Royale, pour ouyr prescher nostre Sauueur Iesus Christ: & se trouuant en Hierusalem auec le Roy son Pere, ils dirent à l'Apostre S. Philippe, Nous voulons voir Iesus Christ; Sainct Philippe le dist à l'Apostre Sainct André; & tous deux declarerent à nostre Seigneur, la volõté & desir de ces deux Rois. Et à ceste heure là nostre Sauueur dist. L'heure est venue q̃ le fils de l'hõme doit estre clarifié: Ce Roy Eutrope fut depuis conuerty à la foy, par les Predications des Saincts Apostres, Simon & Iude, desquels il se fit disciple, abandonnant le monde & son Royaume; depuis il se rendit Hermite, & quelque temps apres, fut disciple de Sainct Dénis Areopagite, premier Apostre de France, qui le sacra Euesque de Xaintonges.

8 Sainct Iosaphat, Roy des Indes Orientales, fut conuerty à la foy Chrestienne, l'an 350. par l'Hermite Barlaam; Et ayant quitté sondict Royaume, il se fit pareillement Hermite, & mena l'espace de 35. ans vne vie Angelique.

9 Iulian fils de l'Empereur Constantin deuxiesme de ce nom, laissa volontairement le mõde, & se fit Religieux. Mais depuis se repentant de s'estre mis en religion, il quitta le froc,

& delaissant sa profession, il print les armes, & fut creé Cesar & Empereur de l'Occident. Et apres la mort de son Oncle Constantin, il obtint pareillement l'Empire Oriental, renonça la foy de Iesus Christ, & se fit Payen, ennemy & persecuteur des Chrestiens, & fut pour ceste cause appellé Iulian l'Apostat; lequel fut tué, en la guerre des Perses, par vn Cheualier incogneu: Et à sa mort, il dict, *Vicisti Galilee*, Tu as vaincu Galileen, voulant dire que nostre Sauueur Iesus Christ auoit esté victorieux.

10 Euphrosine fille de l'Empereur Constantin septiesme de ce nom, se fit Religieuse, de S. Basile, & puis elle fut ostee & tiree du Monastere, & baillee en mariage à l'Empereur Michel, deuxiesme du nom.

11 Alexis Crinino, fut creé (à cause de sa femme Marie, fille de l'Empereur Theophile) & sacré Empereur de l'Orient: lequel, nonobstant sa grandeur, apres la mort de sadicte femme & espouse, abandonna le monde, & se fit Religieux de l'ordre de S. Basile.

12 Theodose frere du susdict Alexis Crinino Empereur Oriental, laissa le monde & se sequestrāt d'iceluy, pour viure à Dieu, se fit Religieux de l'ordre de S. Basile.

13. 14. 15. 16. Eudoxe, Marie, Theodore, & Anne sœurs, toutes filles de l'Empereur Basile, & estans tous quatre d'vne mesme volonté & poussees de mesme esprit & feruent zele enuers Dieu, renoncerent aux pompes mondaines, & grandeurs de l'Empire, & se firent Religieuses

de S. Basile, au Monastere de saincte Euphimie, en Constantinople.

17 Eudoxe fille de l'Empereur Constantin, huictiesme de ce nom, de la volõté & cõsentemẽt de son pere, se rẽdit Religieuse de S, Basile.

18 L'Empereur Cõstãtin, monomac, à cause qu'il n'auoit qu'vn œil, ayant laissé le monde se rendit moyne aux Religieux de S. Basile, & puis il laissa son froc, & espousa l'Imperatrice Zœs, laquelle le trouua aggreable: & fut dict Constantin neufiesme du nom, monomac & moyne.

19 L'Empereur Michel quatriesme du nom, en l'an 600. & le sixiesme de son Empire, estant vieil, se monstrant ingrat enuers sa femme Zœs, par le moyen de laquelle il obtint l'Empire, veufue de Constantin 9. & de Roman 3. Empereurs, la fit mettre en prison à fin d'auoir & ioüir de l'Empire, tout seul: Et puis, il le quitta, pour se rendre Religieux de Sainct Basile; comme il fit.

20 George fils du frere de l'Empereur Leon, sixiesme du nom, se fit Religieux de S. Basile, & puis se repentant, laissa le froc, print les armes en main, & se fit appeller Empereur, contre & malgré l'Empereur Michel 2.

21 Isaac Commenó fut esleu Empereur par le peuple contre son gré & volonté; & soudain il deuint superbe, tyran & auare, se glorifiant & vantant qu'il n'estoit Empereur par la grace de Dieu, mais par ses vertus. Il fit la guerre aux moynes, Religieux, aux Eglises & Ecclesiasti-

ques,& banit le Patriarche de Cōstantinople,& puis se repentát de tāt de maux,du consentemēt de sa femme,apres auoir regné onze ans,& quatre mois,il se rendit Religieux de Sainct Basile.

22 Catherine femme d'Isaac Commeno, Empereur susnommé du consentement & gré de son mary,Religieux, se rēdit aussi Religieuse de S. Basile, & fut appellee sœur Zena.

23 Marie fille des susdits Isaac Commeno,& Catherine femme d'iceluy, Empereur & Imperatrice, delaissa ses freres & sœurs,& se rendit Religieuse, auec sa mere.

24 Vne fille de l'Empereur Isaac secōd de ce nom, renoncea aux pompes mondaines, & richesses de l'Empire paternel, & se rendit Religieuse de S. Basile.

25 Nicephore troisiesme du nom, Botomiate,par la faueur du Sultan d'Iconie,& d'Emilie Patriarche Latin d'Anthioche,print l'Empereur Michel septiesme du nom auec son fils, & le fit Religieux par force à fin d'vsurper son Empire, comme il fit; & puis tira de religion Marie Alane femme dudict Michel septiesme, & l'espousa, & l'an troisiéme de son Empire, à cause de son successeur Isaac Commeno, il quitta l'Empire & print l'habit & reigle de S. Basile, en se sequestrant du monde.

29 Eudoxie fille de l'Empereur Alexis 1. du nom,quitta les richesses & thresors de son pere, & se rendit Religieuse de S. Basile.

27 Marie femme de l'Empereur Cōstantin sixiesme du nō,heretique Iconomac, estant repu-

diee, ſe rendit volontairement, Religieuſe de Sainct Baſile.

28 Caloyan Catercuſino, Empereur de Trebiſonde tuteur de Iean Paleologue, fils d'Andronicq.3. Empereur de Conſtantinople, vſurpa l'Empire, par la faueur d'Orchan Empereur des Turcs, à raiſon duquel furent faictes & donnees plusieurs batailles. Iceluy ayāt poſſedé l'Empire l'eſpace de 30. ans, le quitta volontairemēt & ſe rendit Religieux de S. Baſile, l'an 1354. & mourut, l'an 1393. & laiſſa l'Empire de Conſtantinople à Iean quatrieſme Paleologue, & celuy de Trebiſonde à ſon fils Baſile Laſcari, appellé Catacuſino.

29 L'Empereur Manuel 2. Paleologue, agraué de maladie, pour penſer plus aiſément au deu de ſa conſcience à la fin de ſes iours, & mourut en bon Chreſtien, quitta & renoncea l'Empire à ſon fils Iean 5. & print l'habit de S. Baſile, en intention de perſeuerer & continuer ceſte vie Monachale, s'il ſortoit de maladie, & venoit à recouurer ſa ſanté.

30 Bardanes appellé Turc, lequel eſtoit Chreſtien & Catholique, fut Prefect de l'Orient, & fut auſsi eſleu Empereur, contre l'Empereur Leon quatrieſme: mais il ne voulut pas accepter l'Empire, ains ſe rendit Religieux, de l'habit de Sainct Baſile, au Monaſtere de l'Iſle qu'il fit baſtir.

31 Conſtantin fils de Conſtantin Empereur d'Occident, apres que ſon pere eut vaincu & occis l'Empereur Gratian, & vſurpé l'Empire d'Occi-

d'Occident, ſe deſpoüilla de l'habit de Religieux de S. Baſile, & fut creé Empereur & puis Roy de la grande Bretagne.

32 Sainct Simphoret fils de la ſœur de Charles le Grand, Empereur & Roy de France, ſe rédit Religieux de l'habit de S. Benoiſt, & Abbé de Mourbarch en Alſatie, & puis il fut Eueſque d'Ausbourg.

33 Lothaire Empereur premier du nom, fils de Louys premier, Empereur & Roy de France, apres auoir eu beaucoup de guerres à l'encontre de ſes freres, & nepueux, quitta ſon Empire & Royaume à ſes enfans & ſe fit Religieux de l'ordre de S. Benoiſt, ayãt iouy de l'Empire auec ſon Pere, l'eſpace de 20. ans, 5. mois & 28. iours, & tout ſeul, l'ayant tenu, 15. ans, 3. mois & 10. iours.

34 La femme de l'Empereur Charles troiſieſme de ce nom dit le Gras, fille d'Edoüard, & ſœur d'Aldeſtan Roys d'Angleterre, ou comme autres tiennent, fille du Roy d'Eſcoſſe, apres auoir eſté declaree par ſon mary, Vierge, encore qu'elle euſt demouré & veſcu pluſieurs annees auec luy, ſe rendit Religieuſe, & mena vne ſaincte vie.

35 Mathilde fille de l'Empereur Hẽry premier de ce nom, meſpriſant le mõde & toutes ſes põpes, ſe rendit Religieuſe, & puis fut Abeſſe.

36 Saincte Kunegonde veufue de l'Empereur Hẽry ſecond, canoniſee pour ſaincte, ayans tous deux demouré en eſtat de Virginité, ſe rendit Religieuſe, & à cauſe de ses miracles la ſain-

cte Eglise l'a mise au nombre des sainctes.

37 Adelais fille de l'Empereur Otton deuxiesme de ce nom, se rendit Religieuse, & puis fut Abbesse de Quentilinbourg.

38 Vne fille du grand Empereur Constantin, premier du nom, se rendit Religieuse à Naples, au Monastere de S. Pierre, lequel elle fit bastir, & y donna beaucoup de sainctes reliques.

39 Beatrix fille de l'Empereur Federic premier du nom, fut aussi Religieuse & Abbesse en Alemagne, de l'ordre de S. Benoist.

40 Guy frere de Raoul 1. du nom, Empereur, mesprisant le monde, se rendit Religieux de Sainct Dominicque, & puis fut Archeuesque de Treues.

41 Theodoric frere d'Adophs Comte de Nassau, & Empereur, fut Religieux de S. Dominicque, & puis Archeuesque de Treues.

42 Saincte Radegonde femme de Clotaire premier du nom, Roy de France, se rendit Religieuse à Poctiers de l'ordre de S. Basile, menant vne saincte vie, à cause d'icelle, l'Eglise a le nom de saincte Radegonde, de laquelle se lisent les miracles, & l'Eglise en fait métion comme d'vne Saincte, & canonisee.

43 Berthoflede fille de Cherbert Roy de Frã-ce se fit Religieuse à saincte Croix de Poictiers, & vesquit sainctement.

44 Crotilde suiuit sa sœur Berthoflede, & print le mesme habit audict Monastere de saincte Croix, à Poitiers, de l'ordre S. Benoist.

45 Basine fille de Chilperic Roy de France,

ſe rendit pareillement Religieuſe, & print l'habit de Sainct Benoiſt, au Monaſtere de Saincte Croix de Poitiers.

46 Saincte Bathilde fille du Roy Clouis deuxieſme de ce nom, Roy de France, fit baſtir le Monaſtere de Chelles, & eſtant veufue, elle s'y rendit Religieuſe, auec pluſieurs autres, tenant l'ordre & reigle de S. Benoiſt, & icelle par pluſieurs miracles & ſiens merites, a eſté canoniſee & miſe au nombre des ſainctes.

47 Chilperic fils de Dagobert deuxieſme du nom, Roy de France, ne faiſant compte du mõde ſe rendit Religieux de S. Denis, de l'ordre de S. Benoiſt, & fut appellé Don Daniel, & puis par la faueur de Charles Martel, il fut crée Roy de France, auec ſa diſpenſe du Pape, & fut nommé de rechef, Chilperic 2. l'an 722. & l'an 729. il mourut.

48 Theodoric deuxieſme de ce nom, ne pouuant auoir le Royaume de France, ſe fit Religieux à S. Denis & eſtant mort ſon frere, ſans heritiers de ſon corps, il quitta l'habit, par la perſuaſion de Pepin, & fut Roy de France, l'an 729. & regna 15. ans.

49 Charloman Roy d'Auſtraſie frere de Pepin Roy de France, alla à Rome, & ſe rendit Religieux au mont Caſsin, de l'ordre de Sainct Benoiſt, & ceda & donna ſon Royaume à ſon frere, apres auoir regné 10. ans en Auſtraſie & Thuringe.

50 Geſille fille de Pepin Roy de France, renonceant aux richeſſes & grandeurs de ſon

pere & frere, ſe fit Religieuſe de S. Benoiſt.

51 Pepin fils baſtard de l'Empereur Charles le Grand, Roy de France, ſe rendit Religieux de S. Benoiſt au Monaſtere de Prunne.

52 Irme fille de Dagobert, premier du nom, Roy de France, ſe fit Religieuſe, & print l'habit de Sainct Benoiſt, au Monaſtere & Abbaye de Treues.

53 Adela ſuiuit ſa ſœur Irme, & ſe fit Religieuſe au Monaſtere de S. Benoiſt, à Treues.

54 Andouere, femme de Chilperic premier du nom, Roy de France, apres auoir eſté repudiee du Roy ſon mary, ſe rendit volontairemét Religieuſe, de l'ordre S. Benoiſt; & depuis la Royne Fredegonde, femme troiſieſme dudict Chilperic, la fit mourir.

55 Vne fille de la ſuſdite Royne Andouere, fut Religieuſe auec ſa mere, & fut pareillement tuee & miſe à mort, par la ſuſdicte Fredegonde.

56 Hildegarde fille de Louys premier du nom, Roy de France & Empereur, ſe rendit Religieuſe à Suiſſars, au Monaſtere de Zurich, & puis fut Abbeſſe, l'õ voit encores auiourd'huy le priuilege dudict Empereur & Roy ſon pere.

57 Hëry fils de Louys ſixieſme du nom Roy de France, ſe rendit Religieux de S. Bernard, & puis fut Eueſque de Beauuais.

58 Iſabeau fille de Louys huictieſme, & ſœur de S. Louys Roy de France, print l'habit de S. François à Longchamp, & ſe fit Religieuſe.

59 Blanche fille de S. Louys Roy de France,

eſtant veufue de Ferdinand Infant de Caſtille, fils d'Alphonſe dixieſme du nom, Roy de Caſtille, apres auoir apointé ſes enfans, Ferdinand, Alphonſe, & Iean, deſquels eſt ſortie & iſſuë la maiſon de la Cerde, ſe rendit Religieuſe.

60 Otton frere de Hugues Capet, Roy de Frãce, apres auoir tenu ſa Duché de Bourgõgne, l'eſpace de douze ans, la quitta, à ſon frere Henry, & print l'habit de S. Benoiſt.

61 Blanche fille de Philippe cinquieſme du nom, dict le Long, Roy de Frãce, ſe fit Religieuſe & print l'habit de S. François, en l'Abbaye de Lonchamp.

62 Marguerite fille de Iean, Roy de France, renonceant au monde, ſe fit Religieuſe en l'Abbaye de Poiſsy, de l'ordre de S. Dominicque, & puis fut Prieure.

63 Clemẽce fille de Charles Martel, Roy de Hongarie, veufue de Louys 10. du nom, Hutin Roy de France & Nauarre, apres auoir viſité ſõ couſin le Roy de Naple en Auignõ, print l'habit de S. Dominicque par la main du Pape, il eſt enterré aux freres Preſcheurs de Paris, les Annales de France, de Belleforeſt, & autres.

64 Martine fille de Chilperic Roy de Bourgongne & ſœur de Clotilde, femme de Clouis premier du nom, Roy de France, ſe rendit pareillement Religieuſe.

65 Vrſule fille de Maure Roy de la Bretagne Armorique, comme le nomme S. Antonin, Vincent, Veragne & autres, combien qu'au catologue des Roys de ce Royaume, ie ne trouue

point ce nom: Vrſule, dyie eſpouſa le fils du Roy de la grand Bretagne, le pere duquel s'appelloit Dionet, ce neantmoins ce mariage ne fut conſommé: mais elle alla à Rome auec pluſieurs filles, en pellerinage, & en retournant, elle paſſa par l'Alemagne, & receut la Coronne de martyre, auec les onze mille Vierges, à Colongne, par la cruauté & barbarie d'Attile Roy des Huns.

66 S. Cloud fils de Clodomire Roy d'Orleãs print l'habit de S. Benoiſt, lequel pour ſa ſainčteté & merites a eſté canoniſé, & a dõné au vilage, pres Paris, le nom de S. Cloud.

67 Clodolphe frere dudict S. Cloud ſe rendit auſsi Religieux.

68 Clodolphe fils de Sigisbert deuxieſme du nom, Roy d'Auſtraſie & de Bourgõgne, meſpriſant le monde, ſe rendit Religieux.

69 Carlomã fils de Charles le Chauue Roy de Frãce & Empereur, s'eſtãt fait moyne, ietta le froc aux orties, comme l'on dit, & ſe reuolta cõtre ſon pere, fut vaincu & prins, les yeux luy furent creuez, & fut remis en religion.

70 Iudicael Roy de la Bretaigne Armorique, renonceant aux mondanitez humaines, ſe fit Hermite, lequel par pluſieurs miracles, & preuues de ſainčte vie, merita d'eſtre mis au rang des bien-heureux, & d'eſtre canoniſé par la ſainčte Egliſe.

71 Giguel Roy de Bretagne Armorique, quitta à ſon fils Gurdicael le Royaume, & ſe rendit Religieux, pour viure ſainčtement.

72 Salomon troisiesme du nom, Roy de Bretagne Armerique laissa son Royaume, apres auoir regné 10. ans il print l'habit de Religieux, viuant sainctement. Et neantmoins l'an 876. il fut prins par ses ennemis, lesquels luy creuerent les yeux, & puis le tuerent.

73 Florence sœur de Theodosie femme de Leonigilde Roy des Visigots en Espagne, & tous deux filles du souuerain Duc de Cãtabres, fils de Theoderic. 1. Roy des Visigots en Espagne,

74 Eluire fille de Ramire 2. du nom, Roy d'Asture & Galicie, quitta les richesses de son pere & se rendit Religieuse à S. Sauueur de Leon.

75 Veramond deuxiesme du nom, Roy d'Asturie & Galicie, fils du Roy Sisimar, l'an 6. de son regne fut priué de son Royaume, & il se rédit Religieux, & fut sacré Diacre. Et puis, l'an 780 de l'autorité d'Adrian 1. Pape de Rome, il laissa l'habit, & reprint la coronne. Et trois ans apres du consentement de Varaque sa femme, il quitta le Royaume, & s'en retourne prẽdre l'habit, au Monastere de l'ordre de S. Benoist.

76 Varaque femme du susdict Veramond Roy d'Asturie, voyant que son mary s'estoit rágé au cloistre de S Benoist, se rendit aussi Religieuse du mesme ordre.

77 Santia veufue de Santio. 1. Roy d'Asture se rendit Religieuse au Monastere, *in ripa Minij* lequel elle a basti, est enterré audict Monastere son Mary.

78 Alphõse quatriesme du nom, Roy d'Asture & Galice, renoncea & quitta le Royaume à Ra-

mire ſon frere, l'an 900. & ſe rendit Religieux dudict ordre de S. Benoiſt, ayant regné 5. ans & 7. mois: Et puis ſe repentant d'eſtre ainſi ſequeſtré du monde, il laiſſa l'habit de religion, & leua les armes contre ſon frere: mais il fut vaincu & ſurmonté, & eſtant prins, le Roy ſon frere luy fit arracher les yeux, & r'enfermer en ſon Monaſtere.

79 Eliure fille de Veremund 2. du nom, Roy d'Aſture & Leon, ſe rendit Religieuſe.

80 Alphonſe 6. Roy de Leon, priué du Royaume par ſon frere Sanctio Roy de Caſtille, s'efuit & print habit de Moyne, & puis mort, sõ frere, quitta l'habit & print les Royaumes de Caſtille, Leon & Aſturie, & eut fẽmes & enfãs.

81 Ramire fils de Sanctio Roy d'Arragon, ſe rendit Religieux: & apres que ſes freres furent decedez ſans heritiers de leur corps, par permiſſion du Pape Honorius, il laiſſa l'habit, & receut la Couronne d'Arragon, & l'an 1145. il mourut, & laiſſa vne fille Peronnelle, heritiere.

82 Conſtãce fille d'Alphonſe 8. Roy de Caſtille & ſœur de Blancha, mere de S. Louys Roy de France ſe rendit Religieuſe, & Abbeſſe de Huelgas.

83 Theraſie fille de Veramond troiſieſme du nom, Roy d'Aſture & Galice, eſtant repudiee, pource qu'elle ne voulut conſommer le mariage d'elle auec Abdala Sarraſin Roy de Talede, ſe fit Religieuſe au Monaſtere de Pelage, & print l'habit de l'ordre de S. Benoiſt, menant vne ſaincte vie.

Bambe ou Vuambe Roy des Visigots en Hespagne, renoncea à son Royaume, & print ledict habit de l'ordre de sainct Benoist, & apres auoir regné 9. ans, vesquit sept ans, Religieux.

85 Iacques premier du nom Roy d'Arragon, fiancea la fille d'Alphonse. 10. du nom Roy de Castille ; & ne se mariant, se fit Cheualier, & puis grand Maistre des Cheualiers de Rhodes: & aucuns se trouuent qui ont dict, qu'il estoit fils aisné dudict Roy.

86 Alphonse 3. Roy d'Aragon, à cause qu'il estoit fort agraué de l'infirmité, print l'habit de sainct François, & peu de iours apres il mourut.

87 Henry fils de Ferdinand premier du nõ, Roy d'Arragon, se rendit Cheualier Religieux, & puis se fit grand Maistre des Cheualiers d'Alcantare & Calatrade.

88 Blanche fille de Iacques 2. Roy d'Aarragon fut Abbesse du monastere Xirene.

89 Marie veufue du Ferdinand. 1. Roy d'Arragó, a basti le monastere de Campo, & s'enferma dedans par l'espace de 19. ans & mourut l'an 1435.

90 Philippe fille de Iean premier de ce nom, Roy de Portugal veufue d'Eric Roy de Danie, print l'habit de sainct Benoist.

91 Sanque fille de Santio premier du nom, Roy de Portugal, laissa le monde, & se fit Religieuse.

92 Alphonse fils aisné de Santio premier du nom, Roy de Portugal, se rendit Cheualier Religieux, Téplier, & puis grand Maistre desdicts

Religieux Cheualiers,& quitta tout pour estre Roy,& fut prins par son frere Alphõse premier de ce nom, Roy de Portugal, & empoisonné.

93 Marie fille de Denis Roy de Portugal, mésprisant le monde, print l'habit de sainct Bernard, au monastere de Sainct Denis; que son pere fit bastir, en Deomuellas.

94 Isabeau fille de Pierre troisiesme du nom Roy d'Arragon, veufue de Denis Roy de Portugal, se rendit Religieuse de Saincte Claire, de l'ordre de sainct François, au monastere de Coinbre, lequel, elle fit bastir : & à cause de ses miracles, l'Eglise a permis à ladicte Abbaye de solenniser & celebrer la feste d'icelle.

95 Ieanne fille d'Alphõse cinquiesme de ce nõ Roy de Portugal, quitta les põpes & bobáces mondaines & print l'habit de S.Dominique.

96 Constance fille bastarde de Iean premier du nom, Roy de Portugal; fut aussi Religieuse.

97 Catherine fille d'Edouard Roy de Portugal, fiançea Edouard Roy d'Angleterre ; & puis fit promesse à Charles quatriesme, Roy de Nauarre: & neantmoins ne se mariant à autre qu'à Dieu, elle se rendit Religieuse.

98 Iean fils bastard de Pierre Roy de Portugal, fut Religieux, Cheualier, de l'ordre de Cisteaux, & Diacre, & puis grand Maistre dudict ordre : & l'an 1384. il fut esleu Roy de Portugal, & en dispense du Pape Vrbain sixiesme, se marie, & eut enfans; & mourut, l'an 1433.

99 Antoine fils de Louys, fils d'Emanuel

Roy de Portugal, se rendit Religieux Cheualier de l'ordre de sainct Bernard, & se fit Diacre. Le Pape Gregoire 13. luy a donné dispence de quiter l'ordre sacree, il fut esleu l'an 1580. Roy de Portugal, & fut coronné en la ville Conobricense, & fut chassé du Royaume, par Philippe deuxiesme du nom, Roy d'Hespagne, & demoure auiourd'huy en France.

100 Catherine fille de Iean d'Albert Roy de Nauarre. Se rendit Religieuse.

101 Guithere a suiuy sa sœur, & a pareillement prins l'habit de Religieuse, laissant les pompes mondaines.

102 Sainct Lucio Roy de la grand Bretagne fut conuerty à la Foy catholique, par Fulgence & Damian, Legats du Pape. Autres disent qu'il fut conuerty par Timohtée disciple de sainct Paul Apostre. lequel l'an 182 ou comme les autres disent, 100. quitta son Royaume, apres auoir regné 13. ans, & se fit Pelerin, & puis Euesque de Curie en Alemagne. Et apres il fut martyrisé l'an 186. duquel la feste est celebrée tous les ans, le troisiesme iour d'Octobre.

103 Saincte Emerite, fille du susdict Lucio Roy, suiuit le Roy son Pere, au pelerinage & martyre.

104 Coualladre Roy de la grand Bretagne; se rendit Religieux à Rome, l'an 60c. & de son regne le douziesme.

105 Edenulphe fils d'Egebert Roy d'Angleterre, se rendit Religieux de l'ordre de S. Be-

noist,& fut sacré sous diacre; & puis ayant dispensé du Pape Leon quatriesme, il fut Roy,& s'en alla à Rome l'an 878. & rendit son Royaume feudataire de l'Eglise Romaine.

105 Ethelfrete femme d'Ina Roy des Saxes, en Kent en Angleterre, estant veufue, se rendit Religieuse de l'ordre de sainct Benoist; & puis fut Abesse de Barguni,& fit le voiage de Rome, comme pelerine, où elle mourut.

107 Gueriere veufue d'Artus Roy de la grāde Bretagne se rendit Religieuse, au monastere de Viton, de l'ordre de S. Benoist.

108 Cleoluphe Roy de Nothumbrie en Angleterre quita son Royaume, l'an huictiesme de son regne, & se fit Religieux de l'ordre de S. Benoist.

109 Egbert Roy de Nothombrie, apres son oncle Cleoluphe, ayant regné deux ans, laissa sondict Royaume, & se fit pareillement Religieux de l'ordre de sainct Benoist.

109 Ina Roy des Saxes Occidentaux en Angleterre, laissa son Royaume, ayant regné 74. ans,& s'en alla à Rome,& rendit son Royaume tributaire au Pape, & puis le quitta, & se despouilla du sceptre,& habit Royal,pour prendre celuy de l'ordre & reigle de sainct Benoist.

110 Etheburg femme du susdict Roy Ina suiuit le chemin de son mary,& se fit Religieuse dudict ordre de sainct Benoist.

111 Corrade Roy des Saxons Orientaux,en Angleterre, mesprisa le monde & son Royaume, & se rendant Religieux print l'habit de

l'ordre de sainct Benoist.

112 Eleuthere fils de Dionet, Roy de la grād' Bretagne, ensuiuit sa femme & espouse, en la Virginité, foy & pelerinage de Rome; & ensuiuit au martyre saīcte Vrsule, auec le les 11. mille Vierges. en la ville de Cologne.

113 Alfrede fille d'Offa Roy de Cantio, ou des Saxes Occidentaux, en Angleterre, abandōna le monde, & se rendit Religieuse, de l'ordre de Sainct Benoist.

114 Vuitelfrede femme de sainct Edgard Roy d'Angleterre, estant veufue, se rendit Religieuse de l'ordre de sainct Benoist.

115 Offa Roy des Saxons Orientaux en Angleterre, l'an 711. quitta son Royaume, pour prendre l'habit de l'ordre de sainct Benoist.

116 Offa Roy de Mercy en Angleterre alla à Rome l'an .775 & rēdit son Royaume tributaire au Pape Adrian premier du nom, & puis il le quitta & se fit Religieux de l'ordre sainct Benoist.

117 Ethelfrede fille d'Anne Roy des Anglois Orientaux, laissee Vierge de deux siens maris, fut femme du troisiesme mary Efred Roy de Nothumbrie, & demeura vierge auec luy 12. ans, & puis se rendit Religieuse de sainct Benoist.

118 Elba, ou Ebbe sœur d'Anne Roy des Anglois Orientaux se fit Religieuse, & puis fut Abesse du Monastere auquel elle se mit, de l'ordre de S. Benoist.

119 Egitte fille de Vuitelfrede, & de sainct

Edgare Roy d'Angleterre, laissant le monde se rendit pareillement Religieuse.

120 Hembourg fille d'Anne Roy des Anglois Meridionaulx, se fit Religieuse & print l'habit de sainct Benoist, au monastere de Briges.

121 Hesbourg fille d'Anne Roy des Anglois Orientaux, vefue du Comte de Cantabrie, se fit Religieuse, de l'ordre de sainct Benoist.

122.123 Mildritte, & Mildrede toutes deux sœurs & filles de Penda Roy de Mercy : en Angleterre, se rendirent Nonnains ou Religieuses, au monastere de Sainct Augustin, de l'ordre de sainct Benoist.

124 Milbourg sœur des susdictes Mildrite & Mildrede suiuit la trace de ses sœurs, & se faisant Religieuse, print l'habit au monastere de Vneluen, & vesquit sainctement

125 Richard ainsi appellé, par sainct Antonin & Vincent de Beauuais, combien que les Histoires des Anglois luy donnent vn autre nom, l'an 700. quitta son Royaume & se fit Pelerin.

126 Vuimbald fils du susdict Roy Richard, suyuit son Pere en Pelerinage, & fut faict par S. Boniface Apostre de l'Alemagne Religieux de l'ordre de sainct Benoist & Abbé à Thuringe.

127 Vuicimbald frere de Vuimbald susnommé, auec son Pere alla en pelerinage à Rome; de là, en Hierusalem, & puis fut en Alemagne Hermite; & fut, en fin, consacré Euesque, par sainct Boniface Apostre d'Alemagne.

128 La fille de Richard, & sœur des susd-

dicts freres, les suiuit en pelerinage, & puis se rendit en Alemagne Religieuse; & fut Abbesse au Monastere d'Euide, gardant l'ordre de sainct Benoist.

129 Cenelme Chiededo Roy de Merces en Angleterre se transporta à Rome l'an 711. auec Offa Roy des Saxons Orientaux, & se separant du monde, print l'habit de S. Benoist.

130 Sigisbert Roy des Anglois Orientaux, l'an 630. quitta son Royaume, & se fit Religieux pareillement de l'ordre de sainct Benoist.

131 Elfrede fille d'Osuuie Roy de Mercyes en Angleterre, print aussi l'habit de Religieuse de sainct Benoist.

132 Correde Roy de Merces en Angleterre, se rédit aussi Religieux de l'ordre de S. Benoist.

133 Gemilde fille de Ciniton, ou Kanut Roy de Danie & Angleterre quitta le monde, & se rendit Religieuse de l'ordre de sainct Benoist, apres auoir esté repudiée par l'Empereur Henry troisiesme du nom.

134 Cecile fille de Guillaume Roy d'Angleterre & Duc de Normandie, laissa les richesses du monde, & vanitez d'iceluy & print l'habit de l'ordre de S. Benoist, pour viure à Dieu; & fut Abesse de Caen en Normandie.

135 Brigide fille d'Edouard troisiesme de ce nom Roy d'Angleterre, appellé entre les Roys Normans d'Angleterre, Edouard 1. fut aussi Religieuse, de l'ordre de Sainct Benoist.

136 Saincte Brigide fille d'Edouard 7. Roy d'Angleterre mesprisant le monde & ses põpes

ſe fit pareillement Religieuſe.

137 Henry fils d'Eſtienne Roy d'Angleterre, ſe fit Religieux de Clugny, de l'ordre de ſainct Benoiſt & depuis fut Eueſque de Vuinceſtre, en Angleterre.

138 Marie ſœur du ſuſ-nommé Henry, & fille d'Eſtienne Roy d'Angleterre fut Religieuſe & Abbeſſe de Reumeſie & puis auec autorité & diſpence du Pape, quitta l'habit, & eut, de par ſa mere, la Compté de Bolongne, & fut mariée à Matthieu de Flandres; & apres auoir laiſſé deux filles, elle fut cōtrainte par ſon mary, de retourner en Religion. Et aucuns tiennent, & diſent que ladicte Marie ne fut iamais mariée ny diſpenſée du Pape, à ce faire.

139. Foillan fils de Potame Roy d'Hibernie, laiſſa le monde & ſe rendit Religieux.

140 Vulcan frere du ſuſdict Foillan, meſpriſant auſsi le monde, ſe fit Religieux de l'ordre de ſainct Benoiſt.

141 Feſſeus fils du Roy d'Eſcoſſe, comme nous dit le venerable Beda, print l'habit de Religieux & ſe voulut ſequeſtrer du monde.

142 Marie ſœur de Brigide ſuſ-mentionnée, & fille d'Edouard Roy d'Angleterre, print cōme ſa ſœur, l'habit de l'ordre de ſainct Benoiſt.

143 Mathilde ſœur d'Edgar & fille de Malcolme troiſieſme du nom, Roy d'Eſcoſſe, ſe fit Religieuſe de l'ordre de ſainct Benoiſt; & puis du conſentemēt & permiſsion de l'Egliſe, laiſſa l'habit, & fut mariée à Henry premier du nom, Roy d'Eſcoſſe.

144 Sire

144 Sire fille d'Eugenie 4. du nõ Roy d'Escosse, ou bien comme les autres disoient, fille de Brode Roy des Pictes, se rendit Religieuse de l'habit & ordre de sainct, Benoist, au monastere de Melden.

145.146.147.148.149.150.151.152 Mazotte, Fincome, Fille, Fille, Fille, Fille, Fille, Fille, Fille, toutes sœurs entre elles, & d'Eugenie sixiesme du nom, Roy d'Escosse, & filles de Figard 2. du nom Roy, se redirent Religieuses de l'ordre de sainct Benoist.

153 Constãtin troisiesme du nom Roy d'Escosse, quitta le monde, & de se fit Religieux de S. Benoist, au monastere de S. André.

154 Sainct Fiacre fils d'Eugenie 4 Roy d'Escosse; aucuns ont dict qu'il estoit fils de Brode Roy des Pictes en Escosse, apres auoir esté esleu Roy, quitta son Royaume, s'en vint en France, & se rendit Hermite.

155 Reguide ou Hduigne, estant veufue du Roy Miezeslée, premier du nom, Roy de Polõgne, gouuerna le Royaume de son fils Casimir fut chassée du Royaume & s'en retourna en Alemaigne, où elle se rendit Religieuse.

156 Casimir premier du nom fils de Meslás, estant mineur & en bas âge, fut chassé, auec sa mere du Royaume de Polongne. Ledict Casimir s'en alla à Paris, où il fut Escolier, & se rendit Religieux de Clugny, & fut sacré Diacre, & puis de l'autorité & dispẽse du Pape Benoist 8. dict 9. il quitta l'ordre & habit l'an 1041. & fut Roy, print femme, & en eut enfans, l'an 1058.

il alla de vie à trespas.

157 Vladislée fils de Iagel Roy de Polōgne, passa en France, abandonna le monde, & se rendit Religieux de l'ordre de sainct Benoist, en Borgongne, en la ville de Dijon; & puis, il fut dispensé par le Pape Clement 6. & par ce moyen, il eut & posseda le Royaume de Polongne, print femme, & en eut enfans.

158 Milde fille de Boleslaus Roy de Boheme, laissa les pompes & richesses du monde, & se rendit religieuse, menant saincte vie, auec miracles.

159 Sainct Emerit Roy d'Hongrie, priué à tort, du Royaume, s'en alla & se rendit Hermite, & fit plusieurs iours miracles; le corps d'iceluy & ses reliques sont en la ville de Pola, en Istrie, où elles sont fort venerées.

160 Saincte Marguerite fille d'André secōd du nom, Roy d'Hongrie, se rendit religieuse de l'ordre de sainct Dominique; fit plusieurs miracles, & eut les cinq playes & stigmates de nostre Sauueur Iesus-Christ.

161 Agnes femme d'André, troisiesme du nom, Roy d'Hongrie, estant veufue se rendit Religieuse en Alemagne, au monastere de Runigesledo, où elle mena vne saincte vie, l'espace de 48. ans.

162 Sainct Louys, fils de Charles 2. Roy de Naples, estant en liberté, & hors d'ostage, pour lequel il auoit esté baillé à Pierre Roy d'Arragon, se rendit Religieux de sainct François, & puis fut Archeuesque de Tholose; & à

raison de plusieurs miracles,qu'ils a faicts, il a esté canonisé par la saincte Eglise, & mis au catalogue des Saincts.

163 Constance fille de Roger Duc d'Apulie, se fit Religieuse, & puis auec dispense de nostre sainct Pere le Pape Celestin troisiesme, elle fut coronnée Royne des Siciles & Naples, & mariée à l'Empereur Henry 6. & d'elle fut procreé l'Empereur Federic 2.

164 Alphonse second, Roy de Naples, voyant Charles huictiesme Roy de France, s'acheminer auec vne puissante armée, pour occuper & enuahir son Royaume, eut crainte & ceda sondict Royaume à son fils Ferdinand second, & se retira en Sicile, où il se fit Religieux.

165 Ieanne fille de Henry quatriesme Roy de Castille, se voyant priuée & deboutée du Royaume de son Pere, & repudiée par Alphõse 5. Roy d'Arragon, se rendit Religieuse à saincte Claire de Cenybre, & print l'habit de l'ordre de sainct François.

166 Rachis Roy des Lombards, leua vne armée,qu'il achemina contre le Pape Zacharie, lequel l'ayant admonnesté & aduerty de son salut, abandonna son armée & renoncea mesmes à sa coronne & grandeur & print l'habit de Sainct Benoist, au Mont Casin, par la main dudict Pape, apres auoir regné l'espace de quatre ans.

167 Hesia Féme de Rachi Roy des Lõgobards, apres que son mary eut quitté le royaume, & se

fut rendu Moyne, Hesia print aussi l'habit monachal, dudict Pape Estienne 2. comme son mary.

168 Ratruda suiuyt son Pere Rachi, & sa mere Hesia Roy des Longobards, en la Religion Monacale.

169 Ansilberga Fille de Desiderie Roy des Longobards, auec le consentement de son Pere, se rendit Religieuse à Bresse, au monastere de sainct Iulie, & fut depuis Abbesse, lequel monastere fut fondé dudict Roy Desiderie, & par sa femme appellée Ansa.

170 Sixenon deuxiesme du nom Roy de Danie, ou Dannemarch quitta son Royaume & print l'habit d'hermite, & viuant en telle austerité, il ne prenoit son repos de nuict, ailleurs que sur vn banc de l'Eglise, viuant sainctement, apres auoir regné & tenu le Sceptre onze ans.

171 Lulibele Empereur d'Ethiopie a basti ce monastere de Golgota, où se rendit Religieuse, & tous les ans est celebré, & beaucoup des Pelerins dudict Empire visitent son sepulchre.

172 Abraham Empereur d'Ethiopie, quitta son Empire & se rendit Religieux à l'Eglise de son Royaume Sergote, & par 40. ans a chanté tous les iours sa Messe, & faict beaucoup de miracles.

173 Au monastere de Garimin en Ethiopie, vn Roy N. se rendit Religieux & toutes les annees il faict beaucoup de miracles, François Auares.

174 Libere fils d'vn Roy, duquel toutes-

fois l'on ne trouue le nom, ny le Royaume, par escrit, se fit Religieux (ce que l'on trouue mentionné) de l'ordre des Celestins Azurins ou bleuz, appellez Porte-croix.

175 Elba Empereur d'Ethiopie, quitta son Empire; & se fit Religieux de sainct Antoine.

176 Matagen Roy de Bulgarie, ayant esté conuerty à la foy, par vne Esclaue, quitta son Royaume à son fils Pierre, & se rendit Religieux de l'ordre Sainct Basile. Mais depuis que sondict fils eut abandonné, la Foy Chrestienne, ledict Mattagen laissa l'habit, & eut son Royaume par force d'armes, & le donna à son autre fils Simeon, & s'en retourna en sa Religió, & Monastere où il vesquit sainctement.

177 Henry second de Lusignan Roy de Cypre & de Hierusalem, apres auoir regné 33. ans, estant mal sain, à la fin de l'année de son Regne, print l'habit de Sainct François, comme il est porté par l'histoire de la Religion de sainct François. Quant à moy ie ne sçay pas au vray, s'il fut Religieux, mais ie sçay bien qu'il auoit tousiours pres de luy, vn Confesseur, Religieux de cet ordre; & mesmes qu'il a esté enterré & ensepulturé en la ville de Nicosie, dedans l'Eglise de S. François; & entre tous les autres Roys, il n'y a que luy, duquel le corps repose, en ladicte Eglise.

178 Raimond de Lusignan frere de Guy & d'Aumery de Lusignan Roys de Hierusalem & Cypre, se rendit Religieux en Aquitaine à

Meleſiers; & ſon frere Godefroy, à la grand dent, Comte de Luſignan, indigné & irrité, mit le feu audict monaſtere; & le bruſla; mais eſtant condamné par le Roy de France & par le Pape, l'an 1230. il le fit releuer & rebaſtir à ſes deſpens.

179 Beimond de Luſignan frere de Henry ſusdict Roy de Cypre & de Hieruſalem, ſe rendit Religieux de ſainct Dominique, & puis par la permiſsion & diſpenſe de noſtre Sainct Pere le Pape, il quitta l'habit, & fut creé Prince de Galilée.

180 Leon deuxieſme du nom, Roy d'Armenie mineur, fils de Mariette de Luſignan, ſœur dudict Beimond, quitta ſon Royaume, & print l'habit de ſainct Baſile, & fut appellé Macaire.

181 Tous les Luſignans Roys de Hieruſalem Cypre & Armenie, ils auoient au monaſtere de S. Dominicque, de la ville Metropolitaine de Nicoſia, deux chābres au premier cloiſtre, & les Roynes au cloiſtre des morts, apres à l'Egliſe deux chambres ou par trois ou quatre foys de l'an, ſe retiroyent pour faire penitence, & prier Dieu pour leurs pechez, & y demouroyent vne ou deux ſepmaines.

182 Ieā de Luſignā, quitta ſon Royaume d'Armenie mineur, & ſe fit Religieux de l'ordre de ſainct François: Et voyant que ſon nepueu ſuccomboit à l'effort des Sarraſins & infideles, il laiſſa l'habit, print les armes, & mourut à la guerre, auec ſondict nepueu.

183 Louys de Sauoye Comte de Geneure, fils de Louys Duc de Sauoye, & d'Anne de Lusignan, à cause de sa femme Charlotte de Lusignã, fut Roy de Cypre, Hierusalem, & Armenie. Iceluy chassé de sesdicts Royaumes par Iacques deuxiesme du nom, bastard, retourna en Sauoye, & se retira au monastere de Hautecombe, où il mena vne saincte vie.

184 Aymé premier du nom Duc de Sauoye, grand Pere dudict Louys & Pere de Louys Duc de Sauoye, auquel il quitta & renoncea ladicte Duché, se rendit Religieux & Hermite au monastere de Hautecombe, lequel il fit bastir, & fut Autheur de ladicte Religion, & puis fut esleu, par le Concile de Basle Pape de Rome, cõtre le Pape Eugenie quatriesme, & fut appellé Felix cinquiesme ; & pour appaiser le scisme, il renoncea la dignité Pontificale, & la laissa à Nicolas cinquiesme, & s'en retourna viure sainctement en son Abbaye, & Hermitage.

185 Pierre Hermitte fut esleu Pape; & ayant tenu le siege Apostolique cinq mois & sept iours, il le quitta & retourna en son hermitage: & sõ successeur Boniface 8. le print, & le fit mettre en prison. Il a esté canonizé sainct pour ses miracles, & est l'autheur de l'ordre des Celestins.

186 Sibille fille de Baudouin premier du nom, Duc de L'orcanie, & Roy de Hierusalem, femme de Guillaume Longue-espee, Comte de Norfeleth, en Angleterre, estant

veufe, s'en alla en Hierufalem, auec fon pere & fe rendit Religieufe.

187 Sibille fille de la premiere femme de Fouques Comte d'Aniou, Roy de Hierufalem, veufue de Theodoric Comte de Flandres, fe tranfporta aufsi en Hierufalem & fe rendit religieufe.

188 Yuerc fille de Baudouin deuxiefme du nom, Roy de Hierufalem, mefprifa le monde & fe fit religieufe, & puis fut Abbeffe de faïcte Anne de Hierufalem.

189 Maiette, ou Mariette, fœur de ladicte Yuere, & fille dudict roy Baudouin, fe rendit religieufe, & puis fut Abbeffe de fainct Lazare de Hierufalem.

190 La fille de Demetrie Paleologue, Defpota, ou roy de la Morée, frere du dernier Empereur Conftantin, voyant fon Pere priué de fa Principauté & royaume, par l'Empereur des Turcs, Mahommet fecond du nom, fe rendit religieufe, en Conftantinople, de l'ordre de S. Bafile.

191 Elizabeth fille d'André 2. roy d'Hongrie, eftãt veufue de Louys Langraue d'Alfatie, laiffa le monde, pour aller feruir à l'hofpital. Les religieux de S. François tiennẽt & difent qu'elle a efté religieufe de leur ordre; mais il n'en eft faïcte aucune mention, en fa legende & vie, ny mefme aux Hiftoires d'Alemagne. Elle a faict des miracles, & pour cete caufe, l'Eglife l'a canonifée, & mife au Catalogue des Saincts.

192 Philippe fils de Glareacas Roy, aux Indes Orientales, se rendit Religieux de l'ordre de S. Dominique, & fut sacré Diacre, & a souffert martyre.

193 Thauaclaret fils de la Royne Helene sœur de Prete-Ian Empereur d'Ethiopie, print l'habit de S. Dominique, fut Docteur, & puis receut la couronne de martyre.

194 André fils de la sœur dudict Prete-Ian Empereur d'Ethiopie, mesprisa pareillement le monde, & print l'habit de S. Dominique, & fut martyrisé.

195 La mere dudict André susnommé, & sœur dudict Empereur d'Ethiopie, se rédit Religieuse, de l'ordre de S. Dominique au Monastere de saincte Claire.

196 Saincte Claire fille de Seioasaflam Roy és Indes, & martyr, se fit Religieuse de l'ordre de S. Dominique, au Monastere de Benedagli, pres la ville de Sceue, & vesquit sainctement, à cause des miracles qu'elle a faicts, le pays où elle a vescu celebre & solennise tous les ans sa feste.

197 Orso Padoero, Serenissime Duc de Venise, neuf ans apres sa principauté, renoncea la Seigneurie, & se rendit Religieux à S. Felix d'Amian, en l'an 902.

198 Pierre Orsole Duc de Venise, en l'an 972. & le deuxiesme de sa Principauté, la renócea & quitta, & s'en vint en France auec Sainct Romualde fondateur de l'ordre Camandolois, & se fit Religieux menant saincte vie.

199 Felicité femme du susdict du consentement d'iceluy, se rendit Religieuse.

200 Tribun Munio, l'an 988. Et le 14. de sa Principauté de Venise, quitta son autorité, & se rendit Religieux.

201 Orio Malipero l'an 1193. apres auoir esté Duc 14. ans, & faict de grãdes choses, dignes de memoire, quitta sa Principauté, & se fit Religieux, au Monastere de Saincte Croix à Venise.

Nous auons mis & inseré icy les susdicts Ducs de Venise, pource que le Senat ou Seigneurie de Venise a tenu autrefois les Royaumes, de Coruatie, de Dalmatie, & de Cypre.

202 Charles d'Austriche 5. Empereur, & Roy de beaucoup de Royaumes, & des Indes Occidentales, l'an 37. de son Empire, le quitta à son frere Ferdinand, & les Royaumes à son fils Philippe 2. & se retira au Monastere de S. Hierosme, & passé l'an, & mois, il mourut l'an 1558. sans toutefois estre vestu dudict habit Monacal.

203 Isabeau Royne blanche fille de Maximilian. 2. & sœur de Rodolphe. 2. Empereurs, & veufue de Charles. 9. du nom Roy de France, s'est retiree en Boheme, & a faict bastir de sa maison vn Monastere de Religieuses où elle demeure auec lesdictes Religieuses sans toutesfois porter l'habit de religion.

204 Marguerite sœur de ladicte Royne Isabeau, passa d'Alemagne auec l'Imperatrice Ma-

rie sa Mere, pour visiter son oncle Philippe 2. Roy d'Espagne, & puis en ladicte Espagne s'est renduë Religieuse de Saincte Claire, de l'ordre de S. François.

Autre abregé, ou Catalogue des Empereurs, Imperatrices ou Emperieres, Roys, Roynes, & enfans d'iceux, qui ont esté mis par force en religion.

LEON 2. du nom à cause qu'il estoit en bas aage a print pour cópagnon de l'Empire Zenon deuxiesme, mary de sa mere duquel fut persecuté, sa mere le cacha & le fit moyne, & a demouré en la religió iusques à l'Empire de Iustin 1. du nom Empereur.

2 L'Empereur Leon troisiesme du nom, fut vaincu l'an troisiesme de son Empire, par Thibere troisiesme, & mis en la religion & Monastere de l'ordre de Sainct Basile, contre son gré. Et pource qu'il estoit Heretique Iconomac, il fut excommunié & Priué de l'Empire, par le Pape Gregoire 3.

3 Arthemius Anastase Empereur, hay du peuple fut priué de l'Empire par Theodose troisiesme, & mis en religion, & fut occis par l'Empereur Leon 4. ayant tenu l'Empire vn an & trois mois.

4 L'Empereur Theodose troisiesme du nom, ayant tenu l'Empire 7. mois & 6. iours, fut vaincu par Leon quatriesme, qui le priua de

l'Empire & le force d'entrer en vn cloistre.

5 Le fils dudict Theodose, priué auec son pere de la Majesté Imperiale, fut pareillement cōtraint d'entrer en religion.

6 Nicephore fils de l'Empereur Leō cinquiesme, estant Empereur, fut suplanté & priué de l'Empire par Hirene sa belle sœur, laquelle vsurpa l'Empire, fit creuer les yeux audict Nicephore, & le fit prestre par force. Et apres q̄ ladicte Hirene fut morte, ledit Nicephore, laissa son habit de prestre, pour reprendre l'Empire, lequel il posseda l'espace de 8. ans, 8. mois & 26. iours, & fut tué par le Roy de Bulgarie.

7 Christofle frere du susdict Nicephore, fut priué par la susdicte Hirene de l'Empire, & forcé d'entrer en Religion, apres luy auoir fait arracher la langue.

8 Nicette Cesar fut pareillement priué auec ses deux freres susdicts, de l'Empire, par ladite Hirene, auquel elle fit arracher la langue, & le forcea d'entrer en religion.

9 Eudocime Cesar, & frere des trois susnommez fut aussi priué de l'Empire, & forcé de se rendre moyne.

10 Michel premier de ce nom, Chorobalates Empereur l'an premier & neufiesme mois de son Empire, estant hay du peuple, fut vaincu, prins prisonnier, & confiné en vne religion malgré luy.

11 Theodore femme de l'Empereur Leon 6. estant veufue, fut faicte prisonniere par le commandement de l'Empereur, Michel deuxiesme

du nom, & forcee de se rendre Religieuse.

12 Sabatius Constantin vertueux Empereur, fils aisné de l'Empereur Leō 6. fut prins prisonnier auec sa mere,& luy furent tyrannicquemēt couppees les genitoires, de maniere que de la grande douleur, & tourment qu'il endura, il deuint muet, & fut contraint se faire moyne.

13 Le vertueux Cesar Basile frere du susnommé fut prins pareillement, & luy furent couppees les genitoires, auec contrainte de se rendre moyne.

14 Gregoire aussi de ceste tres noble famille Imperiale, frere des susnommez, receut vn pareil tourment que dessus, & fut forcé de se mettre en religion.

15 Theophile le quatriesme frere des susnommez, ayant souffert pareille cruauté que ses freres,& faict moyne par force, mourut du tourment qu'il souffrit.

16. 17. 18. 19 20. Theodore femme de l'Empereur Theophile fut contraincte par son ingrat fils & Empereur Michel troisiesme du nom,se rēdre Religieuse auec ses filles,cy nommees Tecle, Anne, Anastasie,& Pulcherie,toutes lesquelles furent par ledict Empereur,enfermees, au Monastere de Saincte Mamme.

21 Zoes Carbonophine femme quatriesme de l'Empereur Leon 6. fut pareillement forcee par l'Empereur Constantin huictiesme son ingrat fils, de se rendre Nonain, & s'enfermer en vn cloistre.

22 Romain Lacapene Empereur, ayant te-

nu ſon Empire l'eſpace de 25. ans, en fut priué par ſes ingrats enfans, & fut mis par force en vne religion.

23 Eſtienne ayant vſurpé l'Empire paternel, fut traité ny plus ny moins qu'il auoit traité ſon pere. Car, par force, il fut moyne, & mis au meſme Monaſtere auquel il auoit enfermé ſon pere, & fut ſuplanté & priué de l'Empire par Romain ſecond du nom, lequel l'vſurpa, & puis il fut enuoyé en l'Iſle de Metelinu, en vn autre Couuent & Monaſtere.

24 Conſtantin ayant vſurpé l'Empire auec ſon frere fut pareillement faict moyne, malgré luy, par l'vſurpateur dudict Empire, Romain ſecond lequel le fit entrer au Monaſtere de ſon pere, & puis l'enuoya en vn autre, à Samotracie.

25 Baſile fils d'Eſtienne ſuſdict Empereur, fut par le meſme Empereur inhumainement traité, pource qu'il luy fit coupper les genitoires, & le fit moyne par force.

26 Romain frere du ſuſdict Baſile & fils d'Eſtienne, endura pareil tourment, & fut mis en religion.

27 Chriſtofle fils de Romain premier du nom, Empereur, fut pareillement contraint d'entrer en vn Monaſtere, par l'Empereur Romain 2. apres auoir ſouffert pareille cruauté que les ſuſdicts, choſe horrible à reciter.

28 Romain fils dudict Chreſtofle receut la meſme affliction que ſon pere, & fut par force, fait moyne, & enfermé en vn cloiſtre.

29 Theodore fille de l'Empereur Constantin neufiesme, & sœur de Zoes, fut par l'Empereur Romain troisiesme du nom, son beaufrere, mary de ladicte Zoes, constituee prisonniere, à laquelle ayant faict arracher les yeux, il la mit par force en vn Monastere, & apres que sondict beau frere fut mort, elle fut retiree de la religion, où elle auoit esté mise, & regna auec sa sœur.

30 Zoes Imperatrice veufue de Romain troisiesme, & de Michel quatriesme Empereur, fut banie & faicte Religieuse par force, par l'Empereur Michel cinquiesme du nom, fils de la sœur de Michel 4. lequel vsurpa l'Empire: mais à cause des seditions qui en suruindrent, elle fut par luy reuoquee.

31 L'Empereur Michel cinquiesme, hay du peuple, ayant tenu l'Empire quatre mois & cinq iours, prins, & par force faict Moyne.

32 Constantin onziesme du nom, Duc, fils d'Andronique, adopté par Isaac premier du nom, fut Empereur, & ayant tenu l'Empire vn an 7. mois & 6. iours, agé de 60. ans, en fut priué par Romain quatriesme, vsurpateur dudit Empire, qui le fit moyne par force au Monastere de Studites, & puis fut Metropolitain d'Ephese, par l'Empereur Nicephore troisiesme du nom.

33 Constantin Porphirogenite, Duc, fils dudict Constantin onziesme, du nom Empereur, voulut recouurer & recóquester l'Empire,

mais, il fut surmonté par Alexis Commeno, qui le fit moyne par force.

34 Michel septiesme frere de Constantin susdict, & fils de l'Empereur Cōstantin onziesme du nom, recouura l'Empire paternel & en chassa Romain 4. depuis, il en fut demis & despoüillé par Nicephore 3. qui le confina en vne religion de moynes.

35 Ioan frere dudict Empereur Michel 7. fut contraint par Nicephore troisiesme d'entrer en religion, & se faire moyne. Autres disent que son frere Michel septiesme du nom l'y forcea.

36 Marie Alane femme de l'Empereur Michel 7. fut priuee de l'Empire auec son mary, & renduë contraincte Religieuse, par Nicephore 3. Et puis fut tiree de religion par ledict Nicephore, lequel l'espousa: & apres qu'il fut mort, elle retourna en religion.

37 Isacio Ange deuxiesme du nom, Empereur, fut priué de l'Empire par son frere Alexis, & faict Religieux par force, apres luy auoir fait creuer les yeux.

38 Basile Armenien ayant esté creé Cesar par Zenon, pareillement Empereur, fut chassé & enfermé en vn Monastere, pour qu'il aspiroit à l'Empire, & s'en vouloit inuestir.

39 Theodoric premier du nom, frere puisné de Clotaire troisiesme, estant fauorisé par Embronie & autres, fut nommé Roy de France, mais Charles Martel donna faueur à Clotaire, lequel fut sacré & couronné Roy, & Theodoric fut contrainct se ranger moyne, à Sainct Denys.

Denys. Et apres la mort de Cloraire troisiesme, & Chilperic second, il quitta l'habit, & fut couronné Roy de France, l'an 680. & regna quatorze ans.

40 Aucuns tiennent que Theodoric 2. ne fut Religieux de son bon gré, mais par force, & que son frere eut le Royaume. Ce neantmoins nous l'auõs mis au rang des Roys & Princes, qui se sont de leur bon gré renduz Religieux.

41 Childeric troisiesme du nom, fut auec son frere Theodoric 2. Religieux forcé: & Theodoric estant depuis, tiré de religiõ fut couronné Roy: & apres qu'il fut decedé, sans hoirs de son corps, Childeric luy succeda, l'an 740. auec la faueur de Charles Martel: & ayant regné neuf ans, il fut priué du Royaume, par le Pape Zacharie, voyant qu'il estoit inutil, & indigne de la couronne, & fut mis en Religion, & le Royaume donné à Pepin fils de Charles Martel.

43 Hugues fils de Loraire deuxiesme du nom, Roy de Lorraine, s'estant rebellé & reuolté cõtre son pere, fut prins, & apres qu'on luy eut creué les deux yeux, on le fit moyne, au Monastere de Prunne.

44 Dagobert, fils de Sigisbert troisiesme du nom, Roy d'Austrasie, fut priué du Royaume, par Childebert secõd fils de Grimoald vsurpateur du Royaume & par force, fut faict Religieux, & enuoyé en Escosse.

45 Meroüee fils de Chilperic Roy de Frãce, ayant prins à femme Brunichilde sa Tãte, veuf-

ue de Sigisbert 1. du nom, Roy d'Austrasie, & ce sans congé & permission de son pere, fut prins par le commandement du Roy, & mis par force en religion, & peu de temps, apres il fit tuer.

46 Charles Roy d'Aquitaine fut priué de son Royaume, par son oncle Charles deuxiesme du nom, dict le Chauue Roy de France, & fut faict Moyne, par force.

47 Pepin second, fuyant son oncle Charles second Roy de France, se retira aux montagnes Pirenees, fut couronné Roy, puis vaincu & prins par son oncle susdict, lequel le fit Religieux par force.

48 Thassillon troisiesme du nom, Roy de Bauiere, fut vaincu, & arresté prisonnier par Charles le Grand Roy de France & Empereur, & par force il entra en vn Monastere.

49 La femme du susdict Thassillõ, 3. Roy de Bauiere, fut Religieuse contrainte, par le susdict Roy & Empereur Charles le Grand.

50 Theudon fils du susdict Roy Thassillon, fut rendu par force Prestre & Religieux, par le vouloir du susdict Roy & Empereur.

51 Boson 2. du nom, Roy de Prouence, pour auoir donné vn coup de gantelet à l'Archeuesque d'Arles, fut vaincu en guerre, par l'Empereur Othon 3. du nom, & fut contraint d'entrer en vn Monastere, & son Royaume fut reduict en Comté, & rendu subiet au Roy de Bourgongne, & ledict Comté fut donné à Berthe fille du susdict Bozon 2.

52 Iean d'Austriche, pour auoir occis son

oncle, frere de ſon pere Albert premier du nom, Empereur, fut par contrainte Moyne ou Religieux Hermite de l'ordre de S. Auguſtin, en la ville de Piſe en Italie, par l'Empereur Henry ſeptieſme de Luxembourg, ſucceſſeur dudict Albert.

53 Alme fils puiſné de Sainct Ladiſlao, à cauſe de ſa bonté & iniuſtice, fut preferé à ſon frere & couronné Roy d'Hongrie : & quelque temps apres, il ceda, par pitié le Royaume à ſon frere Caloman, lequel ſe monſtrant ingrat enuers luy, le fit moyne, apres luy auoir fait creuer les yeux, & vſé de pareille indignité enuers ſes enfans.

54 Bele fils d'Alme eut les yeux creuez auec ſon pere, & Caloman cōmanda au bourreau de luy couper les genitoires, & le bourreau faignāt les luy auoir couppees, luy monſtra ceux d'vn mouton, & apres que Caloman fut mort, ledict Bele fut retiré du Monaſtere, & fut couronné Roy d'Hongrie, & regna neuf ans.

55.56.57 Ladiſlee, Gieſa, & Eſtienne freres de Bele ſuſdict, furent Religieux contraincts, auec leur pere, comme nous auons dict.

58 Anne repudiee par ſon mary Baudouin premier du nom, Roy de Hieruſalē, fut par force miſe & encloſe en vn Monaſtere, laquelle quelque temps apres, laiſſa l'habit, & s'abandōna à toute volupté & plaiſir.

59 Theodigile femme de Cherebert premier Roy de Bourgongne, fut auſsi par force miſe en religion, à Arles, par Gutran, Roy de Bourgon-

gne & d'Orleans.

60 Ximene ſœur d'Alphōſe 2. du nom, Roy de Galice & Aſture en Eſpagne, à cauſe qu'elle s'eſt mariee auec Don Sanches Conte de Saldaigne, ſans cōgé de ſon frere, fut ſeparee & faicte Religieuſe par force.

61 Iſabeau femme d'Alphonſe 5. Roy de Portugal, fut par force faicte Religieuſe, par le commandement de Iean deuxieſme du nom, Roy de Portugal.

62 Alphōſe fils de Froila 2. Roy d'Aſture fut par ſon oncle Ramire 2. Roy aueuglé, & par force fait Religieux à S. Iulian.

63 Ordonio frere dudict Alphonſe aueuglé par ſon oncle, & fait Religieux auec ſondit frere à S. Iulian.

64 Eurique Sueue Roy de Luſitanie, Portugal & Galice, fut priué de ſon Royaume, par Leonigile Roy des Viſigots en Heſpagne, & fut par force mis en vn Monaſtere, & fait Preſtre.

65 Euphroſine fille de l'Empereur Conſtanſtin 6. fut miſe par force en religion, & puis en fut retiree, & mariee à l'Empereur Michel deuxieſme du nom : & puis l'Empereur Theophile l'a fit renfermer en vn Monaſtere.

66 Dreux fils de Clodouee deuxieſme, Roy de France, fut par force fait Religieux, en l'Abbaye de Iumieges ou bien Enerues.

68 S. Siluerie Pape fut priué du Pontificat, par Beliſaire Capitaine ou General de l'Empereur Iuſtinian, premier du nom, & fait moyne, par la volonté de Theodore Imperatrice, & puis fut

bany, & enuoyé en l'Isle Pontiane.

69 Le Pape Crestofle fut priué de son Pontificat, & par force, faict moyne.

70 Pierre Barbolam Duc de Venise, fut demis de sa Principauté, l'an 1013. & fut contraint se rendre Moyne, & fut bany & enuoyé en Cõstantinople.

71 Iean Patriciaque Badœre Duc de Venise, l'ã 5. de sa Principauté, & de Iesus Christ 830. fut demis, fait Moyne & Prestre, & cõfiné à Grade.

72 Salomea femme de Basile, Roy & Empereur de Rosie, & grãd Duc de Moscouie, aprés qu'elle fut repudiee, fut incluse & fait Religieuse, à ce fait à cause qu'elle estoit sterile l'an 1526. apres auoir demouré auec son mary 21. an, cõtre sa volonté, & apres qu'elle fut enfermee en la religion, a enfanté vn fils nommé George, fils dudict Basile.

Les Princes & Princesses du sang de la maison de France, qui ont esté Religieux de bonne volonté.



BASIN frere de Martin Duc de Moscellane, du sang de Clodiõ le Cheuelu, Roy de France, & cousin germain de Charles Martel pere de Pepin Roy de Frãce, se rendit Religieux.

2 Martin nepueu dudict Basin, & fils dudict Martin Duc de Moscelane, fut pareillement Religieux.

3 Berthe sœur dudict Martin Duc de Mos-

cellane,ſe rendit Religieuſe en l'Abbaye & Monaſtere de ſaincte Marie de Treues.

4 Eleuthere fils dudict Martin, renoncea & quitta ſa Duché de Moſcellane, l'ayãt tenu l'eſpace de 5. ans, & ſe fit Hermite.

5 Lambert Duc de Moſcellane Maire du Palais de France, apres auoir gouuerné 44. ans, quitta & ceda tout à ſon frere, & ſe fit Religieux, au monaſtere Metholienſe, où il veſquit 19. ans.

6 Federic fils de Federic Duc de Moſcellane Conneſtable de France, du viuant du Roy ſon couſin, Charles le Grand, meſpriſant le monde & ſes pompes vaines, ſe fit Religieux.

7 Vaubert 3. du nom Comte d'Hennau, du ſang & race deſdicts Ducs de Moſcellane, quitta ſon Comté, & ſe rendit Religieux, en l'Abbaye de S. Mathias de Treues.

8 Andegonde fille de S. Vambert 4. du nom, Comte d'Hennau, Prince du ſang de la maiſon de France, ſe rendit Religieuſe.

9 Saincte Agie Conteſſe d'Hennau, fille de Brenulphe, frere de Vambert Comte d'Hennau, Prince du ſang de France ſe rendit Religieuſe & fit beaucoup de miracles.

10 Altrude.

11 Maldeberte.

12 Maldeburg, fille de ſaincte Valtrude Cõteſſe d'Hennau, & de Maldegere Roy d'Hirlande, ſe firent tous trois Religieuſes, pour viure ſainctement.

13 Anne fille de Federic Duc de Mofcellane, fe fit Religieufe à Colongne.
14 Hildebert fils de Ragner Duc de Mofcellane, mefprifant le monde, fe fit Religieux à Cologne.
15 Ermãgarde fœur de ladite Anne, & fille dudit Federic Duc de Mofcellane, fe fit Religieufe, & fut Abeffe de Saincte Marie de Colõgne.
16 Eue fœur de ladicte Ermangarde & d'Anne, & de Giberche femme de l'Empereur Henry premier du nom, fe rẽdit Religieufe, au Monaftere de faincte Marie de Treues.
17 Begue femme de S. Afichife Duc de Brabam grand Pere de Charles Martel, pere de Pepin Roy de France, eftant veufue fe rendit Religieufe.
18 Milon fils de Ricuin Duc de Mofcellane, frere de Gifilbert Duc de Lorraine, fe rẽdit Religieux.
19 Alix fœur dudict Milon, fe fit aufsi volontairement Religieufe.
20 Beatrix fille de Federic 2. du nom, Duc de Mofcellane, fe fequeftra du monde & fe rendit Religieufe.
21 Federic fils de Gothel Duc de Lorraine, du mefme fang des Ducs de Mofcellane, fe fit Religieux, & puis fut Cardinal, & en fin Pape, appellé Eftienne 9. du nom.
22 Louys renoncea & quitta fa Duché de Mofcellane à fon frere Theodoric, & fe fit Religieux.
Tous les fufdicts Ducs de Mofcellane, les

premiers Ducs de Lorraine, & les Comtes d'Henault, estoient du sang de Clodion le Cheuelu Roy de France.

23 Hugues premier du nom, Duc de Bourgõgue, nepueu de Hugues Capet, Roy de Frãce, ayant esté Duc 22. ans, quitta son Duché, & se rendit Religieux de l'ordre de Clugny.

24 Othon eut dudict Hugues, son frere, la Duché de Bourgongne, & s'en alla en pelerinage en la terre Saincte, & estant de retour l'an 5. il quitta son Duché à son fils, & se fit Religieux de l'ordre de S. Bernard, en l'Abbaye & Monastere de Citeaux, qu'il fit bastir.

25 Areburg fille de Hugues 2. du nom, Duc de Bourgongne, se fit pareillement Religieuse.

26 Anne fille de Louys Duc d'Orleans, se fit Religieuse & Abbesse à Fronteureux.

27 La fille de Iean de Dreux premier du nom, Duc de Bretaigne, se rendit pareillement Religieuse.

28 Marie fille d'Artus Duc de Bretaigne, de la maison de Dreux, se fit Religieuse à Poissy, & print l'habit de l'ordre de Sainct Dominicque.

29 Marie fille de Pierre premier du nom, Duc de Bourbon, se fit pareillement Religieuse de l'ordre de S. Dominique à Poissi.

30. Marie fille de Robert Comte de Clermont, & d'Agnes Contesse de Bourbon, se fit Religieuse de l'ordre de Sainct Dominicque, à Poissi.

31 Ieanne fille de Louys de Bourbon Duc de

Montpensier se fist Religieuse, au monastere de Tonnere : & puis Prieures de Prulles, de l'ordre des freres Prescheurs.

32 Catherine de Bourbon sœur de la susdicte Ieanne, se fist Religieuse, en l'Abbaye, ou Monastere de Iouarre.

33 Charlotte fille de Louys de Bourbon, Duc de Montpensier, Abbesse de saincte Croix de Poitiers.

34 Renée de Bourbon fille de Iean Comte de Vendosme, Religieuse & Abbesse de saincte Croix de Poictiers.

35 Isabeau fille de François de Bourbon, se fist Religieuse & Abbesse de Caën.

36 Renée fille de Charles de Bourbon, Duc de Vendosme, s'est rendue Religieuse & Abbesse de Chelles.

37 Catherine sœur aisnée de ladicte Renée, s'est faicte Religieuse & Abbesse de Soissons.

38 Leonor sœur desdictes Renée & Catherine, est Abbesse de Fronteureux, & Prieures de Prulles, de l'ordre de sainct Dominique.

39 Ieanne de Courtenay, fille de Guillaume, frere de Pierre Empereur de Constantinople, se fit Religieuse & Abbesse de Quinoy en Thalay.

40 Ieanne fille de Charles, Comte de Valois, & sœur de Philippe sixiesme, Roy de France, veufue du Comte d'Henault, se fit Religieuse, au Monastere de Fontanelles.

41 Isabeau sœur de ladicte Ieanne, & de Philippe de Valois, se rédit Religieuse à Poissy.

42 Et vne autre ſœur des ſuſnommées ſe rendit pareillement Religieuſe à Poiſſy.

43 Charles 3. Comte d'Alençon, quitta ledict Comté, & ſe fit Religieux de l'ordre de ſainct Dominique, & puis fut Archeueſque de Lyon.

44 Sainct Iean de Montfort, Comte de Ruchas, Mareſchal de Cypre, fils d'Emery troiſieſme, Comte de Monfort, laiſſa le Monde & ſe fit Hermite: & mourut en Cypre, où il eſtoit reueré comme ſainct.

45 Iſabeau fille de Robert deuxieſme, Comte d'Eureux, ſe fit Religieuſe, & fut Abbeſſe de Fronteuaux: laquelle eſtoit ſœur de Iean de Brenne, Roy de Hieruſalem.

46 Iſabeau fille de Philippe, Comte d'Artois, ſe rendit Religieuſe & prins l'habit de l'ordre de ſainct Dominique, à Poiſſy.

Or eſt il que ſi tant d'Empereurs, Imperatrices, Roys, Roines, auec leurs enfans, & tant de Princes & Princeſſes du Sang & Maiſon de Frãce, ſe ſont volontairement ſoumis au ioug de Religion, combien penſons nous qu'il y a d'autres Princes du ſang Royal, d'Angleterre, Eſcoſſe, Nauarre, Arragon, Caſtille, Portugal: l'Alemagne, Boheme, Hongrie, Polongne, Sicile, Naples & de Cypre, qui ſe ſont vouez à la Religiõ: meſmes du ſang des Empereurs de l'Orient, & de ceux là d'Occident, comme vne infinité de Ducs de Saxe, Brunſuuinc, Limbourg, Bauiere, Palatin, Brandembourg, & autres: Ducs, de Florence, Ferrare, Vrbin, Beneuent, Forli,

Spolet, Mantoue, Montferrat, Milan, Sauoye, & autres en Alemagne, Italie, France, Lorraine, Eſpagne, Portugal, Angleterre, Eſcoſſe. Et meſmes combien y en peut il auoir de Comtes & Princes, ſans raconter ny faire mẽtion des Barons, & Seigneurs illuſtres, de grãde Maiſon, leſquels pour viure ſainctemẽt, ſe ſont faicts Religieux. Ie paſſe ſouz ſilence. Il ne faut donc pas dire, comme aucuns font, que tous les Religieux ſont pauures & de bas lieu, ayans prins l'habit de Religieux, & eſtans entrez au Couuent, pour aymer à ne rien faire, pour eſtre inutils, pour faire bonne chere, pour ne s'ameuſer ou auoir la peine de labourer la terre, ou pource qu'ils n'auoient autre commodité de viure, autrement qu'en ſe mettans, comme deſeſperez, dedans vn cloiſtre : mais au contraire il faut dire & ſe voit manifeſtement que les Religieux y entrent, auec zele & feruente deuotion. pour faire penitence des offenſes qu'ils ont commiſes, & de leur mauuaiſe vie precedente. Ie ne veux pas dire que tous les Religieux ſoient nobles & de bonne maiſon; & aduoue qu'il y en a beaucoup de baſſe condition & lieu; comme de Roturiers & paiſans, leſquels, comme les nobles ſont touchez d'vn bon zele enuers Dieu, & pour viure hors des delices du monde, attiſement du peché, ſe ſequeſtrent, & entrent aux Couuents & Religions ſainctement inſtituées, pour mener vne ſaincte vie, & faire penitence de leurs pechez.

Des Religieux, Religieuses, & autres personnes Ecclesiastiques, ayans les ordres sacrez, qui ont eu dispense & permission de laisser l'habit Ecclesiastique, de se marier, & auoir heritages.

ATTENDV que le Pape est Pere des Chrestiens, Conducteur, Gouuerneur & supreme Chef, de l'Eglise Catholique, & Apostolique, lequel ne peut faillir és choses qui concernét nostre foy, & n'a iamais erré en icelles, comme l'asseurent Sainct Iean Chrisostome, & autres, c'est à luy d'interpreter fidelemẽt, & auec pieté, les choses raisonnables, & qui retournent au bien & vtilité publique; & entre autres choses il interprete & donne sens aux vœuz, qui ont esté faicts auec solennité par les Religieux. Il ne dispense pas du vœu, mais il interprete l'intention de ceux qui vouent, faire profession de Religieux, considerant plustost le bien public & commun que le particulier, *præsertim, quando homo potest se saluari & habere vitam æternam absque professione*: c'est à dire, principallement quand l'homme peut estre sauué & iouir de la vie eternelle sans profession. Comme tel interprete, il peut à iuste cause dispenser les Religieux de laisser leur habit, pour accepter les Royaumes & Principautez, (en cas toutesfois de necessité;) r'entrer en leur heritage, se marier & auoir des enfans. Mais il n'appartient au Pape, de dispenser les Religieux, sans cause legitime, & sans necessité, là sa san-

tasie, & par vne particuliere affection. Et pour vser de telle dispense, ie propose icy deux choses: l'vne, le Concile de Trente, lequel a declaré que la profession faicte en âge de 15. ans n'oblige pas, comme elle faisoit deuant la publication dudict Concile: l'autre est l'amas des Exemples, par lesquels l'on peut veoir & remarquer fidelement, comme plusieurs Papes ont en diuers temps, dispensé plusieurs personnes & diuerses sortes de Religieux. Et faut noter que nous ne faisons mention de tous ceux, lesquels, sans l'autorité & permissiõ de l'Eglise, ont ietté le froc aux orties, comme l'on dit, comme Iulian l'Apostat, Constantin, Empereurs, Cõstantin Monommac, & plusieurs, autres, lesquels s'appellét propremét Apostats, mais nous alleguons seulement ceux, lesquels par l'authorité de l'Eglise & dispense du Pape Chef d'icelle, en terre, comme Vicaire de Iesus-Christ, sont sortiz de la Religió, de laquelle ils auoient faict profession & prins l'habit, ou bien qui ont esté dispensez, apres auoir quitté l'habit. Et pour commancer desormais;

1 Theodoric premier du nom, apres la mort de ses freres, Clotaire troisiesme & Chilperic secód, sans hoirs de leur corps, quitta l'habit de l'ordre de Sainct Denis, pour receuoir la corõne de France; ce que l'Eglise approuua, par dispense, encore qu'il sembloit estre sorty de Religion par force; & ledict Theodoric, eut femme & enfans.

2 Daniel Religieux & Prestre de Sainct

Denis,fauorisé par Charles Martel, fut Roy de France, & dispensé du Pape, quitta l'habit & ordre de Prestrise, & fut appellé Chilperic second;& fut marié : toutesfois il n'eut point d'éfans; & fut belliqueux, pource qu'il estendit son Royaume iusques au Danube, & regna sept ans.

3 Theodoric deuxiesme du nom, apres que le susdict fut decedé sãs enfans,fut tiré du monastere, & coronné Roy de France : ce que le Pape aprouua facilement, à cause que contre son degré fut Religieux, & ledict Theodoric se maria, & l'an 15. de son regne, il mourut sans enfans.

4 Childeric troisiesme du nom, apres que Theodoric 2. susdict fut decedé, sans hoirs de son corps, fut tiré du monastere, & coronné Roy de France,par la permission & autorité de l'Eglise, laquelle l'an 9. de son Regne, le priua de la coronne, le remettant en son monastere, & Pepin fut crée & proclamé Roy des François comme nous auons dict cy dessus.

5 Edenulphe fils d'Egbrud Roy d'Angleterre, estant Religieux & Diacre, s'en alla à Rome, deuers le Pape Leon quatriesme, & eut dispense de sa Sainctete, d'obtenir le Royaume d'Angleterre & de se marier : au moyen dequoy il eut des enfans, & rendit son Royaume fondataire au sainct Siege Apostolique.

6 Vuitelfrede, du consentement & permission de l'Eglise fut tirée de Religion, & baillée en mariage à Edgard Roy d'Angleterre,

& de ce mariage nafquit Saincte Egitte Vierge, mife au catalogue des Sainct. Plufieurs autres fe trouuent lefquels eftiment que l'Eglife n'auoit pas aprouué ce mariage.

7 Pelage Diacre fils cadet du Roy Froile d'Aftuire & Lion, fut difpenfé, & print à femme Alphonfe fille d'Ordonio l'aueugle fils de Ramir 2. & fille de Chriftiáne fille de Veramõd 2. Roys d'Aftruire & Lyon.

8 Ramire Religieux de l'ordre de fainct Benoift, depuis que fes freres furent decedez fans hoirs, fut tiré du Monaftere, & laiffant le fainct ordre de Preftrife, fut Roy, aprouué & difpenfé par le Pape Innocent 2. Et laiffa vne fille, de fa femme, & de luy laquelle apres luy fucceda au Royaume d'Arragon.

9 Veremond Religieux & Diacre, fut par le Pape Adrian premier du nom, difpenfé, de laiffer l'habit & facré ordre, & fut Roy de Galice, Afturie, en Hefpagne. Et deux ans apres, du confentement de fa femme, il fe remit en Religion, & reprint l'habit: & fa femme Varrache fut pareillement Religieufe.

10 Philippe pere d'Alphonfe 10. du nom Roy de Caftille & Empereur, efleu auec le cõfentement de l'Eglife & de fon frere, quitte l'Archeuefché d'Hifpalis & l'Abbaye de Vallifoluli & Cauuais Rubais & l'ordre de Preftrife, & print féme Chrifterne Fille du Roy de Danie. Marin Sicilien en l'hiftoire d'Efpagne.

11 Euphrofine fille de l'Empereur Cõftãtin fep-

tiesme du nom, du consentement du Patriarche Therase de Constantinople, sortit de Religion, & fut baillée en mariage, à l'Empereur Michel deuxiesime du nõ Aucuns disent qu'elle eut dispense du Patriarche Theodore, lequel estoit heretique Iconomac, comme aussi ledict Empereur l'estoit.

12 Iean illegitime Cheualier, Religieux de l'ordre d'Auis & Diacre, fut esleu par le peuple Roy de Portugal; & à cet effect, eut dispense du Pape Vrbain 6. Et ledict Roy eut femme & enfans.

Il faut noter en passant que tous les Cheualiers de Portugal, deuañt le Regne d'Emanuel, faisoient profession de Religieux, de maniere que plusieurs d'iceux estoient sacrez Diacres, bien que pour le present, ils ne fassent professiõ & se puissent marier par consentement du Pape.

13 Marie fille d'Estienne Roy d'Angleterre apres que ses freres furent decedez, fut tiré du Monastere où elle estoit, posseda la Comté de Bolongne en Picardie, & fut mariée à Matthieu fils du Comte de Flandre; & apres auoir mis au monde, deux filles, en legitime mariage, elle fut contrainte par son mary de reprendre l'habit de Religieuse & r'entrer dedans son Monastere; & le Comte Matthieu son mary se remaria & print vne autre femme. Il fault noter en cet endroit qu'aucuns ont dict, q̃ ladicte Marie estoit sortie de son Monastere, sans congé & dispense du Pape; & que neantmoins ses filles furent

furent tenus & declarées pour legitimes & vrayes heritieres:autres tiennent qu'elle fut dispensée, & que le mariage estoit bõ,mais qu'apres auoir engendré & mis au monde ses deux filles elle voulut retourner en Religion.

14 Hugues de Lusignan,fils de Gilles de Lusignan Connestable de France, fut sacré Archeuesque. Et à la Requeste du Roy de France, il fut dispensé du Pape, pour quitter son ordre & dignité Archepiscopale, pource que ses enfans estoient morts sans hoirs de leur corps: & eut son heritage de la Baronnie de Partenay, Soubise & autres Baronnies. Il se maria, & engendra des enfans, auec dispense & permission, à la charge neantmoins, qu'il porteroit à iamais, en ses ordinaires armoiries,& au dessus, la mytre d'Euesque, comme aussi feroient tous ses enfans & heritiers, qui se nommeroyent,quant aux masles,du nom de l'Archeuesque; & les femelles, de Partenay: ce qui a tousiours esté obserué iusques auiourd'huy. Et d'iceluy est descendu le haut & puissant Seigneur, Iean de Lusignā dit de l'Archeuesque,Sieur de Soubise, & autres,marié à tresnoble Anthoinete d'Aubeterre; duquel mariage est née, & yssue Catherine de Partenay Dame de Soubise,femme à present de haut, & puissant, René Vicomte de Rohan, Prince de Leon &c. & viuent auiourd'huy 1584.

15 Casimir premier du nom, fils de Minzeslaus, Roy de Polongne, fut Religieux de l'ordre de Clugny, estant Estudiant, à Paris,& pa-

par defaut d'heritiers,pour ſucceder,il fut par le Pape Benoiſt 8.diſpenſé,pour ſortir de Religiõ l'an 104. à cauſe de la neceſsité

16 Conſtance fille de Roger Duc d'Apulle, fils de Roger Roy des Siciles , defaillans les heritiers & autres enfans , fut par la diſpenſe du Pape Celeſtin troiſieſme , tirée du Monaſtere & Religion,& coronnée Royne ; & fut mariée à l'Empereur Henry 6.& fut mere de l'Empereur Federic 2. & Roy des Siciles.

17 Nicolas Iuſtinian, en l'an 1173. eſtant Preſtre & Religieux de ſainct Nicolas de Lir de Veniſe,de l'ordre de S. Benoiſt, par la faueur de la Republicque de Veniſe,d'autant qu'il eſtoit ſeul heritier de la treſilluſtre maiſon Iuſtiniane, yſſu de l'Empereur Iuſtinian premier du nom, à fin que ladicte maiſon ou race ne print fin, fut par le Pape Gregoire deuxieſme diſpenſé d'accepter l'heritage & de ſe marier , comme il fit,& eut des enfans ; & puis s'en retourna en Religion.Et entre autres enfans qu'il eut fut S. Laurens premier Patriarche de Veniſe,lequel fit beaucoup de miracles. Sa femme eſtoit Anne, fille de Vital Michel 2.du nom, Duc de Veniſe, & en eut cinq enfans.

18 Humbert deuxieſme du nom Comte de Beanjeu, du conſentement de ſa femme & enfans,s'en alla en pellerinage & ſe fit Cheualier, templier & profez;mais depuis , par la volonté du Pape Innocent deuxieſme,il retourna en ſon Comté,auec ſa femme.

19 Otthon Archeueſque de Milan , apres

que tous ses freres furent decedez sans enfans, fut dispēsé par le Pape Alexādre deuxiesme du nom, à tenir le Duché, qui estoit pour lors Vicōté de Milan; & espousa Lucrece fille de Louys 7. Roy de Frāce, laquelle estoit bastarde. Ie passe sous silence Iean Vicomte Archeuesque de Milan, lequel apres le decés de son frere, obtint la Seigneurie & n'en fay point de mention, pource que ie ne trouue point s'il fut consacré, ou s'il se maria, comme le susdict Othon.

20 Mathilde fille d'Edigar Roy d'Escosse de l'autorité, dispence & permission de la saincte Eglise, fut tirée de Religion, & fut dōnée en mariage à Henry premier du nom, Roy d'Angleterre, duquel, elle porta & engendra des enfans. Les Annales d'Angleterre recitent comme ladicte Mathilde sortit à grande peine & regret de son monastere, & non parlant de sa dispense.

21 Brun Euesque d'Auguste ou Asbourg, frere de l'Empereur Henry deuxiesme du nom, duquel il fut creé Duc de Lorraine & Marquis de Saxonie, eut par le consentement de l'Eglise femme & vn fils, Brun, qui succeda au Marquisat de Saxonie.

22 Bele, fils d'Alme Roy d'Hongrie, estāt prisonnier auec son pere, les yeux creuez, & fait par force Religieux, apres la mort d'Estiéne 2 sās heritiers de sō corps, pareillemēt aueugle, fut tiré du monastere & corōné Roy d'Hōgrie, se maria & procrea des enfans par la dispense & permission de l'Eglise à cause qui fut rendu

contre ſon gré Religieux.

23 Caloman premier du nom, que l'on auoit faict aueugle, & muet, clerc & Soudiacre eut diſpenſe, par le Pape Vrbain deuxieſme, l'an 1096. pour receuoir la couronne de Hongrie, a-cauſe qui fut Religieux par force.

24 Vladiſlée premier du nõ, Religieux de l'ordre de ſainct Benoiſt en la ville de Dijon en Bourgongne, comme vray heritier, fut par le Pape Clement 6. diſpenſé & coronné Roy de Polongne; & eut femme & enfans.

25 Adolphe de la Morck, Eueſque, & puis Archeueſque, fut permetu pareillement par noſtre Sainct Pere, d'auoir & tenir le Comté de la Marck; lequel meſmes à raiſon de la femme qu'il eſpouſa, eut la Duché de Cleues. Mais ie ne trouué point au vray, ſi ledict Adolphe auoit eſté ſacré Eueſque.

26 Nicephore fils de l'Empereur Leon cinquieſme, auquel l'on auoit faict perdre la veuë, & prendre l'habit de moyne, apres la mort de Conſtantin 7. & d'Hirene, fut tiré du Monaſtere, où on l'auoit confiné, par le Tharaſe Patriarche de Conſtantinople, & fut coronné & ſacré Empereur.

27 Philippe de Sauoye Diacre, & Archeueſque de Lyon, apres que ſes freres & leurs enfãs furent morts, ſucceda, par la diſpenſe du Pape, à la Comté de Sauoye, & print pour femme, la Comteſſe de la Franche Comté de Bourgõgne.

28 Beimond de Luſignã, fils & frere du Roy

de Cypre, & de Hierusalem, dispensé de sa profession, par la volonté de nostre sainct Pere le Pape, pource qu'il auoit prins l'habit des freres Prescheurs, fut creé Prince de Galilée.

29 Iacques de Lusignã, fils de Iean deuxiesme du nom, Roy de Cypre & de Hierusalem, Souzdiacre, & Archeuesque de Nicosie, quitta le tout, & vsurpa le Royaume de Cypre, par la faueur du Sultan du Caire, & chassa du Royaume sa sœur, qui estoit vraye & legitime Royne. Ce nonobstant il fut dispensé, par le Pape Pie deuxiesme, comme il raconte en sa Cosmographie, de prendre femme, comme il fit; au moyen dequoy il procrea & engendra des enfans: Mais il ne le dispensa iamais de pouuoir tenir le Royaume, à cause que la legitime Royne sa sœur viuoit.

30 George, appellé sainct George Paleologue, apres que Boniface cinquiesme du nom, fut mort, sans enfans, ayant la faueur de l'Empereur Charles cinquiesme, fut Benist par le Pape Clement septiesme, pource qu'il estoit Abbé, & auoit plusieurs benefices, de succeder au Marquisat de Montferrat, & de se marier; & de faict, il espousa Iule fille seconde de Federic d'Arragon Roy de Naples: mais pource qu'il estoit fort vieil, il mourut l'an troisiesme de son Marquisat, & de nostre salut 1533.

31 Yeropole Roy de Rousie & grand Duc de Moscouie, apres auoir violé vne Religieuse Grecque de nation, de l'ordre de sainct Basile, il

la print pour femme auec le cõsentemẽt du Metrapolitain dudict Royaume,à cause qu'elle n'estoit encore professe ou sacrée, pource que en l'ordre de S.Basille il n'est iamais permis & n'est souffert par les Religieuses q̃ aucune soit sacrée professe si elle n'a attaint,l'aage de quarãte ans, iaçoit qu'elle eust porté l'habit & vescu en ladicte religiõ par l'espasse de vingt & cinq ans.Il y en a qui ont opiniõ(ce qui est le plus vray semblable)que ce mariage fust faict sans le cõsentemẽt & licence de l'Eglise,pource que cest Yeropole estoit infidele,& ne voulut prãdre le sacré baptesme auec sõ pere appellé Seuuole & Helene sa mere qui furẽt les premiers Princes Chrestiẽs de Moscouie,ladicte Religieuse estãt veufue se remaria auec Vvolodimer successeur au Royaume de son frere, lequel Vvolodimer à la persuasiõ de Romã 2. du nom Empereur de Cõstantinople,se fist Chrestien & fust nõmé Basile. Il mena vne vie tressaincte & tres-vertueuse, pleine de bõnes œuures & fist beaucoup de miracles apres son decez. Pource la saincte Eglise Catholique l'a mis & nombré au Catalogue des Saincts & fust appellé le premier Apostre de la Moscouie,d'autãt qu'il fust cause,que toute la Moscouie se rendit Chrestiẽne.Les Moscouites celebrent tous les ans sa feste auec grande solẽnité:comme aussi la feste de la bonne Royne saincte Helaine sa mere.

31 Henry Cardinal, & sacré Archeuesque de Lisbonne , apres la mort de son nepueu Sebastien , sans heritiers de son corps , fut par le Pape Gregoire 13 . seant à present dis-

pensé, pour receuoir la coronne de Portugal, & en fut coronné. Mais pource qu'il estoit fort vieil, il ne se voulut pas marier, & demoura Cardinal Roy. Il mourut l'an 1580.

32 Anthoine fils de Louys Infant de Portugal, fut dispensé par le Pape Gregoire 13. à present tenant le sainct siege Apostolique, de quitter l'ordre Ecclesiastique des Cheualiers d'Auis, de l'ordre de sainct Bernard, encore qu'il fust Diacre remonstrãt qu'il auoit esté faict d'Eglise par force & cõtre sõ gré; & apres le decez du dict Roy Henry Cardinal, fut esleu, d'aucuns Roy de Portugal, & coronné; & puis fut chassé Philippe 2. Roy d'Hespagne, & auiourd'huy il demeure en France, auec deux de ses enfans naturels, & a encore en Espagne trois filles naturelles.

33 Ernest Archiduc d'Austriche Cardinal, fils 2. de Maximilian 2. du nõ & frere de Rodolphe 2. du nõ Empereurs. l'an 1584. il fust dispẽsé par la Sainctete de Gregoire 13. Pape, de quitter le chapeau de Cardinal & se marier auec sa cousine Germaine Isabeau d'Austriche fille de Philippe 2. Roy d'Espagne.

Les Empereurs & Roys Mahometans Payens, lesquels quitterent, ses Royaumes & richesses & se rendirent Religieux de leur secte.

ET pour mõstrer q̃ la sainctete bien ordõnée des ordres diuers de Religiõ tãt du vieil testamẽt q̃ du nouueau en nostre Religiõ Chrestiẽ ne estant les religieux d'icelles, iugez de tout le mõde tresheureux & honorez par toute la ron-

deur de la terre,a incité les prophanes,Payens & infideles à hõnorer & imiter du moins l'ombre ou image de la Religion claustralle.Ie laisse les Philosophes anciens qui se disans amoureux de la vertu,qui n'estoit que l'õbre du soleil de la Diuinité(car quád au vray Dieu,ils ne le cognoissoiẽt point)les vns ont ietté & mesprisé les biés, autres ont esté solitaires &cõtẽplatifs,les autres des ieusneurs,les autres auec tãt saictes opiniõs, disant qu'ils iugeoyẽt sainemẽt & le proferant en public ils estoiẽt mocquez,mesprisez & estimez fols de tout le peuple,pource que disant quelque peu bien,ils disoient contre l'opiniõ du peuple:il ne faut donc s'estonner maintenant si ceux qui disẽt beaucoup mieux,& partãt choses qui sont beaucoup plus contre l'opinion commune,sont aussi plus mocquez & assaillis: & la principale raisõ est que celuy qui iette la pierre, c'est àdire qui est le principal autheur & instigateur de toutes ces blasphemes iettez cõtre les Religions:ne faisoit que se gausser & rire des Philosophes qui marchoiẽt par la voye de iustice comme vn aueugle à taton sans iamais pouuoir paruenir à la clarté,& partãt ne luy faisoiẽt aucun dommage:mais cõtre noz Religions qui luy causent tant de dommage, qui luy tollissẽt sa proye, & le chasse en son enfer,croyez n'y a point de Gosserie & qu'il ne sert pas de Bouffõ: ains il cõbat fermement , remuant comme l'on dit toute pierre & taschant de teste de pieds & de mains,de ruyner ces ordres de Religions qui le tiennent ainsi en ceruelle,& sont la colõne de l'Eglise Catholique. Laissant dõc tous ces

à demy bons philoſophes,ie diray qu'il n'y a eu paganiſme qui n'ayt eu ſes Religieux, comme nous auons ja dict, & que pour le preſent il n'y a nation ſoit Infidele ou Idolatre qui ſinge de noſtre ſainctet́é,n'aye quelques particuliers Religieux, & quelque particuliere religion. Les Turcs, les Perſes, les Tartares, les Arabes, les Mores, Sarraſins, & autres ſectes de la loy Mahometane, ont diuers ordres de Religieux, & les eſtiment tres-saincts & vrays ſeruiteurs de Dieu, & de leur Mahomet: Le meſme eſt verifié és pays & Royaumes de Cambaio, Calicut, Cocquin, Giapan, aucuns Tartares, & autres nations des Indes Orientales. Et pour vous dóner à cognoiſtre combien ces habits de religió leurs ſont precieux, & en plus grande reputatió que l'habit des Roys & Princes: Tout ainſi que i'ay mis cy-deuãt les Empereurs & Roys Chreſtiens en grand nombre, leſquels quittans leurs Sceptre & Diademe, ont embraſſé la vraye pieté de la ſaincte religió: Tout de meſme veux ie raconter pluſieurs Empereurs & Roys, tant Mahometains qu'infideles, leſquels eſmeuz du ſeul maſque de ce de quoy auons la volonté, eſperant par ce moyen eſtre ſauuez, ont ſemblablement meſpriſé leurs Royaumes pour ſe rendre Religieux à la mode de leur loy.

1 Amurath premier du nom, Empereur des Turcs, apres ſa victoire de Hungrie contre les Chreſtiens, eſtant de retour en Conſtantinople renonça à ſon ſuperbe & magnifique Empire, lequel il laiſſa à ſon fils, & ſe rendit Religieux Turcs, & menant vne vie contemplatiue.

2 Calepin fils dudit Amurath 2. Empereur des Turcs, voyāt son frere Mahomet 2. Empereur le poursuyure pour le mettre à mort: il s'enfuit & quitta la loy d'Alcoran, sa secte & sa religion, il se sauua en Roddes puis à Rome où il print le Baptesme, & se mit sous le ioug de la loy Euāgelique, il fut baptisé par le Pape Calixte 3. du nom & fut appellé Calixte Ottoman : il acheua à Rome sa vie, viuant quasi comme Religieux.

3 Baiazet 2. du nom, Empereur des Turcs, estāt vaincu par son fils Selim premier du nom, lequel vsurpa & le chassa de son Empire, estant desesperé de pouuoir plus recouurir son estat, il se rendit Religieux Turc, & fut puis apres empoisonné par les menees de sondict fils.

4 Zizime ou Gemiscel aussi biē que son pere persecuté, & poursuiuy par son frere Selim. 1. du nom, Empereur des Turcs se retira à Roddes, & de là à Rome, où il passa sa vie s'addonnāt en la contemplation de la superstition Mahometane: il fut en fin empoisonné.

5 Corcut frere de Zizime adonna sa vie semblablement à la contemplation de sa secte, & estudiāt en la Philosophie & loy de Mahomet, en la principauté dicte le Sangeacat d'Amasie, il viuoit cōme Religieux Turc, & estoit estimé biē heureux par les autres Mahometains: mais il fut miserablement tué en fin par le commandemēt de son frere Selim occupateur de l'Empire des Turcs.

6 L'an 1504. le grād Roy de Calicut aux Indes Orientales, estant payen & infidele, ayant esté vaincu par les Portugais n'esperant iamais

pouuoir reconquester ſon Royaume, il quitta le peu qui luy reſtoit à ſon nepueu, & print l'habit des Religieux de ſa loy, auquel habit il acheua le reſte de ſa vie.

7 Triumpare Roy de Coquin aux Indes auſsi Orientales en l'an 1506. dõna ſon Royaume à Naubtadar ſon nepueu, & ſe rendit Religieux Payen, & Idolatre.

8 Naubradar fut ſucceſſeur à ſon oncle Trũpare en ſon Royaume de Cocquin, & ſelon la loy & couſtume dudict Royaume incontinent apres la mort de ſon oncle, qui mourut Religieux, il quitta la Couronne, & print l'habit de religion de ſa ſecte Payẽne. Et pource que en ce Royaume là telle eſtoit la couſtume & façõ du pays, que ſi le Roy pour ſa deuotion & repos, laiſſoit le Royaume pour s'applicquer & vacquer és affaires de la ſuſdicte ſuperſtition, incõtinent apres ſon treſpas, ſon ſucceſſeur eſtoit contrainct laiſſer le Royaume, & ſe retirer en la meſme ſolitude, à fin de ſucceder à ſon predeceſſeur, auſsi biẽ en la deuotion cõme à la Couronne & dignité Royale: & par ceſte loy i'eſtime qu'il y a eu encor autres Roys qui quitterent le Royaume, ont pris l'habit de religion.

9 Sogomobarca fils de roy de Zeilã es meſmes Indes, renoncea aux richeſſes de ſõ pere, & à la grandeur, & ſe retira comme anachorette ſur le hault d'vne montaigne, où il veſcut vie d'Hermite contemplant & honorãt là ſes Idoles ou à mieux dire ſes Diables. Il faiſoit vne tres-dure penitence, auec vne treſ-dure aſpreté de vie: il fut apres ſa mort eſtimé des Indiens, comme

tres-grand Prophete & legiſlateur, eſtant par ceſt eſtime honoré, non ſeulement par les Indiens : mais auſsi par les Tartares & autres infideles & Payans : ſes os furent portez comme reliques par diuerſes Prouinces & Royaumes, & diſtribuez en pluſieurs endroits, & ont ces peuples ceſte opinion de ceſt homme, qu'il n'eſtoit moindre en vertu, puiſſance, & ſaincteté de vie, ains eſtoit digne d'autant d'honneur enuers eux, que Moyſe au peuple d'Iſraël, Ieſus Chriſt aux Chreſtiens, & Mahomet aux Mahometans, pource qu'ils auoient opinion qu'à eux particulierement ce Prophete leur fut enuoyé.

De ſorte que nous voyons par là, que les Turcs, Payens, & Infideles, ont auſsi bien des Religieux de diuers ordre comme nous, eſtans ſinges de noſtre deuotion : & le plus grand mal que i'y trouue, c'eſt que auec toutes ces authoritez ils ne peuuent eſtre ſauuez, d'autant que toutes ces bonnes œuures ne ſont fondees ſur le ferme fondement de Ieſus Chriſt : mais faittes par la perſuaſion de Sathan inueteré ennemy de l'homme, & inuéteur de toutes ſes ſuperſtitiōs, pour taſcher à eſleuer ſon ſiege en hault, & ſe faire de bouche eſgal à Dieu : mais d'intention plus grād, & ietter Dieu de ſon troſne pour occuper ſa place. C'eſt vne choſe digne de compaſsion de voir que ils prennent tant de peine, pour plaire à leur folie & vanité, & que nous ſommes ſi tardifs à embraſſer vne choſe qui eſt de ſa nature tant à aymer & à deſirer. Ils executent tant d'actions vertueuſes, & toutesfois pource que ils font tout n'eſtans entez dans l'E-

glise, de laquelle la porte leur est fermee, toutes ces choses sont faictes en vain. Mais encore pis, aduiendra à ceux qui estans de la famille, & sachans la volonté du maistre, ils ne se donnent de peine de l'accomplir. Et plus grand mal'heur encor à ceux qui esguillonnez d'vne ambition de commander, veulent entrer au gouuernemēt du troupeau de Dieu, ne se souciant d'y entrer ou par la porte, ou par autre part, pourueu qu'ō y entre. Sainct Iean au chapitre dixiesme dict que quiconque n'entre par l'huys (qui est Iesus Christ) mais y entre montant par quelque autre part, il est larron & volleur.

Ie ne dy pas cela sans cause, d'autant que de nostre siecle nous voyōs beaucoup de telle sorte d'hommes, comme les Armeniens, Maronites, Nestoriens, Abissins, & autres Chrestiens hereticques Orientaux, combien que portent l'habit de la religion, & font tres-aspre penitence, pour tout cela ne sont sauuez, pource qui ne veulent pas entrer par l'heureuse porte de Iesus Christ, c'est à dire par la Catholicque Eglise Romaine. Ie veult beaucoup mieux estre abiect & caché en la maison de Dieu, qu'estre enuironné d'honneurs souuent remplis de douleurs, pour ce qu'il aduient coustumierement que celuy qui est beaucoup congneu du monde, demeure iusques à la mort incogneu à soy-mesme, & n'y a pire malade que celuy qui se pense bien sain. Et les susdicts Religieux qui sont Chrestiens, ne se sauuent à cause de l'heresie, tant pire est des Religieux Mahometans & Payens, lesquels en façon quelconque, ne veulent cognoistre Iesus

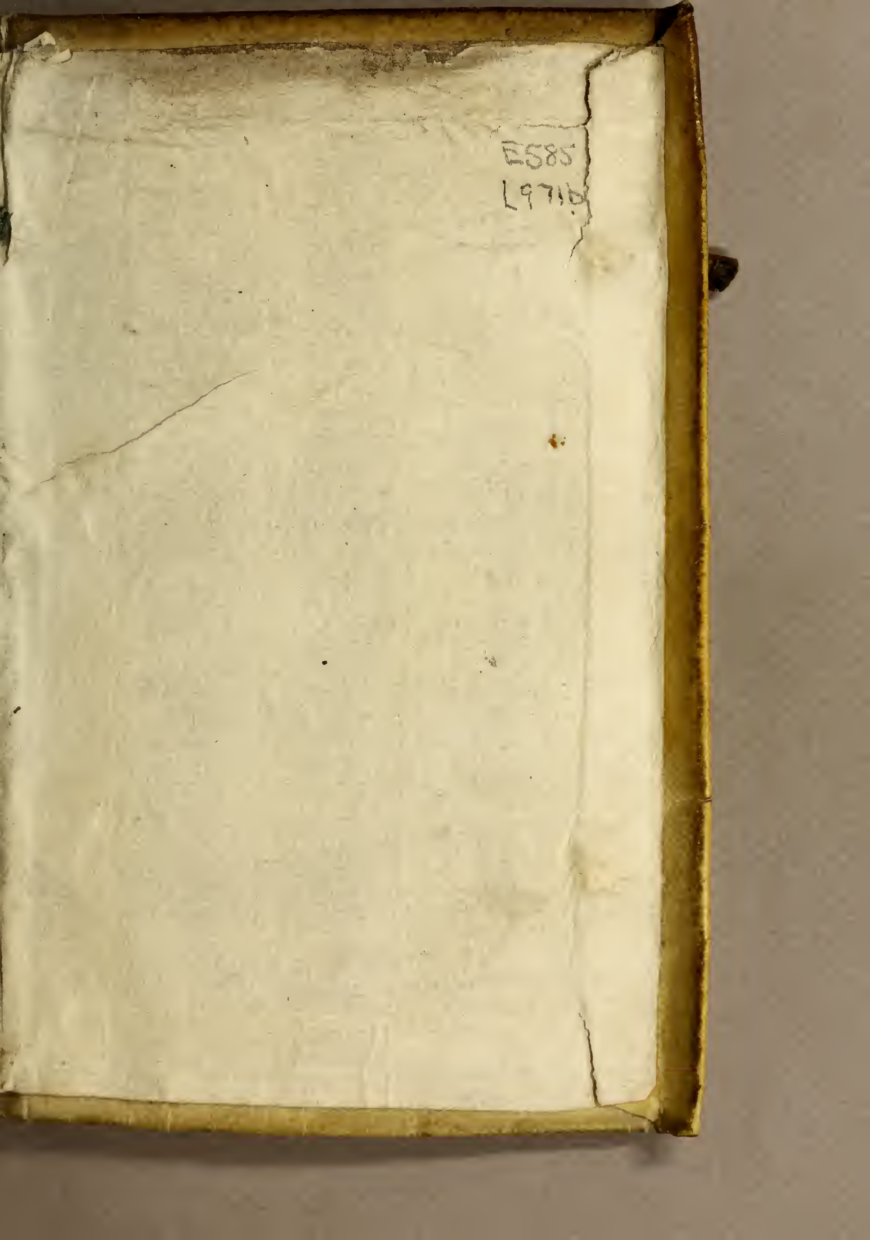
Chriſt pour Sauueur du monde, & pource nous dirons que les dicts Mahometans, Payens & autres infideles Religieux, tant plus feront ils tres-aſpre penitence, tant plus ſeront damnez, & contemnez. Pource que a dict à nous Ieſus Chriſt en S. Matth. chap. 7. *Attendite à falſis Prophetis, qui veniũt ad nos in veſtimẽtis ouiũ, intrinſecus autẽ ſunt lupi rapaces, à fructibus eorum cognoſcetis eos. Nunquid colligũt de ſpinis vuas, aut de tribulis ficus?* & plus bas. *Non omnis qui dicit mihi, Domine Domine intrabit in regnũ cœlorũ: ſed qui facit voluntatẽ patris mei qui in cœlis eſt, ipſe intrabit in Regnũ cœlorũ. Multi dicent mihi in illa die, Domine* Domine, *nonne in nomine tuo prophetauimus, & in nomine tuo Dæmonia eiecimus, & in nomine tuo virtutes multas fecimus: & tunc confitebor illis. Quia nũquam noui vos: Diſcedite à me omnes qui operamini iniquitatem. Ite maledicti in ignẽ eternũ. Quia qui me cõfeſſus fuerit corã hominibus ideſt, (Chriſtũ filiũ Dei viui me eſſe) & filius hominis confitebitur illũ coram Angelis Dei, qui autẽ negauerit me coram hominibus, negabitur coram Angelis Dei.*

Viuons dõc ſoit en particulier eſtat, & en public ſi bien recoligez & vnis auec noſtre Dieu, que nous ne ſoyons point ſurmontez par ces pauures aueuglez Payens. Ne nous laiſſons trãſporter à tous vens, & ne croyons à tout eſprit: nous ſommes au temps où noſtre Dieu nous peult dire pluſque iamais, ie dy à nos Paſteurs & à nous: Veillez & priez à fin que vous n'entriez en tentation. Les temps ſont mauuais, & ſemble que l'Ange qui doibt perſecuter le plus cruellement l'Egliſe ſoit deſlié à ceſte heure: Nous experimentons tous les iours les aſſaults

de Gogs & Magogs, qu'on interprete de la violance, & de la trayſon de l'ennemy du monde, lequel vſe maintenant de ces deux ſortes de combatre. L'apperte violance ſe deſcouure par l'effect des hereticques, & la cauteleuſe trahiſon par le progrez des ſorciers : auſquels cōbats ils fault reſiſter, eſtans confirmez en la foy par noſtre Seigneur Ieſus Chriſt, en S. Matthieu chapitre 24. noſtre Seigneur diſoit. Si quelqu'vn vous dict, Ieſus Chriſt eſt en ce lieu là ou en vn autre, ne le croyez pas : car il viendra des Chriſts & Prophetes menteurs, leſquels meſme feront de grans ſignes & prodiges (comme Simon Magus, & cōme les ſorciers pour le iourd'huy) & comme fera l'Ante-chriſt lors que deura venir la conſommatiō du mōde. Croyez que ſi l'Ante-chriſt n'eſt arriué il ne fault pour cela doubter que ces precurſeurs ne ſoient en campagne, leſquels auec tout art, perſuaſions prodiges, force, trahiſon, hypocriſie, & fainte ſimulatiō, s'efforcent pour le iourd'huy ſurmonter, ceux qui ſont les plus conſtans, & les plus confirmez en la crainte de Dieu : mais à qui pardonnera celuy qui n'a pas eſpargné ſon maiſtre Ieſus Chriſt qui eſtoit Dieu, parauāt la creation des ordres des Anges, & quand il eſtoit homme à ſa mort & paſsion. Le ſeruiteur n'eſt pas plus grand & plus priuilegié que le maiſtre, partant veillez & demandez à Dieu la grace du S. Eſprit, pour pouuoir cognoiſtre & diſcerner le bon conſeil d'auec le mauuais : l'inſpiration du S. Eſprit d'auec la trayſon & hypocriſie du Diable. Si on vous dit Ieſus eſt au deſert n'y courez

pas incontinét, ſi on dict il eſt dás la maiſon, n'y adiouſtez aucune foy: mais premierement priez Dieu qu'ils vous face la grace de cognoiſtre la verité, & puis vous y comporrez auec grande ſageſſe & prudence. Ie n'entens pas parler des articles de noſtre religion, ny de l'opinion & commandement de l'Egliſe: car elle ne dict rié que par l'organe du S. Eſprit: mais ie parle pour les particuliers qui perſuadent ſouuét des choſes ſainctes & bonnes, & prennent plus d'ames par ce moyen, que ceux qui ſe monſtrent appertement Diables: iamais les hereticques n'ót plus ſeduict le peuple que quand ils ont contrefaict les gens de bien, iamais les loups n'ont faict plus de tort aux brebis, quand ſoubs vne feinte amitié, ils ont mis leurs chiens en pieces, qui eſt le meſme ſtratageme dont le Diable vſe encor auiourd'huy, car il ne dict pas, ie veux oſter toutes les Religions, pource qu'elles ne ſont contraires: mais il faict dire par perſonnes qui n'ont que le viſage de Catholicques que les Religieux (qu'ils nóment par mocquerie moynes) ſont gens oiſifs, pauures, fayneant, & qu'il n'y a q̃ les coquins, & pauures qui prénent l'habit des Religieux, & toutesfois il appert par ce que nous auós dict cy-deſſus, que infinis Empereurs & Roys de quelque part du monde que ce ſoit, & des Grecs, & des Alemans, & des Eſpagnols, & des Fráçois, & des Catholiques, & des Turcs, & des Payens, & des Infideles, ont eſtimé ceſte maniere de vie, & honorable, & honneſte, & ſaincte, qui deuroit faire rougir de honte ceux qui tant impudemment en mediſent.

FIN.


E585
L971b

